REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

TROISIÈME SÉRIE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

P. JOUGUET ET A. ERNOUT

MEMBRES DE L'INSTITUT

PROFESSEURS A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

DIRECTEURS D'ÉTUDES A L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES

ANNÉE ET TOME XXIII

(75e de la collection)

PARIS

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, RUE DE LILLE, 11

—

1949

TOUS DROITS RÉSERVÉS

INSCRIPTIONS DE CHIOS

I. — *Oinopion et sa suite.*

Plaque de calcaire noirâtre, jadis encastrée dans un mur de la *Forteresse* ; je l'ai dégagée et transportée au Musée de Chios. La pierre est un peu endommagée en haut ; elle est lisse sur les quatre faces verticales ; en bas la surface est mal travaillée et porte deux petits trous carrés. Hauteur : 0 m. 57 ; largeur : 0 m. 355 ; épaisseur : 0 m. 215. Une seule face est inscrite. Lettres du II^e^ au I^er^ s. av. J.-C. Hauteur des lettres : 0,01 ; interligne : 0,05. Fig. I.

Μετ' Οἰνοπίωνος ἦλθον εἰς (Χίον)·
Ἀθάμας Οἰνοπίωνος
Βάβρας
[Κ]ύκασος
Κρηθεὺς Οἰνοπίωνος
[Σ]άλαγος
Ἡγεύς
[Ἄ]ρσηλος Οἰνοπίωνος
(vac.)
Οἰνοπίωνος γυναῖκες·
[Κ]ριτοφήμη Δευκαλίωνος
[θυ]γάτηρ, μήτηρ δὲ Ἀθάμαντο[ς·]
ταύτην εἰς Χίον οὐκ ἤγετο,
[Ν]ίκην δὲ τὴν Βάβραντος
[ἀδε]λφήν, ἐξ ἧς ἐγένοντο
[α]ὐτῶι υἱοὶ Κρηθεύς, Ἄρσηλος,
[Εὐδέ]ξιος καὶ θυγάτηρ Λιρώ.

Après le εἰς de la 1^re^ ligne et malgré le mauvais état de la pierre il me semble qu'il n'y a pas de place pour le mot Χίον entier ; aussi faut-il supposer ou bien qu'on avait gravé un seul X ou XI ou bien qu'on avait usé du pinceau pour écrire le mot Χίος. Le Λ de Λιρώ à la ligne 17 est sûr : l'hypothèse d'un A est à écarter (voir ci-dessous).

Notre inscription est, comme on le voit, une chronique[1] de

1. On peut comparer avec la chronique de la fondation de Magnésie du Méandre (O. Kern, *Die Gründungsgeschichte von Magnesia am Maeander* (1894) et *Inschriften von Magnesia am Maeander*, n° 17 ; Jacoby, *Ueber das Marmor Parium*, dans *Rhein. Mus.*, 59 (1904), p. 94. Voir en général Laqueur, dans *R. E.*, XIII, s. v. *Lokalchronik.*, 1083 sq. ; cf. les remarques de F. Jacoby, dans *Fr. Gr. Hist.*, 2 D, p. 661 sq.).

l'arrivée d'Oinopion et de sa suite à Chios. La tradition est suffisamment riche en détails[1] sur le héros fondateur et archégète de l'île. Il est fils de Dionysos et d'Ariane[2] selon la légende la plus connue : mais parfois il est considéré comme fils de Rhadamanthe[3] ou de Thésée[4]. De toute façon, il fait figure principale dans les légendes de l'île ; Χίον τ' ἔναλον πόλιν Οἰνοπίωνος, dit Critias (fragm. 1,6 Diehl[2]). En liaison étroite avec Dionysos[5], il enseigna la viticulture[6] aux Grecs du pays. Son règne fut mouvementé, surtout à cause de ses luttes avec Orion. Fuyant la colère de cet implacable ennemi, il se réfugia dans un « ἡφαιστότευκτον ὑπὸ γῆν οἶκον » que Poséidon lui avait construit[7] (Apollodore I, 25). Le fragment de l'œuvre d'Ion sur la fondation de Chios que mentionne Pausanias (VII, 4, 8), reste notre source principale : ἀνὰ χρόνον δὲ (c.-à-d. après le règne de Chios, fils de Poséidon et d'une nymphe locale) καὶ Οἰνοπίωνα ἐς τὴν Χίον κατάραι ναυσὶν ἐκ Κρήτης, ἔπεσθαι δέ οἱ καὶ τοὺς παῖδας Τάλον καὶ Εὐάνθην καὶ Μέλανά καὶ Σάλαγγόν τε καὶ Ἀθάμαντα... L'inscription, dans ses lignes générales, s'accorde avec la légende. Oinopion est arrivé d'un pays étranger, accompagné d'une suite assez nombreuse. Ion mentionne 5 fils, au lieu de 4 dans l'inscription : ils ne portent pas tous les noms traditionnels ; en revanche notre texte nous apprend l'existence d'une fille et de nombreux compagnons. La Crète n'est pas mentionnée explicitement comme le lieu de provenance — ainsi que l'indique Ion et le sous-entend probable-

---

1. Voir : Preller-Robert, *Gr. Myth.*, p. 451 sq. ; Roscher, *Lexikon*, III, 795 (Wörner). Plus récent (1927) est l'article de la *R. E.*, XVIII, col. 2272 sq. (K. Keyssner). Cf. aussi G. Zolotas, Ἱστορία τῆς Χίου, I, A, p. 16 sq. et *passim*. C'est Welcker qui a avancé dans son *Aeschyl. Trilogie*, p. 549, n° 848, l'étymologie de Οἰνοπίων ‹οἴνωψ. Coraïs (″Ατακτα Γ″, p. 3, n° 1) arrivait au même résultat. Οἴνωπες se rencontre fréquemment comme nom de tribu ou d'autre division politique dans les villes ioniennes (Wilamowitz, *Sitz. Berl. Akad.* (1906), p. 60 ; *A. M.*, 42 (1917), p 17 ; Bilabel, *Ionische Kolonisation*, p. 215, n° 1).

2. Hésiode, *fragm.* 120 (Rzach) ; scholiaste d'Apollonios de Rhodes B, 142, etc.

3. Apoll. de Rhodes, IV, 425 ; Diodore, V, 79.

4. Principalement par Ion ; Plut., *Thésée*, 20 : (Χίον) τήν ποτε Θησεὶδης ἔκτισεν Οἰνοπίων.

5. Nous le connaissons d'après les monuments recueillis tout dernièrement par F. Magi dans *Annuario*, N. série, I-II (1939-40), p. 63 sq. Sur l'amphore d'Exékias à Londres (Technau, *Exekias*, pl. 25, et Magi, *l. c.*, p. 56, pl. 2) il est représenté versant à boire à Dionysos.

6. Théophraste dans Athénée, I, 26 : Παρὰ Χίοις πρώτοις γενέσθαι τὸν μέλανα οἶνον καὶ τὸ φυτεύειν δὲ καὶ θεραπεύειν ἀμπέλους Χίους πρώτους μαθόντας παρ' Οἰνοπίωνος τοῦ Διονύσου, ὃς καὶ συνώκισε τὴν πόλιν.

7. Le tombeau souterrain (ὁ ὑπὸ γῆν οἶκος) montre la nature héroïque d'Oinopion : c'est un lieu de culte. Le même culte héroïque est attesté par le ὑπὸ τῶν πολιτῶν ὑπὸ γῆν ἐκέκρυπτο d'Ératosthène (Κατασ. 32) et du scholiaste de Nicandros, *Theriaca*, 15 ; cf. aussi *R. E.*, *ib.*, col. 2273-74. Je m'occupe ailleurs du rôle de Poséidon qui, comme dieu chtonien, donne asile à Oinopion.

ment la source de Diodore, V, 79 : (τὸν Ῥαδάμανθυν) ...Οἰνοπίωνι δὲ τῷ Ἀριάδνης τῆς Μίνω υἱὸν κύριον τῆς Χίου κατέστησε.

D'ailleurs, et le fait est très curieux, les autres noms mentionnés dans l'inscription, ne montrent point de rapports avec cette île[1]. La plupart de ces noms sont nouveaux : il est clair qu'ils répondent au souci des savants locaux de trouver des héros fondateurs pour les diverses bourgades du pays. Ainsi Babras (Βάβρας) : Βάβρας et Βαβράντειον sont connus comme noms de lieux d'après Étienne de Byzance[2] et d'après l'inscription des Clytides[3], où se trouve la forme Πάρβας (ὁ). Καύκασος, inconnu par ailleurs, correspond à la localité de Καύκασα, dont il est le héros éponyme[4]. Salagos[5], considéré par Ion (v. Pausanias, *ibid.*) comme fils d'Oinopion, est rangé ici au nombre de ses compagnons : il n'a pas d'autres liens avec l'île. Salagonas (Σαλάγωνας) nom de lieu conservé à Chios aujourd'hui encore (voir G. Zolotas, *A*[1], p. 22), montre qu'il a peut-être été considéré comme fondateur d'une ville appelée Σαλάγων, dont le souvenir n'est resté que dans la tradition orale.

Ion et l'inscription sont d'accord pour reconnaître en Athamas un fils d'Oinopion. Κρηθεύς, Ἠγεύς, Ἄρσηλος, Εὐδέξιος, autant de héros mentionnés pour la première fois dans les légendes chiotes. Selon la tradition l'épouse d'Oinopion fut la nymphe

---

1. La Crète n'est non plus mentionnée par le schol. d'Apoll. de Rhodes, 997 (C. Wendel) : (Ἀριάδνη) καταλέλειπται ὑπὸ Θησέως ἐν Νάξῳ· (δια)παρθενεύεται δὲ ὑπὸ Διονύσου κατά τινας ἐξ ἧς παιδοποιεῖ Οἰνοπίωνα, Θόαντα,... cf. *ib.*, III, 9 : Ἀριάδνην Διόνυσος ἥρπασε καὶ κομίσας εἰς Λῆμνον ἐμίγη καὶ γεννᾷ Θόαντα, Στάφυλον, Οἰνοπίωνα, Πεπάρηθον. La confusion sur les noms des fils de Dionysos et d'Ariane ainsi que des fils d'Oinopion est due aux efforts évidents des époques plus récentes de l'antiquité pour créer des œkistes-héros de légendes.

2. Βάβρας· πολίχνιον Αἰολίδος ἐγγὺς Χίου, et *s. v.* Βαβράντειον· τόπος περὶ Χίον· Πολύβιος ἑκκαιδεκάτῳ· τὸ ἐθνικὸν ὁμοίως· ἔοικε δ' ὑποκοριστικὸν τοῦ Βάβρας.

3. La plus récente étude est celle de Wilhelm dans *Oest. Jahresh.*, XXVIII (1933), p. 197 sq. : *A*, 34 : τῆς ὁδοῦ τῆς εἰς Πάρβαντα φερούσης... *B*, 30 τὴν γῆν... τὴν ἐμ Πάρβαντι Le mot existe jusqu'à nos jours sous la forme Πάρπαντα, nom d'une rade près de Kardamyla, cf. G. Zolotas, Ἱστορία τῆς Χίου, A, 1 *pas.* et K. Ἀνάντου, Συμβολὴ εἰς τὸ τοπωνυμικὸν τῆς Χίου, *Athena*, 27, 1915 ; *Lexikographikon Archeion*, II, p. 21.

4. Hérodote, V, 33 : ἐπεί τε δὲ ἐγένετο (Μεγαβάτης) ἐν Χίῳ ἔσχε τὰς νέας ἐς Καύκασα ; Καυκασεῖς dans l'inscription *Athena*, 20 (1908), p. 189, τὰ ἐγ Καυκάσοις (*ibid.*, p. 169, l. B, 36) Καυκασίων comme nom propre d'un usage assez fréquent : ἡ γῆ ἡ ἐν Δελφινίῳ ἡ τ[είως Κ]αυκασίωνος, *Jahresh.* 1933, l. A, 8 et : ἀπὸ τῶν Καυκασίωνος τοῦ Ἑρμη[σίλω], *ibid.*, v. A, 33. Ἀριστῆς Καυκασίωνος dans *R. de Philologie*, 1937, p. 321, n° 4, l. 40 ; Καυκασίων Καλλιστράτου dans *SGDI*, 5667, 9, ainsi que sur les monnaies, comme nom d'archonte (*Num. Chr.*, 1918, p. 72, App. II). Photius et Suidas mentionnent un certain Καύκασος ou Καύκαλος comme orateur originaire de Chios. L'identification du site n'est point certaine : cf. Coraïs, *Atakta*, III, 12 ; *Athena*, 20 (1908), p. 181.

5. L'inscription s'accorde avec le texte de Pausanias : on avait proposé autrefois Στάφυλον ou Σαλγανέα (cf. Roscher, *Lexikon*, s. v.).

Ἑλίκη[1] : nous rencontrons Κριτοφήμη et Νίκη pour la première fois ici (Νίκη est cependant connue par ailleurs) ; la pierre mentionne Λιρὼ comme fille d'Oinopion : son nom traditionnel est Αἰρώ[2]. Λιρὼ est inconnue, mais on peut le rapprocher de Λειριόεσσα d'Eustathe (E. 266,8) ou de *Liriope* des Métamorphoses d'Ovide (III, 342). Le Ἀλερόπη des manuscrits du scholiaste de Nicandros, *Ther.* 16, corrigé en Μερόπη pourrait remonter aussi à une forme primitive Λειριόπη dont Λειρὼ serait le diminutif.

Athamas et Crétheus sont des noms glorieux de la légende minyenne ; fils d'Éole tous les deux, l'un appartient aux Minyens d'Orchomène, l'autre à ceux de Thessalie. Ils paraissent ici, curieusement, comme les fils d'Oinopion. Pausanias[3] mentionne un autre Athamas, descendant de celui d'Orchomène, qui est le fondateur de Téos : nous avons ainsi un témoignage supplémentaire sur les relations entre les Minyens et l'Ionie. Mais il nous est impossible de retrouver, d'après l'inscription, la filiation des Oinopionides par rapport aux héros Minyens, telle qu'elle devait sans doute exister dans l'esprit des érudits locaux. Deucalion, qui a des attaches en Crète comme en Thessalie, apparaît ici comme le beau-père d'Oinopion[4]. Les érudits de Chios font, je crois, un effort évident pour relier Chios à la Grèce éolienne du continent : les liens de parenté qui unissent Chios et les Thessaliens sont ailleurs considérés comme un fait historique : Χῖοι δὲ οἰκιστὰς Πελασγούς φασι τοὺς ἐκ Θεσσαλίας (Strabon, 621). La couche éolienne est antérieure à l'ionisme plutôt que parallèle. Volissos et Vavras sont appelés éoliennes par Ét. de Byzance : elles se trouvent toutes les deux, en face de Lesbos, au nord de l'île[5]. D'ailleurs entre l'Ionie et l'Éolide la ligne de démarcation ne fut jamais bien claire. Mimas et Chios se trouvent au carrefour des courants attico-eubéen et thessalien[6]. Smyrne et Téos furent éoliennes avant d'appartenir à l'Ionie[7]. Mais le plus clair témoi-

---

1. Parthénios, *Erot. Parth.*, 20, Apollodore, l. 4, 3. Ἄρσηλος est mentionné comme roi de Carie.

2. Parthénios, *loc. cit.*, 20, où l'on a voulu corriger en Μαιρὼ ou Ἠρώ ; elle est appelée Μερόπη par Apollodore et Hygin (cf. Roscher, *Myth. Lexikon*, III, 1, v. 793, *R. E.*, 17, col. 2273).

3. Τέων δὲ ὤκουν μὲν Ὀργομένιοι Μινύαι σὺν Ἀθάμαντι ἐς αὐτὴν ἐλθόντες. Λέγεται δὲ ὁ Ἀθάμας οὗτος ἀπόγονος Ἀθάμαντος εἶναι τοῦ Αἰόλου. Paus. VII, 3, 6.

4. La seule tradition mettant en rapport Deukalion et le déluge avec Chios, se trouve dans Athénée, III, 105 d-e, d'après Éphore.

5. Au temps de l'occupation allemande, la navigation dans l'Égée en étant revenue à un état très proche du primitif, l'île de Psara, qui se trouve en face de Volissos, servait d'escale pour les voiliers allant à Lesbos.

6. Beloch, *Gr. Geschichte*, I, 12, 139.

7. G. Glotz, *Hist. Grecque*, I, 89.

gnage de ces rapports, ce sont les éolismes fréquents dans les inscriptions de Chios : « Chios et Érythrées composent un groupe linguistique distinct auquel il convient d'ajouter Phocée : ces régions présentent des caractères éoliens, qui montrent que l'Ionie du Nord fut jadis habitée par eux [1] ». Le fait de retrouver, dans l'inscription que nous publions, comme un écho des événements historiques, est, je crois, d'une assez grande importance ; Oinopion et sa suite représentent les couches préioniennes de l'île. A ces souvenirs on peut aussi, me semble-t-il, rattacher une autre inscription, qui est une liste des Argonautes [2]. On pourrait interpréter ce dernier texte à la lumière d'une tradition qui ne nous est pas parvenue, mais qui ferait admettre Chios dans le cycle de la légende argonautique : on l'aurait créée à dessein pour souligner les rapports qui reliaient l'île et la Thessalie. Le rôle joué par la tradition ionienne dans l'élaboration du mythe des Argonautes est bien connu [3].

Le culte d'Oinopion à Chios fut très répandu à une date très ancienne : Χίοις δὲ ὁ τοῦ Οἰνοπίωνος τάφος θέαν τε παρέχεται καί τινας καὶ λόγους ἐς τοῦ Οἰνοπίωνος τὰ ἔργα (Paus. VII, 5, 6). Ce tombeau paraît être l'[Οἰν]οπιώνειον mentionné dans une inscription [4] du Musée de Chios, datant du v^e^ s. ; l'inscription présente malheureusement des lacunes, qui jusqu'à maintenant font obstacle aux essais de restitution. La chronique que nous étudions était peut-être dressée là ; elle nous donne, comme nous l'avons vu, une version légèrement différente des légendes chiotes, telles que Ion nous les faisait connaître auparavant ; elle fait peut-être partie de ces λόγοι ἐς τοῦ Οἰνοπίωνος τὰ ἔργα dont parle Pausanias.

II. *Décret en l'honneur des juges venus d'Andros et de Naxos.*

Plaque de calcaire bleuâtre ; il manque un fragment à droite ; à partir de la ligne 9 sq. la pierre est taillée en demi-cercle, puis en ligne droite plus bas, jusqu'à la ligne 31 ; elle a servi de châssis pour une meurtrière de la forteresse médiévale de Chios, d'où on l'a dégagée et transportée au Musée. Hauteur : 1 m. 02 ; largeur : 0 m. 46 en haut ; 0 m. 36 en bas ; épaisseur : 0 m. 27. Sont inscrites : la face principale et la face latérale gauche ; hauteur des lettres : 0 m. 01 à 0 m. 015, sauf les lettres des premières lignes qui sont hautes de 0 m. 022. Écriture soignée, bien que non stoichédon, des dernières années du IV^e^ s. av. J.-C.

---

1. Cf. Bechtel, *Die griech. Dialekten*, § 31 ; cf. aussi Hoffmann, *Gr. Dialekten*, III, 233 sq. ; Meillet, *Aperçu d'une histoire de la langue grecque*, p. 72.
2. Haussoullier, *R. E. G.*, III, 207 sq. ; je n'ai malheureusement pas pu retrouver l'inscription à Chios.
3. Radermacher, *Mythos und Sage bei den Griechen* (1938), p. 187 sq.
4. *Athena*, 20, 1908, 267 n. 119. La restitution [Οἰν]οπιώνειον est sûre.

Face principale (A).

Ἔδοξεν τῶι δήμωι·
Ἐπειδὴ οἱ δικασταὶ οἵ τε Νάξιοι κα[ὶ οἱ]
Ἄνδριοι ἐπελθόντες ἐπὶ τὸν δῆμ[ον]
ἠξίουν ἀποστέλλεσθαι διὰ τὸ χρόν[ον]
πολὺν αὐτοῖς εἶναι τῆς ἀποδημίας, δεδ[ό]-
χθαι τῶι δήμωι· ἐπαινέσαι μὲν τὰς π[ό]-
λεις ἀμφοτέρας ὅτι φιλοτίμως καὶ οἰ-
[κ]είως ἀπέστειλαν ἡμῖν τὰ δικαστή-
ρια, ἐπαινέσαι δὲ καὶ τοὺς δικαστάς, ὅτι
[κ]αλῶς καὶ δικαίως ἐδίκαζον τὰς [δίκας]
[κ]αὶ στεφανῶσαι ἑκάτερον τ[ῶν δικαστη]-
[ρ]ίων χρυσῶι στεφάνωι ἀπὸ [δραχμῶν ἑκατὸν]
[ἀ]λεξανδρείων· δεδόσθαι δ[ὲ τοῖς δικασταῖς]
[κα]ὶ αὐτοῖς καὶ ἐγγόνοις π[ροεδρίαν ἐν τοῖς]
[ἀγ]ῶσιν καὶ εἰσπλουν καὶ ἔκ[πλουν καὶ πολέμου]
[κ]αὶ εἰρήνης ἀσυλεὶ καὶ ἀσ[πονδεὶ καὶ δίκας]
[π]ροδίκους καὶ ἀτέλει[αν, ὧν ἂν εἰσάγωσιν ἢ]
ἐξάγωσιν ἐπὶ κτή[σει· καὶ γῆς (?) ἔγκτησιν (?)]
εἶναι ἐὰμ βούλωντ[αι· ὅπως δὲ καὶ φανερὸς]
ἦι ὁ δῆμος, ὅτι ἐπὶ[σταται χάριτας ἀποδι]-
δόναι τοῖς δικαίοις[τῶν ἀνδρῶν, ἄνει]-
πεῖν τὸγ κήρυκα Διον[υσίοις τόδε τὸ κήρυ]-
[γ]μα· Ὁ δῆμος ὁ Χίων [στεφανοῖ τοὺς δι]-
[κ]αστὰς τοὺς ἐγ Νάξ[ου καὶ ἐξ Ἄνδρου δικαι]-
οσύνης ἕνεκα τῆς εἰς [ἑαυτὸν χρυσῶι]
[σ]τεφάνωι ἀφ' ἑκατὸν [δραχμῶν· τιμᾶι δὲ]
[πρ]οξενίαι καὶ πο[λιτείαι αὐτοὺς καὶ ἐγ]-
γόνους· ἐπιμεληθῆναι δ[ὲ τοῦ κηρύγμα]-
τος Μεγαρέα τὸν ἀγωνο[θέτην καὶ τοὺς]
πρυτάνεις τοὺς ἐνεστῶτας, [οἳ καὶ ἀναγραψάν]-
των εἰς τὴν στήλην τὴν προξ[ενικὴν τήν]
τε πόλιν ἑκατέρων καὶ τὰ ὀνόμ[ατα πατρό]-
[θ]εν· δοῦναι δὲ τοὺς ταμίας ἑκατ[έρωι τῶν]
[δι]καστηρίων τὸ εἰς τὸν στέφανο[ν ἀργύριον]·
[δ]οῦναι δὲ καὶ εἰς κομιδὴν ἑκ[άστωι τῶν]
[δι]καστῶν δραχμὰς πεντήκον[τα τοὺς]
ἐξεταστὰς μετὰ τῶν πολεμάρ[χων· ἐπι]-
[μελη]θῆναι δὲ ὅπως ἐπὶ τριήρους κ[ομισθῶ]-
[σιν οἱ δικ]ασταὶ· ὅπως δὲ καὶ ἀείμνη[στος ἦ]
[τῶν ἀν]δρῶν δικαιότης ἦι καὶ οἱ λ[οιποὶ ὁ]-

[μοίως π]ράττωσι πρὸς τὸν δῆμον, [τοὺς πρυ]-
[τάνει]ς ἀναγράψαντας εἰς στήλ[ην λιθί]-
[νην τό]δε τὸ ψήφισμα καὶ τὰ ὀνόματα[τῶν δικα]-
[στῶν π]ατρόθεν καὶ ἐξ ἧς πόλεως [ἑκάτερον]
[τῶν δικ]αστηρίων ἐστίν, στῆσαι εἰς τὸ ἱερ[ὸν....]-
[.... τὸ δ'] ἀνάλωμα τὸ εἰς τὴν στήλη[ν]
[.... δ]οῦναι τοὺς ταμίας.

Face latérale (B).

Ἐγ Νάξου
Ἐπιγενίδης Ἡγησιμάχου
Σωσίλος Ἱππολύτου
Ξενόφαντος Ἀρχέλεω
Εὐχάρης Εὐστράτου
Σώπολις Σωσίου
Ἐξ Ἄνδρου
Πυθόδωρος Πυθίππου
Μυρτίας Ἰδνάδου
Κλεόδωρος Κλεονίκου
Θεαγένης Ἀρχαγορίδου
Θεότιμος Ῥίκωνος

Sur la face latérale gauche, il subsiste encore des lignes horizontales pour régler la gravure : aux 11 premières lignes de la face principale, le nombre des lettres varie de 28 à 32. Mais l'interligne n'est pas partout le même ; il devient plus petit en bas : aussi ai je restitué jusqu'à 37 lettres, ce qui est certain à la ligne 15.

Nous ne connaissons guère la nature des procès jugés équitablement par les juges venus d'Andros et de Naxos. Le texte — un décret du peuple de Chios — est intéressant, car il nous est parvenu presque intact, ce qui est rare pour les inscriptions de Chios. Le décret publié par F. Studnizcka, *AM*, 1888, 166, n° 5, est d'un contenu analogue mais beaucoup plus mal conservé. La restitution des lacunes est facile, parce qu'il s'agit de formules d'usage courant.

Ligne 18 : dans une inscription d'Abdère *B. C. H.*, 37, 1912, 122, ligne 26 : ἀτέλειαν... ὧν ἂν ἐξάγῃ ἢ εἰσάγῃ εἰς τὴν ἰδίαν χρείαν (analogue à l'ἐπὶ κτήσει de notre inscription). Cf. *Délos*, 502, A, l. 18 : καὶ ὅσα ἂν ἐξάγωσι (ἢ) εἰσάγωσι ἀφ' ἑαυτῶν χρείαι. Voir encore dans *Syll.*³, 332, 30 : ἀτέλειαν αὐτῶν καὶ ἐκγόνοις καὶ εἰσάγοντι καὶ ἐξάγοντι τῶν ἐπὶ κτήσει. Ailleurs (*Syll.*³, 941, 1), dans le même

sens : ὅσα ἂν εἰς τὸν ἴδιον οἶκον ἐξάγωσι. Le contraire est ἐπὶ πράσε ou κατ' ἐμπορίαν.

Ligne 21 sq. Pour le κήρυγμα et l'agonothète, cf. la formule du décret chiote de Delphes, en faveur des Étoliens (*Syll.*[3], 402, 20 sq.) : ἵνα δὲ καὶ εἰδῶσι πάντες [τὰς δεδομένας τιμὰς ἀ]νειπεῖν τὸν ἱεροκήρυκα Διονυσίοις ἐν τῷ θεάτρῳ ὅταν οἱ τῶν παί[δων χοροὶ μέλλωσιν ἀγω[νί]ζεσθαι, τόδε [τὸ] κήρυγμα· ὁ δῆμος ὁ Χίων στεφανοῖ... τοῦ δὲ κηρύγματος ἐπιμ[ελεῖσθαι τὸν ἀγωνοθέ]την.

Ligne 26, cf. *Syll.*[3], 317, 20 : τιμήσαντος αὐτὸν τοῦ δήμου τοῦ Ἀθηναίων πολι[τείαι] καὶ ταῖς ἄλλαις τιμαῖς. L'esprit rude de ἀφ' ἑκατὸν est dû évidemment à une influence attique. Ligne 29, cf. *IG XII, sup.* 140 : τὴν δὲ ἀναγγελίαν τῶν στεφ[άνων π]οιήσασθαι τὸν ἀγωνοθέτην ἐν τοῖς πρώτοισι Διονυσίοισι τῷ ἀγῶνι τῶν παίδων ; de même *BCH*, 50, 1926, 516, l. 16 et *SEG*, 4, 662 : τῆς δὲ ἀναγγελίας ποιη[σάσθωσαν τὴν ἐπιμέλειαν οἱ πρυτάνεις (?) καὶ ὁ ἀγω]νοθέτης Σκύθης.

Ligne 31 : Ἐπιμεληθῆναι ὅπως ἂν ἀναγραφῇ εἰς τὴν στήλην τῶν προξένων, Wilhelm, *Beitr.*, 235 et 267. J. Vanseveren[1] a publié une stèle de proxénie analogue ; on y trouve aussi la bibliographie relative au sujet ; l'inscription publiée pour la première fois dans *Athéna*, 20 (1908), 212, n° 12, est republiée, avec de nombreuses corrections[2] ; elle est considérée comme une stèle de proxénie, de même que l'inscription *ibid.*, n° 23 que Wilamowitz[3] avait déjà interprétée comme une liste de proxènes.

Ligne 40. On retrouve parfois le mot δικαιότης chez les auteurs grecs.

Ligne 41. Le nom du sanctuaire où la stèle devait être dressée, manque malheureusement ; ces inscriptions de Chios, du moins jusqu'à maintenant, n'ont pas fourni l'indication nécessaire ; aussi ignorons-nous tout de cette question.

La liste des noms des juges sur la face B, correspond à l'(ἀναγράψαντας) τὰ ὀνόματα τῶν δικαστῶν πατρόθεν καὶ ἐξ ἧς πόλεως ἑκάτερον τῶν δικαστηρίων ἐστί de la ligne 43 de la face A. Leurs noms seraient gravés encore une fois, comme proxènes, sur la stèle de proxénie conformément à la ligne 31.

Notre inscription enrichit nos connaissance sur la vie publique de Chios. On connaissait déjà le prytane, comme archonte éponyme de Chios ; J. Vanseveren[4] a justement conjecturé que le

---

1. *Rev. de Philologie*, 1937, p. 325.
2. De ces inscriptions j'ai noté quelques lectures différentes dans Ἑλληνικά, 11, 1939, p. 329 ; cf. *R. E. G.*, 1941. p. 255, 110.
3. *Nordioniche Steine*, *Abh. der Pr. Akademie*, 1909, p. 21, n° 1.
4. *L. c.*, p. 344.

stéphanéphore, mentionné dans les inscriptions plus tardives, est ce même prytane des inscriptions antérieures : elle est arrivée à cette conclusion, après l'étude du décret chiote qu'elle a publié, où nous avons πρύτανιν τὸν στεφανηφόρον. Ceci suppose plusieurs prytanes parmi lesquels se trouvait le stéphanéphore. Notre inscription montre que, en effet, l'autorité était exercée à Chios, par un collège de prytanes. Nous ignorons quelle était exactement leur fonction, mais il est en somme évident qu'elle était différente de celle des prytanes athéniens. A Chios ils exerçaient l'autorité tous ensemble pendant une année, puisque l'un d'eux était éponyme, et qu'on emploie l'expression πρυτάνεις οἱ ἐνεστῶτες (l. 30). On rencontre dans un décret de Milet, *Syll.*[3], 273, 19 : τοὺς πρυτάνεις τοὺς ἀεὶ ἐνεστηκότας : de même *ibid.*, 284, 11 : τοὺς ἐξεταστὰς τοὺς ἐνεστηκότας, et *ibid.*, 578, 5, οἱ ἐνεστηκότες ταμίαι ou οἱ ἑκάστοτε χρήμασι. Le ἐνεστῶτες signifie les ἐν τῷ ἐνεστῶτι ἐνιαυτῷ (*Syll.*[3], 695, 70) ce qui est évident à Cos (*Syll.*[3], 1012) : ἐπὶ τοῦ ἐνεστῶτος μονάρχου, c.-à-d. sous l'archonte éponyme. On trouve dans une inscription d'Érythrées, la distinction nette entre ἄρχοντος κατὰ μῆνα et ἄρχοντος ἐνεστηκότος, c.-à-d. ἐνιαυσίου (*Syll.*[3], 284 : τοὺς ἐξεταστὰς τοὺς ἐνεστηκότας ἐγδοῦναι τὸ ἔργον... ὑπηρετεῖν δὲ αὐτοῖς τὸν κατὰ μῆνα ταμίαν). Importants sont aussi les collèges des πολέμαρχοι et des ἐξεταστάι ; voir L. Robert, dans *BCH*, 1935, 517 sq. ; leur mention ici est, je crois, chronologiquement la plus ancienne. La date de l'inscription est, me semble-t-il, assez facile à fixer ; la formule du décret indique clairement un régime démocratique, tel qu'Alexandre l'avait restauré en 334, comme nous le savons par la lettre qu'il avait adressée aux habitants de l'île (*Syll.*[3], 283). D'ailleurs, il est question de drachmes d'Alexandre, ce qui nous fournit un terminus post quem. La forme des lettres rend impossible de descendre au III[e] s., au moins plus loin que ses premières années : c'est au dernier quart du IV[e] s. qu'appartient plutôt l'inscription que nous étudions ici. Il est probable que les procès dont il est question eurent quelque rapport avec les démêlés entre le démos et les oligarques, après qu'Alexandre eut restauré la démocratie dans l'île.

Note : Cette étude était déjà finie, quand j'ai vu que l'inscription avait été publiée sans commentaires par D. W. Hunt dans *BSA*, XVI, 1940-45. Comme je donne ici des lectures et restitutions différentes, j'ai pensé qu'il y aurait profit à la publier une deuxième fois.

III. *Inscription agonistique.*

Fragment de stèle ; calcaire noirâtre, qui se rencontre ordinairement pour les stèles chiotes ; encastrée dans le mur médiéval au sud de la basilique de Saint-Isidore près de l'hôpital de la ville ; trouvée par le prof. Orlandos, qui m'a gracieusement abandonné la publication du texte. Hauteur de la pierre : 0 m. 15 ; largeur : 0 m. 16 ; hauteur des lettres : 0 m. 01-0 m. 015 ; interligne : 0 m. 004 ; lettres du IIe s. av. J.-C. Fig. II.

[...Π]ρωταγένου[ς ethnique παῖδας πάλην·]
[...α]στιος παῖδας π[υγμήν·]
[...Φ]ιλαδελφεὺς παῖδας πα[γκράτιον (?)]
[..'Αγενείων ο]ἵδε ἐνίκων·
[.... δ]ώρου Ἐλαείτης ἀ[γενείους δόλιχον]
....υ Μυρινα[ῖος ἀγε[νείους στάδιον]
...ρου Περγαμην[ὸς ἀγενείους δίαυλον]
...ς ἀγενείους π[άλην]
[...ε]ὺς ἀγενείου[ς πυγμήν]
[...Πρωτογ]ένο[υς *ethnique* ἀγενείους παγκράτιον(?)]

J'ai restitué les noms des concours dans l'ordre observé dans l'inscription agonistique de Chios publiée dans *Syll.*[3], 959 (*SGDI*, 5660) ; cet ordre est d'ailleurs corroboré par les lettres conservées (v. v. 2, 8). Dans l'inscription mentionnée ci-dessus, on devrait probablement faire suivre le pugilat du pancrace ; les noms des vainqueurs y sont inscrits à côté des jeux auxquels ils ont pris part[1], tandis que sur la nôtre, ils figurent par catégories d'âge. Nous observons une analogie évidente pour la suite des jeux, avec l'inscription de Mithradate[2] qui a été mise en rapport avec la fête des Théophanies, grande fête à Chios, et mentionnée par l'inscription d'Halicarnasse *Syll.*[3], 1064, 3 et par une autre qui se trouve aussi à Chios encastrée dans le mur est de la forteresse de la ville et publiée en premier lieu par Em. Zolotas, Ἀθηνᾶ, 1916, p. 154, où les Théophania sont mentionnées deux fois[3]. Nous trouvons dans une autre inscription chiote les Θεοφανικά, qui sans doute étaient apparentées aux Théophania[4].

L'ordre des concours est le même ici que dans l'inscription, Ἀθήνα, 1918, p. 154 (telle que L. Robert l'a restituée dans *Et.*

1. Cf. Klee, *Zur Geschichte der gymnischen Agone an griech. Festen*, p. 41.
2. Publiée dans ΑΔ, 1927-1928, *suppl.*, p. 27, n° 12, *Il mondo classico*, II, 1932, p. 1 sq., en dernier lieu, par L. Robert, *BCH*, 1935, 460 sq.
3. Il s'agit évidemment de celles de Chios, cf. L. Robert, *l. l.*, 1935, 464.
4. *Ath. Mitt.*, 1888, 173, n° 14 ; *I. G. R.*, IV, 950 ; L. Robert, *l. l.*

Ep. et Phil., 1938[1], p. 126, n° 3. Cf. ligne 3 : Θεοφάνια παῖδας πυγμήν) et dans l'inscription de Mithradate. Notre inscription est un catalogue de vainqueurs aux concours locaux ; comme nous ne connaissons aucune fête à Chios qui ait été plus importante que les Théophania, c'est à elles très probablement que se rapporte notre inscription.

On ne peut pas savoir si le fils de Protogénès de la l. 1 et de la l. 10 est le même que Ἀσκληπιάδης [Πρ]ωτογένου de l'inscription déjà mentionnée *Syll.*[3], 959, l. 10. Ce dernier est sans doute originaire de Chios, tandis qu'on ignore l'origine de notre... fils de Protogénès.

IV. *Épigramme funéraire.*

Colonnette de calcaire grisâtre, trouvée près de Tambakika au nord de a ville de Chios ; porte en haut un trou d'encastrement, ce qui rend probable l'hypothèse qu'elle a été remployée comme monument funéraire. Hauteur : 0 m. 97 ; diamètre : en bas, 0 m. 295 ; en haut, 0 m. 265 ; lettres des derniers temps hellénistiques ; hauteur des lettres : 0 m. 01-0 m. 02 ; interligne : 0 m. 005-0 m. 01. Elle porte l'épigramme suivante :

Εἰμὶ Μένωνος μὲν θυγάτηρ./θνήσκω δὲ πρὸ μοίρας·
λίπω δὲ αἰνοπαθῆ ἄκαρυα/ματρὶ φίλᾳ
Καλλινόῃ καὶ παιδὶ παν/ορφάνῳ· οὔνομα δὲ αἰὼν
οὔποτ' ἀμαυρώσει τοὔμὸν·/ἐπεὶ λεγόμαν
Εὐκτήτη · στέρξας δ' ἐμὲ//Ἀριστόλοχος κτερέϊξεν
καὶ στερχθείς, ὥπερ μ' ἥρμο/σεν αὐτὸς Ἔρως.
Χαῖρε καὶ εἰν Ἀΐδεω χρηστή · //κούφη δ'ἐς ἔνερθε
εὐνάζοι κόλποις γαῖα/ὑποδεξαμένη.

Le nombre des lettres varie pour chaque ligne : cependant deux lignes de l'inscription correspondent à un vers de l'épigramme. Le ε de l'élision, est parfois écrit (v. 2, 3, 6), parfois omis (v. 7, 9, 11, 14) et ceci au même mot δέ. L'iota souscrit est omis partout. Ligne 3, λίπω, et l. 11, στερχθείς, nous avons iota au lieu de ει.

L'épigramme est un assemblage de lieux communs ; elle témoigne d'une grande tendresse plutôt que d'une inspiration poétique : cf. l'insupportable ἐπεὶ λεγόμαν (v. 8) et l'hyperbate qui anéantit l'émotion des vers 10-12 : Ἀριστόλοχος, ὥπερ μ' ἥρμοσεν αὐτὸς Ἔρως στέρξας ἐμὲ καὶ στερχθεὶς (par moi), κτερέϊξεν.

---

1. L. Robert a raccordé les deux fragments de l'inscription (le premier est dans *Athena*, 1908, 228, n° 38) et a ainsi donné le texte de l'inscription en entier.

V. Ἔχρι : *un mot nouveau.*

Dans Ἀρχ. Δελτίον, 11, 1927-28, Παράρτ., p. 23, n° 2, fig. 2, M. D. Évanghélidis publie une inscription de Chios, du v^e^ s., écrite stoichèdon :

...α/..νὰ
πὸ]τῆστρίτ
ηστή[λ]ησὲ
.ριταότης
τ]ῆς στήλης

D'après le contexte il est évident que le sens du mot manquant l. 3-4 devait être : *jusqu'à*. Il s'agit d'un terrain appartenant à une ville, un démos, un génos ou à quelqu'un d'autre dont il faut chercher le nom à la première ligne, au génitif pluriel, comme le montre le N conservé ; ce nom devait être analogue à ceux que nous connaissons déjà à Chios : Καρίδαι, Κλυτίδαι, Ἰσχυλίδαι et autres semblables (Ἀθηνᾶ, XX, 1908, p. 175). Si nous restituons un χ à la place de la première lettre de la 4^e^ ligne, nous aurons le mot ἔχρι, mot inconnu jusqu'à maintenant. L'écriture soignée, le fait que le graveur a corrigé un Π par un Τ à la ligne 2, tout exclut l'omission d'un μ devant le ε, par mégarde. La forme ἔχρι peut être facilement expliquée par contamination des deux mots parents ἄχρι et μέχρι)ἔχρι. Je crois que nous pouvons reconnaître le même mot dans une inscription archaïque de Chios publiée par Latyschew[1], *Zapiski Ryssk. arch. obšts*, *IV*, 5 mem., 1 B v. 2, où ce dernier a transcrit ..ἐ]κασ[τ]ης εχρις... ῶ... ; on peut cependant faire toute réserve sur le texte, publié par Latyschew sur une copie que le vieil antiquaire chiote Kanellakis lui avait envoyée, la pierre même ayant été perdue peu après.

N. M. Condoléon.

1. Le commentaire en russe accompagnant l'inscription m'a été rendu accessible, grâce à l'obligeance de M. Fomine, architecte de l'École Française d'Athènes ; je tiens à le remercier ici.

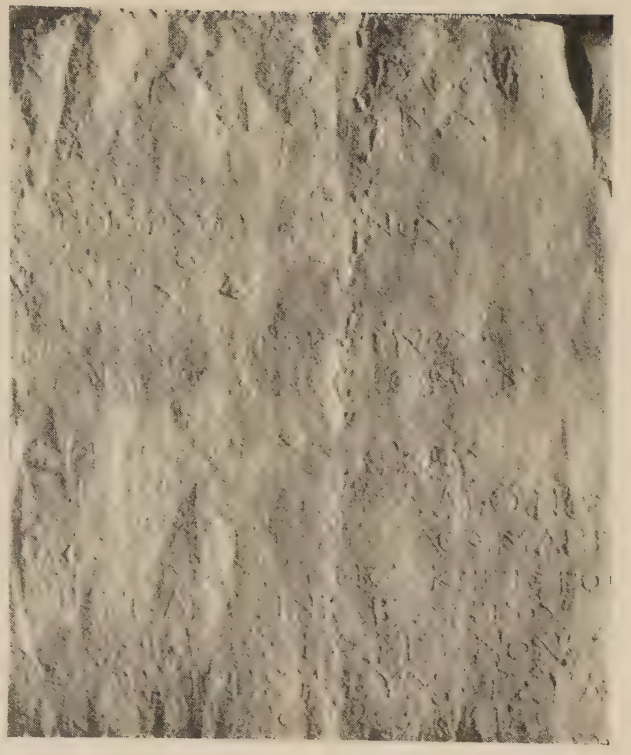

Fig. I.

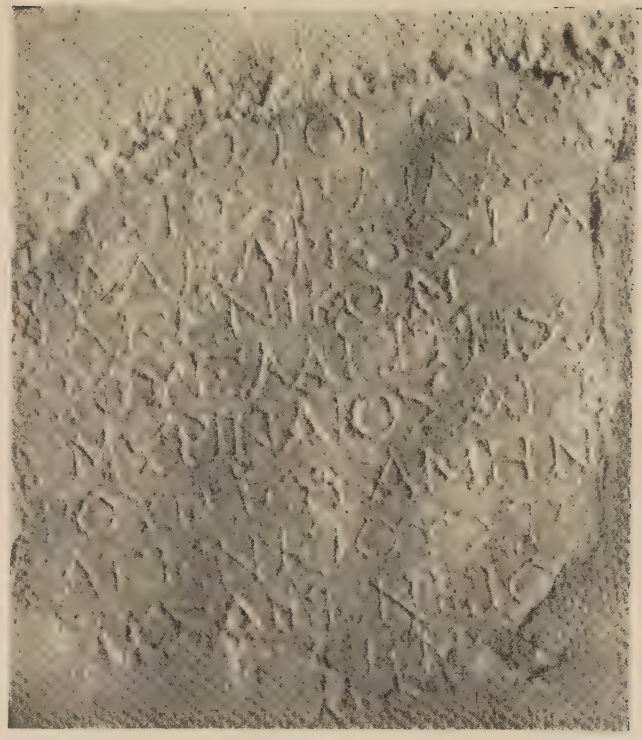

Fig. II.

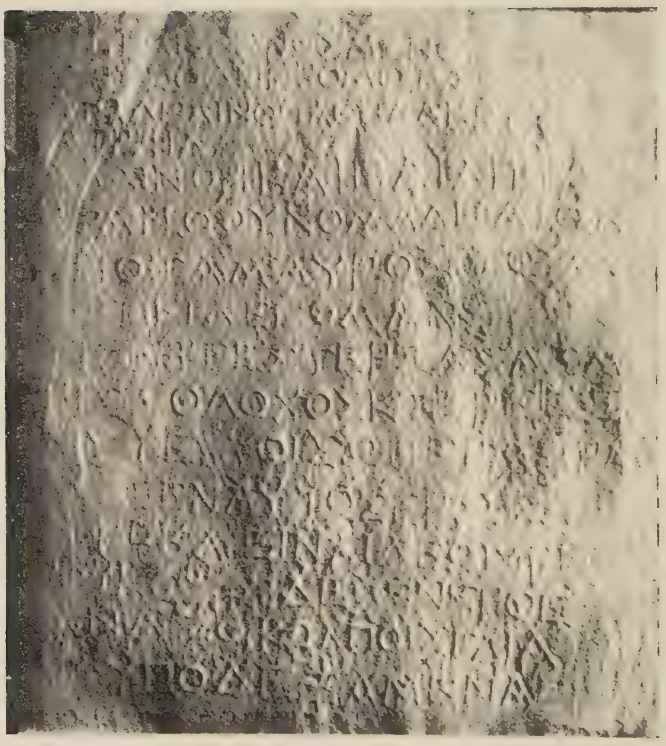

Fig. III.

Ps. ESIODO IN PROPERZIO ?

Vittorio Bartoletti [1] ha preso recentemente in esame il frammento fiorentino pubblicato la prima volta da Vitelli e Norsa (in *St. it. di fil. cl.*, 1935, p. 87-91) dimostrato esiodeo e genealogico dall'acuta disamina del Pfeiffer [2]. Nei prime nove versi relativi a Melampo ed alle sue imprese per riportare a Neleo i buoi di Ificlo e ottenere la mano di Pero per il fratello Biante, ricorrono espressioni e situazioni che hanno una strana e suggestiva corrispondenza con un passo di Properzio. Già il Pfeiffer notò che l'espressione δεσμὸν ἀεικὲς ἔχων (v. 4) coincide precisamente con *turpia vincla* di Properzio II, 3, 51 [3]; ed altrettanto in rigardo al mito il Pfeiffer mise in relazione Properzio con Apollonio (I, 118) e Teocrito (III, 43-5) [4]. Noi osserviamo che tutto il complesso ci sembra ispirato, assai più che al brano famoso della, *Nekyia* al nuovo passo rivelatoci dai papiri :

turpia perpessus vates est vincla Melampus
cognitus Iphicli surripuisse boves :
quem non lucra, magis Pero formosa coegit
mox Amythaonia nupta futura domo

(II, 3, 51 ss.)

Infatti in λ, 285 ss. c'è si Pero αὖμα βροτοῖσιν « cui tutti i vicini ambivano », c'è il μάντις ἀμύμων (v. 291), ci sono δεσμοὶ τ'ἀργαλέοι καὶ βουκόλοι ἀγροιῶται (v. 293) e i buoi che si dovevano sottrarre (ἐλάσειε) ἐκ Φυλάκης... βίης Ἰφικληείης / ἀργαλέας, ma non si parla nè di Biante nè si nomina Melampo [5], sia pur accennato

1. V. Bartoletti, *Il frammento fiorentino di Esiodo* in « St. it. di fil. cl. » 1946, p. 3-10 ed annessa bibliografia ; cfr. P. Maas, *Ein Bruchstück aus Hesiods* Γυναικῶν κατάλογος, in « Études de papyrologie » 1940, p. 37-39. Ed un accenno anche in Q. Cataudella, *Problemi e orientamenti di letteratura greca*, p. 13 e n. 31, in « Problemi ed orientamenti critici di letteratura, Milano », 1948.

2. R. Pfeiffer, *Hesiodisches und Homerisches,* in « Philologus », 1937, p. 1 e ss.

3. Pfeiffer, *art. cit.*, p. 5, n. 9.

4. Pfeiffer, *art. cit.*, p. 4. Anche riguardo al mito di Ila Properzio tiene presente Teocrito ed Apollonio.

5. Si veda l'articolo del Pley in « P. W. Real enc. der cl. Alt. » XV, 1, s. v. col. 394 ed inoltre *Die Elegien des Sextus Propertius*, erklärt von M. Rothstein, Berlin, vol. I, 1920, p. 237, n. 51.

come μάντις ; in o, 235 c'è Melampo che δεσμῷ ἐν ἀργαλέῳ δέδετο, κρατερ'ἄλγεα πάσχων/εἵνεκα Νηλῆος κούρης ἄτης τε βαρείης/τήν οἱ ἐπὶ φρεσὶ θῆκε θεὰ, δασπλῆτις Ἐρινύς (232 e ss.). Versi questi in cui pur mancando la menzione di Ificlo (sì invece di Filaco [1]) v'è un punto interessantissimo da chiarire anche per l'ermeneutica properziana : ed è che l'espressione « restò legato in ceppi tremendi, soffrendo forti dolori per la figlia di Neleo e per il grave acciecamento che a lui l'Erinni tremenda gettò nell'animo » paire corrispondere in pieno a *quem... Pero formosa cõegit* del testo properziano, che potrebbe in apparenza autorizzare a credere, col Rothstein, che Melampo « conquistò per sè Pero » [2] : mentre poi segue κασιγνήτῳ δὲ γυναῖκα/ἠγάγετο πρὸς δῶμαθ' (vv. 237-8) che conferma la versione tradizionale. Sommariamente breve è sia la menzione di Teocrito III, 43 τὰν ἀγέλαν χὠ μάντις ἀπ' Ὄθρυος ἄγε Μελάμπους/ἐς Πύλον· ἃ δὲ Βίαντος ἐν ἀγκοίνῃσιν ἐκλίνθη ; e quella di Apollonio Rodio I, 118 in cui, parlandosi dei figli di Pero, di essa si dice : ..τῆς δ'ἀμφὶ δύην ἐμόγησε βαρεῖαν/Αἰολίδης σταθμοῖσιν ἐν Ἰφίκλοιο Μελάμπους, omettendo precisamente e i *boves* e i *turpia vincula*. I testi di prosa, dagli *Scholia* a Teocrito (III, 43 W) a quelli di Apollonio Rodio, a Pausania (IV, 36, 3), ad Apollodoro (p. 24) in cui si parla appunto dei figli Ἀμυθάονος (cfr. anche λ, 259) ridanno nei noti termini tutta la saga : e c'è Biante innamorato, Melampo δεθείς τὰς βόας κλέψαι e la moglie data al fratello, ma Ificlo è in secondo piano in Apollodoro, mentre è in prima linea in Pausania : χαριζόμενος τῷ ἀδελφῷ Βίαντι ἀφίκετο, ...καὶ ἐδέθη μὲν ὑπὸ τῶν βουκόλων τοῦ Ἰφίκλου idove però mancano le nozze : ed altrettanto nei testi scoliastici che forse si ricollegano ai commentarii di Teone [3], e in cui ci sono sì le nozze di Biante ma in conseguenza del prodigio di « aver reso padre » Ificlo (così come è pure in Apollodoro).

Gli elementi quindi comuni si ritrovano in Properzio e nei varî testi tradizionali : ma organicamente fusi in un tutto solo in

1. Si veda Pfeiffer, *art. cit.*, p. 4-5, in cui si mostra che questa versione è pure della Melampodia (Hesiod. fr. 166 Rz) e forse anche in Ferecide (fr. 33 Jacoby) oltre che in o.

2. *Die Elegien der Sextus Propertius*, *op. cit.*, p. 238, contra Pfeiffer, *art. cit.*, p. 4. Anche Butler-Barber, *The Elegies of Propertius*, Clarendon Press, Oxford 1933, p. 197-8 pur ammettendo possibile che Properzio segua « qualche versione sconosciuta nella quale Melampo sopporta tutte le fatiche per amore conquistandosi alfine Pero come moglie » — versione questa che non si sa se basata su « merely... inference » o su « autorità » — considerano possibile però che Properzio accetti anche la conclusione tradizionale della leggenda. « In questo caso intende egli affermare che dopo tutti i suoi sacrifici egli trova il suo amore nelle braccia di un altro ? » (p. 197).

3. Si veda Pfeiffer, *art. cit.*, p. 4.

Properzio e nel testo del papiro fiorentino. Ed infatti nei varii autori si parla di Melampo e Biante (come in *a*) e del matrimonio, ma si trascura Ificlo, o si parla di quest'ultimo, però mancano le nozze o sono rappresentate conseguenza di prodigio [1]. Viceversa in Properzio e nel nostro testo c'è innanzitutto la menzione del δεσμὸν ἀεικές poi, secondo la restituzione del Pfeiffer, il soffrire [πάθεν δ'ἄχος (v. 3) e *perpessus est*, poi la sorpresa di aver sottratto i buoi; in cui il *cognitus* è sì « essere sorpreso » nell'atto del furto [2], ma potrebbe valere anche parzialmente « essere noto » per il furto, con analogia a κλέος ἐσ[θλὸν ἀπ' Ἰφί (però Maas, *art. cit.*, p. 37 suppone, prima di κλέος κ[οίρα]νος οὖ) κλοι' ἀγαγεῖν βοῦς (v. 1). *Pero formosa* corrisponde esattamente a Πηρὼ [ἡ]ύκομος di v. 8, così come *vates* a μάντις integrato a v. 2 dal Pfeiffer. E più ancora è interessante l'immediato collegamento tra la sua prigionia e le sue sofferenze e le nozze procurate al fratello :

mox Amythaonia nupta futura domo

verso che deve riferirsi al fratello Biante giacchè altrimenti il poeta si sarebbe espresso diversamente e non con il solenne aggettivo : in istretto rapporto coi *vincula* così come nel nostro testo esiodeo [3] :

δεσμὸν ἀεικὲς ἔχων [
μνᾶτο γὰρ αὐτοκασιγν[ήτῳ...
ἤνυσέ θ'ἱμερόεντα γάμ[ον

1. I vari momenti della saga organicamente in Pfeiffer, *art. cit.*, p. 4.

2. Cfr. Rothstein... *Die Elegien*, ecc., p. 238. Per *cognosci* con il nom. + l'infinito attivo si veda Stolz-Schmalz-Hofmann-Leumann, *Lateinische Grammatik*, 1928, p. 589; riguardo al significato di « noto, famoso » largamente attestato in tutta la latinità si veda s. v. *Thesaurus linguae latinae*, vol. III, col. 1516 e ss. e Stolz-Schmalz-Hofmann-Leumann, *op. cit.*, p. 608. Per Properzio l'esempio che potrebbe avvicinarsi al nostro in questo senso sarebbe forse IV, 6, 38 in cui *cognite* = « riconosciuto » : ma forse i due sensi, « sorpreso » e « noto » coesistevano proprio come reminiscenza letteraria dal greco. Si noti poi che *cognitus* in Properzio è sempre costruito col dativo, assimilandosi perciò piuttosto a « noto » : II, 29, 33 = *mihi cognitus* ; III, 15, 35 *natis est cognitus error* ; I, 11, 17 *mihi cognita* ; I, 7, 14 *illi cognita nostra mala* ; I, 18, 24 *tacitis cognita sunt foribus* ; per aggettivi affini come *egregius*, *eximius*, *primus*, *praecipuus* + l'inf. per quanto in età seriore, Stolz-Schmalz-Hofmann-Leumann, *op. cit.*, p. 579.

3. A dimostrare che la tradizione seguita da Properzio è indiscutibilmente quella generale di tutta la letteratura antica così pure il Pfeiffer, *art. cit.*, p. 4, n. 6) basterebbe il pensare che Properzio non avrebbe aggiunto *lucra* se fosse partito dal presupposto che Melampo fosse innamorato di Pero : il dubbio sulla ragione della sua impresa pel rapimento dei buoi di Ificlo poteva essere generato proprio in conseguenza del fatto che egli non per il suo amore compiva l'impresa ma per il fratello. In quanto alla corrispondenza o meno dell'esempio con l'assunto dei versi esso ci pare salvato solo se riflettiamo che le conseguenze anche dolorose dell'amore si fanno sentire — dice il poeta — addirittura non sugli innamorati ma anche sui congiunti stessi.

che allude ad una successione immediata del fatto : l'espressione *domo* può ricordare l'omerico ἠγάγετο πρὸς δώμαθ'... combinato col nostro testo. Che del resto in Properzio non sia da escludere la conoscenza o diretta od indiretta del *Catalogo* — i cui rapporti con la *Nekyia* specialmente sono indiscutibili[1] — può essere mostrato da un altro passo non rilevato e messo in relazione con questi versi. Di fatti in I, 13, 21-2 Properzio alludendo all'amore di Gallo *perditus in quadam* dice :

Non sic Haemonio Salmonida mixtus Enipeo
Taenarius facili pressit amore deus

Già i commentatori[2] a questo riguardo hanno rapportato λ, 235 ss. in cui c'è per l'appunto Τυρὼ Σαλμωνῆος ἀμύμονος ἔκγονος... ἣ ποταμοῦ ἠράσσατ' Ἐνιπῆος θείοιο e Posidone che avendone assunto l'aspetto (τῷ δ'ἄρα εἰσάμενος) ἐν προχοῇς ποταμοῦ παρελέξατο δινήεντος e l'onda πέριστάθη οὔρεϊ ἶσον/κυρτωθὲν, κρύψεν δὲ θεὸν θνητήν τε γυναῖκα. Per altro il Pap. Tebt. 271 (II, 1907, p. 20) considerato esiodeo è stato appunto avvicinato e dallo Pfeiffer[3] e dal Bartoletti a quello fiorentino, perchè anche esso ha delle grandissime affinità con λ, 248 ss. Inoltre si ricordi il fr. 130 Rz : riportando il verso virgiliano *Georg.* IV, 361 *at illum / curvata in montis faciem circumstetit unda* che è la traduzione di λ, 243-4 πορφύρεον δ'ἄρα κῦμα περιστάθη οὔρεϊ ἶσον/κυρτωθέν ci informano gli *Scholia Bern.* a Virg., *Georg.* IV, 361 : *hunc versum ex Hesiodi gynecon* ⟨*catalogo*⟩ *transtulit* confermandoci quindi che il catalogo esiodeo aveva anche per questo riguardo molti contatti con quello di λ. Orbene c'è nel Pap. Tebt. 271 un verso in cui ritorna un verbo che è in Properzio, anche se riferito ad altra persona : e per quanto esso sia supplemento del Pfeiffer pare sicuro (cfr. ad es. *Theog.* 333 e già Omero Z, 161) :

σοὶ φιλό]τ[η]τι [Πο]σειδάωνα [μιγῆναι

1. Si veda Bartoletti, *art. cit.*, p. 9, che riprendendo le intuizioni del Dümmler (*Kl. Schr.* II, p. 398) e del Friedländer (*Argolica*, p. 46 ss.) pensa che il poeta del *Catalogo* di λ « dovè attingere largamente ad Esiodo ». Si cfr. ancora Pfeiffer, *art. cit.*, p. 6 e 14 con n. 24 ; ed anche P. von der Mühll, s. v. *Odyssee*, p. 727, in « Real. enc., » Suppl. VII che rimanda anche assai saggiamente al Bethe, *Homer*, II², 334, 2.

2. *Die Elegien des Sextus Propertius*, ed. Rothstein, *op. cit.*, p. 142, v. 21, e *The Elegies of Propertius*, by Butler-Barber, Oxford 1933, p. 172.

3. Pfeiffer, *art. cit.*, p. 11-14 ; Bartoletti, *art. cit.*, p. 9-10 e note relative che riprende dal Pfeiffer, con aggiunte, le notizie riguardanti la storia dell'interpretazione del Pap. Tebt. 271, dai primi editori sino al Crusius, Schubart, Körte, Rzach, ecc. ; corrispondente a questa posizione è pure il Maas, *Ein Bruchstück aus Hesiods* Γυναικῶν κατάλογος, in « Études de papyrologie », 1940, p. 37-9.

Il μιγῆναι, sia pure trasportato al mescolarsi di Posidone con le acque, pare bene suppore abbia influito in Properzio come reminiscenza del verso esiodeo, tanto più che diversamente si interpretava il *mixtus* « weil er seine eigene Persönlichkeit mit der äusseren Gestalt des Enipeus zu einem neuen Wesen verbunden hat; es ist möglich, aber nicht notwendig, dass Properz dabei an die Wassernatur der beiden mythologischen Persönlichkeiten und an die Mischung von Flusswasser und Meerwasser ἐν προχοῇς ποταμοῦ wo die Handlung vor sich geht, gedacht hat » (Rothstein, *op. cit.*, p. 143), che è spiegazione buona ma forse non compiuta : e l'espressione *amore pressit* ricorda meglio φιλότητι μιγῆναι laddove passo così precisamente corrispondente nel testo omerico non c'è : v. 246... ἐπεί ῥ'ἐτέλεσσε θεὸς φιλοτήσια ἔργα, e v. 248 : χαῖρε, γύναι, φιλότητι...

Da quanto abbiamo osservato c'è da concludere che Properzio, cui Omero era ben noto, ha certamente anzi indiscutibilmente tenuto presente in questi passi λ, come anche in altri luoghi II, 1, 19-20 (= λ 315-6) e II, 20, 31 (= λ, 576 generico però) e proprio a proposito di Tiro, III, 19, 13 *Thessalico*[1] *flagrans Salmonis Enipeo/quae voluit liquido tota subire deo* che corrisponde a ἡ... ἠράσσατ' Ἐνιπῆος θείοιο, ma non è escluso che sia risalito al *Catalogo* esiodeo, sia pure per il tramite di quella mitologia galante ed appassionata di pretto stampo alessandrino di cui era largamente informato[2].

Basterebbe ricordare, per certa affinità di concetto e di stile col catalogo di λ, II, 28 c, 49 ss., in un passo che vedremo notevole per altri echi esiodei :

---

1. Per l'aggettivo *Haemonius* = *Thessalicus*, si cfr. il fr. 25 di Riano (Powell, *Coll. Alex.*, p. 13 Αἱμονίην δ'ἐξαῦτις (sc. παλαιότεροι καλέεσκον) ἀφ' Αἵμονος, ἓν ῥα Πελασγός/γείνατο φέρτατον υἱόν, ὁ δ'αὖ τέκε Θεσσαλὸν Αἵμων (Rothstein, *op. cit.*, p. 143 e Butler-Barber, *op. cit.*, p 173) ; e *Haemonio... viro* = Achille, in III, 1, 26.

2. E si ricordi che il Κατάλογος fu ben noto agli alessandrini (Schmid-Stählin, *GGL*, I, 1, 1929⁷, p. 268 e n. 9). E del resto proprio Butler-Barber, *op. cit.*, p. 198, ammettono che Properzio abbia attinto prevalentemente alla versione di λ o « a qualcuna da essa derivata » che risulta, inquadrata nei nuovi rapporti fra λ e il *Catalogo*, come visti ora, una intuizione preziosa a conferma della nostra interpretazione. Si veda ancora per questo aspetto F. Della Corte, *Ancora dei papiri berlinesi 9870 e 9871*, in « Riv. di Fil. cl. » 1937, p. 45 : « testo tipicamente caro agli alessandrini (sc. il Κατάλογος), la diffusione del quale per tutto il mondo degli antici è ampiamente documentata » E anche Körte, in « Arch. für Papyrusforschung » 1939, p. 79 che parla appunto della frequenza in Egitto di « hesiodeische Katalogpoesie ». Per l'uso del catalogo in epoca alessandrina si veda pure C. Cessi, *La critica letteraria di Callimaco* « St. it. di fil. cl. » 1907, specialmente p. 47 ; in generale sull'esiodismo callimacheo anche É. Cahen, *Callimaque et son œuvre poétique*, Paris, 1929, p. 300 e ss.

sunt apud infernos tot milia formosarum
. . . . . .
vobiscum est Iope, vobiscum candida Tyro
vobiscum Europe nec proba Pasiphae
et quot Creta tulit vetus et quot Achaia formas
et Thebae et Priami diruta regna senis [1].

Ma non basta. Francesco Della Corte [2] qualche anno fa ha pubblicato due papiri di Berlino 9870 e 9871 reputati come appartenenti al Κατάλογος e relativi alle imprese di Perseo e alla liberazione di Andromeda. Orbene possiamo constatare che lo stesso mito ritorna più di una volta nello stesso Properzio : in 1, 3, 2 dove attraverso la menzione del padre Cefeo ci si ricongiunge al motivo anche del papiro... Κηφ[ῆος e che presenta affinità nell'espressione *duris cotibus* con *ad duras cautes* di Ovidio, *Met.* IV, 672 i cui rapporti con il nuovo papiro del Κατάλογος sono stati messi già nel dovuto rilievo [3]. In II, 28, 21 si ricorda ancora Andromeda che *monstris fuerat devota marinis*, ma *haec eadem Persei nobilis uxor erat* che ricorda dal papiro κήτει θε[οπέμπτῳ ed ἔκπαγλος ἐπειγόμεν[ος [4]. Il legame con Perseo di cui è detto che Andromeda fu *nobilis uxor* — laddove Andromeda in Esiodo non è mai nominata, mentre lo sono e Perseo (*Theog.* 280) e Cefeo (fr. 23 Rz) e Cassiepea (fr. 31 Rz) [5] — ci riporta

1. A onor del vero gli echi esiodei in Properzio non sembrano molto numerosi : forse, se pure non è mediato, in II, 10, 25 (Rothstein, *op. cit.*, p. 283-4 ; Butler-Barber, *Introduction*, p. xli) : mediato di sicuro II, 34, 77 e ancora, come si vedrà in III, 22, ss. Si ricordi, a proposito dell' elenco properziano, che nel P. Reinach II, 77 (Le Caire, 1941, p. 11-12 del « Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale »), si nomina appunto, nel testo del III libro del Κατάλογος, Europa considerata anche come madre di Minosse (v. 3 e ss. ; e si veda anche P. Oxy 1358, fr. I vv. 8 ss. ed introduzione, p. 45 del vol. XI P. Oxy).

2. F. Della Corte, *Otto papiri letterari editi e inediti del Museo Berlinese*, I, in « Riv. di fil. cl. » 1936 ; *ID., Ancora dei papiri berlinesi 9870 e 9871*, in « Riv. di fil. cl. » 1937.

3. Della Corte, *Ancora* ecc., *art. cit.*, p. 42-45.

4. Si veda anche Arato 354 Ἀνδρομέδην μέγα κῆτος ἐπερχόμενον κατεπείγει e *Scholia* di Tzetze a Licofrone, 836 ὁ Κηφεὺς δὲ χρησμοῦ δοθέντος τὴν ἑαυτοῦ θυγατέρα τὴν Ἀνδρομέδαν πρὸς βορὰν ἔδωκεν ἐκριφῆναι τῷ κήτει ; inoltre Apollodoro II, 4, 3 : Ἄμμωνος δὲ χρήσαντος τὴν ἀπαλλαγὴν τῆς συμφορᾶς, ἐὰν ἡ Κασσιεπείας θυγάτηρ Ἀνδρομέδα προτεθῇ τῷ κήτει βορᾶ, τοῦτο ἀναγκασθεὶς ὁ Κηφεὺς ὑπὸ τῶν Αἰθιόπων ἔπραξε καὶ προσέδησε τὴν θυγατέρα πέτρᾳ ; anche Ovidio, *Met.* IV, 671... *Ammon.* E per Cassiopea o Iope, moglie di Cefeo, si ricordi che è nominata, come si è visto, da Properzio in II, 28, 51 dimostrandosi anche così conoscenza del mito ; cfr. Wernicke, s. v. *Andromeda* in « P. W. » I, 2155. Per l'uso del termine *monstrum* come corrispondente di *beluae marinae* si confronti fr. 406, *Satirae* di Varrone *Andromede vincta et proposita ceto* con minor scrupolo puristico e si veda la nota al riguardo del Norden, P. Vergilius Maro, *Aeneis Buch* VI, erklärt, 1926³, p. 311, al v. 729.

5. Cfr. Della Corte, *Otto papiri*, ecc., I, p. 387.

proprio al tono del *Catalogo* come definito da Servio (*Aen.* VIII, 268) : *Hesiodus etiam* περὶ γυναικῶν *inducit multas heroidas optasse nuptias virorum fortium.*

Altro passo interessante assai ai nostri fini è in III, 22, 29 *non hic Andromedae resonant pro matre catenae* che si ricongiunge anche a IV, 7, 63 ss. in cui Andromeda è associata ad Ipermestra *sine fraude maritae* con chiaro riferimento alla tradizione eratostenica (*Cat.* 16 e 17), εὐγενές τι φρονήσασα[1], che risale all'*Andromeda* euripidea[2] :

Haec sua maternis queritur livere catenis
Brachia nec meritas frigida saxa manus

e vi si si allude alla colpa di Cassiopea espiata dalla figlia come nel papiro γυναικῶν καλλι[παρήων e in Apollodoro Κασσιέπεια ἡ Κηφέως γυνὴ Νηρηίσιν ἤρισε περὶ κάλλους καὶ πασῶν εἶναι κρείσσων ηὔχησεν. Ὅθεν αἱ Νηρηίδες ἐμήνισαν καὶ Ποσειδῶν αὐταῖς συνοργισθείς..... che forse non è escluso ampli a questo riguardo lo spunto del Κατάλογος[3] : e per corrispondenze verbali è interessante anche Ovidio, *Met.* IV, 670-1 *immeritam... / Andromedan.* Ma l'interesse maggiore nella già citata elegia III, 22 è in alcuni versi riferiti alle imprese di Atlante e Perseo :

Tu licet aspicias caelum omne Atlanta gerentem
sectaque Persea Phorcidos ora manu

Già i commentatori si sono accorti dei molti echi esiodei in questa elegia properziana[4] : così per Atlante si può ricordare *Theog.* 517 :

Ἄτλας δ' οὐρανὸν εὐρὺν ἔχει κρατερῆς ὑπ' ἀνάγκης

1. Si veda Rothstein, *Die Elegien*, ecc., vol. II, p. 302, n. 63 e Butler-Barber, *op. cit.*, p. 364 ; E. Müller, *Die Andromeda des Euripides*, in « Philologus », 1907, p. 53 e n. 27 e 28.

2. Ma il Della Corte, sulla base della dimostrazione del Fedde, *De Perseo et Andromeda*, diss. Berlino, 1860, del Courlander, *Perseus and Andromeda*, Londra, 1902, Müller, *Die Andromeda des Euripides*, in « Philologus », 1907, dimostra che Ovidio segue la tradizione dei mitografi più che quella dei tragici, laddove per il Wernicke, in « P. W. Real enc. der cl. Alt. » s. v. I, 2156, solo Licofrone sarebbe stato fonte di Ovidio (*Ancora* ecc., p. 45). E per lo stesso motivo della madre anche Ovidio, *am.* III, 3, 17, *at non invidiae vobis Cepheia virgost / pro male formosa iussa parente mori* ? Ed ancora in *Met.* IV, 687 *quantaque maternae fuerit fiducia formae indicat.* Per il mito di Andromeda si vida anche A. Ferrabino, *Kalypso*, Torino, 1914, p. 39-107 e 323-369 e specialmente a p. 91 per Ovidio che segue Ferecide (ma si vida anche p. 367, in cui si afferma che egli segue de vicino Euripide) ; e p. 365 sulla versione di [Eratostene] *Catasterismi* e sul contrasto tra affetto figliale e l'amore in Andromeda.

3. Della Corte, *Ancora* ecc., p. 45 e anche sugli elementi esiodei che si trovano in Apollodoro, Robert, in « Hermes » 1916, p. 288 ss., almeno per I, 90, ss. ; cfr. anche Pfeiffer, *art. cit.*, p. 5, n. 2.

4. Si veda Rothstein, *op. cit.*, vol. II, p. 168, n. 7 e 9 ; Butler-Barber, *op. cit.*, p. 316-17, n. 7-8 e 9-10.

a proposito di Perseo e della Medusa come figlia di Forchis ancora *Theog.* 274, 280, 282 :

Γοργούς θ'αἳ ναίουσι πέρην κλυτοῦ Ὠκεανοῖο
ἐσχατιῇ πρὸς νυκτὸς ἴν' Ἑσπερίδες λιγύφωνοι
. . . . . .
τῆς δ'ὅτε δὴ Περσεὺς κεφαλὴν ἀπεδειροτόμησεν
. . . . . .
τῷ μὲν ἐπώνυμον ἦν, ὅτ' ἄρ' Ὠκεανοῦ περὶ πηγάς

e così riguardo al mito di Gerione che subito segue, *Theog.* 287 :

. . . . . τρικέφαλον Γηρυονῆα
τὸν μὲν ἄρ' ἐξενάριξε βίῃ Ἡρακληείῃ
βουσὶ παρ' εἰλιπόδεσσι. . . . . .
ἤματι τῷ ὅτε περ βοῦς ἤλασεν εὐρυμετώπους

in cui forse la menzione della βίῃ Ἡρακληείῃ può aver suggerito il ricordo di Eracle (*signa Herculis*) ; e gli *Hesperidumque choros* probabilmente sono ispirati da Ἑσπερίδες λιγύφωνοι di *Theog.* 275 e 518 (cfr. anche Plinio, *n. h.* 5, 3). Ma l'avvicinamento significativo è quello di Atlante all'impresa di Perseo, che deve essere stato determinato non solo da pure ragioni di topografia, come paiono credere i commentatori, perchè entrambi abitanti « im äussersten Westen » [1] : ma anche da affinità di mito, o meglio da collegamento tra il mito di Atlante pietrificato (è questo certo il *miraculum* implicito cui Properzio si riferisce colla notazione locale [2]) e l'uccisione della Gorgone e la sua pietrificante virtù. Orbene queste caratteristiche sono nella narrazione ovidiana e in quella del papiro [3], e in forma più succinta nella descrizione di

1. Rothstein, *op. cit.*, vol. II, p. 168, n. 7 ; Butler-Barber, *op. cit.*, p. 316, n. 7-8.

2. Alludendosi infatti in questa sezione ai luoghi, è chiaro che qui Atlante vale come luogo e non come antico gigante : è implicita quindi la memoria della sua metamorfosi : anche Virgilio (*Aen.* IV, 247 ss.) adotta un linguaggio oscillante tra la forma che Atlante ha assunto di montagna e la sua primitiva forma umano-divina (cfr. anche per ciò L. Castiglioni, *Studi intorno alle fonti e alla composizione delle Metamorfosi di Ovidio*, Pisa, 1907, p. 29).

3. Si veda Della Corte, *Ancora* ecc., p. 44 ; L. Castiglioni, *Studi intorno alle fonti e alla composizione delle Metamorfosi di Ovidio*, *op. cit.*, p. 29. Si veda ancora in Servio, *ad Aen.* IV, 246, specialmente nella redazione del Danielino : *Hic autem Atlas rex fuit, qui habuit, sicut quidam volunt, iuxta Aethiopas pomarium in quo mala aurea nascebantur, quae Hesperides et insomnis draco custodiebant ; hic cum audisset a Themide, antiquissima dearum vate, cavendum esse a Iovis filio, qui ea poma quandoque sublaturus esset, et timore nullum susciperet, audito quod Perseus Iovis esset filius, suscipere eum hospitio noluit ; a quo in montem conversus est viso Gorgonis capite.* Il Castiglioni, *l. c.*, dice appunto che « Ovidio ha messo in relazione di suo arbitrio la metamorfosi di

Properzio. Di fatti all'*Atlanta gerentem* pare che bene si addicano gli εὐρέας ὤμους del papiro, dato che in sé non possiamo distinguere se porti il cielo con le mani o sulle spalle (cfr. WERNICKE, s. v. *Atlas*, in PW, II, 2122).

E nei primi versi del papiro se proprio, data l'affinità di espressione con *Theog.* 299 ὅφιν δεινόν τε μέγαν τε, non si vuol vedere addirittura Ἔχιδνα, si potrebbe pensare alla Gorgone uccisa da Perseo χαλκέῳ ὄζῳ cui anzi Perseo avrebbe strappato[1] (?) κεφαλήν (cfr. Ovidio, *Met.* IV, 771 *crinita draconibus ora*). Ma si può anche pensare — come il Della Corte acutamente ha fatto — che invece nel consanguineo di Forchis, sia da vedere il δεινὸς ὄφις (*Theog.* 334) che παγχρύσεα μῆλα φυλάσσει (ma allora l'arma di bronzo, non risultando che sia stato ucciso il *draco* da Perseo, sì da Eracle, almeno nella redazione corrente della leggenda, che ci starebbe a fare? per altro si può anche credere che l'espressione significhi semplicemente che Perseo era armato: ma ci pare meno probabile). In tal caso l'ordine di Properzio che prima parla di Atlante e poi allude alla decapitazione della Gorgone coinciderebbe su per giù con quello ovidiano, e cioè del Κατάλογος[2]. Rimane certo che il collegamento tra l'Atlante e l'impresa di Perseo può ricondursi al tipo di mitologia che per tramiti alessandrini era pervenuta a Properzio, ma che ripeteva le sue origini dal Κατάλογος letto in epoca alessandrina, come è dimostrato anche dal presente papiro di età tolemaica[3]. E il ritrovare

---

Atlante e la Gorgone di Perseo; un po' più dubbio rimane, invece, se anche la trasformazione sia dovuta al suo genio inventivo ». E con intuito avverte: « Ovidio conosceva certamente il passo di Virgilio inforno ad Atlante e se ne servì, come si rileva da qualche punto, completandolo di suo con il semplice sviluppo dei motivi fornitigli dal grande epico o *con altro soccorso a noi sconosciuto*. »

1. Veramente ἀπαείρω vuol dire « sollevare, alzare », ma può anche significare in conseguenza « strappare, rimuovere », *secta ora* in Properzio, *eripuisse caput collo* (*Met.* IV, 785) in Ovidio.

2. Che, però, non avrebbe narrato, ammessa tale interpretazione, almeno nell'episodio pervenutoci, la decapitazione della Medusa, ma essa dovrebbe essere comunque presupposta; mentre seguendo la prima interpretazione che lo stesso DELLA CORTE ha avanzata (*Otto papiri* ecc., *art. cit.*, I, p. 389), si troverebbero narrati entrambi i fatti ma l'ordine sarebbe capovolto rispetto a Properzio e Ovidio.

3. Si veda DELLA CORTE, *Ancora* ecc., *art. cit.*, p. 45. Interessante inoltre ancora ai v. 27 ss. della stessa elegia III, 22 di Properzio, *at non squamoso labuntur ventre cerastae / Itala portentis nec furit unda novis*, che introduce appunto la menzione di Andromeda già citata. Nell'*unda* che *nec furit* ecc. già il ROTHSTEIN (*op. cit.*) vol. II, p. 172, v. 27 riconosce un addentellato al κῆτος della leggenda di Andromeda: ma forse anche nel verso precedente è proprio da vedere un contatto col mito di Perseo che ha avuto che fare con serpenti, o sia il δεινὸς ὄφις che guardava παγχρύσεα μῆλα consanguineo di Forchis, o quei serpenti di cui parla Ovidio nati dalle goccie di sangue della Gorgone; *cumque super Libycas victor penderet harenas / Gorgonei capitis guttae cecidere cruentae / quas humus exceptas varios animavit in angues / unde frequens illa est infes-*

accantò motivi esiodei che appartengono tutti ad uno stesso nucleo (Gerione e le Esperidi) come si può vedere nella *Teogonia*, è di notevole interesse : come l'accostamento di Atlante all'impresa di Perseo (la quale bene inteso direttamente non interesserebbe il Κατάλογος se non pei riflessi con Andromeda), non fatto nella *Teogonia* ma nel papiro, in Properzio, in Ovidio è quanto mai significativo. Rimane quindi lecito il sospetto che tra le altre fonti della galante mitologia alessandrina, di cui Properzio fa così largo uso, ce ne sia qualcuna che ha tenuto presente anche il Κατάλογος [1], qualora non si volesse pensare proprio a conoscenza diretta di esso da parte del poeta latino, cosa che non ci sembrerebbe escludibile. Anche in Properzio ci pare dunque di poter convalidare quanto il Della Corte ha sostenuto per Ovidio : che cioè accanto alle altre note fonti alessandrine possa essere annoverata, « anche questa piuttosto dimenticata, del Κατάλογος τῶν γυναικῶν » : e cioè nella fattispecie per gli antefatti del mito di Andromeda.

Luigi Alfonsi.

---

taque terra colubris (617-20); (e di fatti Butler-Barber, *op. cit.*, p. 318, n. 27-8 richiamando Erodoto II, 74 vedono « the horned asp of Egypt » ; e così pure Rothstein, *op. cit.*, vol. II, p. 172, che cita anche Diodoro, 3, 50) ; meno probabile il ricordo di Echidna. Che le espressioni verbalmente si riconnettano con Virgilio (*Georg.* II, 151 e 140) come ha già visto il Rothstein (*op. cit.*, vol. II, p. 172) è fuori discussione : ma interessa che questo parlare di serpenti, prima di venire a trattare espressamente il mito di Andromeda esposta al mostro e liberata da Perseo, pare appunto un implicito riferimento alla prima fase del mito cui proprio si riferiscono e il Papiro berlinese e il nostro testo ovidiano : cioè Perseo e la Gorgone, pietrificazione di Atlante e rapporti con mostri e « draghi » e serpenti della terra e del mare.

1. La prova di questa tradizione scolastica può essere addotta sulla base anche di un passo solitamente non citato di Cicerone, *Tusc.* V, 3, 8 singolarmente vicino a Properzio : *nec vero Atlas sustinere caelum nec Prometheus adfixus Caucaso, nec stellatus Cepheus cum uxore, genero, filia traderetur nisi caelestium divina cognitio nomen eorum ad errorem fabulae traduxisset.* L'accostamento di Prometeo ad Atlante si capisce bene giacchè essi già in Esiodo sono fratelli (*Theog.* 510 ed inoltre Apollodoro I, 2, 3 ; Teone *Schol. Arat.* 254 ; *Schol. Apoll. Rhod.* I, 444 ; Eschilo, *Prom.* 349 ss.) e per il legame di Atlante con Titani, Giganti ecc. si ricordi sempre Servio *ad Aen.* IV, 247 (DS) : *Atlantis... cui poenae gratia caelum impositum dicitur quod, ut quidam volunt, cum Titanibus steterit*, e si cfr. il fr. 7 Marm. (= 19 M, 20 B) del *Bellum pœnicum* di Nevio con l'interpretazione datane da Hermann Fränkel, *Griechische Bildung in altrömischen Epen* II *Naevius Bellum Poenicum* fr. *19 M*, in « Hermes, 1935, p. 59-61 e E. V. Marmorale, *Naevius Poeta*, Catania, 1945, p. 23-4 e 89*-90*) : meno si capirebbe quello tra Atlante e Cefeo *cum uxore, genero, filia* (sia pur fatto da Cicerone ad altro fine dimostrativo) se i due non fossero collegati tramite Perseo e la Gorgone. Si noti poi che l'identificazione tra l'Atlante che sostiene il cielo e l'Atlante re cui (almeno sulla base del luogo ovidiano espressamente) sarebbe capitato più propriamente l'incontro con Perseo deve risalire già addietro : infatti entrambi paiono collegati colle Esperidi *Theog.* 518 per l'Atlante che sostiene il cielo : Ovidio, *Met.* IV, 631 e ss per il re). Si veda anche Wernicke s. v. *Atlas* in « PW. Real Enc. der cl. Alt. » II, col. 2125.

LE TEMPLE DE VÉNUS CAPITOLINE ET LA TRADITION POMÉRIALE

Depuis les origines, les Romains ont eu coutume de pratiquer la discrimination religieuse : bien qu'au cours de l'histoire, leur panthéon se soit largement ouvert aux divinités étrangères, cette adoption n'a pas laissé de respecter les droits des dieux indigènes. C'est ainsi que les nouvelles divinités d'origine grecque ne devaient pas franchir l'enceinte sacrée de la cité : leurs temples s'élevaient à l'extérieur de la ligne du pomerium [1]. Par exemple, Apollon avait été établi en 431 au Champ de Mars et Esculape avait reçu en 291 un sanctuaire dans l'île Tibérine [2].

Cette observance s'est maintenue jusqu'à la fin du IIIe s. avant notre ère. A ce moment, il semble qu'au bouleversement de la situation politique et militaire corresponde un bouleversement dans les affaires religieuses. Les Romains auraient alors enfreint la vieille tradition pomériale : si les savants sont à peu près d'accord sur le fait, ils le sont beaucoup moins sur les détails. C'est ainsi que Jordan voyait la première exception dans l'introduction, en 204, du bétyle de la grande Mère Idéenne dans le temple de Victoria au sommet du Palatin, introduction qui devait être suivie, quelques années plus tard, en 191, par l'inauguration du propre temple de la Magna Mater sur le Palatin [3].

Au contraire, Wissowa [4] datait de la consécration du temple

1. Cf. pour la définition du pomerium Varron, *L. L.* V, 143 — Aulu-Gelle XIII, 14, 1. — Ambrosch a été le premier à souligner cette règle religieuse dans *Studien und Andeutungen im Gebiet des altrömischen Bodens und Kultus* (Breslau, 1839), p. 190.

2. Le temple de Castor et Pollux inauguré en 484 au Forum n'est pas une exception : les Romains avaient le sentiment d'accueillir non un culte grec mais un culte italique, originaire de Tusculum. Cf. Wissowa, *RuK*², p. 270.

3. Jordan, *das Templum deae Syriae in Rom* in *Hermes*, VI (1872), p. 316 : évoquant la tradition pomériale il poursuit «.... so wird man die Regel bis gegen Ausgang der republikanischen Zeit nur durch eine um so merkwürdigere Ausnahme verletzt finden : durch die Erbauung des Tempels der Magna Mater auf dem Palatin. »

4. *RuK*², p. 62 : « War bisher streng darauf gehalten worden, dass die Kultstätten der griechischen Gottheiten ausserhalb der sakralen Grenze des Pomeriums lagen, so wird diese nunmehr durchbrochen indem die im genannten Jahre 217) auf Grund Sibyllinischer Weisung gelobten und zwei Jahre später eingeweihten Tempel der Mens und der erycinischen Venus ihren Platz auf dem Capitole erhielten. »

de Vénus Érycine, en 215, au sommet du Capitole, la première infraction à la règle du pomerium. Ces divergences sont importantes : il n'est pas indifférent de savoir en faveur de quelle divinité les Romains ont consenti un fléchissement des traditions. Est-ce la Magna Mater du Palatin ou Vénus Érycine du Capitole [1] ? D'autre part, est-il bien sûr que les Romains aient rompu, à cette date, avec la tradition ? S'agit-il vraiment d'une révolution dans l'histoire religieuse de Rome ?

*
* *

Pour répondre à cette double question il convient de définir la ligne pomériale au IIIe s. avant notre ère. Il est en effet étrange de voir les modernes obscurcir à plaisir un problème qui n'avait pas soulevé de divergences parmi les anciens. Fixons d'abord les faits admis avant d'indiquer le point en litige. Tout le monde reconnaît le schéma suivant dans l'élargissement progressif du pomerium : 1° pomerium de la Roma quadrata [2] ; — 2° pomerium du Septimontium ; — 3° pomerium de la cité des « quatre régions » entourée par le mur servien (ce mur ne coïncide d'ailleurs pas partout avec le tracé du pomerium) ; — 4° pomerium agrandi à plusieurs reprises à partir du temps de Sylla. Seule, la situation du pomerium fixée par la réforme servienne intéresse notre enquête.

Cette réforme avait-elle intégré l'ensemble des sept collines à l'intérieur du pomerium ? Non, ici encore, un fait est unanimement reconnu : l'Aventin, bien qu'entouré par le mur servien [3] n'a jamais été englobé dans l'enceinte sacrée sous la République. (Il semble être la colline accueillante par excellence aux divinités étrangères ; il ne devait rentrer dans le pomerium que par une décision de l'empereur Claude.) C'est à propos du Capitole que se partagent les érudits modernes. Les uns prétendent que le Capitole est resté en dehors de la ligne pomé-

1. C'est en effet Vénus Érycine qui est au centre de la ferveur religieuse de 217 : le texte de Tite-Live est net (XX, 10, 10) : Tum aedes votae : « *Veneri Erucinae aedem Q. Fabius Maximus dictator vovit*, quia ita ex fatalibus libris editum erat, *ut is voveret, cuius maximum imperium in civitate esset* ; Menti aedem T. Otacilius praetor vovit. » Mens ne joue qu'un rôle secondaire ; elle traduit en somme la teneur exacte des prières : obtenir la *sagacité* pour redresser la situation.

2. Voir en dernier lieu Basanoff : *Pomerium Palatinum*, Memor. della R. Accad. dei Lincei. ser. IV. IX, fasc. I, 1939.

3. Les fouilles récentes de Sainte-Sabine ont mis à jour un tronçon du mur servien : M. Quoniam, membre de l'École Française de Rome a consacré un article à ce sujet ; *A propos du Mur dit de Servius Tullius*, MEFR, 1948, p. 41-64.

riale définie par la réforme servienne [1]. Les autres l'incorporent dans le périmètre sacré, tout en reconnaissant le caractère spécial de la colline, vraisemblablement exclue de la division « des quatre régions » [2]. Est-il possible de lever ce doute ? Nous pensons que oui. Non seulement le témoignage des anciens est concordant à cet égard, mais, à dire vrai, on se demande pourquoi certains érudits ont cru devoir récuser ou méconnaître la tradition, quand toutes les raisons commandaient de placer le Capitole à l'intérieur de l'enceinte sacrée.

Sur quels arguments les partisans de l'exclusion pomériale du Capitole ont-ils cru pouvoir se fonder ? Il semble que leur raisonnement repose sur une confusion entre deux ordres d'idées, entre la limitation pomériale d'une part et la division administrative d'autre part. Tite-Live rapporte en effet (I, 43, 13) la répartition faite par le roi Servius Tullius de la *cité habitée* en quatre régions territoriales : « Quadrifariam enim urbe divisa regionibus collibusque qui habitantur, partes eas tribus appellavit... » C'est à cette réforme que la tradition attribue l'origine de la cité « des quatre régions » ou « quatre tribus » désignées par les noms de Suburana, Esquilina, Collina et Palatina.

Mais cette division administrative ne saurait préjuger de la délimitation religieuse. Nulle part, les auteurs anciens ne prêtent au mélange des deux notions ; à leurs yeux, l'extension du pomerium est solidaire d'un agrandissement du territoire, elle ne saurait dépendre d'une division interne de ce territoire. Pourtant certains modernes n'ont eu garde de respecter cette distinction. C'est ainsi que Besnier écrit [3] : « Un premier agrandissement du pomerium acccompagna la construction de l'agger Servii substitué au mur de Romulus ; *la ligne pomériale de Servius embrassait le périmètre des quatre régions urbaines qu'il avait organisées* ; le Capitole, l'extrémité nord-est du Quirinal et de l'Esquilin, l'Aventin, le Forum Boarium et le Velabre, bien que compris dans l'enceinte, étaient laissés en dehors du pomerium. »

A l'appui de ces dires, Besnier renvoie à deux textes anciens. Le premier (Tite-Live I, 44, 3) attribue à Servius Tullius l'adjonc-

---

1. Besnier *in* Daremberg-Saglio, *D. A. s. v.* pomerium, p. 546. Homo, *Lexique de Topographie Romaine*, *s. v.* pomerium p. 401.

2. Platner et Ashby, *Top. dict. of ancient Rome*, *s. v.* Regiones quattuor, p. 444 et fig. n° 5, p. 443. Le texte de la page 444 dit : « All the area within the Pomerium was included in the regions except, apparently, the Capitoline, perhaps because this hill was always regarded as the citadel and religious centre of the city, and not as a local division. »

3. *in D. A. s. v.* pomerium, p. 546.

tion du Quirinal et du Viminal, l'agrandissement des Esquilies, la construction du mur d'enceinte et se termine par ces mots « ita pomerium profert ». Il n'y est pas question du Capitole pour la bonne raison que le Capitole ne saurait être cité à cet endroit : Tite-Live avait déjà fait allusion plus haut (I, 38, 7) au rôle exceptionnel du Capitole dans la Rome naissante : c'est en effet sur le Capitole, que Tarquin l'Ancien, prévoyant *futuram olim amplitudinem loci*, avait décidé de faire construire le temple de Jupiter. C'est dire qu'au temps de Servius, le Capitole était déjà compris, dans le système urbain : il était destiné à devenir le siège du temple principal de Rome.

Le deuxième texte (Messala cité par Aulu-Gelle, XIII, 14, 2) n'est relatif qu'à l'exclusion pomériale de l'Aventin, qui n'est contestée par personne. Détail curieux : Besnier a négligé le passage immédiatement antérieur, qui affirme implicitement l'inclusion du Capitole dans la zone sacrée. Aulu-Gelle n'écrit-il pas : « Quaesitum est ac nunc etiam in questione est, quam ob causam ex septem Urbis montibus, *cum ceteri sex intra pomerium sint*, Aventinus solum... extra pomerium sit, neque id Servius Tullius rex neque Sulla, qui proferendi pomerii titulum quaesivit, neque postea divus Iulius, cum pomerium proferret, intra effatos urbis fines incluserint. » Le statut religieux de l'Aventin a donc retenu l'attention des anciens précisément parce qu'il différait des *six autres collines* qui, toutes, Capitole compris, se trouvaient à l'intérieur du pomerium.

Qu'est-ce à dire, sinon que seule une confusion arbitraire entre la répartition administrative et la délimitation religieuse a pu induire certains modernes à des affirmations gratuites[1]. Ces affirmations sont d'autant plus surprenantes qu'elles se heurtent au démenti des témoignages anciens ainsi que de la tradition historique. En effet le texte d'Aulu-Gelle est confirmé par un passage de Tacite (Annales XII, 24, 2-3) : « Forumque et Capitolium non a Romulo sed a Tito Tatio additum urbi credidere. Mox pro fortuna pomerium auctum. » Si le nom de Titus Tatius peut éveiller une suspicion légitime, le renseignement n'en garde pas moins sa valeur : il affirme l'antique inclusion du Capitole à l'intérieur du pomerium, qu'il situe avant la réforme servienne, précisant

1. Cette confusion est particulièrement visible dans le commentaire de Lugli : *I monumenti antichi di Roma e Suburbio*. II, p. 89. Après avoir cité la ville des « quattuor regiones », il poursuit : « Ne rimase invece al di fuori il Capitolium, considerato come l'acropoli della città e quindi excluso dai colli *qui habitantur*, *quadrifariam enim urbe divisa* (Liv. I, 43, 13). Il limite esterno delle regioni corrispondeva alla linea del pomerio... »

ainsi les indications suggérées par Tite-Live, spécifiées par Aulu-Gelle.

De fait, toute la tradition historique nous oriente dans le même sens. N'oublions pas que le pomerium circonscrivait la zone sacrée qui était réservée aux auspices urbains, par opposition aux autres auspices. La définition des augures rapportée par Aulu-Gelle (XIII, 14, 1) insiste sur cette distinction : « Pomerium est locus intra agrum effatum per totius urbis circuitum pone muros regionibus certeis determinatus, qui facit finem urbani auspicii [1]. »

Or la prise des auspices pour l'intronisation des plus grands personnages de la cité avait lieu sur le Capitole. C'est sur *l'arx* du Capitole, désignée par les anciens sous le nom d'*auguraculum* [2], que Tite-Live a situé l'« inauguration » du roi Numa ; au cours de cette opération, l'augure se tourne vers l'est, c'est-à-dire vers la ville, pour découper le *templum* rituel [3]. C'est sur le Capitole, dans la Curia Calabra, que se réunissaient jadis les comices calates, convoqués par le grand pontife, pour entendre la proclamation du calendrier mensuel [4]. C'est en présence de ces mêmes comices que s'accomplissait, sous la République, l'« inauguration » du *rex sacrorum* et des flamines majeurs [5], que se faisaient les testaments solennels, les renonciations au culte familial (*sacrorum detestatio*), en cas d'adrogation [6] : toutes opérations qui devaient se dérouler à l'intérieur du pomerium [7]. Les comices curiates, astreints à se réunir à l'intérieur du pomerium [8] avaient leur siège habituel au Comitium : or, ils se sont réunis au moins une fois sur le Capitole sans que ce

---

1. Cf. la définition complémentaire de *l'ager effatus* donnée par Servius, *Aen.* VI, 197 : « ager post pomeria ubi captabantur auguria, dicebatur effatus. »

2. Pauli *excerpta*, p. 17 L. : « auguraculum appellabant antiqui, quam nos arcem dicimus, quod ibi augures publice auspicarentur. »

3. T. L. I, 18.

4. Voir Kübler *in* P.-W., *Real. Enc. s. v.* calata comitia, V, c. 1332. Cf. en particulier Varron *L. L.*, VI, 27 et Macrobe, *S.* I, 15, 10.

5. Ces comices calates, selon la distinction de Labéon cité par Aulu-Gelle XV, 27, 1, pouvaient être curiates ou centuriates. Mommsen, cité par Kübler, *l. l.*, a supposé avec ingéniosité (*St.-R.*-III, 307,1) que pour l'inauguration du flamen Martialis, ils étaient centuriates et se réunissaient au Champ de Mars. Ce n'est toutefois qu'une supposition.

6. Cf. Aulu-Gelle XV, 27.

7. Cette exigence est attestée explicitement pour l'adrogation : cf. Aulu-Gelle, V, 19 : « Sed arrogationes non temere nec inexplorate committuntur. Nam comitia, arbitris pontificibus, praebentur quae curiata appellantur. » Elle est implicite pour le reste puisque Aulu-Gelle XV, 27, souligne comme une exception la la nécessité de se tenir hors du pomerium pour les seuls comices centuriates.

8. Cf. Mommsen, *Römisches Staatsrecht*, III, p. 378.

fait paraisse une infraction quelconque à leur statut religieux [1]. Par contre, les comices centuriates, qui étaient obligés de se tenir à l'extérieur du pomerium [2], n'ont jamais siégé sur le Capitole [3].

Rien n'est plus conforme aux prévisions, puisque depuis la fin de l'époque royale, le Capitole passe pour être le centre religieux de la cité : *arx Capitoliumque, sedes deorum* [4]. Sur le *Capitolium* s'érige le temple de la triade capitoline et sur l'*arx* les augures prennent les auspices urbains. Colline essentiellement vouée à la religion : voilà qui explique son exclusion des quartiers habités des « quattuor regiones », bien qu'elle soit incluse dans l'enceinte pomériale. Le Capitole n'est pas une circonscription quelconque ; son rôle religieux le détache des autres collines.

Il faut comprendre ainsi l'expression *urbem et capitolium*, qui met son « éminente dignité » en relief : « Consules... ex urbe proficiscuntur, lictoresque habent in urbe et Capitolio privati contra omnia vetustatis exempla » (César *B. C.* I, 6, 7). — « Ante portas est bellum ; si inde non pellitur, iam intra mœnia erit et arcem et Capitolium scandet » (T. L. III, 68, 7), — « Nam, cum defendi urbem posse, tam parva relicta manu, spes nulla esset, placuit cum coniugibus ac liberis iuventutem militarem senatusque robur in arcem Capitoliumque concedere » (T. L. V, 39, 9). — « Romae non in urbem solum sed in Capitolium penetraverat lupus » (T. L. XXXIII, 29,2) [5].

Qui ne voit que, dans toutes ces citations, le Capitole est mis en vedette, non pas pour opposer l'arx au pomerium, mais pour dési-

---

1. T. L., V, 46, 10. Ce fait est cité par James H. Oliver dans son étude, *The augustan pomerium*, in Memoirs of the American Academy in Rome, X (1932), p. 151. J'ai connu ce travail presque à la fin de mon enquête et j'ai été heureux de constater que les conclusions de l'auteur à propos du Capitole rejoignaient les miennes.

2. Aulu-Gelle. XV, 27, 4, citant le livre de Laelius Felix : « centuriata autem comitia intra pomerium fieri nefas esse, quia exercitum extra urbem imperari oporteat, intra urbem imperari ius non sit. » A ce propos, la phrase de Tite-Live XXVI, 31, s'appliquant à Marcellus : « Ita dimissi Siculi, et ipse in Capitolium ad dilectum discessit », n'est pas en contradiction avec les prescriptions pomériales : la levée n'implique pas encore le port des armes.

3. Cf. Liebenam *in* P-W. *s. v.* comitia, VII, c. 689. Même observation dans James H. Oliver, *l. l.*

4. L'expression est de Tite-Live, 30, 12. Cf. l'exhortation de Camille : *Confugiamus in Capitolium ad deos*, T. L. V, 51.

5. Ces exemples cités par O. Gilbert, *Geschichte und Topographie der Stadt Rom* II, p. 322, n° 1, ont été analysés dans le même sens par James H. Oliver, *l. l.*, p. 451. Toutefois, déjà O. Richter, *l. l.*, qui croyait découvrir dans ces formules un écho d'une conception ancienne qui aurait identifié *Capitolium et urbs* avec *arx et pomerium*, leur déniait une allusion précise à cette prétendue discrimination sacrale.

gner le cœur religieux par rapport au reste de la cité. Ici, sa mention ne fait que souligner davantage le scandale de voir des *privati* s'entourer de licteurs dans l'enceinte du pomerium. Là, il apparaît le dernier refuge de la ville menacée. Il n'y a donc aucune raison de refuser les témoignages unanimes de l'antiquité : pas plus que les Capitoles de toute autre ville romaine, le Capitole de Rome ne saurait être exclu du pomerium.

*
* *

Dès lors, la question posée se résout d'elle même. La première « entorse » à la coutume pomériale n'est pas l'introduction de la Magna Mater sur le Palatin, mais l'érection du temple de Vénus Érycine en 215, au sommet du Capitole. La violation des règles religieuses paraît flagrante : malgré le nom latin de la déesse, son épithète ne saurait laisser de doute sur ses origines siciliennes. De plus, elle a été appelée à Rome, sur mandement des livres sibyllins, introducteurs habituels des divinités étrangères. La tentation est grande d'expliquer l'innovation par le trouble des esprits bouleversés par les désastres militaires, par l'avance de plus en plus menaçante d'Annibal. En tout état de cause, Vénus Érycine serait la première divinité à bénéficier du droit d'entrée à l'intérieur du pomerium. Pourquoi elle, plutôt qu'une autre ?

Nous nous proposons de développer ce point plus à loisir, dans le travail d'ensemble que nous consacrons à la religion romaine de Vénus. D'ores et déjà nous voudrions signaler divers indices qui tendent à atténuer le caractère révolutionnaire de cette initiative religieuse.

1° Ce n'est pas la première fois que Vénus est invoquée par un chef militaire qui aspire à la victoire et qu'elle se voit offrir un temple. Il est remarquable qu'au début du même siècle, Q. Fabius Gurges avait voué un temple à la déesse pour se concilier sa bienveillance (Servius, *Aen.* I, 720). Le dédicant de 215 n'est autre que son petit-fils, Q. Fabius Maximus, qui renouvelle le geste de son ancêtre.

2° Certes, en l'appelant Érycine, les Romains entendaient rendre hommage à la déesse du mont Éryx qu'ils avaient appris à connaître au cours de la première guerre punique, à la déesse qui avait assisté à leur premier grand succès impérial. Mais, grâce au jeu de l'*interpretatio romana*, cette déesse ne leur était pas tout à fait étrangère. L'intervention des *decemuiri sacris faciundis*, interprètes des livres sibyllins, ne doit pas faire illusion à

cet égard. Leur injonction de vouer un temple à Vénus Érycine s'inscrit dans un ensemble d'autres prescriptions religieuses : renouvellement d'un vœu à Mars, ordonnance de jeux en l'honneur de Jupiter, promesse d'un temple à Mens, célébration de supplications et de lectisternes, promesse d'un *uer sacrum*[1]. Wissowa exprimait son étonnement de voir les *decemuiri* prescrire le vieux rite italique du *uer sacrum*[2] mais la même suprise vaudrait à l'endroit de Mars et de Jupiter si l'on voulait limiter strictement la compétence des *decemuiri* aux divinités étrangères. Leur seule présence ne saurait donc être un critère absolu du caractère étranger de la déesse.

3° Une présomption sérieuse existe d'ailleurs en faveur de la romanisation de la Vénus Érycine du Capitole. Quelques années plus tard, en 181, un autre temple devait être voué en l'honneur de Vénus Érycine : mais, cette fois-ci, il a été érigé près de la Porte Colline, en dehors du pomerium. La raison paraît claire : c'est ce temple et non le temple homonyme du Capitole qui passe pour être la succursale directe du sanctuaire du mont Éryx. Strabon dit nettement (VI, 272) : ἀφίδρυμα δ'ἐστὶ καὶ ἐν Ῥώμῃ τῆς θεοῦ ταύτης τὸ πρὸ τῆς πύλης τῆς Κολλίνης ἱερὸν Ἀφροδίτης Ἐρυκίνης λεγόμενον. C'est lui qui devient à Rome le centre véritable d'un culte « étranger » : n'accueillait-il pas, comme à Éryx, l'hommage des courtisanes ? Il rentrait donc dans la définition de Festus, relative aux cultes pérégrins[3] : « peregrina sacra appellantur, quae aut evocatis dis in oppugnandis urbibus Romam sunt coacta aut *quae ob quasdam religiones per pacem sunt petita* ut ex Phrygia Matris Magnae, ex Graecia Cereris, Epidauro Aesculapi, *quae coluntur eorum more, a quibus sunt accepta.* »

Rien de pareil pour le temple de Vénus Capitoline. Tout se passe comme si les Romains avaient appliqué à Vénus Érycine deux statuts religieux : en dehors du pomerium, à la Porte Colline, elle revêtait son caractère étranger de déesse sicilienne, gardant le souvenir des courtisanes sacrées ; mais à l'intérieur du pomerium, sur le Capitole, elle paraît être davantage une déesse romaine, décorée d'une somptueuse épithète impériale.

*
* *

Un fait est sûr : l'introduction de Vénus Érycine au Capitole ne signifie pas la fin de la tradition pomériale. Cettre tradition

1. T. L. XXII, 9, 7-10.
2. *RuK*², p. 61.
3. Festus, p. 268 L.

continue à jouer. Ainsi Iuno Sospita de Lanuvium obtient en 194 un temple près du Forum Holitorium ; le temple d'Hercules Musarum est élevé en 189 près du cirque Flaminius. La seule exception véritable n'en est que plus significative : elle concerne l'introduction de la Magna Mater. Mais ce culte ne s'expliquerait pas sans la vogue de la légende troyenne à cette date : on se complaisait à saluer dans l'Asie Mineure le berceau de la race romaine. Or, qu'est-ce que cette légende, sinon la glorification de Vénus, qui acquerra, au titre de mère des Romains-Énéades, une place de plus en plus prépondérante dans le Panthéon romain.

Si donc la Grande Mère Idéenne a été accueillie au Palatin, elle le doit en définitive à Vénus à un double titre. C'est Vénus qui a frayé la voie puisque, la première, elle a forcé l'enceinte sacrée sous l'aspect exotique de déesse érycine. C'est Vénus qui est au principe de la légende troyenne, grâce à laquelle la Magna Mater fait figure de parente lointaine. La crise religieuse de la fin du IIIe siècle présente, en définitive, un mélange de hardiesse novatrice et de conservatisme traditionaliste. Il resterait à expliquer pourquoi Vénus, de préférence, se trouve au centre de ce tournant historique. Nous espérons proposer une solution plus tard.

Robert Schilling.

HITTITICA

Le linguiste qui opère sur les faits hittites se trouve dans des conditions particulières, parce que le déchiffrement de la langue s'est effectué depuis l'établissement de la grammaire indo-européenne. Alors que, dans leur ensemble, les autres dialectes étaient compris avant qu'on en soupçonnât la parenté ou qu'on eût cherché à en définir les correspondances, le hittitologue risque toujours, dans son effort pour déterminer le sens d'un mot inconnu (il y en a encore des centaines), d'être influencé par des arrière-pensées étymologiques, et de raisonner par analogie sur des ressemblances extérieures souvent très fuyantes. C'est arrivé à Forrer et à Sturtevant, et les déchiffreurs du « hiéroglyphique » procèdent ainsi de leur propre aveu ; la méthode a trouvé son épanouissement et, semble-t-il, sa condamnation, dans les travaux de Hrozny sur le crétois. Aussi doit-on rendre cette justice à l'équipe des pionniers allemands de la première heure que leur mépris absolu de l'étymologie, leur méfiance à l'égard des conclusions hâtives ou des postulats de parenté incertaine, ont épargné à cette discipline les égarements dont l'étrusque et le hourrite, par exemple, ont été les fameuses victimes.

Cependant l'insertion d'un vocabulaire nouveau dans la grande famille indo-européenne n'est pas sans profit. Elle permet de multiplier les équations de vocabulaire, et, par suite, d'extraire de leur isolement certains mots dont on soupçonnait l'archaïsme sans pouvoir le démontrer. Ainsi le nom de l' « autel comme foyer propre à la divinité », hitt. *ḫaššaš*, concorde en tout point avec lat. *āra* (italique **āsa*) ; la forme *paḫḫur* « feu » a éclairé en partie gr. πῦρ, got. *fon*. Mais la proportion des mots « inconnus » est encore telle en hittite qu'il convient de mettre en garde contre toute doctrine fondée uniquement sur le nombre des rapprochements possibles avec tel ou tel dialecte. On ignore le nom de la « femme », presque tous les degrés de parenté, la plupart des noms d'animaux et de plantes[1], bref le matériel précisément

1. Les uns sont cachés derrière des idéogrammes, les autres non identifiés, ce qui, pour l'étymologiste, revient au même.

qui servit à Bopp et à ses successeurs pour restituer la langue mère. Tous les essais tendant à localiser linguistiquement le hittite dans la dialectologie indo-européenne sont, de ce fait, prématurés et arbitraires.

Les recueils auxquels on se réfère le plus volontiers sont ceux de Sturtevant : sa *Comparative Grammar* (1933), et son *Glossary* (2e éd. 1936, supplément 1939). Comme de nombreux travaux, dispersés dans les revues les plus diverses, ont, depuis dix ans, précisé, corrigé ou ajouté beaucoup de détails, et qu'il risque de s'écouler bien du temps avant la publication d'un nouveau lexique, on s'est proposé de dresser ici une liste brève des acquisitions récentes. Seules ont été cataloguées les identifications qui peuvent passer pour assurées. Une référence bibliographique permettra de retrouver le détail des faits[1].

anku adv. « omnino » ; Friedrich, *JCS* I, p. 275.

ammiyanza « petit » ; Otten. *MVAeG* 46, 1, p. 10, n. 4.

appalāi- « tromper », *appali-* « piège » ; Friedrich, *JCS* I, p. 276.

aršaršuraš « courant (de rivière) », de *aršiya-* « couler » ; Otten, *MV AeG* 46, I, p. 26, n° 3.

āšma « primo » ; Güterbock, *Kumarbi*, p. 79.

elzi « balance » ; Ehelolf apud Otten, *ZANF* XII p. 213, n. 2 ; cf. Friedrich, *AfO* XIV, p. 346.

ḫaliya- « ombre » ; Friedrich, *JCS* I, p. 275, n° 2.

ḫalkueššar « matériel cultuel » ; Friedrich, *AfO* XIV, p. 349.

ḫašnupallaš « sage-femme » ; Sommer, *OLZ* 1939, col. 682 — de *ḫaššanu-* « faire accoucher » ; Güterbock, *Kum.*, p. 60 ; Friedrich, *JCS* I, p. 302.

ḫatiwi « inventaire (de sanctuaire) » ; Götze, *JCS* I, p. 91.

ḫattalla sorte de « massue » ; von Brandenstein, *MV AeG* 46, 2, p. 38 sq.

ḫiššaš « timon » (du Chariot, c.-à-d. de la Grande Ourse) ; Otten, *KUB* XXXIV, préf., p. II. La comparaison de skr. *īšā* « id. » permet de poser i. eur. **ǝisā-*. En grec, la forme attendue

---

1. La liste comprend des mots nouveaux, des mots anciennement connus mais pas catalogués, des mots dont la lecture est désormais assurée (marqués sic), des mots dont le sens est rectifié ou confirmé. — Les abréviations employées signifient : *AfO* = Archiv für Orientforschung ; *JCS* = Journal of Cuneiform Studies : *KUB* = Keilschrifturkunden aus Boghazköy ; *MV AeG* = Mitteilungen der Vorderasiatisch-Aegyptischen Gesellschaft ; *OLZ* = Orientalistische Literatur-Zeitung ; *Orient.* = Orientalia nova series : *RHA* = Revue Hittite et Asianique, *RHR* = Revue de l'histoire des Religions ; *ZANF* = Zeitschrift für Assyriologie neue Folge.

sera **oi(s)ā-*. Elle est à la base de l'att. οἶαξ- et de l'ion. οἰήιον.

ḫulaleššar « étendue, superficie », de *ḫulaliya-* « envelopper » ; Güterbock, *AfO* Beiheft V, p. 49, n° 184 (= *Siegel aus Boghazköy* I).

ḫulana- « laine » ; détails à paraître ailleurs.

ḫubrušḫi « terrine », mot hourrite, dérivé de *ḫubur* « terre » ; Von Brandenstein, *ZANF* XII, p. 89.

ḫurkiš « roue » ; Otten, *KUB* XXXIV, l. c.

ḫuwaši « bétyle », pierre fétiche ; Güterbock, *Orient.* XV, p. 489 sqq.

irimḫi, objet en bois de cèdre, mot hourrite ; cf. *RHA* 46, p. 94 ; emprunt à l'accadien *erinnu*.

galankant- « nourri », *galaktar* « nourriture » ; Gurney, *Hittite prayers*, p. 56. — Ressemblance sans doute fortuite avec le nom grec du « lait ».

kalmuš « lituus » ; Alp, *JCS* I, p. 164 sqq. (mais cf. Götze, *ibid.*, p. 176 sqq.).

kant- « froment » ; Potratz, *Das Pferd in der Frühzeit*, p. 184.

karawar « corne » ; Sommer, *OLZ* 1941, p. 60, n. 1.

karittiš « crue, déluge » ; Vieyra, *RHR* 116, p. 137.

karimme « temple » et non pas « dieu ». Gén. *karimnaš* ; cf. *RHA* 46, p. 17.

kattawatar « vengeance » ; Sommer, *Bilinguis*, p. 50 sqq.

genzu « genitalia », puis « pitié » ; Sommer, *ibid.*, p. 81.

gipeššar (sic) « aune » ; Otten, *ZANF* XI, p. 75-76.

GUL-*aš-* (sic) « inscrire, graver » ; Friedrich, *JCS* I, p. 280 sqq.

kuwanna- « cuivre » et « lazulite », cf. gr. κυανός ; Götze, *JCS* I, p. 307 sqq.

lalukkima- « chaleur, lumière », redoublement de la racine *luk-* « allumer » ; détails à paraître ailleurs.

manijaḫ- sens primitif « attribuer, assigner, déléguer » ; cf. Ose, *MV AeG* 47, 1, p. 10-11.

mariš « lance » ; Von Brandenstein, *MV AeG* 46, 2, p. 41 sqq.

mugāi- « prier, supplier » et non pas « se lamenter » ; Gurney, *l. c.*, p. 45 sqq.

paltanaš « épaule, omoplate » ; Güterbock, *Kum.*, p. 66. — Cf. peut-être gr. πλάτη (le hittite présente des exemples d'élargissement en *-naš*).

palwāi- non pas « réciter », mais « battre des mains, applaudir » ; Güterbock, *ibid.*, p. 79 sq. La graphie constante *pal-wa-* recouvre sans doute une prononciation **plaw-*. On songe au lat. *plaudō*, où la diphtongue ne serait pas secondaire, mais ancienne ; élargissement *-d-* comme dans *fundō*, *audiō* (?).

palzaḫa- « socle (de statue) » ; Von Brandenstein, *MV AeG* 46, 2, p. 30 sqq.

parganula « qui peut être élevé », de *parganu-* « élever », n. pl. d'un adj. en *-liš*, comparable à lat. *-lis* ; Pedersen, *JCS* I, p. 60 sqq.

pattar, gén. *pattanaš* « aile » ; Von Brandenstein, *MV AeG* 46, 2, p. 26 sq. — Faut-il poser un prototype **ptēr/ptenos* ?

puri- « lèvre » ; Friedrich, *JCS* I, p. 286 sqq.

puššāi- « piler, mâcher » ; Götze, *JCS* I, p. 317.

šaraman, gén. *šaramnaš* (sic), récipient, sans doute « panier » ; Alp, *Beamtennamen* p. 18 ; Götze, *JCS* I, p. 83 sqq.

suffixe *-šaraš* de désignations féminines. Attesté dans les noms :

išḫaššaraš « maîtresse », de *išḫaš* « maître »

ḫaššušaraš « reine », de *ḫaššuš* « roi » ; Bossert, *Asia*, p. 154 sqq.

šuppišaraš « vierge », de *šuppi-* « pur ».

G I M-*aššaraš* « servante », lecture inconnue, etc.

Ces témoignages rendent encore plus probantes les analyses proposées par E. Benveniste dans *BSL* 35, p. 104-106, après d'autres. Mais le hittite ne porte pas trace d'un nom indépendant * *sor* pour les êtres féminins. Le suffixe, que l'on a attribué à une langue asianique autochtone, n'existe pas en hatti. Le hittite n'enseigne rien sur le degré ni le timbre vocalique anciens.

šarkui- « chausser » ; cf. Otten, *MV AeG* 46, 1, p. 50.

šawitišt- « sucer, téter » ; Friedrich, *JCS* I, p. 291 sqq.

šeš- « être couché », non pas « dormir » ; cf. *šaštaš* « lit », *šašanza* « concubine » ; *JCS* I, p. 211 ; — « sommeiller » se dit *šup-* et *šuppariya-* ; Friedrich, *ibid.*, p. 291.

šeḫelliya- « pur », mot hourrite emprunté au sumérien ; Von Brandenstein, *AfO* XIII p. 58, n. 5 ; Friedrich, *ibid.*, p. 77-78.

taggani- « poitrine » ; Sommer, *Bil.*, p. 198.

dalugnula « allongeables » ; cf. supra, s. v. *parganula*.

dandukiš « mortel » et *dandukišša*r « humanité », termes poétiques ; Otten, *MV AeG* 46, 1, p. 20 g. ; *JCS* I, p. 194 sq.

tarku- « danser » ; Götze, *Language* XV, p. 116 sqq. — Cf. le groupe de τρέχω ?

tarnu- « salle d'ablution » ; Alp. *JCS* I, p. 172, n. 24.

tiyarit « chariot » ; Güterbock, *Kum.*, p. 76-77.

teši « été, canicule » ; Von Brandenstein, *Orient.* VIII, p. 79.

udati « veuve ». Le détail en sera donné ailleurs.

uzuḫriš « luzerne » ; Potratz, *op. cit.*, p. 186 sqq.

wappu « oued, torrent à sec » ; Götze, *Tunnawi*, p. 53 sq. ; Gurney, *JRAS*, 1937, p. 113 sqq.

wijana- « vin » ; Von Brandenstein, *MVAeG*, 46, 2, p. 53 sq. — Cf. Wijanawanta = Οἰνοανδα.

E. Laroche.

ALEXANDRE LE GRAND ASSIMILÉ A DIFFÉRENTES DIVINITÉS

«... Devant Alexandre, plus peut-être que devant tout autre personnage de l'antiquité, nous affrontons l'énigme d'une personnalité mystérieuse en soi, que la tradition a encore revêtue de mystères », écrivait Pierre Roussel [1]. Nous serions tenté d'ajouter « surtout dans le culte ».

Faut-il s'étonner si des triomphes exceptionnels ont incité Alexandre à se considérer comme un surhomme, voire un dieu? N'était-il pas tout naturel que ses compagnons et ses successeurs en aient fait une sorte d'Olympien descendu sur la terre?

A l'époque hellénistique, il est courant de trouver des souverains et des princesses comparés ou identifiés à des divinités. Le phénomène peut s'expliquer par différentes raisons [2] mais avant de tenter des explications, on doit préconiser l'établissement d'un inventaire sérieux. Ce relevé permet de constater de très nombreux cas et les répartir en « certains » et en « douteux » [3]. Pour Alexandre, plus que pour tout autre chef, il importe de bien délimiter le matériel afin de permettre à des études ultérieures de déceler plus aisément la part de légende et de fiction qui l'encombre [4]. Ce petit article ne poursuit pas d'autre but, il n'a

---

1. *Alexandre le Grand*, Journ. des Sav. (1932), p. 60.

2. Nous nous permettons de renvoyer à notre article *Le point culminant du culte des Souverains*, Les Études Classiques, 15 (1947), p. 100-113, repris et élargi dans la Rev. of Relig., Columbia Un., 13 (1948), p. 24-47, sous le titre *Comparisons and identifications of Rulers with Divinities*.

3. Nous avons entrepris cet inventaire pour la période hellénistique : a) *Les souveraines lagides en déesses au III^e siècle avant J.-C.*, Ét. de Papyrologie, Le Caire, 7 (1948), p. 1-15 ; b) *Princesses ptolémaïques comparées ou identifiées à des déesses (III^e-I^er s. avant J.-Ch.)*. Bull. Soc. Arch. Alex., 37 (1948), p. 12-33 ; c) *Rois lagides comparés ou identifiés à des divinités*, Chron. d'Égypte, 45-46 (1948), p. 127-146 ; d) *Souverains et souveraines séleucides en divinités*, Le Muséon, 61 (1948), p. 171-182 ; e) *Démétrios Poliorcète Neos Theos* paraîtra dans le prochain Bull. Soc. Arch. Alex. Pour l'empire romain, il faudrait reprendre le travail de P. Riewald, *De Imperatorum Romanorum cum certis dis et comparatione et æquatione*, Diss. Philol. Hal., 20, 3 (1912), p. 265-344.

4. Nous ne citons que les hypothèses les plus importantes pour les cas douteux en numismatique, en sculpture et en glyptique ; il y a trop d'idéalisations involontaires ou imaginées. On ne manquera pas de consulter l'excellent travail de K. Gebauer, *Alexanderbildnis und Alexandertypus*, Ath. Mitt., 63-64 (1938-39),

d'autre ambition que d'aider à mieux comprendre le culte du fameux Conquérant [1].

1. *Agathodaimôn* (?) :

Une version arménienne du *Roman d'Alexandre* (Pseudo-Callisthène) aurait identifié le Conquérant à l'Agathos Daimôn, dieu-serpent, protecteur d'Alexandrie, selon Lily Ross Taylor, *The Cult of Alexander at Alexandria*, Class. Philol., 22 (1927), p. 162-169.

W. W. Tarn, *The Hellenistic Ruler-Cult and the Daemon*, J. Hell. St., 48 (1928), p. 213, ne partage pas ce point de vue. Miss Taylor, *Alexander and the Serpent of Alexandria*, Class. Philol., 25 (1930), p. 375-378, répond à cet article.

2. *Ammon* :

a) Éphippe ap. Ath., 12, p. 537^e = *Script. de rebus Alex.*, C. Müller, p. 126, n° 3, rapporte qu'Alexandre, lors de festins, a porté tantôt les attributs d'Ammon, tantôt ceux d'Artémis, tantôt ceux d'Hermès, tantôt ceux d'Héraklès.

b) Le soi-disant Alexandre-Ammon de la collection Sieglin, serait en réalité un Horus-Harpocrate d'après G. Blum, *Contribution à l'imagerie d'Alexandre*, Rev. Arch., 4^e sér., 18 (1911), p. 292.

c) Cf. ci-dessous *Hélios* (L'Orange) et *Hermès*, b, et *Mithra*.

d) Les cornes d'Ammon qui ornent la tête d'Alexandre sur de nombreuses monnaies hellénistiques [2] (notamment de Lysimaque)

---

p. 1-106 (avec un catalogue critique des types, p. 81-106), ainsi que la monographie, un peu scolaire, d'E. G. Suhr, *Sculptured Portraits of greek Statesmen*, Baltimore, 1931, principalement, p. 1-139. Quant à H. P. L'Orange, *Apotheosis in Ancient Portraiture*, Oslo, 1947, surtout *Heavenwardgazing Alexander*, p. 19-27, et *Transfigured Alexander*, p. 28-38, il laisse une impression de déception et ne traite que superficiellement la question qui nous occupe p. 24 et 34-38 (Alexandre-Hélios) et p. 28 et n. 2 p. 133 (autres cas traités trop succinctement, l'auteur se contentant en général de renvoyer à E. Neuffer, *Das Kostüm Alexanders des Grossen*, Diss. Giessen, 1939, p. 11... et 39...).

1. On trouvera une bibliographie sur la divinisation et les cultes d'Alexandre dans notre *Bibliographie des souverains hellénistiques et romains*, Bull. de l'Assoc. G. Budé, Paris, N. S., 5 (1948), p. 108-111 et 119. On y ajoutera le récent et remarquable ouvrage de W. W. Tarn, *Alexander the Great*, 2 vol., Cambridge, 1948, principalement vol. II. Append. 22. *Alexander's Deification*, p. 347-374 : I, *Ammon*, p. 347-359. II, *Bactra*, p. 359-369. III, *324 B. C.*, p. 370-379.

2. Arsinoé II porta le même attribut sur certaines monnaies : J. N. Svoronos, ΝΟΜΙΣΜΑΤΑ ΤΩΝ ΒΑΣΙΛΕΩΝ ΤΗΣ ΑΙΓΥΠΤΟΥ, Journ. Int. Arch. Num., 2 (1899), surtout p. 205 ; R. S. Poole, *B. M. C., The Ptolemies, Kings of Egypt*, London, 1883, p. 42, n° 1 (?), 2 (Sidon), 3-4 (Tyr), 5 (Ptol.), 6 (Joppa). Cf. aussi J. G. Milne, *Arsinoe and Ammon*, Stud. Griffith, Oxford, 1932, p. 13-15.

ainsi que sur des statues [1] ne signifient pas une identification du Conquérant au dieu, mais indiqueraient sa filiation divine proclamée à l'oasis de Siwah. Cf. à ce sujet F. Hertlein, *Zur Abstammung der Süddeutschen Regenbogenschüsselchen*, Germania, II, 1.

Le Dr. Lauth, *Alexander in Aegypten*, Abhandl. Bayer. Akad. Wiss., XIV, 1 (1876), p. 95-161, surtout VIII, p. 138-149, a prétendu qu'Alexandre reçut en Égypte le surnom de « Bouc », ce qui explique ces cornes de Bélier (!)

Notons que l'Alexandre Cornu est devenu un héros du Coran (Sura, 18), Dhu'lkarnein aux deux cornes.

Sur cet attribut cf. A. R. Anderson, *Alexander's Horns*, Trans. Proc. Am. Phil. Ass., 58 (1927), p. 100-122.

e) Sur une statue de Constantinople (?) : K. Gebauer, *Alexanderbildnis*, op. cité, p. 60 et 95 (K. 50) et p. 96 (où il n'admet pas l'identification pour le buste d'Avignon).

f) D. Pieraccioni, *Lettere del ciclo di Alessandro in un papiro Egiziano, P. S. I. 1305*, Firenze, 1947 : la 3e lettre (apocryphe datant au plus tard du début du IIe s. de notre ère) commence par « Le roi Alexandre, grand dieu Ammon, à Darius, salut ».

3. *Artémis :*

Éphippe ap. Ath., 12, p. 537e (cf. *Ammon*, a).

Commentaires : H. von Gärtringen, *Apotheosis*, P.-W., 2 (1896), col. 187, n'y voit que des « Spöttereien » grecques ; W. Volgraff, *Le péan delphique à Dionysos*, B. C. H., 51 (1927), p. 433, y décèle l'influence de la théocratie des orphiques.

Sur ce curieux thème d'assimilation de souverains à des déesses : A. Alföldi, *Das Problem des « verweiblichten » Kaisers Gallienus*, Zeits. f. Num., 38 (1928), p. 187-194 principalement ; S. Eitrem, *Zur Apotheose*, Symbol. Osl., 15-16 (1930), p. 132-134, *Exkurse 3. Der Androgyne Herrscher* ; J. Tondriau, *Un culte bizarre : les souverains en déesses*, Mél. J. Gessler, Louvain, 1948.

4. (*Neos*) *Dionysos :*

a) W. Volgraff, *Le péan delphique à Dionysos*, art. cité, p. 426, pense que le παῖς Βάκχου du péan de Philodamos (qu'il date de 329-328) ne peut désigner qu'Alexandre.

1. Cf. p. ex. J. Six, *Ikonographische Studien*, Röm. Mitt., 18 (1903), p. 211-214 (buste du Vatican), contesté par A. J. B. Wace, *Hellenistic Royal Portraits*, J. H. St., 25 (1905), p. 87 et Suhr, *Statesmen*, p. 176.

G. Glotz, P. Roussel et R. Cohen, *Alexandre et le démembrement de son empire*, Ire partie du t. IV de l'*Hist. grecque*, *Hist. générale* de G. Glotz, Paris, 1938, p. 192, ont interprété un peu hâtivement la conclusion de Volgraff et ont cru que le péan appelait Alexandre « le nouveau Dionysos ».

b) Diogène Laerce, 6, 63, dit que Diogène le Cynique, ayant appris que les Athéniens dénommaient Alexandre Neos Dionysos, aurait rétorqué : « Eh bien ! moi, vous m'appellerez Sarapis ! »

Plusieurs auteurs ont admis l'historicité de cette parole et Lily Ross Taylor, *The Divinity of the Roman Emperor*, Middletown, 1931, a tenté de démontrer qu'Alexandre fut déifié en en Grèce sous le nom de fils de Zeus et que la parole de Diogène indiquerait que l'esprit populaire identifiait Alexandre à Dionysos.

Il nous semble toutefois plus judicieux de partager les doutes de P. Perdrizet, *Le fragment de Satyros sur les dèmes d'Alexandrie*, Rev. Ét. Anc., 12 (1910), p. 227, et A. D. Nock, *Notes on Ruler-Cult.*, J. Hell. St., 48 (1928), p. 26 et 29-30.

Cf. aussi E. Mederer, *Die Alexanderlegenden bei den ältesten Alexanderhistorikern*, Stuttgart, 1936, p. 101-102.

Il est en tout cas certain que si Démade a réclamé pour le Conquérant les honneurs divins il n'a pas demandé que son culte soit institué sous la forme de Neos Dionysos : A. D. Nock, *art. cité*, p. 21 ; W. W. Tarn, *The Hellenistic Ruler-Cult...*, art. cité, p. 217 ; U. Wilcken, *Alex.*, p. 217... ; G. Glotz-P. Roussel-R. Cohen, *Alexandre...*, op. cité, p. 220, n. 212.

c) Sur des monnaies de Séleucus Nikator, d'après Th. Schreiber, *Studien über das Bildniss Alex. d. Gr.*, Abh. Sächs. Ges. Wiss., Leipzig, 21, p. 168, n. 17. Contra : Nock, *Ruler-Cult*, p. 23.

d) Plusieurs auteurs (notamment Beloch, Berve, Ferguson, Seure, Miss Taylor, Vallois) suivent l'opinion de G. Radet, *Alexandre le Grand*, Paris, 1933, qui décrit le raid asiatique comme une suite d'épiphanies dionysiaques, et Alexandre se présentant comme un Neos Dionysos. Nous aurions ainsi une première épiphanie dionysiaque en 330, lors du « cômos de Persépolis » ; un « deuxième égarement dionysiaque », meurtre de Clitos à Maracanda, en 329-328 ; « la Bacchanale champêtre de Nysa », en 327 ; « la Bacchanale de Carmanie », en 325 ; la reconnaissance en Neos Dionysos par Athènes, en 324 ; les Dionysies d'Ecbatane, en automne 323, et une foule d'autres épisodes dionysiaques mineurs.

Radet a construit un brillant roman psychologique mais les

preuves en sont assez faibles. Diodore de Sicile, 17, 72, 4 est le seul à mettre du dionysiaque dans l'épisode de l'incendie du palais de Persépolis (... καὶ τὸν ἐπινίκιον κῶμον ἄγειν Διονύσῳ παρήγγειλαν). Quinte-Curce, 9, 8, dit qu'en voyant Alexandre, les Indiens Sabraques «... alium Liberum patrem... aduentare credebant ». Pour la pompe de Carmanie, Plutarque, *Alex.*, 67 est l'unique à conclure... βακχικῆς ὕβρεως, ὡς τοῦ θεοῦ παρόντος αὐτοῦ (Quinte-Curce, 3, 12 et 9, 10, n'y voit qu'une imitation de Dionysos)[1]. Sur tous ces événements : E. Mederer, *Die Alexanderlegenden...*, op. cité, p. 97-101 : Nysa, p. 97-99, pompe de Carmanie, p. 99-101.

A. D. Nock, *Notes on Ruler-Cult*, art. cité, surtout p. 21-30, ne croit pas qu'Alexandre ait posé au Neos Dionysos. Ce sont les auteurs alexandrins, incités par la cour, notamment par Ptolémée II, qui, pour les nécessités de leur propagande dionysiaque, ont voulu faire admettre qu'Alexandre avait joué au Dionysos réincarné. Dionysos, suivant la très jolie expression de H. Jeanmaire, *Le Messianisme de Virgile*, Paris, 1930, serait devenu en quelque sorte « la projection dans le passé de la personnalité d'Alexandre ». Ce qui compte, ce n'est pas ce qu'Alexandre a été mais ce qu'on veut faire croire qu'il a été.

Bevan, Hogarth, Kaerst, Nestle, Robinson, Tarn (*Alexander the Great*, op. cité, surtout I, p. 55-62, The Poetasters), Wilcken (*Alexandre le Grand*, p. 185 et 194), sont parmi les principaux auteurs modernes ayant exprimé un avis similaire à celui de Nock[2]. Nous partageons les vues du savant d'Harvard. Pour stimuler le courage de ses hommes, Alexandre a pu parler d'imiter et même de surpasser Dionysos, faire appel à des légendes et des manifestations bachiques, mais il n'a pas prétendu être une réincarnation du dieu. La cour Alexandrine qui comptera trois souverains identifiés à Dionysos[3], a voulu implanter cette légende pour se créer un précédent.

e) Sur une association possible Dionysos-Alexandre en sculpture (type hermès double) ; S. Reinach, *Deux nouvelles images d'Alexandre*, Rev. Arch., 4e sér. 8 (1906), p. 1-6. Voir aussi le le type dionysiaque des « Alexandres » dits « mourants » :

---

1. Arrien, *An.*, 6, 28, signale le fait sans y croire (... οὐ πιστὰ ἐμοὶ λέγοντες...).

2. Voir également le très beau livre de P. Jouguet, *Trois Études sur l'Hellénisme I. L'empire d'Alexandre*, Le Caire, 1944, p. 46, n. 1, et les conclusions d'E. Mederer, *Die Alexanderlegenden*, op. cité, p. 102-107 (légendes dionysiaques et hérakléennes en parallèle avec les exploits d'Alexandre). Pour l'habillement : E. Neuffer, *Das Kostüm Alexanders*, op. cité.

3. Voir notre article *Les thiases dionysiaques royaux de la cour ptolémaïque*, Chronique d'Égypte, 41 (1946), p. 149-171.

Ch. Picard, *Le Démétrius Poliorcète du Dodécathéon délien*, Mon. Piot, 41 (1946), p. 85.

f) Cf. § *Pan* (?).

5. *Dioscure* (?) :

Une statue colossale de Cyrène, d'époque ptolémaïque, découverte en juillet 1914, représenterait un des Dioscures sous les traits traditionnels d'Alexandre : P. Gardner, J. H. St., 35 (1915), Proceedings, XLVII-XLVIII.

6. *Hélios*[1] :

a) Une statue, de l'époque d'Hadrien, trouvée aux thermes de Cyrène, représenterait un Alexandre-Hélios dont l'original doit être attribué à Lysippe : Ada Maviglia, *L'Alessandro di Cirene*, Rev. Arch., 5e sér., 3 (1916), p. 169-183, qui, reprenant (p. 183) une hypothèse d'O. Bernouilli considérant l'Alexandre de Reims comme la fusion d'un type de Zeus et d'un type d'Arès, préfère y voir la fusion d'un Alexandre-Zeus et d'un Alexandre semblable au Poseidon de Milo.

Cf. aussi E. Ghislanzoni, Notiziario arch., 2 (1906), p. 105... tav. V-VI, fig. 47-48 ; Suhr, *Statesmen*, p. 71.

b) G. Blum, *Contribution à l'imagerie d'Alexandre*, Rev. Arch., 4e sér., 18 (1911), p. 290-296, pense qu'un bronze de Basse-Égypte, alors dans la collection Fouquet, représente Alexandre en Hélios portant l'uraeus[2] (symbole jovien) et la couronne radiée (symbole solaire). Il est tenté (p. 295-296), d'interpréter de la même façon les représentations suivantes d'Alexandre : un buste de la collection Copponi à Rome, une statuette de bronze au palais Crocetta à Florence, une tête du British Museum, une améthyste du Musée de Berlin (collection Nott : A. Furtwängler, *Die antiken Gemmen*, Berlin-Leipzig, 1900. Taf. XXXII, n° 13, n'y voit qu'un roi hellénistique sans préciser, mais Suhr, *Statesmen*, p. 74, incline à

1. La conception d'Alexandre-Hélios provient sans doute d'un rapprochement entre le Conquérant, peu après sa mort, et le Colosse de Rhodes : Suhr, *Statesmen*, op. cité, p. 50, 57.

Sur Alexandre divinisé en un dieu céleste lumineux : W. Déonna, *Le nœud gordien*, Rev. Ét. gr., 31 (1918), p. 39-82 et 141-184. — Une terre-cuite d'Amisus (Pont) représente Alexandre déifié, couronné de symboles astraux (Musées du Cinquantenaire, Bruxelles) : F. Cumont, *Recherches sur le symbolisme funéraire des Romains*, Paris, 1942, p. 208 et pl. XVI, 1. La partie du monde qui n'a pas vu Alexandre reste ἀνήλιον : Plut., *De Alex. s. virt. s. fort.*, 8.

2. On verra, à ce sujet, les restrictions de Ch. P[icard], *Sur l'« Alexandre-Hélios de la Collection Fouquet*, Rev. Arch., 6e sér., 17 (1941), p. 261-262.

l'identification), une statuette en bronze de la collection Galitzine à Moscou, et peut-être la tête du Capitole[1], une statue des jardins du Vatican et une statuette radiée de Florence, venant de Bolsena. Sur le bronze Fouquet : cf. K. Gebauer, *Alexanderbildnis*, op. cité, p. 42 K 16.

Dans son article *Alexandre-Hélios*, Rev. Arch., 4e sér., 24 (1914), p. 94-101, G. Blum reprend l'étude des types les plus intéressants de cette identification : 1) p. 95-97 : la tête du Musée de Bologne en marbre grisâtre, de 22 cm. de haut ; 2) p. 97-98 : la tête d'Hélios Borghèse du Louvre (Th. Schreiber, *Studien über d. Bildniss Alex. d. Gr.*, op. cité, p. 70, y avait déjà reconnu des analogies avec l'Alexandre Barracco contra Suhr, *Statesmen*, p. 94) ; 3) p. 98-99 : tête du British Museum adaptée au torse d'un Actéon (cf. aussi Waldhauer, *Ueber einige Porträts Alex. d. Gr.*, p. 54) ; 4) p. 99 : tête du Latran (salle XV, 945) ; 5) p. 99-100 : l'Alexandre Capitolin et la tête du Musée de Philippeville.

H. P. L'Orange, *Apotheosis*, op. cité, p. 34-38, étudie la statue du Louvre et sa réplique de Campana, celle du British Museum, la tête d'Hélios du Latran et celle de Baalbek, le buste d'Hélios du Palazzo Lazzeroni à Rome et la tête de Boston. Il y voit des Alexandre-Hélios qu'il considère (p. 36) comme une interpretatio graeca de l'apothéose d'Alexandre en Ammon.

c) Cf. ci-dessous *Mithra*.

7. *Héraklès :*

Il y a aussi une légende hérakléenne d'Alexandre[2]. On consultera A. R. Anderson, *Heracles and his Successors*, Harv. Stud. Cl. Phil., 39 (1928), p. 12-19 ; E. Mederer, *Die Alexanderlegenden*, op. cité, p. 94-97 ; U. Wilcken, *Alexandre le Grand*, p. 185 et 194. Ici encore il faut se garder de voir partout des identifications, il n'y a la plupart du temps que des parallèles créés par des légendes.

a) Éphippe ap Ath., 12, p. 537e (cf. *Ammon*, a)[3].

b) Sur des monnaies.

---

1. Cf. K. Gebauer, *Alexanderbildnis*, op. cité, p. 106 (K. 81).

2. Portant surtout sur le siège de Tyr (où, chose plaisante, les Tyriens auraient accusé leur dieu et l'auraient chargé de chaînes en le traitant d'« Alexandriste » : Plut., *Alex.*, 24, 2), la visite à Ammon, la grotte de Prométhée, la prise de l'Aornos, les autels près de l'Hyphasis, la descente de l'Acésine (Chenab), etc... Sur son fils Héraklès, cf. Annexe.

3. Plut., *De Alex. s. virt. s. fort.*, 2, 10-11 ne fait que comparer Héraklès et Alexandre. Cf. aussi Strab., 15, 1, 8.

G. F. Hill, *Historical Greek Coins*, London, 1910, p. 103, n. 59, signale une tétradrachme attique en argent portant une tête d'Héraklès « with features resembling Alexander's wearing lion's skin ».

Le même auteur, *B.M.C.*, *Lycia*, *Pamphylia*, London, 1897, p. 202, n. 1, et 204, n. 1, relève des monnaies d'Apollonia Mordiaeum représentant Alexandre avec la peau de lion ; dans son Index, p. 312 (s. v. Alexander) et 322 (s. v. Herakles), il conclut à une identification Alexandre-Héraklès.

On trouverait la même identification sur des monnaies d'Alexandria ad Issum au 1er s. av. J.-C. : Hill, *B. M. C.*, *Lycaonia*, *Cilicia*, London, 1900, p. 29, n. 2.

Sur des pièces de Cos (Gnosidikos, Klymenos, Médon), le type d'Alexandre-Héraklès aurait remplacé l'effigie traditionnelle de l'Héraklès barbu : *B. M. C.*, *Caria*, *Cos*, p. 196, n. 43, p. 198, n. 52-53, Append. p. 272, n. 41 a ; K. Regling, *Sammlung Warren*, p. 206..., n. 1189-1191.

Voir les remarques de K. Gebauer, *Alexanderbildnis*, p. 58-59 et 94 (K. 48).

e) Une tête de marbre blanc de 31 cm. 5 de haut, trouvée en 1904 par R. Herzog dans l'Asklepieion de Kos, représenterait Alexandre en Héraklès : Margarete Bieber, *Ein idealisiertes Porträt Alexander des Grossen*, Jahrb. deuts. Arch. Inst., 40 (1925), p. 167-183.

d) Un relief du sarcophage dit d'Alexandre, trouvé à Sidon en 1887, montre un personnage en évidence, dans la pose de Dexileus, « in the guise of Hercules designated by most archaeologists except Bernouilli as Alexander » dit Suhr, *Statesmen*, p. 79-80.

8. *Hermès*[1] :

a) Éphippe ap. Ath., 12, p. 537e (cf. *Ammon*, a).

b) L'Alexandre-Hermès-Thoth, statuette de la collection Sinadino (Schreiber, *Studien...*, op. cité, p. 145) serait en réalité un Hermanubis, d'après G. Blum, *Contribution...*, art. cité, p. 292, citant A. Furtwängler, *Noch einmal zu Hermes-Thoth und Apis*, Bonner Jahrbücher, 114-115 (1906) p. 193-199.

---

1. Le fameux Hermès Azara (du Louvre), en qui plusieurs se plaisent à reconnaître Alexandre, n'a pas à intervenir ici, le terme « Hermès » désignant un type spécial de statue et non une assimilation.

9. *Mithra* (?) [1] :

a) Suivant A. R. Anderson, *Alexander's Horns*, art. cité (*Ammon*, d), la couronne de rayons qui orne souvent la tête du Conquérant visait à l'identifier à Mithra-Apollon-Hélios.

b) D'après la version de Léo du *Roman d'Alexandre*, 2, 14, p. 90, Darius croyait qu'Alexandre était « le dieu Mithra descendu des cieux ».

10. *Pan* (?) :

Certains auteurs (dont Brunn, Berve, Beloch, Ferguson) se sont autorisés d'une brève mention de Pline, *H. N.*, 35, 36 (108) « Nouissime pinxit Alexandrum ac Pana » pour inférer qu'Alexandre avait été identifié à ce dieu. C'est fort douteux. Nock, *Ruler-Cult*, art. cité, p. 23, n'y croit pas, ainsi que Suhr, *Statesmen*, p. 63.

Cette peinture (groupe de Protogène) daterait des environs de 300 av. : A. Reinach, *Recueil Milliet*, Paris, 1921, p. 366-367, dit qu'elle représentait « probablement Alexandre sous les traits de Dionysos triomphant. Pan lui servait de porte-écuyer » (?).

11. *Poseidon* (?) :

La pose de l'Alexandre Rondanini, vainqueur de la mer au passage de l'Hellespont, est à rapprocher de celle du Poseidon de l'Isthme : Ch. Picard, *Teisicratès de Sicyone et l'iconographie de Démétrios Poliorcète*, Rev. arch., 22 (1944), p. 20.

12. *Vulcain* (?) :

Jul. Valère, *Res Gest. Alex.*, 3, 57 (32, 91), dit : « Vulcani quoque eum (= Alexandre) appellatione salutabant, quod hunc præ ceteros deum illa pars arbitraretur orientis. » Mais on sait le peu de crédit qu'il faut accorder à ce roman farci de merveilleux.

13. *Zeus* :

a) Dans l'Artémision d'Éphèse, Apelle peignit Alexandre en Zeus armé de la foudre, rapporte Plut., *Alex.*, 4, 1 ; Pline, *H. N.*, 35, 36, (92), mentionne également le fait et ajoute « digiti

1. F. Cumont, *Alex. mourant ou Mithra Tauroctone*, Rev. Arch., 6e sér., 27 (1947), p. 5-9, attire l'attention sur le fait que l'« Alexandre mourant » du Musée des Uffizi de Florence serait en réalité un Mithra Tauroctone. Il en est de même pour d'autres statues représentant le Conquérant les regards tournés vers le Ciel.

éminere videntur et fulmen extra tabulam esse » ! Plut., *De Is. et Osir.*, 24 D (360 D) parle seulement de la foudre que tenait Alexandre sur ce portrait : τὴν Ἀλεξάνδρου γράφων εἰκόνα κεραυνὸν ἐνεχείρισεν et Plut., *De Alex. s. virt. s. fort.*, II, 2 y fait une allusion le critiquant.

b) Paus., *Voy. d'Élide*, 5, 25, 11 (parfois donné comme 5, 25, 1), parlant de la statue près du grand temple de l'Altis, dit τοῦτο τὸ ἀνάθημα Ἀλέξανδρός ἐστιν ὁ Φιλίππου Διὶ εἰκασμένος ὄφθεν.

c) Sur « le médaillon de Porus », décadrachme commémorant la campagne indienne d'Alexandre, on trouve l'effigie d'un Alexandre divinisé, coiffé de la Kyrbasia perse, et tenant la foudre dans sa dextre. Issu peut-être de Babylone, ce médaillon date sans doute de peu après la mort du Conquérant. Cf. G. F. Hill, *Brit. Mus. Quart.*, 1 (1926), p. 36, pl. XVIII, b 2.

d) Alexandre porterait les attributs de Zeus (foudre dans la dextre, aegis et sabre dans la main gauche, avec aigle dans le champ) sur la gemme de Neisos : G. Blum, *Contribution...*, art. cité, p. 296. Voir également A. Furtwängler, *Antike Gemmen*, op. cité, Taf. XXXII, n° 11, p. 157-158, qui préfère reconnaître Alexandre en Zeus, d'après une copie de la peinture d'Apelle, plutôt que Seleucus Nikator.

Suhr, *Statesmen*, p. 75-76, conclut de ne pas trop se hâter dans cette voie « the gem... may... represent a later Hellenistic ruler in the guise of Alexander ».

e) Timée ap. Pol., 12, 12 *bis* 2, attaque Callisthène pour avoir « décerné l'égide et la foudre à un mortel (= Alexandre) ».

f) On possède plusieurs statues, dont l'original remonterait à Lysippe, et qui représentent un Alexandre à l'égide. Ce sont trois petites statues en pierre mutilées du musée d'Alexandrie, une statue en marbre du Louvre, un fragment en bronze de l'Antiquarium de Berlin, une statue en pierre et une en bronze de l'ancienne collection Fouquet. Sur le genre : P. Perdrizet, *Un type inédit de la plastique grecque, Alexandre à l'égide*, Mon. Piot, 21 (1913-14) ; K. Gebauer, *Alexanderbildnis*, op. cité, p. 105-106, y ajoute trois autres exemplaires (deux de la collection A. Rodin, un de Moscou). L'égide ne visait pas à identifier le Conquérant au dieu[1], mais plutôt à rappeler sa filiation de Zeus : G. Maspéro, (rapport sur le travail susmentionné de Perdrizet), C. R. Acad. Ins. et B.-Lettres (1912), p. 492.

---

1. Pas plus qu'il n'y eut identification, par exemple, lorsque Peukestas se couvrit de l'égide d'Athéna Ilias pour monter à l'assaut contre les Malliens.

E. Neuffer, *Kostüm*, op. cité, p. 15, n. 37, n'exclut toutefois pas une Angleichung an Zeus.

Annexe [1].

1. Alexandre aurait dénommé *Héraklès un fils qu'il aurait eu de Barsine* : Porphyr. Tyr ap. *F. H. G.*, Müller, III, p. 694, 2 et 697, 4 = *F. G. H.*, Jacoby, n° 260, p. 1203, 3 (2); Plut., *Eumène*, I; Justin, 11, 10 et 13, 2 et 15, 2 ; Diod. Sic., 20, 20, 1 ; Paus., 9, 7, 2.

Pour W. W. Tarn, *Herakles son of Barsine*, J. Hell. St., 41 (1921), p. 18-29, Héraklès et sa mère Barsine ne seraient que deux personnages imaginés par Polyperchon.

2. *Clitus*, après avoir capturé quelques trirèmes ennemies près d'Amorgos, fut appelé *Poseidon* et se munit d'un trident : Plut., *De Alex., s. virt. s. fort.*, II, 4.

3. *Harpale* rendit à deux courtisanes, Glykéra et Pythionikè, des honneurs presque divins et *Pythionikè* reçut de lui un sanctuaire et un autel au nom d'*Aphrodite-Pythionikè* : Théop. ap. Ath., 13, p. 595 c.

4. Sur le médecin de Philippe II, *Ménékrate*, qui s'identifiait à *Zeus* et sur ses acolytes *Nikostrate-Héraklès*, *Astykréon-Apollon*, *Alexarchos-Hélios* et un *inconnu en Asklépios* : O. Weinreich, *Menekrates-Zeus und Salmoneus*, Stuttgart, 1933; W. Schmid, *Zu den Texten über Menekrates-Zeus und seine Gemeinde*, Phil. Woch., (1933), p. 1135-1136; R. Gandeva, *La folie religieuse dans l'antiquité, Menekrates-Zeus et Salmoneus* (en Bulgare), Prometej, 6 (1941-42), p. 12-18.

5. *Nikagoras de Zélée*, tyran de sa patrie, était appelé *Hermès* et portait l'accoutrement du dieu : Baton ap. Ath., 7, p. 289 c ; Clém. Alex., *Protrept.*, IV, 54.

6. Il ne paraît pas que *Philippe II de Macédoine* [2] se soit identifié à un dieu, malgré plusieurs honneurs divins. Cependant Isocrate (*Disc. à Phil.*, 117) semble le comparer à un dieu olympien bienfaisant [3]. On sait que, peu avant sa mort, Philippe, lors

---

1. Nous ne citons pas ici le cas d'*Héphaistion* ; bien qu'il ait reçu, après sa mort, des honneurs divins extraordinaires, il ne semble pas avoir été assimilé à un dieu précis.

2. On n'ignore pas que sa femme Myrtale troqua son nom pour celui plus divin d'Olympias. A son sujet cf. W. Tritsch, *Olympias, die Mutter Alexanders des Grossen*, Frankfurt, 1936.

3. Sur l'influence « divinisante » d'Isocrate : F. Taeger, *Isokrates und die Anfänge des hellenistischen Herrscherkultes*, Hermes, 72 (1937), p. 355-360.

d'une procession à Aegae, fit promener sa statue parmi celle des douze grands dieux [1] : Diod. Sic., 16, 92, 5 et 95, 1.

J. Tondriau.

Louvain, 1948.

---

1. Pour Alexandre, cf. Luc., *Dial. Mort.*, 13, 2. Sur les 12 dieux : O. Weinreich, *Die antiken Zwölfgötterkreise*, Vortr. Human. Gymn. Leipzig (1935), p. 29-34.
Sur la divinisation de Philippe : A. Momigliano, *Filippo il Macedone*, Firenze, 1934, surtout p. 172-177.

NOTULÆ PLINIANÆ

I

Persica et *Persea*.

Pline parle à diverses reprises du Pêcher. Venu d'Asie Mineure, où il était parvenu, depuis son point de départ en Chine centrale, en 128 av. J.-C., cet arbre avait tout récemment fait son apparition en Italie et en Provence. Il le dit d'origine étrangère (XII, 14), venu de Perse (XV, 44), acclimaté avec quelque difficulté (XV, 45). Il connaît les Pêches, les unes à chair adhérente, les autres non (XV, 113), et s'étend sur leurs qualités (XXIII, 132). Il s'élève contre le préjugé qui faisait d'elles des fruits dangereux et plus ou moins toxiques : *neque alius innocentior cibus*, déclare-t-il (*l. c.*), ce qui, après Columelle, sera remis en doute par Galien et l'École Arabe. Le Pêcher, de son temps, est commun partout en Italie (XV, 40) ; les Pêches d'Asie sont tardives ; les précoces sont connues depuis une trentaine d'années (*ibid.*) ; il en vient également de Gaule (XV, 39).

Tous ces détails sont d'une parfaite exactitude.

Mais si nous les rapprochons d'autres passages, nous nous trouvons en face de singulières contradictions.

Au L. XXIII, 132, Pline déclare les Pêches plus utiles que les Prunes, et surtout par leur suc, même lorsqu'on l'exprime dans du vin ou du vinaigre ; aucun fruit n'en possède plus et avec cela c'est un jus qui stimule la soif. Mais XV, 109, on lit avec étonnement : *sucus... nullus Persicis*, « alors pourtant, ajoute-t-il, qu'il abonde dans les duracines », ces duracines auxquelles il décerne la palme parmi les Pêches (XV, 39).

D'autre part, et à deux reprises (XV, 45 et XVI, 111), il déclare que le Pêcher, fertile en Égypte, ne fait plus que fleurir à Rhodes, sans pouvoir y donner de fruits. Nous savons pourtant que le Pêcher s'est si bien acclimaté dans toute la région méditerranéenne qu'il s'y naturalise facilement et croît à l'état demi-sauvage jusque dans le Lyonnais. Par quel mystère resterait-il stérile à Rhodes, l'un des climats les plus merveilleux de toute la région méditerranéenne ? Douceur du ciel, pureté de l'air, parfait abri contre les vents du nord-est dressé par les montagnes,

ces conditions réunies ne peuvent qu'y favoriser le développement normal du Pêcher et la maturation des Pêches.

Est-il vraisemblable que Pline, doué de cette prodigieuse mémoire qui lui permet de perpétuelles références, et parfois fort lointaines, d'un livre aux livres précédents et aux suivants, se soit contredit aussi nettement au sujet du suc des Pêches (XV, 109 et XXIII, 132)?

Ou encore, connaissant le Pêcher et les Pêches pour être si répandus déjà qu'il en vient à Rome d'un peu partout (*popularia undique*, XV, 40), l'est-il que Pline (XV, 42) affirme que les Pêches se conservent en jarres sans fermenter jusqu'à la naissance des nouvelles, alors qu'il vient d'écrire, quelques lignes plus haut (XV, 40), qu'aucun fruit ne se gâte plus vite et qu'au bout de deux jours il est invendable?

Il y a visiblement, dans tous ces textes, des confusions, confusions de noms et confusions de choses.

Ces confusions deviennent sensibles dès que l'on recourt à Théophraste, où Pline a largement puisé. Au L. III, III, 5 du *Peri Phytôn* se trouve un premier repère : « La nature des lieux exerce une grande influence sur la fécondité ou la stérilité des arbres, comme on le voit pour le *persea* et le dattier. Le *persea* croît et fructifie dans toute l'Égypte et, à ses confins, mais à Rhodes il ne parvient qu'à fleurir. » Voici donc déjà deux passages de Pline où, sans aucun doute, à *persicæ arboris* il faut substituer *perseæ arboris*, les deux où Pline affirme la stérilité de l'arbre à Rhodes (XV, 45 et XVI, 111).

Qu'était-ce que ce *persea*? si Eug. Fournier, dans le *Dictionnaire des Antiquités* (I, 1154[a]) le regarde comme un arbre « aujourd'hui perdu et impossible à identifier », Sprengel, dans son *Théophraste* (1822) et Fraas, dans son *Synopsis floræ classicæ* (1845) s'étaient bien antérieurement accordés — rare événement! — pour y reconnaître le *Cordia Myxa* L. des Modernes, c'est-à-dire le Sébestier ou Sébestenier. Alf. Jacob, au t. III, 1248[b] du même *Dictionnaire*, enregistrait cette identification et notait que Blumner, dès 1887, avait relevé l'erreur des deux textes de Pline cités ci-dessus.

Les *Cordia* sont des arbres de la famille des Borraginacées, sous-famille des Cordioidées, propres aux régions tropicales. On en connaît quelque 250 espèces, tant dans l'Ancien que dans le Nouveau Monde, et dont beaucoup fournissent des fibres textiles et des bois de grande valeur. C'est le cas de notre *Cordia Myxa*.

Il se rencontre de l'Égypte à l'Australie. C'est une espèce

fruitière et son fruit était connu des Romains sous le nom de *myxa*. Pline fait mention de l'arbre *persea* (XIII, 60) et des *myxæ* (XIII, 51 et XV, 43).

Le *persea*, dit-il, est un arbre propre à l'Égypte, à feuilles de Poirier, toujours vert et toujours en fruits à maturité échelonnée. Dans ce passage, il en décrit les fruits, d'après Théophraste, sans les nommer. Quand il parle des *myxæ*, il ne fait aucun rapprochement avec le fruit du *persea*. Il sait qu'en Égypte on en fait un vin et les déclare aussi connus en Italie que les Prunes de Damas, récemment apportées de Syrie (XIII, 51). Bien mieux, il affirme qu'on a commencé à en récolter à Rome, en en greffant sur Sorbier (XV, 43) (?).

Théophraste, *l. c.*, IV, II, 5, donne une description assez détaillée de la Sébeste et du Sébestier, sous le nom, comme on sait déjà, de *persea* ; c'est elle quere produit plus sommairement Pline au L. XIII, 60.

De ce qui précède, il résulte que les confusion du naturaliste romain, en ce qui touche le fond des choses, et celles des copistes en ce qui touche les manuscrits, doivent pouvoir assez facilement se tirer au clair.

Il s'agit bien certainement du Pêcher au L. XII, 14 : *Peregrinæ et cerasi Persicæque*; au L. XV,3 9 : *Persica et granata... Persicorum palma duracinis* et tout le paragraphe 40 qui suit ; L. XV, 44 : ... *Persica peregrina* ; L. XV, 112, 113, 114, où Pline dit le noyau de la pêche au centre de la chair, celle-ci adhérente ou non selon les races, et les Pêches espacées sur les rameaux, c'est-à-dire non en grappes. Enfin L. XXIII, 162 : qualités et propriétés de la Pêche.

On notera qu'en parlant du Pêcher, Pline dit simplement *Persica*, sous-entendu *mala* comme on le voit XV, 39.

Par contre, lorsqu'il dit, ou mieux lorsque les copistes écrivent *Persicæ arbores*, il faut très évidemment lire *Perseæ arbores*, les sébestiers. L. XV, 45 : difficulté d'acclimatation des *persea*, leur stérilité à Rhodes, la fable de leur toxicité en Perse et de leur introduction par vengeance en Égype, la persistance de leurs feuilles et la permanence de leurs fruits, leur ressemblance aux *myxæ*.

Au L. XII, 109 : *sucus... nullus Persicis* et XV, 110 : *odor... Persicis dilutus*, il ne peut être question que des fruits du Sébestier.

Quant à XVI, 111, où Pline revient sur la stérilité de l'arbre à Rhodes, aucun doute qu'il faille lire *Perseæ arbores*, au lieu de *Persicæ*.

Si l'on tenait à voir une figure du Sébestier et de la Sébeste, on en trouverait une excellente dans Engler-Prantl, *Pflanzenfamilien*, 1re éd., IV, III^a, p. 82, et une, un peu moins bonne, dans Warburg, *Pflanzenwelt*, III, 156. Par contre Bois, *Plantes alimentaires*, II, p. 437, ne parle que très insuffisamment du Sébestier, qui semble maintenant relégué au rang des fruits sauvages de peu d'intérêt.

*
* *

II

In Venesi Africæ agro (XVI, 115).

Certains arbres, dit Pline, sont bifères, c'est-à-dire portent deux fois au cours de l'année ; il y a même des Vignes trifères, par exemple à Smyrne, au dire de Varron : *hoc autem evenit perpetuo in Venesi Africæ agro, de quo plura alias.*

Ces derniers mots nous renvoient au L. XVIII, 188, où est décrite l'incroyable fertilité des environs de Gabès : *Tacape, felici super omne miraculum riguo solo.* Dans cette oasis croissent des Palmiers assez hauts pour que vivent à leurs pieds des Oliviers, et à l'ombre des Oliviers, des Figuiers et de la Vigne. On y fait deux vendanges et en toute saison il y a des fruits à récolter.

Aujourd'hui encore les environs de Gabès constituent l'une des plus belles et des plus verdoyantes oasis de Tunisie.

Cela posé, il reste que l'expression *in Venesi agro* a causé bien du souci aux éditeurs de Pline. C'est bien la leçon de la majorité des manuscrits, celle qu'adopta Detlefsen (1868), mais qui parut si énigmatique que la plupart des éditeurs remplacèrent *Venesi* par *frauennesi* et qu'Hermolaus Barbarus (1493), en désespoir de cause, recourut au L. XVIII, *l. c.*, pour substituer *Tacapensi* à *Venesi*.

Or *Venesi* traduit en latin Beni-Zid, selon toutes les vraisemblances. Les oasis des environs de Gabès sont comprises dans le Nefzaoua, l'une des deux régions habitées du Sahara tunisien. Les 48 villages du Nefzaoua, en majorité Berbères, ont pour voisins des tribus d'Arabes Nomades qui les ont longtemps opprimés. La plus importante de ces tribus est celle des Beni-Zid que les cartes de Tunisie situent précisément dans la région de Gabès. Par ex. *Atlas* Schrader, carte 17, Algérie et Tunisie. Le Stieler n'en fait pas mention, son échelle réduite ne lui en laissant pas la place. Mais l'*Andrees Handatlas*, cartes 180-181,

inscrit leur nom sur cette région du Nefzaoua qui avoisine Gabès, l'ancienne Tacape.

Le texte de Pline offre donc un intérêt historique réel : il nous apprend que ces tribus arabes occupaient déjà cette région au 1er siècle. Un intérêt ethnographique aussi, en montrant que le nomadisme n'est pas un vagabondage à travers le monde, mais qu'il a ses limites géographiques et ses attaches terriennes.

*
* *

III

Fimus e cytiso. (XVII, 52).

Étudiant les diverses sortes d'amendements et leurs emplois, Pline, dans ce passage, note que certains cultivateurs préfèrent à tout autre « le fumier des bêtes nourries de Cytise ». Et cela est bien fait pour nous étonner en France où chacun sait que le Cytise est toxique pour les animaux qui le broutent, toutes ses parties contenant un alcaloïde, la cytisine, dont l'action ressemble à celle de la strychnine.

Mais Virgile aussi, à diverses reprises, parle du Cytise comme fourrage : *Géorgiques*, II, 431 ; III, 394-395 ; et *Bucol.*, I, 78-79 ; II, 64 ; IX, 31 ; IX, 31 ; X, 30.

C'est que pour les auteurs latins, il y a deux Cytises, qu'ils ne distinguent pas autrement, tandis que les Grecs ne connaissent qu'un *kytisos*, notre Cytise à nous, modernes, ne croissant ni en Grèce ni en Asie Mineure. Selon que les Latins parlent de l'un ou de l'autre, il serait très important de le marquer dans les traductions, ce qu'on ne fait généralement pas.

Le Cytise des Grecs est une Luzerne, le *Medicago arborea* de Linné, plante du nord de l'Afrique, introduite dès l'Antiquité en Grèce et ensuite, avec peu de succès, en Italie. C'est un arbuste de 3 à 4 m., à jeunes rameaux velus-soyeux, très vanté par les Anciens comme fourrage. Amphiloque d'Athènes lui avait consacré une monographie ; Démocrite et Aristomaque en avaient étudié l'emploi. (D'après Pline, XIII, 150 et suiv.)

C'est de cette Luzerne et non de notre Cytise, que parle Virgile dans tous les passages cités, et continuer à les traduire par Cytise serait non seulement abuser le lecteur, mais l'exposer à de graves accidents.

Pline, lui, distingue les deux plantes. Au L. XIII, 130-134, tous les détails donnés par lui se rapportent à la Luzerne arbo-

rescente : qualités supérieures du fourrage, valeur galactogène, culture, origine et histoire. Il précise que c'est un arbrisseau, *frutex*.

Par contre, au L. XVI, 186 et 204, il s'agit d'une tout autre plante, de notre Cytise ou Aubour (*Cytisus Laburnum* L.). Lui est dit *arbor* ; son bois est qualifié d'osseux, et dit encore presque aussi noir que l'ébène, tous caractères qui ne laissent aucun doute sur l'identification.

*
* *

IV

Calabrix (XVII, 75), « arbrisseau inconnu » (Gœlzer).

Il n'est question de ce *calabrix* que dans le passage cité. C'est pour dire que l'on greffe l'Azerolier (*tubures*) sur le Prunier sauvage, le Coignassier et sur ce même arbuste, qui est, ajoute Pline, *spina silvestris*.

Sprenger proposait de voir dans ce *calabrix* le *Rhamnus infectoria* L. ; identification inadmissible, car il ne serait venu à personne l'idée de greffer l'Azerolier, qui est un *Cratægus*, c'est-à-dire une Aubépine à gros fruits, arbre atteignant 10-12 m., sur un arbrisseau nain, ne dépassant souvent pas 0 m. 50. Il est évident, et la pratique horticole moderne a continué, que l'Azerolier se greffait le plus couramment et le plus naturellement, sur son plus proche parent, l'Aubépine (*Cratægus oxyacantha* L.). D'ailleurs c'est ce que suggère Pline lui-même : *ea est spina silvestris*. L'Aubépine en effet croît naturellement dans les bois frais et argileux. C'est elle qu'il mentionne XVI, 75, sous le nom de *spina alba*, « l'Épine blanche » des Modernes ; elle s'employait dans les cérémonies de mariage comme étant de bon augure. C'est également d'elle qu'il est question XV, 102 (mais non XV, 117, où la *spina alba* est une Carline), quand l'auteur dit que ses fruits, comme ceux du Houx, sont *sine suco*[1].

Les diverses autres *spinæ* de Pline répondent à des plantes très différentes. Mais son *calabrix* est certainement notre Aubépine. Il est resté comme nom vulgaire en napolitain et en sarde[2].

P. Fournier.

---

1. A la fin du § 75, chap. X, il faut lire *quæ cumque* en deux mots.
2. D'après Ernout et Meillet, *Dict. étym. latin*,, 1932, p. 128, citant Meyer-Lübke.

UNE INTERPOLATION DE L'Ἀσπὶς Ἡρακλῆος

Les vers 424-36 de l'Ἀσπὶς Ἡρακλῆος décrivent le début du combat qui a eu lieu entre Héraclès et Arès après la mort de Cycnos : « Mais le fils de Zeus au cœur endurant le laissa là et se mit à guetter Arès, fléau des hommes, qui s'approchait. Son regard était terrible, il avait l'air d'un lion sur sa proie : il lui a brutalement déchiré la peau de ses griffes puissantes et lui a bien vite arraché la douce vie ; son cœur noir se remplit de fureur ; ses yeux brillent d'une lueur verte, et, fouettant de sa queue ses flancs et ses épaules, il fouille le sol avec ses pattes. Jamais personne n'osa le regarder en face ni s'en approcher pour le combattre. Ainsi le fils d'Amphitryon, insatiable de combats, se dressa contre Arès impétueusement, faisant croître l'audace en son cœur. Arès s'approcha, la rage au cœur, et tous deux, poussant des cris, bondirent l'un contre l'autre. » Je cite les deux derniers vers (435-436) : ὁ δὲ (*scil.* Arès) οἱ σχεδὸν ἦλυθεν ἀχνύμενος κῆρ· | ἀμφότεροι δ'ἰάχοντες ἐπ'ἀλλήλοισιν ὄρουσαν. Le combat est donc déjà commencé, les adversaires ont déjà bondi l'un contre l'autre. Mais, aux vers suivant, une comparaison peint encore Arès bondissant sur Héraclès :

> Ὡς δ'ὅτ' ἀπὸ μεγάλου πέτρη πρηῶνος ὀρούσῃ
> μακρὰ δ'ἐπιθρώσκουσα κυλίνδεται, ἥ δέ τε ἠχῇ
> ἔρχεται ἐμμεμαυῖα, πάγος δέ οἱ ἀντεβόλησεν
> ὑψηλός· τῷ δὴ συνενείκεται, ἔνθα μιν ἴσχει·
> τόσσῃ ὁ μὲν ἰαχῇ βρισάρματος οὔλιος Ἄρης
> κεκληγὼς ἐπόρουσεν· ὁ δ'ἐμμαπέως ὑπέδεκτο.

Ce κεκληγὼς ἐπόρουσεν est une répétition inutile et surprenante après ἀμφότεροι ἐπ'ἀλλήλοισιν ὄρουσαν. D'ailleurs les vers suivants (443-50) montrent Athéna cherchant à persuader Arès de renoncer au combat : il est plus naturel que cela arrive avant le premier choc : ὁ δ'ἐμμαπέως ὑπέδεκτο n'est donc pas à sa place.

Mais il y a plus. Les vers 437-42 sont une réélaboration maladroite, qui répète une autre comparaison de l'Ἀσπίς (374-79) :

> Ὡς δ'ὅτ'ἀφ'ὑψηλῆς κορυφῆς ὄρεος μεγάλοιο
> πέτραι ἀποθρώσκωσιν, ἐπ'ἀλλήλαις δὲ πέσωσι,

πόλλαι δὲ δρῦς ὑψίκομοι πολλαὶ δέ τε πεῦκαι
αἴγειροί τε τανύρριζοι ῥήγνυνται ὑπ' αὐτέων
ῥίμφα κυλινδομένων, εἴως πεδίονδ' ἀφίκωνται,
ὣς οἳ ἐπ' ἀλλήλοισι πέσον μέγα κεκλήγοντες [1].

Sittl (dans son édition, Athènes, 1889) remarque l'inopportunité des vers 437-42 : « πρὸς 437 κέ παράθες 374 κέ, ἅτινα ἀστόχως μεταβάλλονται. »

Je crois qu'on doit les considérer comme interpolés : il s'agit de l'une des nombreuses interpolations que présente ce poème de formation rhapsodique.

Le cas est à rapprocher des vers 386-92. Au vers 379 le combat est déjà engagé, les adversaires, Héraclès et Cycnos se sont rués l'un sur l'autre : or en 386-92 on compare à un sanglier Héraclès sautant de son char : τῷ (*scil.* τῷ κάπρῳ) ἴκελος Διὸς υἱὸς ἀφ' ἱππείου θόρε δίφρου, alors que déjà aux vers 370-71 les deux héros sont descendus des chars pour le combat : Δῆ τότ' ἀφ' εὐπλεκέων δίφρων θόρον αἶψ' ἐπὶ γαῖαν | παῖς τε Διὸς μεγάλου καὶ Ἐνυαλίοιο ἄνακτος. C'est pourquoi les vers 386-92 sont considérés comme interpolés par Wilamowitz. Il est probable que l'interpolateur de 386-92 a subi l'influence des vers 426 sqq. : il s'est contenté de remplacer le lion par un sanglier. Un passage du combat entre Héraclès et Cycnos a donc déterminé une interpolation dans le récit du combat entre Héraclès et Arès, et *vice versa*. Les rhapsodes ont-ils voulu établir un parallélisme précis ? ou bien la ressemblance entre les deux principaux épisodes de l'Ασπίς a-t-elle provoqué des comparaisons semblables [2] ? La deuxième hypothèse est la plus probable, d'autant plus que le poème a pu

1. C'est un remaniement de *Iliade*, 13, 136 sqq. :

ἦρχε δ' ἄρ' Ἕκτορ
ἀντικρὺ μεμαώς, ὀλοοίτροχος ὡς ἀπὸ πέτρης,
ὅν τε κατὰ στεφάνης ποταμὸς χειμάρροος ὤσῃ,
ῥήξας ἀσπέτῳ ὄμβρῳ ἀναιδέος ἔγματα πέτρης·
ὕψι δ' ἀναθρῴσκων πέτεται, κτυπέει δὲ θ' ὑπ' αὐτοῦ
ὕλη· ὁ δ' ἀσφαλέως θέει ἔμπεδον, εἷος ἵκηται
ἰσόπεδον· τότε δ' οὔ τι κυλίνδεται ἐσσύμενος περ.
ὣς Ἕκτορ...

2. Dans les poèmes homériques, il y a des cas où certaines comparaisons sont répétées à deux ou trois reprises : par exemple, *Iliade*, 14, 398 et 16, 765 ; 11, 28 et 17, 547 ; 12, 156 et 15, 170 ; 15, 618 et 17, 747 ; 15, 381 et 624 ; 11, 155 et 20, 489 ; 17, 674 et 22, 308 ; 13, 62 et 15, 237 (plus *Odyssée*, 10, 302) ; 2, 459 et 3, 3 ; 16, 583 et 17, 755 ; etc. Mais il faut remarquer : 1) que bien rarement les ressemblances sont fortes, que parfois il s'agit d'amplifications plus détaillées et soigneuses ; 2) que nous ne sommes pas sûrs de l'unité des poèmes homériques ; 3) que les comparaisons sont reprises à un intervalle plus long que dans le cas de l'Ασπίς.

être récité tantôt en entier, tantôt sans l'épisode de Héraclès et Arès, et que les deux épisodes ont pu être séparés dans la récitation par un « entr'acte ».

Les vers qui terminent l'Ἀσπίς (472-80), sont probablement aussi une addition postérieure. Aux vers 463 sqq., le combat entre Héraclès et Arès est fini : tous les combattants s'éloignent, les dieux vers l'Olympe, Héraclès et Iolaos vers Trachis. Le départ d'Athéna aux vers 470-71 semble bien marquer à la fois la fin du récit et du combat :

Ἀτὰρ γλαυκῶπις Ἀθήνη
ἔξίκετ' Οὔλυμπόν τε μέγαν καὶ δώματα πατρός.

Les brèves notices sur les funérailles et le tombeau de Cycnos sont probablement des additions érudites destinées à renvoyer rapidement à d'autres légendes relatives au héros : l'érudition est surtout visible aux vers 474-75 et 477-80[1].

Antoine La Penna.

---

1. 474-72 ont été considérés comme interpolés par Künneth, 477-80, comme ajoutés après coup par Göttling. En effet on peut même supposer que l'adjonction de 477-80 est postérieure à celle 472-76, qui peut avoir été déterminée par un besoin de parallélisme avec la forme de l'*Iliade* (les funérailles d'Hector).

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Baalbek-Palmyra ; photographs by Hoyningen-Huene, with text by David M. Robinson, 1946, New York, J. J. Augustin, 136 p. ; in-4°, 57 planches, plusieurs doubles (29, Baalbek ; 30, Palmyre).

Dans l'intervalle entre les deux guerres de 1914 et 1939, la France a fait en Syrie et au Liban un grand et méritoire travail, pour la civilisation en général, et pour l'archéologie en particulier. Sans doute finira-t-on par le reconnaître, même sur place ; les intrigues politiques et nos faiblesses nous ont écartés aujourd'hui d'un domaine que nous enrichissions sans l'exploiter. Il y avait eu, après l'obtention du mandat, une publication de MM. R. Dussaud, en collaboration avec MM. P. Deschamps et H. Seyrig [1] pour faire connaître, dans un Album documentaire, les sites historiques d'une vieille terre riveraine de la Méditerrannée, où il y a encore quelques-uns des plus beaux souvenirs du passé, et des mieux conservés, particulièrement chers, comme on sait, à la littérature romantique des « ruines ». Maintenant, les nouveaux guides s'écrivent en anglo-saxon. M. D. M. Robinson vient d'en donner un, d'intentions plus limitées, consacré seulement à Baalbek et Palmyre : il est brillamment illustré par le talent photographique d'Hoyningen-Huene, spécialiste de l'illustration pittoresque, en Grèce et en Égypte, et loin de là, dans le Mexique des Aztèques. En raison de l'intensité solaire, les ciels de Syrie sont devenus un peu noirs pour mon goût ; les troupeaux aussi (pl. 94-95) : mais il a été fait un choix aimable des arbres en fleurs les plus décoratifs, et des arrière-plans des monts de l'Anti-Liban, les plus pittoresques, avec neige et nuages.

Le texte, écrit sur place [2], a de grandes qualités : il est clair, en général bien informé, pittoresque et, n'étant pas fait pour les spécialistes, il constitue, ce qui était l'essentiel, une utile, une habile « invitation au voyage ». M. D. M. Robinson a bien pensé du moins — étant archéologue patenté — que son ouvrage serait lu par quelques confrères plus ou moins exigeants ; aussi est-il soucieux de donner, de temps en temps, ce qu'on est convenu d'appeler « le dernier mot sur la question ». Il ne manque pas de signaler l'inscription trouvée dans la grande cour héliopolitaine et qui ferait attribuer la construction du temple d'Héliopolis-Baalbek à Néron, dont on sait combien il subissait l'envie et ambition de passer lui-même pour Hélios. L'inscription en cause est, sauf erreur, inédite. Pourquoi M. D. M. Robinson reproche-t-il peu après « aux Français » d'avoir détruit, dans la grande cour même de l'Autel, la basilique chrétienne à trois nefs, contemporaine plus

1. *La Syrie antique et médiévale illustrée.* Paris, 1931.

2. Il est divisé en deux parties distinctes : Baalbeck, 19 p., puis Palmyre, 28 p. ; avec, pour chaque moitié, un plan ; les planches sont divisées aussi en deux séries. Il y a une bibliographie (sommaire), p. 129 sqq.

ou moins de Théodose[1] ? C'est, dit-il, « dommage pour les études d'architecture religieuse ». Mais le problème se pose, hélas ! chaque fois qu'on est obligé de fouiller en profondeur, et de sacrifier le moins important au meilleur. Le souci n'a t-il pas dû hanter aussi la mission américaine de R. Leslie Th. Shear, lorsqu'elle a ruiné près de l'Agora d'Athènes la petite église historique d'Hypapanti ? Il s'agissait là de retrouver, si possible, par-dessous, les traces de l'Éleusinion classique. A Baalbek, la fouille sous la basilique dite théodosienne a permis de reconnaître une grande construction, unique au monde, en forme de pyrée, qui, en avant du temple de Zeus Héliopolitain, constitue aujourd'hui le complément indispensable à notre connaissance des cultes locaux ; elle est ce qui est le « Grand Autel », précisément, du sanctuaire. Il sera sans doute un peu pardonné « aux Français »[2], et l'histoire internationale leur sera indulgente, espérons-le...

M. D. M. Robinson a décrit diligemment l'entrée, les Propylées Est, puis la tour hexagonale, de forme si insolite ; pour les dates et les particularités de la construction, il se réfère surtout à l'ouvrage rapide du Pr Fyfe sur l'archéologie hellénistique, et au *Handbook* de Robertson, non sans faire constater, à l'occasion, les incertitudes de certaines conclusions de ces livres. Notons que ce ne sont pas surtout les « autels grecs » qui sont rappelés par le Grand Pyrée, dû aux fouilles françaises ; celui-ci apporte sur les installations propres aux sanctuaires *syriens*, à l'époque romaine, une documentation comparative indispensable[3]. Pour la rampe de l'angle S.-E., couverte en voûte et qui « servait d'entrée pour chars », il eût fallu comparer certains dispositifs du grand sanctuaire de Palmyre ; la rampe[4] servait aussi sans doute à amener les animaux du sacrifice. En arrivant à l'étude du Temple de Jupiter Heliopolitain, une des merveilles du monde[5], M. D. M. Robinson loue cette fois, au passage, le travail qui a dégagé les gradins ; ajoutons qu'ils ont été remis en place par les services français, au prix d'efforts coûteux. Le guide discute ensuite le texte de Jean Malalas d'Antioche, qui, au VIe s., avait attribué la construction à Antonin le Pieux[6]. P. 18, à propos des ornements des médaillons de la frise, n'eût-il pas été juste de marquer le symbolisme religieux des têtes de taureaux et de lions, alternativement disposées ? Elles sont en rapport significatif avec

---

1. Le plan liminaire la reproduit encore ; cf. ci-après pour la communication de M. P. Collart, accompagnée d'une vue du grand autel découvert en 1930, dans la cour, et d'une coupe perspective de ce grand autel par P. Goupel, fig. 1-2.

2. P. Collart, *CRAI*, 1946, p. 151-160 (cf. ci-dessus). Notons que M. P. Collart est Suisse. Sur la Basilique détruite, M. D. M. Robinson a fait constater lui-même que nous avions déjà l'excellent troisième volume de la publication de Th. Wiegand. Comme M. D. M. Robinson a raison de le rappeler, l'église « théodosienne » avait elle-même endommagé les gradins du temple principal, recouverts en partie par les trois absides ; elle avait aussi *démoli la moitié de l'autel* trouvé en 1930, et du plus petit connu dès 1901 (fouilles allemandes) ; cf. Th. Wiegand, *Baalbek, Ergebnisse*, t. I, p. 10 et 68 ; II, p. 130 sqq.

3. M. R. Dussaud le notait déjà en 1941, dans un article qui eût dû figurer à la bibliographie : *CRAI*, 1941, p. 530-538 (avec, p. 537, une photographie, déjà, de l'état actuel du grand autel).

4. P. 16, p. 34-8.

5. Sorte de Panthéon, car le Jupiter syrien accueillait chez lui les autres divinités syriennes.

6. On a même parlé du principat de Caracalla. — Roberston, *Handbook*, 1929, p. 340, propose avec réserves, la date de 10 ap. J.-C. M. D. M. Robinson paraît enclin à admettre, d'après la colonnade et l'entablement, une date augustéenne.

les pouvoirs du dieu. Les têtes de lions, reparaissant sur la corniche, sont encore dans la tradition de l'architecture de Tégée, puis de Priène, comme le remarquait l'essai de Fyfe; mais ici, elles ont une valeur symbolique fréquente et particulière.

A l'extérieur de la cour rectangulaire et au Sud, le temple de Bacchus, plus grand que le Parthénon, octostyle aussi, occupe une terrasse plus basse, et indépendante. M. D. M. Robinson compare l'Artémision de Gerasa (Jerash). C'est ici la plus belle ruine de Syrie. La description qui nous est présentée de l'édifice accorde peu aux sculptures, si remarquables pourtant par leurs places (frise de bas de mur au-dessus des orthostates à l'entrée, décor de l'entrée de l'adyton), et par leurs sujets (caissons de la péristasis). Le décor serait inspiré du temple de Jupiter voisin, le temple de Bacchus n'ayant été commencé qu'au milieu du I^er^ s. après J.-C. Mais il est encore, ajoute l'auteur, de style hellénistique [1]. Le *Handbook* de Robertson donne pour date 100 ap. J.-C., et il indique qu'une partie de la décoration n'a dû être réalisée qu'au second siècle de notre ère. Les fouilles et restaurations exécutées à l'époque du mandat français sur la Syrie ont, là aussi, contribué puissamment à l'entretien comme à la connaissance de l'édifice. M. D. M. Robinson, qui n'y insiste pas, y a certainement pensé, en notant au passage l'état des lieux consécutif à l'implantation de la tour arabe, p. ex. — S'il parle des décors des jambages monolithes de la porte, on s'étonne un peu qu'il n'y mentionne que « satyres et bacchantes » et le règne animal, sans relever la curieuse scène d'allaitement symbolique où M. Seyrig a fait reconnaître la preuve cachée de la présence *dionysiaque*, fixant ainsi la solution d'un problème discuté (on avait attribué le temple à des divinités féminines, entre autres : Atargatis, Deméter, la Magna Mater). P. 21, je doute que le Ganymède du linteau soit en rapport spécial avec Dionysos, comme échanson ; mais il rappelait Zeus-Jupiter, au temple voisin. Toute la décoration des caissons du *ptéron* est symbolique, sans qu'il faille penser, je crois, à une influence égyptienne, plus que problématique. Pour la statuaire de l'intérieur de la *cella*, outre les divinités des niches, dont nous ne savons rien au juste (Wiegand, *Baalbek*, II, pl. 17), il eût fallu peut-être mentionner moins rapidement les reliefs à l'entrée de *l'adyton* (p. 22), dont j'ai, j'espère, fixé la signification dionysiaque [2]. Pour le dispositif de cet *adyton*, qui n'est guère en rapport, quoi qu'on dise, avec les églises chrétiennes (p. 23), le rappel des *thalamoi* du temple de Bel à Palmyre n'eût-il pas été utile ?

P. 25, p. 54, et 155, M. D. M. Robinson accorde quelques remarques au temple dit de Vénus, édifice pseudo-circulaire à l'Est de l'Acropole et voisin du village. Lieu saint de la déesse de l'Amour, d'après les monnaies (de Philippe l'Arabe), il fut converti ensuite en chapelle chrétienne de Sainte Barbara ; il daterait de 100 ap. J.-C., a-t-on dit, mais il a été influencé dans sa décoration par le temple de Bacchus et doit ainsi être ramené à une date sensiblement plus basse [3].

---

1. Mélangeant un peu les époques, M. D. M. Robinson y a vu des fleurs sculptées, d'une « fraîcheur gothique », sur les abaques..... des chapiteaux corinthiens. Je ne suis guère, non plus, convaincu de la comparaison faite plus loin avec l'architecture théâtrale. Mais une mention des sculptures des grands édifices d'Aphrodisias en Carie n'eût-elle pas été nécessaire ici ? C'est la seule comparaison qui ne soit pas présentée, et les autres (Erechthéion, Ara Pacis, temple de Mars Ultor), s'imposaient beaucoup moins, à mon sens.

2. *Mélanges syriens R. Dussaud*, 1, 1939, p. 319-343.

3. 245 ap. J.-C., selon M. D. M. Robinson.

D'Héliopolis, où nous ne connaissons guère que l'Acropole et les grands sanctuaires, à Palmyre — cité caravanière —, l'étude change complètement d'aspect. A Palmyre on peut deviner, sinon reconstituer, ce que fut la vie publique, aussi bien qu'examiner les édifices religieux et privés, nombreux là aussi. Les caravansérails, l'agora, les rues bordées de colonnades sont, à « Tadmor », l'élément capital, avec le grand sanctuaire de Bel.

On sait que, depuis 1926, surtout pendant la mandat français, le village de Bédouins [1], qui, dans le désert syro-arabe, « ancien pays d'Amurru », occupait en presque totalité l'enceinte du sanctuaire de Bel, a été déplacé et reconstruit. Cette mesure a permis le dégagement d'un vaste *téménos* au cœur de la grande place de commerce : une inscription a daté de 32, sous Tibère (*Syria*, 13, 1932, p. 313), la consécration du temple qui s'élevait là, pour Bel; il était plus luxueux, en son temps, que les plus beaux de Rome. M. D. M. Robinson, par lapsus, parle de 32 av. J.-C. pour ce texte (p. 62, p. 65). M. D. M. Robinson attribue, comme d'autres, la prospérité de Palmyre à ses sources sulfureuses. Il y aurait là-dessus des réserves à faire, tout aussi bien que sur ce qui est dit, p. 64 sqq., du rapport exact des tissus découverts dans les nécropoles avec les industries et les métiers de la Chine [2].

M. D. M. Robinson, avant de décrire les avenues bordées de colonnes et de statues, et les maisons (il pense que certaines, p. ex. *Syria*, 7, 1926, p. 84-87, rappelleraient (?) celles d'Olynthos en Chalcidique, dont on sait ce qu'elles lui doivent) a longuement raconté l'histoire de la cité, et en grand détail, en particulier, celle de Zénobie, dont il pensé visiblement que les ruines palmyréniennes doivent garder encore le fantôme exotique, romanesque, et impérieux. N'avait-elle pas fait l'admiration d'Aurélien qui, en fin de compte, la vainquit et la captura ?

En ce qui touche l'archéologie et les monuments, le livre, composé sans notes, ne peut donner qu'une série d'indications provisoires, en raison du manque de publication des fouilles de Palmyre, actuellement arrêtées. Mais M. D. M. Robinson a subi l'enchantement de la ville morte et de sa lumière, aux heures du soir (p. 74). Notons qu'après l'historique du site et des découvertes modernes, il rend hommage (p. 76) aux restaurations exécutées par d'« habiles architectes », notamment à l'arc triple de triomphe (cf. aussi p. 100), et un peu partout, à l'intérieur du complexe architectural clos par l'enceinte de Justinien [3].

C'est le temple de Bel qui devait retenir principalement l'attention (p. 79 sqq., p. 109, p. 116). Le lapsus chronologique signalé (32 *av.* J.-C., pour M. D. M. Robinson !), a fait critiquer à tort la date proposée par Robertson, *Handbook*, qui parlait un peu plus justement du début de l'ère chrétienne. Bien des particularités de la construction, avec ses terrasses à merlons, ses escaliers, ses *thalamoi*, n'ont pu être précisées dans le guide anglo-saxon qui nous est offert. Le temple primitif était octostyle, comme

1. P. 61, M. D. M. Robinson parle d'un « ramassis de cabanes » occupées par 300 Arabes environ.

2. M. D. M. Robinson s'en tient aux constatations de R. Pfister, rapides et chancelantes. Cf. M. Th. Schneitter, *Rev. arch.*, 1937, I, p. 201 sqq. (*Subsericae vestes*); 1939, I, p. 73 sqq. (*Chine ou Proche-Orient ?*).

3. Cf. les vues panoramiques, p. 94, 96. Pour l'arc triple, les photographies ne donnent plus l'état actuel, car il y a eu de nouvelles restaurations. P. 80, le livre sanctionne équitablement le « labeur infini » qui a été dépensé dans les travaux d'entretien et de fouilles.

celui de Bacchus à Baalbeck. Le dispositif a été remanié au moment de la percée faite dans le mur oriental de la *cella*, et de la création d'une porte dans l'axe des Propylées. M. D. M. Robinson n'a guère parlé des poutres obliques historiées du temple, qui constituent un décor unique, pour l'art et l'histoire ; il a même omis de mentionner l'important article qui, les ayant fait provisoirement connaître, les reproduit en détail [1]. L'ouvrage est muet aussi sur la question récemment posée des « *ornamenta palmyrena antiquiora* » [2]. P. 81, on croira difficilement qu'il s'agisse de « guerriers de Palmyre », dans le relief mentionné (dieux palmyréniens). Le dispositif spécial et le décor des deux *thalamoi* ont été par trop négligés, sinon traités par prétérition. Outre le temple de Bel, il est question aussi de celui de Bel-Shamin (cf. p. 81, 108), du théâtre ou place de l'Assemblée, du Caravansérail, de l'Agora, des trois types d'édifices de la cité des morts. La reconstitution d'une de ces demeures funéraires, au Musée de Damas, aurait dû être mentionnée. D'une façon générale, les quelques dernières pages, concernant à la fois la religion et l'art de Palmyre, pourront paraître trop succinctes, même au « grand public » à qui elles sont destinées. On ne devait pas sans doute, en raison des intentions du guide, attendre beaucoup plus. Redisons donc de préférence, en terminant, l'importance de ce qui a été tenté et réalisé, le charme de certaines évocations.

Ch. Picard.

E. J. Edelstein and L. Edelstein, *Asclepius, a collection and interpretation of the testimonies* (Publications of the Institute of the History of Medecine The Johns Hopkins University, Second Series, Vol. II). Baltimore, the Johns Hopkins Press, 1945 ; in-4°, 2 vol., xviii + 470 p. et x + 277 p.

Surtout connu jusqu'ici par ses travaux sur le corpus hippocratique, M. Edelstein aborde aujourd'hui l'étude du dieu de la médecine lui-même. Le premier volume rendra assurément les plus précieux services. Il rassemble et traduit un grand nombre de textes relatifs à Asclépios classés suivant le plan suivant : légende, descendants, déification et nature divine, ses rapports avec la médecine, son culte, ses représentations, ses sanctuaires. Une telle documentation ne saurait être exhaustive au sens propre du terme : beaucoup d'inscriptions, comme le remarque l'auteur, ne présentent qu'un intérêt individuel (dédicaces mentionnant l'auteur de l'offrande), et ne doivent pas être admises dans un pareil recueil. Il semble pourtant que la documentation épigraphique aurait pu être utilement élargie sur quelques points. Quant aux textes littéraires ils sont corrects, et la traduction en semble exacte.

Le tome II s'efforce de montrer qu'Asclépios serait originellement et essentiellement un médecin, le héros corporatif de la médecine. Cette thèse se heurte à diverses difficultés, et d'abord à la tradition homérique. Si Podalire et Machaon, les deux fils d'Asclépios, apparaissent comme « de bons guérisseurs », ils nous sont donnés également comme des rois de

1. H. Seyrig, *Syria*, 15, 1934, p. 155 sqq. (bas-reliefs monumentaux du temple de Bel).

2. H. Seyrig, *Antiq. syriennes*, III, 1946, p. 64 sqq. (en dernier lieu) ; avec, p. 65, le plan le plus complet qui existe, jusqu'à ce jour, de la partie Ouest du Sanctuaire.

Trikké en Thessalie. D'autres traits donnent à penser qu'Asclépios pourrait présenter un caractère chthonien. La théorie de M. Edelstein n'envisage qu'un côté du personnage, et qui n'est peut-être pas le plus important.

P. Chantraine.

Ernest Howald, *Der Dichter der Ilias*, Erlenbach-Zürich, Eugen Reutsch, 1947 ; in-8°, 181 p.

M. Howald, en s'inspirant des travaux de Schadewalt, s'est proposé de montrer comment l'*Iliade* est l'œuvre d'un poète maître de son art. Il met l'accent sur l'effort de composition qui apparaît dans le poème. L'*Iliade* est une œuvre neuve : l'auteur a voulu composer une grande épopée, où M. Howald reconnaît trois parties essentielles : les chants I-IX, la colère d'Achille et ses conséquences ; les chants X-XV, qui préparent la Patroclie ; enfin les chants XVI-XXIV, qui constituent ce que M. Howald appelle la Patroclie, et qui comprennent la mort de Patrocle, la mort d'Hector, l'entrevue de Priam et d'Achille. Une longue analyse montre comment le poète a conduit le récit en utilisant à l'occasion des thèmes qui peuvent être pris à d'autres chants épiques : il semblerait, par exemple, (p. 35) que la panique de l'armée et l'épisode de Thersite au chant II sont inspirés de poèmes antérieurs. Certains chants annoncent des développements qui figureront plus loin dans le poème : ainsi le chant VI (adieux d'Hector et d'Andromaque) aura pour écho certains passages des chants XXII et XXIV. Le duel entre Hector et Ajax, au chant VII, sert à attirer notre attention et à mettre en valeur sa bravoure. Un des mérites de M. Howald est de souligner le caractère original de certaines parties qu'il considère comme caractéristiques de l'art d'Homère. Il attache une particulière importance aux chants XVI à XXIV (mort de Patrocle, mort d'Hector, Achille et Priam) qu'il considère comme « tragiques » : le mot n'est peut-être pas très bien choisi, mais il évoque le caractère particulièrement émouvant des derniers chants, auxquels un chapitre particulièrement important est consacré. Dans un chapitre intitulé « La préhistoire de l'Iliade », l'auteur propose d'importantes conclusions. L'Iliade est inspirée d'un poème sur la colère d'Achille, inspiré lui-même par des chants épiques sur la colère de Méléagre (dont nous trouvons un résumé dans le chant IX). Beaucoup d'éléments seraient dus aussi à l'influence d'une *Memnonide*, et la volonté d'Achille de venger Patrocle ferait songer à l'attitude d'Achille après la mort d'Antilochos dans la *Memnonide* (M. Howald pense d'ailleurs que dans le poème de la colère d'Achille dont l'Iliade est inspirée, Patrocle n'était pas tué, qu'il était plus âgé qu'Achille, et qu'il jouait un rôle comparable à celui de Phénix dans l'*Iliade*). Ce qui paraît à l'auteur le plus original dans le poème d'Homère, c'est d'une part le chant I^er^ avec la querelle d'Achille et d'Agamemnon, de l'autre la fin du poème avec la mort d'Hector, les scènes dans Troie, la requête adressée par Priam à Achille.

Le livre de M. Howald, qui fourmille de remarques délicates, envisage l'*Iliade* comme l'œuvre d'un poète de génie, qui a pu s'inspirer de chants épiques antérieurs. Ce point de vue entraîne l'auteur à se demander quelles sont les « sources » littéraires du poème. Mais nous ne savons à peu près rien de ces sources, et le Cycle nous donne un état des légendes épiques qui ne saurait être très ancien. Il suppose aussi qu'Homère a voulu composer un long poème, mais l'a-t-il composé pour des auditeurs qui n'en

entendaient jamais que des fragments? Enfin il subsiste dans l'ensemble de l'*Iliade* des inégalités de style (le chant VIII par exemple est constitué de formules banales et de vers répétés), qu'il faudrait essayer d'expliquer.

P. Chantraine.

W. A. A. Van Otterlo, *Untersuchungen über Begriff Anwendung und Entstehung der griechischen Ringkomposition* (Mededeelinger der Ned. Akad. Wet., Afd. Letterkunde, N. R. Deel 7, n° 3, p. 131-176). Amsterdam, 1944, Noord-Hollandsche Uitgevers Maaschappij.

Du même, *De Ringcompositie als Opbouwprincipe in de epische Gedichten van Homerus* (Verhand. der kon. Ned. Akad. van Wet., Afd Letterkunde, Deel LI, n° 1). Amsterdam, 1948, même éditeur; in-8°, 92 p.

Les deux mémoires de M. Van Otterlo touchent au même problème. La notion de « composition annulaire » (ou cyclique) se trouve ainsi définie à la p. 3 du premier mémoire : un thème, après divers développements qui s'y rapportent, se trouve ensuite repris, si bien que l'ensemble se trouve encadré par des phrases de même sens et de forme à peu près identique. L'auteur étudie un certain nombre d'exemples de ce procédé : les vers 407 et 417 dans les *Suppliantes* d'Eschyle, les chapitres 1 et 2 du livre V d'Hérodote, la digression sur la chasse d'Autolycos au chant XIX de l'*Odyssée*, etc... M. Van Otterlo envisage également des problèmes corollaires, comme celui de certaines reprises anaphoriques dont on observe des exemples chez Homère et chez Hérodote ; tantôt il s'agit de propositions construites en parataxe, tantôt des reprises opérées au moyen du participe : ainsi, *Iliade* 1, 595... μείδησεν δὲ θεὰ λευκώλενος Ἥρη, μειδήσασα δὲ.. — Les faits qui sont étudiés dans ce premier mémoire relèvent tous des procédés d'un style archaïque et méritaient d'être examinés.

Le second mémoire, qui porte plus particulièrement sur Homère, est écrit en néerlandais, avec un résumé en français. Les nombreux exemples que l'auteur a recueillis sont classés en catégories qui m'ont paru un peu abstraites et artificielles, mais, en définitive, ils illustrent des procédés caractéristiques du style homérique. Un cas typique s'observe dans le récit du bain de pieds d'Ulysse aux vers 392 et suiv. du chant XIX de l'*Odyssée*. On y trouve incluse la digression sur la partie de chasse chez Autolykos, les vers 393-394 se trouvant répétés à peine modifiés aux vers 465-466. Le problème qui se pose est de savoir s'il s'agit là d'un procédé de composition normal chez Homère, comme le pense M. Van Otterlo, ou si nous devons voir là l'indice d'une interpolation. En fait il faudra considérer chaque cas individuellement, et tenir compte des traits propres à chacun des développements envisagés. Mais il est bien vrai que ces « raccords » ne sont pas l'indice certain d'une interpolation, comme l'a cru V. Bérard. En ce qui concerne la chasse chez Autolykos, on notera que M. Von der Mühll hésite à la condamner. Et il est évident que le récit du crime de Lycurgue aux vers 123 sqq. du chant VI de l'*Iliade* est un élément essentiel qu'il ne convient pas de détacher. Le mémoire de M. Van Otterlo confirmera les homérisants dans l'opinion qu'il faut renoncer à l'hypothèse facile d'interpolations nombreuses dans les poèmes homériques.

P. Chantraine.

P. Guggisberg, *Das Satyrspiel*. Zurich, Leemann, 1947 ; in-8°, 154 p.

Dissertation issue de l'enseignement de M. Howald. Une première partie envisage le problème controversé de l'origine du drame satyrique. Selon certaines traditions, acceptées par Aristote, le drame satyrique serait une étape de la vieille τραγῳδία péloponésienne, proche du dithyrambe et de la tragédie attique. Selon une autre théorie qui apparaît postérieurement à Aristote, la tragédie serait née en Attique sans aucune influence extérieure et le drame satyrique n'aurait aucun rapport avec elle. M. Guggisberg (p. 16 sqq.) pense que le drame satyrique a joué un rôle essentiel dans la préhistoire de la tragédie. Le dithyrambe imaginé par Arion de Méthymne serait à l'origine de tout ce développement. La tragédie est issue d'un dialogue entre un solist : et le chœur (p. 19-20 M. G. discute le sens de ἐξάρχειν chez Aristote, *Poétique*, 1449 a, mais sans prendre nettement position). En tout cas les mots σάτυρος et τράγος s'appliquent tous deux à des boucs et soulignent le rapport étroit qui unit la tragédie et le drame satyrique ; et M. G. suppose (p, 22) que les premières tragédies introduites en Attique étaient encore très proches des vieux dithyrambes, et comparables à ce que l'on a appelé plus tard des drames satyriques.

L'auteur montre ensuite que le drame satyrique n'a jamais été une parodie de la tragédie et qu'il présente un caractère humoristique et folkorique.

Ce qui rendra sans doute le plus de service dans la thèse de M. Guggisberg, c'est, je pense, le catalogue des drames satyriques avec une brève discussion de leurs fragments qui occupe les pages 78-145, le tout encadré dans une bibliographie riche et précise. Sur quelques points de détail on serait tenté de poser des questions à l'auteur ou de lui proposer des compléments : p. 87, pour le *Glaukos pontios* d'Eschyle on peut signaler le fragment 2159 de *Pap. Oxyrh.* XVIII ; — p. 88, à propos du *Glaukos potnieus* le fragment 2160 des mêmes *Pap. Oxyrh.* XVIII ; — p. 129, il n'est guère vraisemblable que l'*Ion* d'Euripide tienne la place d'un drame satyrique.

P. Chantraine.

Jacqueline de Romilly, *Thucydide et l'impéralisme athénien. La pensée de l'historien et la genèse de l'œuvre*. Paris, Les Belles-Lettres, 1947 ; in-8°, 326 p.

L'œuvre de Thucydide raconte une guerre de vingt-sept ans dont l'historien n'a pas attendu la fin pour se mettre au travail. Cette guerre a pu paraître finie au bout de dix ans, pour reprendre après une brève période de paix. Enfin l'ouvrage de Thucydide est resté inachevé et présente des contradictions et des retouches. On comprend donc que le problème de la composition se soit posé aux philologues. Mme de Romilly, qui connaît admirablement la bibliographie abondante et contradictoire que le sujet a suscitée, s'est proposé d'étudier la genèse de l'œuvre à propos d'une idée essentielle pour l'écrivain, celle de l'impérialisme athénien.

Un des résultats essentiels de la recherche consiste dans la détermination de ce que Mme de Romilly appelle le seuil de 404. D'une manière générale elle est amenée à distinguer du commencement à la fin de l'œuvre une couche ancienne ayant pris corps sous une forme ou sous une autre avant 404 et une série d'éléments postérieurs à 404, c'est-à-dire à la défaite définitive des Athéniens. Les éléments qui semblent probablement tardifs figurent au livre I dans la Pentécontaétie et la seconde partie du discours

des Athéniens ; au livre II dans l'oraison funèbre prononcée par Périclès et dans tout ou partie de son dernier discours avec l'éloge qui suit ; au livre IV dans certains détails relatifs à Brasidas ; enfin dans quelques passages isolés des livres VI et VII où Thucydide insiste soit sur la personnalité d'Alcibiade soit sur la puissance athénienne (à quoi il faudrait joindre le dialogue de Mélos, où Mme de Romilly s'efforce de déceler des traits récents, p. 230-239).

La chapitre de conclusion sur le seuil de 404 permet de pénétrer au cœur du différend qui oppose les « génétistes » et les « unitaires ». La découverte d'éléments « tardifs », de plus en plus nombreux, avait abouti avec Schwartz à l'idée d'un remaniement profond et d'ailleurs inachevé. Si cette hypothèse a paru inadmissible et a entraîné une vigoureuse réaction des unitaires, ceux-ci ont eu le tort de ne pas tenir assez compte des passages *anciens* (comme le chapitre 23 du livre I, qui ne semble pas connaître, par exemple, l'éclipse de lune d'août 413, qui a eu pour les Athéniens des suites si désastreuses, cf. VII 50 sqq.). Le problème se réduit à savoir, dans quelle mesure une rédaction était achevée, lorsque Thucydide a procédé à la partie tardive de son travail. Mme de Romilly estime qu'après 404 Thucydide aurait corrigé, remanié une rédaction ancienne des premiers livres, tandis que pour les derniers il n'aurait eu qu'à « encadrer » une rédaction plus provisoire. La fin de la guerre a déterminé diverses modifications. L'effondrement de l'empire athénien a amené en particulier l'historien à justifier les hommes d'État qui avaient contribué à fonder et à défendre le mieux cet empire et au premier rang d'entre eux Périclès. En donnant du recul aux événements, il a amené également Thucydide à insister sur les « lois » de tout impérialisme et à mettre l'accent sur les problèmes de la philosophie de l'histoire. Toutefois les événements n'ont modifié ni son jugement de citoyen, ni sa pensée d'historien et de philosophe ; ils les ont seulement avivés.

La thèse de Mme de Romilly se termine par un dernier chapitre qui expose ce qu'est devenu le problème de l'impéralisme chez les écrivains du IVe siècle et esquisse un parallèle entre Thucydide, et Socrate et Platon.

Cet ouvrage apporte, on le voit, une contribution essentielle au problème de la composition de l'œuvre de Thucydide, en même temps qu'il éclaire les aspects de l'impéralisme athénien. Ce dont ce compte rendu ne peut donner l'idée, c'est de la fermeté de la composition, de la vigueur de la pensée qui reste cependant toujours au contact de la réalité et en exprime toutes les nuances. L'auteur a su mener de front sa double enquête historique et littéraire, celle-ci commandant et déterminant la recherche historique qui reste un peu en retrait. Le goût des idées générales qui ne versent jamais dans le vague, la densité du style, qui exige une constante attention, mais sans pouvoir jamais être taxée d'obscurité, tous ces traits indiquent que ce premier livre témoigne à proprement parler de la maîtrise de son auteur.

P. Chantraine.

Nice Cupaiuolo, *Poetesse Greche, Corinna*. Naples, 1939 ; 106 p. in-8°.

Le petit volume de Mlle Cupaiuolo n'est parvenu à la *Revue de Philologie* que longtemps après sa publication, mais il mérite d'être signalé au public. L'auteur, qui est élève de M. de Falco, envisage les problèmes variés et difficiles que pose l'œuvre de Corinne. On lui saura gré d'en avoir traité avec prudence et de s'être gardée des hypothèses trop risquées. L'intro-

duction du livre donne de riches indications bibliographiques, et montre qu'elle a su s'informer aux meilleures sources. Mlle C. étudie le problème des rapports de Corinne et de Myrtis (la poétesse qui lui a enseigné son art) avec Pindare. Elle pense que même si la rivalité de Corinne et de Pindare est légendaire, cette légende repose sur une conception juste de l'art des deux poètes (p. 40). En tout cas, Mlle C. écarte nettement l'hypothèse de Lobel qui pense que Corinne est sensiblement postérieure à Pindare, et que l'orthographe dans laquelle les poèmes nous sont parvenus est celle-là même dont Corinne faisait usage (il n'y aurait pas eu de « transcriptions ») : je crois que l'on sera disposé à donner raison à Mlle C. sur ce point. Le chapitre consacré à la langue est un peu rapide, et partant un peu superficiel. Les derniers chapitres publient, avec traduction et commentaire, les fragments les plus importants de la poétesse.

P. Chantraine.

C. Theander, *Lesbiaca*, extrait de *Eranos* XLI (1943), p. 139-168.

M. Theander a déjà publié d'utiles notes sur les fragments des poètes de Lesbos (en particulier au tome XXXII d'*Eranos*). Ce dernier article, dont le titre indique mal le contenu, est consacré aux poèmes de Sapho et d'Alcée qui concernent la mer d'une façon ou d'une autre, en particulier ceux qui sont adressés à un ami ou un parent à propos d'un voyage sur mer. On y trouvera, par exemple, une reconstitution ingénieuse mais hardie du fragment 26 de Diehl (= 26 Reinach). Des misérables fragments que nous livre le papyrus il tire trois strophes saphiques constituant un poème adressé à son frère Charaxos, à l'occasion d'un second voyage en Égypte, où elle supplierait Aphrodite d'assurer à Charaxos, une heureuse traversée, mais de ne pas le laisser retomber dans les rets de la courtisane Doricha. De ces trois strophes il semble que la troisième soit reconstituée de façon probable. La première et la seconde sont plus hypothétiques. Il serait à souhaiter que dans l'édition de textes aussi conjecturaux un artifice typographique permît de distinguer entre ce qui est probable et ce qui reste extrêmement incertain.

P. Chantraine.

G. A. Keller, *Eratosthenes und die Alexandrinische Sterndichtung* (Zurich, Dissertation, 1946, 141 p.).

De l'œuvre abondante et variée d'Eratosthène, c'est surtout sa géographie qui intéresse les modernes, comme le montrent les travaux récents qui lui ont été consacrés. Les fragments de mythographie astronomique, connus sous le nom de *Catastérismes*, ont également retenu l'attention des philologues, leur attribution totale ou partielle à Eratosthène suscitant un long débat auquel le livre de E. Gürkoff, paru en 1931, n'a certainement pas mis le point final. En revanche les écrits poétiques d'Eratosthène, dont il ne nous reste d'ailleurs qu'un bref résumé d'*Erigone* et quelques vers d'*Hermès*, avaient été à peu près négligés depuis la fin du siècle dernier. G. A. Keller s'est attaché à combler cette lacune.

Après un aperçu dense et sérieusement documenté sur la poésie astronomique alexandrine, il aborde l'étude de la légende d'Erigone, cette fille d'Icare, roi d'Athènes qui se tua de douleur quand les Athéniens, se croyant

empoisonnés par le vin de Dionysos dont leur roi les avait régalés, l'eurent mis à mort, et qui fut transformée en constellation ainsi que son père et son fidèle chien Maira. Une discussion serrée sur l'opuscule des *Catastérismes*, qui conduit l'auteur à rappeler la controverse dont il a été l'objet et à conclure que le texte primitif ne faisait pas mention d'Erigone, et une enquête approfondie sur la genèse de ce mythe avant Eratosthène précèdent le chapitre capital, consacré à l'élégie elle-même ; en procédant à une analyse exhaustive et minutieuse de tous les textes relatant la légende, G. A. Keller croit pouvoir en distinguer deux versions différentes, dont la plus simple, attestée seulement par une scolie de l'Iliade (X, 29) et une page d'Hygin (*Astr.* II, 4), serait celle d'Erastosthène. On le croira d'autant plus volontiers que les auteurs de ces deux passages, et eux seuls, se réfèrent expressément au poète géographe ; cette constatation aurait sans doute permis au philologue d'arriver plus rapidement à sa conclusion, s'il n'avait préféré user d'une méthode plus rigoureuse et profiter de l'examen des autres textes pour dégager les élément ajoutés au thème central et retracer les étapes de leur agglutination.

Passant ensuite à l'*Hermès*, G. A. Keller commente avec pertinence les fragments qui nous en sont parvenus et les deux comptes rendus sommaires de Théon de Smyrne et de Chalcidius (pourquoi donner p. 104, au lieu du texte même de Théon, une traduction entachée de plusieurs coquilles ? Ce n'est heureusement qu'une exception) ; il n'a pas de peine à démontrer, surtout depuis les travaux de P. Boyancé, qu'aussi bien la théorie des cinq zones, dont est s'inspiré Virgile dans les Géorgiques (1,233 sqq.), que les idées de l'ascension sidérale et de la lyre cosmique viennent de la Grèce, en particulier du cercle de Platon, et qu'il faut renoncer à voir dans la poésie astronomique d'Eratosthène, comme le faisaient F. Boll et R. Reitzenstein, un produit de la science des « mages » égyptiens ou « chaldéens ». Nouveau document, solide et précis, à joindre au dossier de la défense hellénique dans le grand débat sur la suprématie de l'Orient barbare ou du milieu grec, qui domine depuis près d'un demi-siècle l'histoire de la pensée et de la civilisation antiques !

Jean Beaujeu.

Callimaco, *Il libro dei Giambi* a cura di Carlo Gallavotti (La parola del passato 5). Naples, G. Macchiaroli, 1946 ; in-8°, 104 pages.

On saura gré à M. Gallavotti de nous avoir procuré cette élégante édition des *Iambes* de Callimaque. Depuis vingt ans des éléments nouveaux sont venus enrichir notre connaissance des *Iambes* (et compliquer les problèmes qu'ils posent). Outre les fragments misérables que fournissait la tradition indirecte, plusieurs papyrus s'y réfèrent : d'une part celui des *Diégéseis* qui contenait les *arguments* des poèmes et qui est essentiel pour la reconstitution du recueil ; de l'autre, un certain nombre de vers des poèmes eux-mêmes ; le papyrus le plus important est le *pap. Oxy.* 1011, les plus récemment publiés sont les *pap. Oxy.* 2171 et 2172 qui appartiennent au même rouleau que *P. S. I.* 1216. M. Gallavotti expose clairement dans les p. 20 à 24 ce que nous enseigne l'examen de ces papyrus. Le *pap. Oxy.* 1011 comprend 7 feuilles dont les deux premières proviennent du livre III des *Aitia*. Il manque, au milieu du codex, trois feuilles où devaient figurer les *Iambes* 5-11, dont nous avons quelque idée, et par d'autres papyrus et par les *Diégéseis*. Un autre trait notable est qu'il apparaît dans le *Pap. Oxy.* 1011 et dans celui des *Diégéseis* que les Iambes faisaient suite aux *Aitia*.

Les mètres du recueil sont étudiés dans les p. 14-17 : la métrique était assez variée : choliambes, trimètres ïambiques, d'autres mètres encore.

Les *Iambes* de Callimaque ne s'inspirent que dans une assez faible mesure de la tradition d'Hipponax et d'Archiloque. Ils feraient plutôt penser à la satire romaine. Les sujets en sont très variés. L'épode 6, par exemple, adressée à un ami qui se rend à Olympie, consiste principalement en une description de la statue de Zeus par Phidias ; — l'épode 7 évoque l'image d'un Hermès de bois vénéré en Thrace, qui raconte ses mésaventures ; — l'épode 8 concerne la victoire remportée par un Éginète à la course de l'amphore, et raconte l'origine de ce genre de course ; etc...

Ce sont les *Diégéseis*, qui nous permettent de nous faire une idée de ce qu'était chacun des poèmes. Mais il est bien évident qu'il n'est guère possible de restituer la teneur du texte originel, lorsque le papyrus, comme il arrive à chaque instant, fournit un texte lacunaire. Lobel a proposé, avec sa sagacité habituelle, diverses corrections. M. Gallavotti suggère plus d'une fois des hypothèses ingénieuses qu'il se contente en général de signaler dans l'apparat critique : I, 82, à la fin du vers il propose χρούων ou κρούσας ; — 112 ἕλκων pour ελων du papyrus ; — dans le poème XVI, M. Gallavotti, en s'inspirant de scholies s'est risqué à des restitutions assez étendues, qui restent nécessairement hypothétiques par exemple, vers 10 τί ποκ' ἄλιος ἀμέτερος, τ]ί παθὼν ἀπέσθη.

Les pages 77 à 90 proposent, pour les passages dont un sens peut être tiré, une traduction qui aidera le lecteur à s'orienter dans ces textes difficiles. Dans l'ensemble le livre de M. Gallavotti présente une netteté particulièrement méritoire, lorsqu'il s'agit d'un poète comme Callimaque.

P. Chantraine.

Hippolyte et Josipe, *Contribution à l'histoire de la littérature chrétienne du troisième siècle*. Par Pierre Nautin ; Éditions du Cerf, 132 p.

Aimé Puech définissait la biographie de saint Hippolyte comme « l'un des fouillis les plus obscurs que présente l'histoire des origines chrétiennes ». Le travail de M. l'abbé Nautin semble être de nature à dissiper cette obscurité. Nous sommes invités à « renoncer au mythe d'un Hippolyte à la fois antipape, saint et Père de l'Église », et aussi à distinguer l'auteur d'une œuvre exégétique et polémique abondante — notre Hippolyte —, du martyr de même nom vénéré à Rome. La confusion serait née, au cours des siècles, d'une cascade de fausses attributions : depuis Eusèbe de Césarée jusqu'aux philologues allemands, bibliographes et critiques auraient conspiré à grossir l'œuvre hippolytien de divers traités dont la paternité restait au moins douteuse ; des coïncidences de titres, des citations interprétées ont ainsi fait rattacher à l'œuvre de notre auteur un ensemble de cinq ouvrages comprenant notamment le fameux *Elenchos contre toutes les hérésies*, découvert et publié au milieu du siècle dernier. Ces cinq traités, confirme M. Nautin, sortent bien d'une seule et même plume, mais, par la comparaison serrée qu'il institue entre l'*Elenchos* et le *Fragment contre Noët* (dont l'authenticité ne fait pas question), il établit que ce fragment a eu pour source le passage correspondant de l'*Elenchos*, et il souligne les différences d'esprit et de style qui séparent les deux morceaux. Il conviendrait donc de retirer à Hippolyte ce bloc de cinq ouvrages, et comme l'un d'eux — un traité *sur l'Univers* — est, dans toute la tradition, attribué à un certain Josipe (que l'on écartait en voyant à tort dans le

nom celui de Flavius Josèphe), M. Nautin propose de considérer ledit Josipe comme l'auteur de l'*Elenchos* et des quatre traités connexes, le schismatique romain, l'antipape évincé par Calliste, ce serait donc Josipe, et non pas Hippolyte.

Si l'on admet cette interprétation, fort séduisante, à vrai dire, on devra se résigner à connaître beaucoup moins bien la vie d'Hippolyte que celle de Josipe : du moins la figure du saint auteur, allégée d'une turbulence qui demeurait un problème, en sortira-t-elle comme épurée, et plus conforme au type traditionnel du « Père de l'Église ».

Charles Astruc.

E. Schwyzer, *Syntaktische Archaismen des Attischen* (Abhandlungen der Preussischen Akademie der Wissenschaften 1940), 16 p. in-4° ; — *Sprachliche Hypercharakterisierung* (*ibidem*, 1941), 27 p. in-4° ; — *Zum persönlichen Agens beim Passiv, besonders im Griechischen* (*ibidem*, 1943), 80 p. in-4°.

Voici les derniers mémoires dus à la plume du regretté Édouard Schwyzer (il faudrait y joindre dans le *Museum Helveticum* 1945 et 1946 un article sur les formes du type πολλαπλασίων et sur les mots du type μαινόλης, etc.).

L'article sur les archaïsmes syntaxiques de l'attique a son point de départ dans une observation déjà faite, en particulier par A. Meillet, à savoir que l'attique apparaît sur plusieurs point plus archaïque que la langue homérique elle-même. Les remarques de E. Schwyzer portent principalement sur la syntaxe des cas. L'emploi du génitif sans préposition apparaît plus fréquent et plus libre en attique (particulièrement chez les tragiques) que dans la langue d'Homère (toutefois il semble excessif de dire [p. 7], que le génitif ablatif d'origine avec les verbes de mouvement non composés ne se trouve pas chez Homère ; si, comme l'observe Schwyzer, on ne le rencontre pas avec βαίνω et ἔρχομαι, il est attesté avec des verbes comme χωρεῖν (O 655), χάζεσθαι (Λ 504), etc... Parmi les emplois archaïques du génitif, Schwyzer relève également le génitif complément du verbe passif, dont la langue tragique offre plus d'un exemple. On retiendra également les remarques sur l'accusatif complément de nom (ainsi Eschyle *Ag.* 1093 πολλὰ συνίστορα αὐτοφόνα κακά), sur l'emploi d'un verbe simple après un verbe composé, le premier préverbe portant sur les deux (Xénophon, *Cyr.* VII, 1,1 ἐμπιεῖν καὶ φαγεῖν), sur la valeur des formes de pronoms μοι, σοι, οἱ équivalant à des génitifs.

L'article intitulé *Sprachliche Hypercharakterisierung* groupe des faits extrêmement variés que l'auteur rapporte tous à la tendance à « caractériser » le plus vigoureusement possible l'expression linguistique. Certains peuvent être phonétiques, comme l'allongement d'une voyelle ou la gémination d'une consonne. D'autres morphologiques, comme le subjonctif du type ἐθέλωμι, les troisièmes personnes du pluriel en -σαν, ou les comparatifs comme γερειότερος. D'autres relèvent de la dérivation nominale comme les suffixes de féminin en -αινα ou en -ισσα. D'autres enfin sont syntaxiques, comme l'extension de l'emploi des prépositions, le redoublement des prépositions (type ἀμφὶ περὶ ou ὑπ' ἐκ), la négation dite explétive (ὁ δ' ἀναίνετο μηδὲν ἐλέσθαι) qui s'explique souvent par une ancienne parataxe (δέδοικα μή τι πάθῃ, *timeo ne ueniat*), l'emploi de plus en plus indispensable des particules κεν ou ἄν, l'emploi de l'article qui perd de plus en plus sa valeur démonstrative, la généralisation dans des langues comme le fran-

çais du pronom personnel sujet. Ce qui apparaît surtout dans l'article de Schwyzer, plutôt qu'une « Hypercharacterisierung », c'est l'usure rapide des outils linguistiques, parfois précipitée par l'évolution phonétique (ainsi pour l'emploi nécessaire du pronom dans le français *je chante, tu chantes, il chante*). Le mémoire de Schwyzer est parfois d'une lecture un peu difficile, mais il donne à réfléchir, il est d'une admirable richesse, fondée sur une érudition que l'on ne prend pas en défaut.

Le mémoire sur le complément d'agent du passif est sans doute le plus important. Ed. Schwyzer s'applique d'abord à définir la notion de passif, qui n'est pas une simple inversion du tour actif correspondant (à ce propos il aurait pu évoquer les faits latins et se référer à la thèse complémentaire de M. Ernout, *Recherches sur l'emploi du passif latin à l'époque républicaine*). En grec il apparaît que le passif n'a pas joué un rôle très important. Il semble bien d'ailleurs que l'indo-européen n'ait pas connu l'opposition de l'actif et du passif. En revanche le complément d'agent ne s'observe pas seulement avec des thèmes verbaux au passif, cf. Xénophon, *An.* VII, 6, 33 ἔχων δὶ ὑμᾶς καὶ ὑπ' ἄλλων εὔκλειαν. Ce type de complément s'est peu à peu associé aux thèmes de verbes passifs pour en préciser la valeur. Mais le complément d'agent s'est exprimé par des procédés très variés. D'abord ce que l'on appelle le génitif auctoris (mais s'agit-il originellement d'un véritable génitif ou d'un ablatif ? Schwyzer ne pose pas la question), surtout utilisé pour des compléments de participes ἀλόχου σφαγείς ; puis le datif où l'auteur croit reconnaître parfois un ancien instrumental, mais les exemples qu'il cite, E 465 et Z 398, ne semblent pas décisifs ; enfin les tours prépositionnels qui sont très variés : ἐκ, πρός, παρὰ, enfin ὑπὸ et ἀπό. Il apparaît en particulier que l'emploi de ὑπὸ avec le génitif, si fréquent en prose attique, est relativement exceptionnel chez Homère pour exprimer le complément d'agent ; particulièrement caractéristiques sont les tours comme πολλοὶ ὑφ' Ἕκτορος ἀνδροφόνοιο θυήσκοντες πίπτωσι (Λ 242) ou ὑπαὶ δέους. L'analyse pénétrante de Schwyzer montre combien l'emploi du passif est restreint à l'origine, et combien la construction du complément d'agent qui a servi à le préciser a eu de mal à s'établir.

Ces trois articles nous font mesurer la perte que nos études ont subie avec la disparition d'Édouard Schwyzer. Ils nous font souhaiter que son compatriote, notre collègue de Berne, M. A. Debrunner, achève rapidement le manuscrit de la syntaxe qu'il avait laissé, et puisse en assurer la publication.

P. Chantraine.

G. Ghedini, *Guide Bibliografiche* I *Filologia Classica 5 Lingua Greca Fino al VI Secolo D. C.* Milan, Societa Editrice Vita e Pensiero 1944 ; in-16, 44 p.

Cette petite bibliographie de la linguistique rendra des services, même hors de l'Italie. Chaque titre est accompagné d'une brève note critique généralement très raisonnable. L'auteur qui connaît bien les papyrus et la *koiné* a apporté à ce paragraphe un soin particulier. Les circonstances sont responsables du fait que certains ouvrages n'étaient pas parvenus à la connaissance de M. Ghedini avant la rédaction de son livre : aussi on n'y trouve citées ni la thèse de M. Brunel, ni celle de M. Lejeune parues l'une et l'autre en 1940.

P. Chantraine.

M. Untersteiner, *Guida Bibliographica al Eschilo.* Arona, Paideia 1947 ; in-16, 84 p.

Ce petit guide ne prétend pas donner une bibliographie complète d'Eschyle, mais il propose un choix d'ouvrages, commente et critique. Il donne ainsi un aperçu des problèmes variés qu'Eschyle pose au philologue. Pour l'histoire du texte dans l'antiquité et l'histoire des manuscrits médiévaux l'auteur est au courant des derniers travaux, et par exemple du mémoire de A. Turyn paru à New-York en 1943. Les autres chapitres reposent également sur une bonne information : les éditions sont énumérées (peut-être les éditions italiennes tiennent-elles une place un peu importante ; mais je regrette de ne pas connaître encore l'édition complète que M. Untersteiner lui-même a publiée en 1946-1947), et caractérisées en quelques mots (cf. p. 36 la note sur l'édition de l'*Orestie* de Headlam-Thomson). Les problèmes littéraires ne sont pas négligés : voir p. 70 ce qui est dit sur l'authenticité du *Prométhée Enchaîné*. En conclusion, ce petit livre constitue une utile initiation à l'étude du théâtre d'Eschyle.

P. Chantraine.

Kurt Reidemeister, *Das System des Aristoteles* (Hamburger mathematische Einzelschriften 37. Heft). Teubner, Leipzig-Berlin, 1943, 20 p.

Cette brochure n'est pas la première que M. K. Reidemeister ait publiée dans la collection Hamburger mathematische Einzelschriften. Il avait déjà, en 1940, donné une étude sur l'arithmétique des Grecs, et en 1942 un travail sur les mathématiques et la logique chez Platon. Cette fois l'auteur s'est attaqué à un sujet d'une ampleur exceptionnelle, qui dépasse largement le cadre matériel des trop courts fascicules de cette collection. Vouloir donner un aperçu des doctrines d'Aristote en une vingtaine de pages peut, en effet, paraître une gageure. Cependant il convient de remarquer que le véritable dessein de M. R. est beaucoup moins ambitieux que le titre de son ouvrage. En fait il se propose avant tout « d'éclaircir le rôle des mathématiques dans le système d'Aristote » (p. 1). Il est ainsi amené à étudier de près certains passages de la *Métaphysique* et de la *Physique* et à examiner le délicat problème des rapports d'Aristote et de Platon (p. 18). Son œuvre n'a qu'un grave défaut, c'est d'être trop brève. Mais elle vaut cependant d'être signalée aux historiens des sciences dans l'antiquité.

Pierre Louis.

Victor Ehrenberg, *Aspects of the ancient World, Essays and Reviews*, Oxford, Basil Blackwell, 1946 ; ix-256 p. in-8°.

L'auteur de ce volume était professeur d'histoire ancienne à l'Université de Prague. On devine sans peine les raisons qui lui ont fait quitter sa chaire pour accepter le poste de ' lecturer in Ancient History ' au Bedford College de l'Université de Londres... On ne s'étonnera pas que certains des essais contenus dans ce livre aient des résonances actuelles ; citons celui intitulé ' A totalitarian State ', où il définit à propos de Sparte ce qu'il faut entendre par un État totalitaire, montre les dangers et les vices d'une pareille conception, et conclut en ces termes : « Sparta set up, not an exemple to be imitated, but a danger-signal to be avoided. » Mentionnons encore l'étude finale écrite en 1945 sur « l'ancien monde et l'Europe », qui se divise en

quatre courts chapitres : 1° What is Europe ? ; 2° The claim of Prehistory ; 3° The Legacy of Ancient World ; 4° Europe [1] ; l'auteur y dépeint avec une angoisse clairvoyante la ruine matérielle et morale de l'Europe après la guerre, et montre la nécessité de sauver la tradition intellectuelle et morale, l'héritage de l'humanisme et du christianisme sur lequel repose sa civilisation. Livre à lire et à méditer, non seulement par les historiens, mais par tous les esprits qui ne veulent pas laisser périr sur notre sol ou passer en d'autres mains ces valeurs longuement acquises et patiemment élaborées qui donnent à la vie son prix et sa raison d'être.

Les autres articles sont plus strictement ' historiques ' : notons pourtant encore celui sur Alexandre le Grand, écrit en 1941, où M. Ehrenberg dénonce l'absurdité de comparer Alexandre et Hitler, et termine en affirmant que « quel que soit l'avenir de l'Europe, sa destinée ne dépend pas des ' Nordiques ' ; elle doit dépendre, comme celle du monde méditerranéen après Alexandre, de la concorde entre l'Est et l'Ouest ».

A. Ernout.

Richmond Lattimore, *Themes in greek and latin Epitaphs* (Illinois St. in Language a. Literature XXVIII, 1-2) ; The University of Illinois Press, Urbana, Ill., 1942 ; 354 p. in-8°.

L'auteur avait déjà publié en 1935 comme thèse de doctorat deux chapitres de son étude qu'il réimprime ici (The interpretation of Death, p. 21-86 ; The Underworld, Cult, and the Safeguarding of Tombs, p. 87-141). Il y a ajouté 6 chapitres nouveaux : Causes of Death (p. 142-158) ; Figures for the Description of Death (p. 159-171) ; Attitude toward Death (p. 172-214) ; Alleviations of Death (p. 215-265) ; Biographical Themes (p. 266-300) ; Pagan Elements in Christian Epitaphs (p. 301-340).

Comme on le voit, M. Lattimore s'est occupé seulement du contenu de ces inscriptions, négligeant ou n'abordant qu'en passant les questions de forme, de critique littéraire, de langue, etc. Le sujet n'est pas neuf, comme on le voit par l'abondante bibliographie que donne M. L. ; les études de détail sont innombrables, et les travaux d'ensemble ne manquent pas non plus : en France même, M. Galletier a publié son excellente ' Étude sur la poésie funéraire romaine d'après les inscriptions ' (Paris, 1922), et d'autre part, cette littérature funéraire est forcément banale et formulaire : les thèmes qu'elle utilise sont immuables : cruauté du trépas, éloge du défunt, regrets des survivants ; à ces considérations générales on ajoute quelques renseignements plus précis concernant le mort : son « état civil », sa carrière, sa famille, et des « défenses de toucher ». Grecs et Latins ont abondamment cultivé le genre, et développé l'éloge funéraire en vers : et les marbriers et lapicides avaient à la disposition de leur clientèle des modèles tout faits qui se répètent en se déformant, à travers toutes les provinces, et à toutes les époques de l'Empire romain. Sauf de rares exceptions, le mérite littéraire de ces productions est mince ; leur intérêt linguistique est plus grand, car elles fournissent souvent dans le Bas-Empire des spécimens instructifs de la décomposition de la langue.

M. Lattimore a dépouillé très consciencieusement les documents très nombreux que fournit l'épigraphie grecque et latine : il n'a pas négligé

1. Les dernières pages intitulées ' Virtue is Knowledge ' sont de la femme de l'auteur.

non plus les témoignages que fournit la littérature (cf. p. 172-173), et il a tiré de ces matériaux tous les renseignements qu'il est possible d'en extraire. Jusqu'à quel point les données fournies par les inscriptions sont-elles l'expression d'une réalité vivante et de croyances sincères ? Quelle est la part de la tradition qui se maintient immuable, en dépit des changements dans les mœurs et dans la foi ? Peut-être est-il impossible de répondre précisément à la question : en tout cas, elle vaudrait d'être posée. Le fait que les formules païennes survivent largement dans les inscriptions chrétiennes est significatif.

M. Lattimore combat la thèse de Lier qui faisait dépendre entièrement la littérature funéraire latine de ses modèles grecs. Mais la part d'originalité du latin qu'il signale (l'emploi de la formule D. M. S., l'adjonction du *cursus honorum*) est petite et peu probante. D'autre part, il est difficile de dire en pareille matière s'il y a toujours imitation ou parallélisme. L'étude de la langue apporterait sans doute un critère précieux, plus décisif que l'étude des thèmes [1].

A. Ernout.

E. de Saint-Denis, *Le vocabulaire des animaux marins en latin classique* (Études et commentaires, II ; Paris, C. Klincksieck, 1947 : xxxii-120 p. in-8°).

M. de Saint-Denis vient de donner une nouvelle preuve de son amour et de sa connaissance des choses de la mer en publiant ce lexique. On sait combien sont difficiles à identifier les noms d'animaux ou de plantes dans les langues anciennes : les descriptions que les auteurs grecs nous donnent des êtres de la faune ou de la flore sont imprécises, souvent faites de seconde main, parfois purement imaginaires ; un même nom peut désigner plusieurs êtres, comme un même être peut avoir plusieurs noms ; aussi les recherches des modernes aboutissent fréquemment à un prudent, mais décourageant *non liquet*, ou à une identification arbitraire. M. de Saint-Denis a puisé à toutes les sources d'information pour éclairer notre ignorance : il a lu les textes de près, et les a confrontés ; il connaît les travaux des ichtyologues modernes ; il a étudié les noms des animaux marins dans les langues modernes de la Méditerranée ; enfin, pêcheur lui-même, il a vu les bêtes dont il parle ; autant de conditions excellentes pour composer un livre qui en maint cas, augmente ou rectifie nos connaissances, et enrichit nos dictionnaires de définitions nouvelles. Ajoutons que ce livre érudit est de lecture agréable, et qu'il peut intéresser aussi bien les marins, les pêcheurs et les naturalistes, que les philologues.

En lisant ce vocabulaire, on ne manquera pas d'être frappé du petit nombre de termes proprement latins. Sur les 260 noms qu'il comprend, 176 sont des transcriptions — non pas des emprunts — du grec, 46 des traductions de cette même langue (ici, on peut se demander s'il s'agit de ' calques sémantiques ', ou de rencontres de sens, un même terme ayant servi dans les deux langues à désigner le même animal, par ex. *aper* et χαπρός) ; quelques mots sont empruntés à d'autres idiomes que le grec, ou sont d'origine inconnue ; il reste en tout, d'après M. de Saint-Denis, « 23 créations propres au latin », et encore je ne suis pas sûr que tous soient d'ori-

1. M. L. affirme « there is no precise Latine synonym for ἄωρος » (p. 186). Il y en a pourtant un, qui est l'exacte traduction du grec, c'est *immaturus*, que poètes et prosateurs emploient régulièrement, à côté de *acerbus*.

gine pure (par ex. *acipenser*, *araneus*, *cucumis*, *elephantus*, *surena ?*). — Faut-il en conclure que les Latins n'avaient en zoologie comme en botanique, que des connaissances empruntées ? Sans doute y a t-il une part de vrai dans cette conclusion ; mais il ne faut pas la pousser à l'extrême. Nous ne connaissons leur nomenclature que par des ouvrages « savants », inspirés ou traduits du grec, dont la langue est artificielle : qu'on songe à Pline. Si nous avions un vocabulaire des noms de poissons ou de plantes employés par les pêcheurs et les paysans italiens, il est probable que le nombre des mots indigènes y serait beaucoup plus grand.

M. de Saint-Denis a borné son vocabulaire aux ' animaux marins en latin classique ' ; on regrette qu'il n'ait pas étendu son étude aux animaux d'eau douce, qui peuvent donner lieu à mainte remarque nouvelle — je pense, par ex., aux discussions qu'a soulevées le nom du « brochet » *lucius* — ; la Moselle d'Ausone, qu'il connaît bien, aurait pu lui servir de point de départ ; et qu'il se soit restreint au ' latin classique '. Et puisque la plupart des noms qu'il étudie sont grecs, pourquoi n'avoir pas pris le sujet dans toute son étendue : le vocabulaire des animaux marins et fluviaux en grec et en latin ? C'est trop de modestie de sa part ; il nous doit un complément : nous l'attendons avec confiance.

A. Ernout.

Antonius Kolář, *De re metrica poetarum Graecorum* et *Romanorum ; accedit de solutae orationis apud Graecos et Romanos eurhythmia appendix ;* Ministeriis informationum, scholarum eruditionisque publicae, consilio Čechoslovaco exploratorio adiuvantibus editum est a scriptore, Prague, 1947 ; 384 p. in-8°.

Ce livre n'est pas une improvisation : l'auteur l'a longuement médité et préparé par des travaux antérieurs, notamment sur la prose rythmique en latin. L'idée qui lui est chère, et sur laquelle il insiste, est qu'il y a une relation étroite entre le « sujet » (*argumentum*), et le rythme : et qu'un bon écrivain choisira exactement les mètres qui traduiront le mieux les sentiments de ses personnages, ou les divers aspects de la situation, et les émotions que ces aspects doivent provoquer chez l'auditeur — ou chez le lecteur : vérité d'expérience, qui, selon M. Kolář, s'observe aussi bien chez les poètes que chez les prosateurs, dans les vers que dans les clausules. L'idée est juste en soi, et du reste elle n'est pas neuve. Elle se vérifie dans les grandes lignes ; et pour prendre un exemple grossier, on n'imagine pas l'*Iliade* ou l'*Enéide* écrites en distiques élégiaques, pas plus qu'on ne conçoit — comme le faisait Mascarille — l'histoire de France écrite en quatrains. Le rythme de la chanson saphique ne convient pas à l'ode pindarique ; et c'est pour marquer cette correspondance entre l'inspiration et la forme que les anciens ont inventé les différents mètres. Quand la poésie n'était encore qu'un carmen, une sorte de litanie monotone, en l'honneur des dieux, le *tripudium* des frères Arvales *enos Lares iuvate*, lui suffisait. A mesure que la poésie s'est compliquée, elle a recouru à des mètres et à des rythmes plus nombreux, adaptés chacun à leur objet. Un rythme ascendant exprimera mieux la vivacité, l'énergie qu'un rythme descendant, la chose est évidente ; et il est vraisemblable que les différentes clausules par lesquelles Cicéron termine ses phrases ne sont pas chez lui employées au hasard : c'est ce que Quintilien, comme le rappelle justement M. Kolář, avait déjà signalé, *Inst. Or.* IX, 4, 133. Dans le détail, il faut bien avouer qu'à nous modernes, les raisons de bien des choix nous échappent ; peut-

être faut-il se dire aussi qu'il n'y a pas de raison « raisonnable », et que le poète — il s'agit surtout du poète lyrique, c'est-à-dire des chœurs ou des cantica ; des drames et des comédies ou de l'auteur d'odes, de chansons, ou de carmina — peut-être guidé dans son choix par d'autres motifs que l'expression des sentiments — l'influence de la musique, le souci de la variété, la fantaisie de son inspiration, une différence d'école, etc. Il n'est pas toujours facile de juger exactement des rythmes d'un poète qui écrit dans une langue vivante, que nous entendons parler autour de nous : qui pourra se vanter d'interpréter avec certitude les rythmes d'un chœur d'Eschyle ou d'Aristophane, ou d'un Pindare, ou d'un canticum de Plaute ? N'étendons pas trop loin les effets du principe posé par M. Kolář ; souvenons-nous que le seul souci de la forme peut amener le poète à varier l'expression de sa pensée ; souvenons-nous surtout que bien des éléments nous manquent — ne serait-ce que la musique — mais il y en a d'autres, la prononciation exacte, la modulation de la phrase, etc., — pour nous rendre compte de la diction de la poésie ancienne. Le métricien moderne établit des schémas arithmétiques où il répartit aussi exactement que possible longues et brèves, et dont il calcule les proportions. Mais cette anatomie ne rend pas la vie au cadavre, pas plus que la dissection d'un viscère ne renseigne le médecin sur son fonctionnement durant la vie.

Comme il est naturel, c'est la métrique grecque qui tient la plus grande place dans l'ouvrage de M. Kolář ; aussi la métrique latine est-elle traitée dans chaque chapitre à la suite de l'exposé des faits grecs, sans en être séparée. Seul le saturnien, en raison de son caractère purement latin, a été traité dans un chapitre spécial, p. 326-334. M. K. y voit un vers fondé, non sur la quantité, mais sur l'accent, et sur un rythme à trois temps. Cette dernière affirmation est exacte pour la première partie de quelques saturniens, et l'hémistiche *malum dabunt Metelli* ressemble beaucoup au « vers » du carmen des Frères Arvales *enos Lares iuvate*. Mais il est difficile de trouver des accents dans le second hémistiche *Naevio poetae*. D'autre part, M. K. admet que certains hémistiches de saturniens admettent quatre ou deux ictus, si bien que le saturnien complet peut se présenter selon lui « *maximam partem sex, sed etiam septem, vel quinque ictibus praeditus* » (p. 333). Pour moi, j'ai regardé bien souvent les pauvres restes de saturniens qui nous sont parvenus ; j'ai lu beaucoup des travaux que ces fragments ont inspirés, depuis la thèse de L. Havet, *De saturnio... versu*, jusqu'aux ouvrages les plus récents. La diversité des opinions, la diversité des types de saturniens qui subsistent, plus ou moins altérés, sont également grandes ; et je n'oserais formuler d'une manière précise une définition du saturnien. Si c'est un vers d'origine indo-européenne, il me paraît difficile qu'il soit autre chose que quantitatif, c'est-à-dire fondé sur l'alternance de syllabes brèves et de syllabes longues. — Mais ne peut-il avoir une autre origine ? Saturnus est d'origine étrusque avant d'être comme le dit M. K., « *vetere agricolarum Italicorum deo* », et cette spécialisation de Saturne, si elle a jamais été réalisée autre part que dans l'imagination des faiseurs d'étymologies — est due à un mauvais jeu de mots.

M. K. a écrit son livre en latin. Tchèque, il n'a pas voulu recourir à sa langue maternelle, afin de pouvoir être plus facilement lu, et de toucher un plus grand nombre de lecteurs. Son latin est clair et facile, un peu artificiel ; et je me demande s'il n'eût pas été aussi lisible en employant une langue moderne de « grande communication », français, anglais, ou allemand. Le livre est présenté d'une façon qui fait honneur aux imprimeurs tchécoslovaques ; et les fautes d'impression sont rares. Sur quelques

points de détail, je serais enclin à critiquer M. K. : par ex. p. 65, l. 4 du bas, il donne comme liquide, *l*, *r*, *m*, *n* : ces deux derniers phonèmes n'ont jamais appartenu aux liquides ; p. 69, parmi les exemples de « systole », c'est-à-dire de « *longarum syllabarum abbreviatio* » *potitur*, *stetĕrunt*, *vertĕrunt*, *dedĕrunt*. Il n'y a pas là « abréviation » mais maintien d'une brève ancienne [1].

A. Ernout.

A. Cordier, *Les débuts de l'hexamètre latin* (Publication de la Faculté des Lettres de l'Université de Lille, t. VIII). Paris, Vrin, 1947 ; 94 p. in-8°.

Ce n'est pas sans tristesse que je signale le dernier travail de mon ancien élève, prématurément disparu. Il aimait les recherches concernant la technique de la poésie latine. Après avoir étudié le vocabulaire de Virgile, et l'allitération, il s'était tourné vers la métrique — un genre d'études trop négligé en France. De même qu'il avait cru devoir, pour aborder Virgile, examiner les ressources de langue que lui fournissaient les poètes qui l'avaient précédé, Cordier, avant d'étudier l'hexamètre virgilien, était remonté jusqu'à ses origines. De là cette analyse minutieuse du vers d'Ennius, examiné sous tous ses aspects : constitution des pieds, les fins de vers, les coupes et la ponctuation, longueur et place des mots dans le vers, exigences et interdictions imposées par l'hexamètre : ces dernières observations ont amené l'auteur à étudier les procédés grâce auxquels la poésie a pu triompher de certaines difficultés, ou de certains obstacles : de là un dernier chapitre sur la constitution d'une langue métrique, et ses principaux caractères : hellénismes, archaïsmes, doublets. Il y a là des observations justes qu'il est utile de trouver groupées, et qui aideront à comprendre non seulement l'art d'Ennius, mais la technique de ses successeurs.

A. Ernout.

Martin van den Bruwaene, *Études sur Cicéron*. Bruxelles, l'Édition Universelle ; 110 p. in-8°.

Deux de ces études : la dot de Terentia, les édits et le bon droit dans la pratique de Cicéron, traitent de questions de droit litigieuses, et à ce titre intéresseront les juristes « romanistes » ; la troisième « La notion du prince chez Cicéron » définit la conception que Cicéron se faisait du principat, et détermine la source — en l'espèce, Polybe — où il l'a puisée. La quatrième renouvelle le parallèle, souvent tracé, entre Démosthène et Cicéron, en comparant leur culture : parallèle qui, de ce point de vue, est tout à l'avantage du Latin : « Finalement il apparaît que Cicéron est beaucoup plus cultivé que Démosthène ». — Sans doute, mais la culture n'est pas tout le génie. M. van den Bruwaene termine en citant une lettre de Cicéron dans laquelle, félicitant un ami qui a remporté à Rome un succès d'auteur, Cicéron ajoute : « C'est la seule récompense que j'aie jamais touchée de mes travaux et de mes veilles. » Je ne sais si l'écrivain n'exagère

1. P. 71, l. *caesura* et non *causura* ; p. 168, Plaute, Curc. 147, *pessuli* et non *pessulli* ; p. 205, le texte de Varron (Sat. 489) est très incertain, et rend par conséquent la scansion très douteuse ; p. 332, même observation à propos de Livius Andronicus, Odis. 3 B ; pour Naevius, Bell. Pun. 56 B, lire *aliunde* et non *aliundo* ; p. 334, l. 14, Naevius, Bell. Pun. 39, *pepulisti* et non *pepullisti* ; p. 335, l. 7 du bas, *ineptire* et non *eneptire*.

pas un peu son propre désintéressement : mais Cicéron était fort indulgent pour lui-même... Il y a beaucoup de choses dans les quatre exposés de M. van den Bruwaene, et les juristes, historiens, philologues y trouveront à glaner [1].

A. Ernout.

Vito Sirago, *La scuola neoterica*. Paideia, Arona, 1947 ; 190 p. in-8°.

En dehors de Catulle, il nous est resté bien peu de chose des jeunes poètes qui s'efforcèrent de donner à la poésie lyrique latine son expression propre. Quelques citations éparses, çà et là, quelques brefs jugements sur leur œuvre, c'est à peu près tout ce que l'antiquité nous a laissé. Pourtant, ils exercèrent une influence certaine, et profonde, sur les destinées de la poésie latine ; et un critique italien, M. Alfonsi, dans son livre *Poetae novi, Storia di un movimento poetico*, paru en 1945, en retrouve les traces jusque dans les œuvres de Claudien et d'Ausone. M. Sirago, lui, s'est moins attaché à les suivre dans leur ' survie ' qu'à éclaircir les origines de la lyrique romaine : aussi son étude qui commence avec les précurseurs, Valerius Aedituus, Lutatius Catulus, etc., pour passer ensuite à l'école de Valerius Caton, ne descend-elle pas plus bas que la Ciris et le Culex. Selon lui, le néotérisme est une réaction contre la tradition épico-dramatique, un besoin de s'évader des formules toutes faites et de l'imitation stérilisante ; elle a introduit l'idée féconde de la recherche de la forme, et de l'expression longuement travaillée. Ce mouvement correspond à un développement de l'individualisme à Rome, et du culte de la personnalité. Sans lui, nous ne connaîtrions pas Catulle et Horace, ou nous ne les connaîtrions pas tels qu'ils sont. C'est un titre de gloire assez grand pour qu'on ne laisse pas tomber ses promoteurs dans l'oubli. M. Sirago, disciple de M. Arnaldi, s'est penché avec une piété diligente sur leurs maigres restes : peut-être leur a-t-il fait dire plus qu'ils ne contiennent. Il l'avoue du reste lui-même ; mais on ne peut lui refuser la subtilité dans l'analyse. Une quatrième partie comprend les fragments des poètes, y compris la Lydia que M. S. attribue à Valerius Caton. L'indication des sources, et les variantes, au lieu d'accompagner chaque fragment, sont rejetées en bloc après les textes : c'est une disposition bien mal commode. On aurait aimé que ces fragments fussent accompagnés d'un commentaire : ils le méritent, et souvent ils en ont besoin.

A. Ernout.

Ladislaus Strzelecki, *De Ateio Capitone nuptialium caerimoniarum interprete* (Travaux de la Soc. des Sc. et des Let. de Wroclaw, Ser. A. N. 9). Wroclaw, 1947.

La Pologne, pillée, incendiée, meurtrie, se remet courageusement au travail. M. Strzelecki, dans une note discrète, prie ses éventuels lecteurs de lui pardonner les omissions qu'il aura pu faire, toute sa bibliothèque privée, et la bibliothèque du Séminaire philologique de Varsovie ayant été détruites par l'incendie en 1939 ; comme du reste la plupart des autres bibliothèques polonaises. Le petit problème qu'il traite ici concerne un certain nombre de termes relatifs aux rites romains du mariage conservés

1. L'auteur donne p. 13 et 20 deux traductions différentes d'un même texte. La seconde est la meilleure, et il y eût mieux valu l'adopter ici et là.

dans Festus, qui les a puisés lui-même dans Verrius Flaccus. Ces gloses du reste ne sont pas l'œuvre de Verrius ; il faut les restituer à Ateius Capito, qui lui-même les avait empruntées à Varron. La démonstration qu'en apporte M. Strzelecki est rigoureuse ; et confirme ce que nous savions déjà de l'influence exercée par Varron sur les érudits qui le suivirent, et de sa propre curiosité en ce qui concerne les ' antiquités romaines '. Cette étude a en outre le mérite de rassembler les mots se rapportant aux cérémonies nuptiales, et par là même, de nous faire apparaître les aspects antiques de ces rites.

A. Ernout.

Francisco Munari, *Studi sulla « Ciris »* (Atti della Accademia d'Italia, Memorie, Classe di Sc. morali e storiche, Serie VII, vol. 4, 9). Firenze, Accademia d'Italia, 1944, p. 241-367.

M. Munari a présenté ce travail comme thèse de doctorat à l'Université de Pavie en 1939 ; et ses mérites certains lui ont valu les éloges sans réserves de bons juges comme MM. Gino Funaioli et Giorgio Pasquali, et l'insertion dans les *Actes de l'Académie d'Italie*. La Ciris — ou d'une manière plus générale l'Appendix Vergiliana — est-elle ou non de Virgile ? Et si elle n'est pas de lui à qui faut-il l'attribuer ? L'antiquité a cru à l'authenticité de l'Appendix ; et cette opinion a encore des partisans, dont le plus illustre est M. Augusto Rostagni [1], qui l'a soutenue avec beaucoup de finesse, et de goût littéraire. Mais la thèse adverse a de plus nombreux défenseurs ; et c'est parmi eux que se range M. Murani. Après avoir discuté, et s'être efforcé de ruiner la valeur du témoignage de la *Vita Vergiliana* suétonienne, qui cite la *Ciris* parmi les œuvres de jeunesse du poète, M. Munari passe à l'examen interne de l'œuvre : il examine les ressemblances qu'elle présente avec ce qu'il appelle le ' grandi opere ' pour conclure que « è da escludere la dipendenza del Virgilio maggiore dall' epillio e che tutto porta a ritenere esatta l'ipotesi contraria ». Ceci posé, à qui faut-il attribuer le poème ? S'il présente de nombreux traits empruntés à Virgile, il n'a pas moins nettement le caractère « ovidien », sans parler d'imitations ou réminiscences d'autres poètes, notamment Catulle et Lucrèce. Il semble donc raisonnable d'admettre que la Ciris est l'œuvre d'un poétereau de l'époque impériale, quelque peu postérieur à Ovide. La démonstration de M. Munari est bien conduite ; les rapprochements qu'il accumule sont ingénieusement présentés et prouvent une bonne et large connaissance des poètes latins. Ont-ils tous la même valeur probante ? Il est bien difficile de distinguer avec certitude ce qui peut être simple rencontre d'expression de l'imitation consciente, et c'est ce qui interdit d'arriver à une solution définitive du problème ; mais la vraisemblance est en faveur de M. Munari, qui possède déjà les qualités d'un bon philologue [2].

A. Ernout.

---

1. A. Rostagori, *Virgilio minore*, Turin, Chiantore, 1933. Voir *Rev. de Philologie*, 1934, p. 118.

2. Ces qualités se retrouvent dans un article sur la composition de l'Asinaria de Plaute, que M. Munari a publié dans les *Studi italiani di filologia classica*, XXII (1947), p. 5-32, et où il réfute la thèse de J. N. Hough (The structure of Asinaria dans *Amer. Journ. of Philol.*, 58, 1937, 19 sqq.), pour qui les défauts de composition de la comédie doivent s'expliquer par la contamination de deux modèles grecs.

Fabio Cupaiuolo. I. *L'epistola di Orazio ai Pisoni*; Casa editr. Rondinella Alfredo, Napoli, 1941; 115 p. in-8°; II. *A proposito della 'callida iunctura' oraziana*, Napoli, Arti grafiche Torella, 1942, 26 p. in-8°.

Après tant d'autres, M. Cupaiuolo a repris l'étude de l'épître aux Pisons : sources, composition, date. On sait quelles discussions a soulevées la question de l'influence de Néoptolème de Paros sur Horace, et M. P. Boyancé a publié sur ce sujet un fort bon article dans la *Revue de Philologie*[1]. De toute la littérature provoquée par les publications de Jensen et Immisch, on a tiré finalement cette conclusion qu'il était difficile de reconnaître une influence étroite et directe de Néoptolème sur Horace, et que celui-ci n'avait pas de plan rigoureux préconçu en écrivant son épître : constatation qu'il était facile de faire, sans verser tant d'encre inutile, en lisant simplement le texte du poète. M. Cupaiuolo n'a pas craint de reprendre le problème après ses devanciers, dont il analyse et discute minutieusement les thèses; il reconstitue, autant que faire se peut, le texte de Néoptolème à travers Philodème, — pour montrer finalement que les coïncidences entre les deux auteurs proviennent du genre même qu'ils traitent l'un et l'autre, que c'est forcer le texte horacien que de vouloir à toute force y retrouver la distinction *poiesis*, *poiema*, *poietes*, qu'on ne saurait confondre Horace avec les auteurs de traités scolaires, *artes*, et que la composition lâche de l'épître la range parmi les autres 'sermones' où les vérités d'ordre général s'entremêlent d'allusions à des événements ou à des personnages contemporains de Rome. Quant à la date, qu'il est difficile de préciser, M. Cupaiuolo la situe avec vraisemblance à la fin de la carrière du poète — à la place même qu'on lui donne dans les éditions d'Horace.

Dans sa seconde étude, M. C. discute et précise le sens d'un passage contesté, souvent même torturé par les interprétateurs : il conclut, avec bon sens, que la phrase d'Horace ne peut viser que l'ordre des mots, et l'effet de nouveauté qu'on peut en tirer en les disposant avec art. C'est l'évidence même. Mais cette fois encore, que d'encre dépensée en pure perte, pour en revenir à 'Belle marquise, vos beaux yeux me font mourir d'amour' de M. Jourdain.

Et je me demande — que M. C. veuille bien me pardonner cette irrévérence, ou ce blasphème — si l'épître aux Pisons mérite tant de peine. Depuis les temps lointains où je l'expliquais sur les bancs du lycée, je n'ai jamais pu goûter ce texte, et j'ai l'impression qu'Horace l'a écrit comme un pensum, — pensum, hélas ! dont ont hérité les générations qui ont suivi. Si nous n'avions conservé que cette œuvre-là d'Horace, elle serait tombée dans l'oubli depuis longtemps. Maintenant que la discussion est close, laissons-la reposer tranquillement : c'est du moins mon avis.

A. Ernout.

Luigi Alfonsi. I. *L'elegia di Properzio*, VII-89 p. in-8°; II. *Albio Tibullo e gli autori del 'Corpus Tibullianum'*, VII-101 p. in-8° (Pubbl. dell' Univ. cattolica del S. Cuore, N. S., VII et XIII). Milano, Soc. editr. « Vita e Pensiero », 1945 et 1946.

L'élégie latine est le domaine préféré de M. Luigi Alfonsi. Il a consacré dans les revues italiennes nombre d'articles, soit à des *poetae minores*, ou

1. 1936, p. 20 et s.

à des auteurs dont l'œuvre ne nous est que très imparfaitement connue [1], soit à des problèmes de détail concernant les grands élégiaques, et surtout Properce [2] ; il n'est donc pas étonnant qu'il ait condensé dans des études d'ensemble le résultat de ses recherches et de ses réflexions. Ses deux livres du reste ne sont pas envahis par l'érudition. S'il connaît bien tous les problèmes que soulève l'exégèse de Tibulle et de Properce — et il n'en manque pas, qui intéressent aussi bien la vie que l'œuvre de deux poètes — c'est surtout un jugement d'ensemble qu'il apporte : un essai à la fois psychologique et esthétique ; essai qui montre chez M. Alfonsi autant de sensibilité que d'intelligence.

A. Ernout.

Th. H. Sluiter, *L. Annaei Senecae Œdipus*, specimen editionis criticae. Groningae, M. de Waal, 1941 ; 126 p. in-8°.

On sait que les mss. des tragédies de Sénèque se divisent en deux classes : l'une, la meilleure et la plus ancienne, représentée principalement par le *codex Laurentianus* 37, 13 (Etruscus *E*), l'autre, plus récente et présentant de nombreuses traces d'interpolations, représentée par un grand nombre de mss. (plus de 300) dont les moins corrompus sont le *Parisinus Lat.* 8260 (*P*), le *Cantabrigiensis Collegii Corporis Christi* 406 (*C*), le *Scorialensis* 108 t. III, 11 (*S*). L'édition de Leo (1879) qui marque une date dans l'histoire de ce texte, a mis en pleine lumière la supériorité de *E*, au point de lui faire négliger à peu près entièrement l'autre tradition, dont les bonnes leçons lui apparaissaient comme d'heureuses mais fortuites trouvailles, ou des conjectures d'érudits. Une comparaison plus attentive des deteriores avec les passages conservés par notre plus ancien témoin, le palimpseste Ambrosien, a montré que le jugement de Leo devait être révisé, et que les deteriores avaient parfois conservé, dans la masse de leurs leçons mauvaises, d'anciennes et authentiques leçons, préférables à celles de *E*. La démonstration en a été faite par M. Gunnar Carlsson [3] et d'autres philologues. Une nouvelle édition des tragédies, sur une base plus large que celle de Leo, apparaissait donc comme nécessaire. Plusieurs érudits se mirent en devoir de la préparer : C. E. Stuart en Angleterre,

---

1. Par exemple : *Sui frammenti di Calvo*, Mem. d. R. Accad. di Padova, N. S., v. LIX (1942-3), p. 1-10 ; *L'elegia di Gallo*, Riv. di Fil., 1943, p. 46-56 ; *Studi di poesia Augustea* I-II, Aevum, 1943, p. 242-253 ; *Sulla poesia di Domizio Marso*, Mem. dell' Acc. di Padova, LIX, 1942-3, p. 1-9 ; *de Boethio elegiarum auctore*, Atti del Istit. Veneto, CII, II, 1942-3, p. 723-727 ; *Sulle Elegie di Massimiano*, ibid., CI, II, 1941-2, p. 333-349, etc.

2. *Appunti Properziani*, Istit. Lombardo di Sc. e Lett., LXXV, II, 1941-2, p. 1-9 ; *Nuovi appunti Properziani*, ibid., LXXVI, 1942-43, p. 143-153 ; *Properzio e Virgilio*, ibid., LXXVII, 1943-44, p. 1-12 ; *Parerga Propertiana*, ibid., LXXVIII, 1944-45, p. 41-60 ; *Biografie umanistiche di Properzio*, ibid., LXXIX, 1945-46, p. 1-12 ; *Appunti Properziani* ; *Note sull' Ars amatoria di Ovidio* ; Atti del Istit. Veneto, CIII, II[a], 1045-46, p. 451-475 ; *Properzio II, 1, 23-24 e il « Marius » di Cicerone*,, Stu li ital. di Filol class., XIX (1942), p. 147-153 ; *Sul frammento epico di Pedone*, Atene e Roma, XI, 1943, p. 31-35 ; *De Sexti Properti elegia XXII libri* I, Convivium, I, 1943, p. 42-3 ; *Di Properzio II, 34 e della protasi dell' Eneide*, Riv. di Filol. cl. N. S., 1946, XXII-XIII, p. 116-129.

3. Voir en dernier lieu son article sur « Le personnage de Déjanire chez Sénèque et chez Sophocle », Eranos, XLV, 1947, p. 59-77. M. Carlsson se décidera-t-il un jour à publier l'édition des tragédies qu'il a préparée si diligemment ?

Th. Düring et W. Hoffa en Allemagne : tous trois tombèrent dans la guerre de 1914. Leurs papiers sont conservés à la Bibliothèque de l'Université de Göttingue, où M. Sluiter en a pris connaissance. L'édition de l'Oedipe qu'il nous donne est donc un *specimen editionis criticae*, telle qu'on peut l'envisager avec les ressources nouvelles de la critique. Elle est faite, comme on pouvait l'attendre d'un élève de M. Enk, avec une connaissance très vaste et très sûre des travaux précédents (la bibliographie des p. 23-27 en témoigne) et un bon sens critique. L'apparat est clair et complet ; les *observationes criticae* (p. 79-123), où l'auteur discute plus longuement les passages obscurs ou contestés, fournissent les éléments d'un commentaire explicatif. Comme corrections personnelles je note : *arma tua*, v. 404 (*armatus* ou *armati* codd.) ; *iamiam eruentis*, v. 961 (*tantum eruentis* codd.), sans compter *Zaratum*, v. 472 (*Zalacum*, *Zedacum* codd.), conjecture due à M. Enk. Cette édition qui a valu en 1941 à M. Sluiter le grade de docteur de l'Université de Groningue, prouve la qualité des études philologiques qui y sont faites sous la direction de M. Enk.

A. Ernout.

Ettore Paratore, *Una nuova riconstruzione del* ' De poetis ' *di Suetonio*. Roma, Casa editrice Gismondi, 1946 ; 304 p. in-8°.

Le ' *De poetis* ' de Suétone est perdu : nous ne le connaissons que de façon indirecte et imparfaite par les emprunts que lui ont faits, ou sont supposés lui avoir faits, les auteurs de biographies qui sont venus après lui. M. Rostagni, sur les témoignages que nous possédons, a essayé de reconstruire l'ouvrage : son travail, paru en 1944, à Turin, ne m'est pas connu ; il m'est donc impossible d'en parler. Et cette ignorance me rend malaisée la critique du livre de M. Paratore qui est en grande partie consacré à discuter la thèse de M. Rostagni. On y trouvera nombre de discussions très subtiles sur les nombreuses questions que posent les biographies, plus ou moins tardives, que nous possédons de certains poètes : comme on doit s'y attendre, ce sont les *Vitae Vergilianae* qui occupent la plus grande place. La vie de Donat est soumise à une critique sévère, qui y pourchasse impitoyablement les interpolations ; la vie attribuée à Probus apparaît comme postérieure à celle de Donat et fortement influencée par cette dernière. M. Paratore est très familiarisé avec ces problèmes, dont la solution définitive ne peut être donnée : son livre est un bon témoin de son érudition et de son esprit critique.

A. Ernout.

P. Virgilio Marone, *L'Eneide libro I*, commento di Armando Salvatore. Napoli, L. Loffredo, 1947 ; LXXXIV-80 p. in-8°.

Que de Virgiles ! Après le livre IV de M. Paratore, voici le l. I de M. Salvatore. Tous ces nouveaux éditeurs ont-ils tant de choses originales à nous dire, et augmentent-ils par de précieux apports notre connaissance du poète et de son œuvre ? L'édition de M. Salvatore se recommande surtout par sa préface où il étudie avec un zèle enthousiaste la langue et le style de Virgile, qu'il compare dans ses diverses œuvres *Bucoliques*, *Géorgiques*, *Enéide*, en en faisant ressortir les différences de ton. On voit que M. S. ' sent ' Virgile, et qu'il perçoit les nuances subtiles de son art, et de son « âme ». Quant au texte lui-même, il reproduit celui de Sabbadini, et les notes qui l'accompagnent ne sont le plus souvent que des traduc-

tions, ou des constatations sans portée, e. g, v. 247 : URBEM PATAVI : derogazione alla regola dell' apposizione : un altro esemplo troviamo in *Aen.* VI, 659 (*Eridani ...amnis*). N'y a-t-il rien d'autre à faire que de revenir sans cesse sur les sentiers battus — et rebattus?

A. ERNOUT.

Francesco ARNALDI, *Studi Virgiliani.* Naples, Luigi Loffredo, s. d.; XI-271 p. in-8°.

Dans ce volume M. Arnaldi a réuni un certain nombre d'études déjà publiées : *L'anima di Virgilio* (Atene e Roma, 1925), *L'Eneide e la poesia di Virgilio* (Loffredo, 1932), *Problemi di stile virgiliano* (Naples, 1941); dans cette dernière, parue pendant les années de guerre, l'auteur reprend le problème, toujours débattu, de l'authenticité de Culex, non point avec les arguments de « style » au sens étroit, du mot, mais en replaçant le petit poème dans l'atmosphère de la sensibilité virgilienne. Livre d'un lettré délicat qui s'attache à l'esprit plus qu'à la lettre, et qui, dans une langue très pure, met bien en lumière l'originalité de l'inspiration du poète.

A. ERNOUT.

QUINTILIANI, *Institutionis oratoriae liber XII*, ed. by R. G. AUSTIN, M. A. Oxford, Clarendon Press, 1948; XLVII-246 p. in-8°.

On ne lit plus guère Quintilien en France. Depuis que nos classes de rhétorique sont devenues des « premières » à exposants divers, il semble que le grand maître des règles de l'éloquence soit en même temps tombé dans le discrédit. La collection G. Budé n'a pas d'édition de l'*Institution Oratoire*, et ne semble pas pressée d'en publier une ; il faut, si on veut lire Quintilien, recourir au texte de la collection Garnier, qu'accompagne la traduction d'Henri Bornecque. Quant aux éditions commentées de livres isolés, je ne vois guère à citer que l'édition du l. X de Dosson, qui date de 1884. Les Anglais sont mieux munis que nous : ils ont les éditions du l. I de Colson (Cambridge, 1924), du l. X de J. E. Mayor (Cambridge, 1870) et surtout de W. Peterson (Oxford, 1891). A cette liste s'ajoute maintenant l'éd. du l. XII, due aux soins de M. R. G. Austin, qui s'est déjà fait connaître par une bonne édition du Pro Caelio. Le livre XII est long (11 chapitres) et contient des enseignements divers. En gros, il se divise en trois parties : dans la première Quintilien traite des qualités morales et des connaissances indispensables à l'orateur (ch. I-IV) ; puis après deux courts chapitres sur les moyens accessoires pour l'art oratoire, et sur l'âge auquel l'orateur doit commencer à plaider (ch. V-VI), l'auteur aborde le second thème : la préparation et l'exécution de la plaidoirie (ch. VII-IX), enfin en troisième lieu, il examine les différents genres d'éloquence avant d'arriver à la conclusion générale (ch. X et XI). Mais dans ces chapitres s'introduisent des développements inattendus, notamment dans le chapitre sur les divers genres d'éloquence, où l'on trouve un petit résumé d'une histoire de l'art grec, une dissertation sur la prononciation du grec, une autre sur la pauvreté relative du vocabulaire latin, un parallèle entre le discours écrit et le discours parlé, et un exposé des 3 genres d'éloquence : ἰσχνός, ἁδρός, ἀνθηρός.

On voit qu'un pareil livre offre ample matière à commentaires, recherche des sources, comparaison des doctrines enseignées par Quintilien avec celles proposées par ses prédécesseurs, grecs ou latins, notamment par

Cicéron, influence du stoïcisme sur sa morale, etc. M. Austin s'est efforcé de donner réponse à son lecteur sur toutes ces questions. Une ample introduction contient d'abord une analyse critique générale du livre, quelques pages sur la tradition manuscrite, l'état actuel du texte, et la valeur comparée des éditions récentes ; un ' conspectus of variant readings' où l'éditeur signale les endroits où son texte diffère de celui qu'ont donné Halm, Meister, Radermacher ; enfin une copieuse bibliographie. Viennent ensuite le texte, sans apparat (p. 1-46) ; puis le commentaire (p. 47-238), et les *Indices* : Index nominum, Index rerum, Index verborum, Index graecitatis. Rien n'a été négligé pour éclairer l'exposé de Quintilien : certaines notes deviennent de petits chapitres d'histoire, artistique ou littéraire, notamment la note du ch. X, 16, p. 161 relative à l'asianisme et à l'atticisme. Je souhaite que les jeunes latinistes qui se destinent à l'enseignement manient souvent cette édition : ils y apprendront beaucoup de choses. Le livre est imprimé dans la tradition d'Oxford : d'une manière impeccable.

A. Ernout.

I. Sister M. Josephine Brennan I. H. M., *A. Study of the Clausulae in the Sermons of the St Augustine*, Washington, The Catholic University of America Press, 1947 : xviii-126 p. in-8°.

II. Sister Mary Josephine Suelzer, *The Clausulae in Cassiodorus*, Washington, *ibid.*, 1944 ; xv-47 p. in-8°.

De ces deux dissertations de doctorat, l'une se range dans les *Patristic Studies* (vol. LXXVII), l'autre dans les *Studies in medieval a. Renaissance latin language a. Literature* (v. XVII) que publie inlassablement l'Université catholique de Washington : elles continuent une série qui comprend déjà : *The clausulae in the works of St Gregory the Great* (de S. Brazzel) ; *The clausulae in the Confessions of St Augustine* (S. Carroll) ; *A study of the clausulae in the works of St Ambrose* (S. Delaney) ; *A study of the clausulae in the writings of St Jerome* (S. Herron) ; *The clausulae of Saint Hilary of Poitiers* (S. Moun) ; *The clausulae in the De Civitate Dei of Saint Augustine* (S. Reynolds). La série peut s'allonger presque indéfiniment, et l'étude fournit des sujets de thèse tout préparés, qui n'exigent un grand effort de recherches ni de la part du maître qui les propose, ni de la part de l'élève qui les traite. Les sœurs M. J. Suelzer et M. J. Brennan ont accompli leur tâche avec conscience ; leurs dissertations sont bourrées de statistiques impressionnantes, d'études de proportions, de tableaux comparatifs : la thèse de S. Brennan offre un aspect particulièrement redoutable à ce point de vue. Retenons-en la conclusion : *The statistics presented in his study show that the clausulae of the Sermons are decidely more accentual than metrical* (p. 121). C'est le résultat le plus important de cette laborieuse enquête : il n'est pas inattendu. Même conclusion de la thèse de S. Suelzer : *The conclusion is obvious that in his choice of clausulae Cassiodorus was guided primarly by considerations of accent* (p. 42). On trouve çà et là des observations de détail qui ne sont pas sans intérêt : ainsi l'étude des clausules peut intervenir comme argument dans la discussion sur l'authenticité de certains sermons de saint Augustin (S. Brennan, p. 115), ou explique la répartition des différentes formes de parfait dans Cassiodore (S. Suelzer, p. 27-29). Mais la moisson est maigre en regard du travail — au moins du travail matériel — fourni.

A. Ernout.

B. Blumenkranz. *Die Judenpredigt Augustins. Ein Beitrag zur Geschchite der judisch-christlichen Beziehungen der ersten Jahrhunderten* (Basler Beiträge zur Geschichtwissenschaft, herausgegeben von E. Benjour, W. Kaegi, F. Stähelin, t. XXV). Bâle, 1946 ; in-8°, xvi-218 p.

Cette étude est centrée sur le *Tractatus* de saint Augustin contre les Juifs, auquel différents historiens de la pensée chrétienne se sont déjà intéressés, mais que M. Blumenkranz a désiré exploiter davantage pour mieux élucider la question des rapports de l'évêque d'Hippone et des Juifs et le caractère de sa controverse avec eux.

La controverse antijudaïque avait naturellement commencé bien avant lui, et l'auteur a tenu avec raison à rappeler les noms et les œuvres qui la jalonnent, sans rien apporter d'ailleurs d'original dans cette énumération. L'étude du *Tractatus* d'Augustin est plus intéressante, bien que se dispersant d'abord en une série d'enquêtes distinctes : saint Augustin et les Juifs de son temps ; saint Augustin et la langue hébraïque ; saint Augustin et la Bible ; saint Augustin et les thèmes généraux de la polémique antijudaïque. Le commentaire proprement dit du *Tractatus* en rapproche le texte de celui d'autres passages d'Augustin sur le même sujet, passages nombreux, parce que la place que tient la Bible dans ses écrits a multiplié pour lui les occasions de parler du peuple juif. En suivant ainsi pas à pas la pensée augustinienne en ce qui touche au judaïsme, M. Blumenkranz fournit un répertoire commode, bien pourvu de références et de renseignements de diverses sortes, de nature à rendre service à tous ceux que leur curiosité orienterait vers cette question.

Jacques Zeiller.

R. C. Goldschmidt, *Paulinus' churches at Nola, texts, translations and commentary*, Amsterdam, 1940, un vol. gr. in-8°, 203 p.

L'auteur a été conduit à écrire cet ouvrage par le professeur Byvanck, qui s'intéresse depuis une vingtaine d'années aux basiliques élevées par saint Paulin de Nole. En liaison avec les recherches d'ordre archéologique, il paraissait indiqué de réunir et d'éditer avec soin les passages des œuvres de Paulin qui se rapportent à ces monuments. M. Goldschmidt, qui reflète la pensée de Byvanck, se déclare en effet insatisfait par le plan des fouilles de Cimitile (près de Nole), tel qu'il a été établi par G. Chierici (*Rivista di archeologia cristiana*, t. XVI (1939), p. 59-72 et fig. 5) ; mais il avoue lui-même n'avoir pas visité le site archéologique.

L'introduction fournit un aperçu de la vie de saint Paulin, une rapide analyse du contenu de chacun des *Natalicia*, une étude chronologique plus poussée des *Natalicia* relatifs aux constructions de saint Paulin, notamment en ce qui concerne la chronologie relative des *Carm.* XXVII-XXVIII et de l'*Epist.* XXXII. Les résultats de ces discussions chronologiques sont dès maintenant à compléter et à rectifier d'après les deux belles thèses de M. Pierre Fabre, soutenues en 1947 : *Essai sur la chronologie des œuvres de saint Paulin de Nole* et *saint Paulin de Nole et l'amitié chrétienne.*

M. Goldschmidt procure une nouvelle édition critique de l'*Epist.* XXXII, 10-17, du *Carm.* XXVII, v. 345-647 et du *Carm.* XXVIII (en entier). Il a pu, à l'aide de photographies, contrôler et parfois corriger l'éd. Hartel du *C. S. E. L.*, mais ne propose pourtant pas un stemme différent. Chaque morceau est précédé d'une analyse et d'une notice explicative, notamment une sur Sulpice Sévère et une autre sur Nicetas de Remesiana. La partie la

plus neuve de l'ouvrage (plus de la moitié) est consacrée au commentaire, vers par vers, des termes intéressants. Ce commentaire est rarement historique (relevons pourtant la longue notice sur Mélanie l'Ancienne, p. 103-105, mais dépourvue de toute référence à l'éd. Rampolla de la *Vita Melaniae* par Gérontius, qui contient des appendices indispensables pour l'histoire de cette famille) ; il est à consulter pour ses renseignements grammaticaux (cf. p ex. les notes sur : *contignare*, *cunctamen*, etc..., sur le datif *alterae*, sur les emplois de *potari*) ; il est surtout abondant, comme il est naturel, pour le vocabulaire archéologique et liturgique (p. ex. sur : *altaria*, *conchulae*, *transenna*, *cantharus*, *aula*, *uestibulum*, *cella*, *cancelli* ; longues notices sur les mosaïques absidales de Nole et de Fundi, p. 97-98 ; sur *absis trichora*, p. 125-128). On trouvera là quantité de références à des textes ou à des monuments chrétiens.

Comme on voit, l'auteur vise surtout à rassembler une foule de matériaux utiles pour l'intelligence des textes en question (et facilement utilisables, grâce aux trois *indices : rerum*, *uocabulorum*, *locorum*). L'absence de toute conclusion montre qu'il ne prétend nullement apporter une théorie personnelle sur l'ensemble des constructions élevées par saint Paulin. La confrontation entre l'apport très précieux du philologue et les données des fouilles promet d'être du plus vif intérêt.

Pierre Courcelle.

J. de Wit, *Ad Juvenci Evangeliorum librum secundum commentarius exegeticus*. Groningae, De Waal, 1947 ; 166 p. in-8°.

L'idée est singulière de vouloir traduire en vers les Évangiles, et l'on conçoit que M. Schanz ait porté sur le « poème » de Juvencus un jugement écrasant [1]. Mais, comme il procède surtout par imitations et réminiscences, il peut fournir un bon thème d'études à de jeunes philologues : et il a été choisi comme matière de dissertation inaugurale d'abord par M. Kievitz, qui en 1940 a publié le commentaire du livre I (que je ne connais pas), ensuite par M. de Wit. Tous deux sont élèves de M. Enk : on peut donc être sûr que le travail a été soigneusement préparé. On regrette l'absence du texte, qui aurait rendu le contrôle plus facile ; la bibliographie ne comprend que quelques additions à celle qu'a donnée M. Kievitz, ce qui n'est pas très commode non plus pour le lecteur. M. de Wit n'indique même pas le texte qu'il suit : sans doute celui de Huemer. Il ne faut prendre cette dissertation que pour ce qu'elle veut être : la preuve des connaissances acquises par un débutant sous la direction de maîtres expérimentés.

A. Ernout.

J. Svennung, *Compositiones Lucenses*, *Studien zum Inhalt, zur Textkritik und Sprache* (Uppsala Universitets Årsskrift, 1941 ; 5). Uppsala, A.-B. Lundequistska Bokhandeln, Leipzig, Otto Harrassowitz, 1941 ; in-8°, x-204 pages.

Les *Compositiones Lucences*, objet de la présente étude, sont des recettes relatives à la coloration des mosaïques et des verres, à la teinture des peaux, du bois et des os, à l'extraction du mercure et du plomb, à la préparation de la céruse, du vert-de-gris, etc. ; elles enseignent l'art de la dorure, l'écriture en lettres d'or. Traduites du grec, elles ont pour la filia-

1. Gesch. d. röm. Literatur, IV, 1, 2e Aufl., p. 209-211.

tion et la transmission des connaissances techniques, un intérêt qui n'a pas échappé aux historiens des sciences[1].

Ces recettes, qui paraissent être les restes fragmentaires d'un ou plusieurs traités, sont conservées par un manuscrit de la bibliothèque capitulaire de Lucques (n° 490), de l'an 800 environ. Elles se retrouvent, pour une part variable, dans quelques manuscrits et ouvrages ultérieurs, le plus important de ces derniers étant la *Mappae clauicula,* qui présente d'ailleurs un texte sensiblement « amendé ». Le titre de *Compositiones* est dû au premier éditeur, Muratori (*Antiquitates Italicae medii aeui*, t. I, Mediolani, 1739). L'édition la plus récente est celle de H. Hedfors (*Diss.*, Uppsala, 1932) ; M. J. Svennung (p. 26-28) apporte un fragment encore inédit. Ces *Compositiones* abondent en difficultés de tous ordres. Aussi, avant d'aborder l'étude proprement dite de la langue, M. J. Svennung s'est-il livré à un travail approfondi d'établissement de texte et d'interprétation (p. 29-99). Il a pu ainsi, grâce à sa connaissance du latin de basse époque, améliorer sur plusieurs points l'ouvrage de H. Hedfors. Il aurait même dû donner pour son propre compte l'édition dont il avait toute la matière : l'utilisation de ses recherches en eût été grandement facilitée.

Du point de vue de l'histoire de la langue, les *Compositiones Lucenses* prennent naturellement place à côté des traductions latines d'Oribase et de celle de Dioscoride, comme du reste le signale M. J. Svennung (p. 14) : elles ont même un aspect plus hirsute, surtout en ce qui concerne la phonétique. Pourtant, de toutes ces graphies aberrantes une part ne revient-elle pas au scribe ? Cette question qui vaut pour tous les textes de ce genre, question souvent insoluble, M. J. Svennung se l'est-il suffisamment posée ? En tout cas, son enquête a été particulièrement fructueuse. Signalons, par exemple, l'adjectif *turbulus* (p. 72), ancêtre du fr. « trouble » et jusqu'alors supposé ! le substantif *deauratura* « dorure » (p. 59), qui ne figure pas dans le *Thesaurus* ; la forme *Gyptu* (p. 98), pour *Aegypto*, qui annonce l'esp.-port. « gitano » ; *quanquam* au sens de « que ce soit » (p. 167) ; tel développement sur les noms grecs en -τος, -τον passés à -τς, -τν (p. 124-125), sur le génitif partitif en fonction de nominatif dans les traductions d'Oribase (p. 136-137), sur le nom latin de la mosaïque (en excursus, p. 175-184). Mais ce qui est peut-être le plus à l'honneur de M. J. Svennung, c'est qu'au lieu de conclure en mettant l'accent sur le caractère barbare de ces *Compositiones*, il insiste, au contraire, sur ce qui subsiste malgré tout du latin littéraire (p. 173-174). C'est là une bonne mise en garde contre la tentation ou l'espoir de retrouver jamais à l'état pur dans les textes latins tardifs le « roman » ou même la *lingua vulgaris* qui l'a précédé.

François Thomas.

C. W. Westrup, *Notes sur la sponsio et le nexum dans l'ancien droit romain* (Det kgl. danske Vid. Sels. Hist.-fil. Med., XXXI, 2) København, E. Munksgaard, 1947, 28 p. in-8°.

Dédiée à la mémoire du regretté P. Noailles, cette étude sur l'engagement (*sponsio*) et l'obligation (*nexum*) examine la condition de l'emprunteur vis-à-

1. Par exemple, M. Berthelot, *La chimie au moyen âge*, vol. I, Paris, 1893, p. 7 sqq. ; E. Berger, *Quellen und Technik der Fresko-, Oel-, und Tempera-Malerei des Mittelalters*, 2. Aufl. München, 1912, p. 9 et 11-21 ; E. O. von Lippmann, *Entstehung... der Alchemie*, vol. I, Berlin, 1919, p. 467 sqq.

vis du créancier, les droits de celui-ci sur celui-là à l'époque la plus ancienne de Rome. M. Westrup, dans ce court et très dense mémoire, retrace l'évolution qui s'est faite dans les rapports entre débiteur et créancier, et l'adoucissement progressif de la notion primitive qui assimilait la dette non payée à un vol. On trouvera, au cours de l'exposé, une traduction de certains passages de la loi des XII Tables, et une discussion du fragment de la table III, 1 : *aeris confessi rebusque iure iudicatis XXX dies iusti sunto*. M. Westrup (p. 15 et s.) semble considérer *confessi* comme un nominatif pluriel ; ceci résulte p. ex. d'une phrase comme : « Le *nexus* n'était sûrement pas identique à l'*aeris confessus* » (p. 17). Je ne vois pas alors comment il construit la phrase.

Dans le nouveau fragment des Institutes de Gaius reproduit p. 27, au lieu de : *id postulo. Aias an neges?* le subjonctif ne s'explique pas, et il faut lire, selon moi, *ain an negas* (le ms. a d'ailleurs *aies an negas*), auquel le débiteur répondra par *aio* ou *nego*. Le subjonctif qu'on lit dans Plaute, and. 427, exprime une prière ou un ordre :

Nunc quam ob rem huc sum missa, amabo, uel tu mi aias uel neges.

Au contraire les exemples de *ain* dans les phrases comparables à la formule citée par Gaius sont très nombreux, cf. Thes. I, 1460, 32 et s.

Comme les précédents travaux de M. Westrup, celui-ci intéressera aussi bien les philologues que les juristes : et la lecture doit en être recommandée aux uns et aux autres.

A. Ernout.

Les souvenirs d'Italie de Paul Crombet, officier belge de la marine royale des Pays-Bas (1817-1826), publiés par le vicomte Charles Terlinden (Institut historique belge de Rome, Études d'histoire économique et sociale, I). Bruxelles, Palais des Académies ; Rome, Academia Belgica, 1941 ; XVI-245 p. in-8°.

On lira avec intérêt ces souvenirs extraits d'un « Journal détaillé de nos voyages » de l'officier de marine Paul Crombet. Le personnage est curieux, par les tendances de son esprit, il appartient au XVIII^e^ siècle ; voltairien, anticlérical, il n'a rien de romantique. L'art du moyen âge lui échappe entièrement ; par contre il a reçu, comme les gens de son époque, une solide culture classique dont il a conservé le goût de l'antiquité. Aussi les descriptions qu'il donne des monuments et des sites anciens qu'il a visités au cours de sa longue croisière qui le mène de Gênes en Sicile, méritent-elles encore d'être lues, d'autant que l'auteur a du bon sens, de l'humour, et qu'il écrit avec agrément. Le vicomte Terlinden a enrichi de notes précises le texte de Crombet ; on peut regretter que certains scrupules l'aient amené à des suppressions que la morale approuve, mais que l'archéologie regrette.

A. Ernout.

Jean Seznec, *La survivance des dieux antiques*. The Warburg Institute, London, 1940 ; 371 p. in-8°.

Paru en 1940, l'ouvrage de M. Seznec ne nous est parvenu, du fait de la guerre, qu'à la fin de 1946, il nous excusera d'en rendre compte si tard. Portant en sous-titre « Essai sur le rôle de la tradition mythologique dans l'humanisme et dans l'art de la Renaissance », son étude du reste intéresse

plus les médiévistes spécialement et les historiens du XVI^e^, même du XVII^e^ siècle. Cela ne veut pas dire que les philologues classiques n'auront pas profit à suivre avec l'auteur la persistance des conceptions « païennes » dans la littérature et l'art. On savait déjà dans quel sens et avec quelles restrictions il fallait interpréter le mot « Renaissance », et comment le moyen âge avait maintenu, plus ou moins ouvertement, plus ou moins consciemment, la tradition antique que la Renaissance n'a fait que développer, et fortifier en lui donnant un nouvel éclat. M. Seznec apporte de nouvelles preuves à notre connaissance : il nous montre comment la pensée médiévale a transposé les croyances antiques — et ce sera pour plus d'un lecteur une révélation que de découvrir les formes nouvelles qu'ont pu prendre les anciens dieux. Son livre aide à mieux comprendre les origines de la Renaissance, son inspiration et son esprit, comme il met en lumière les causes de son déclin. De nombreuses planches illustrent et fortifient agréablement la thèse soutenue.

A. Ernout.

Leslie Webber Jones, I. *Pricking manuscripts : the instruments and their significance* (Extr. de *Speculum*, XXI, 1946, p. 389-403); II. *Pricking systems in New York manuscripts* (Extr. des Miscellanea G. Mercati, VI, 13 p. in-8°, Città del Vaticano, Bibl. apostolica Vaticana, 1946).

Les deux études de M. L. W. Jones, qui continue dignement aux États-Unis la tradition de notre regretté E. K. Rand, concernent les points tracés par les scribes pour ligner leurs pages. Petit fait sans importance au premier coup d'œil, mais qu'un examen plus approfondi décèle comme révélateur d'habitudes et de procédés qui diffèrent selon les scriptioria qui les emploient : les formes de ces points, leurs places, étudiées comparativement, permettent ainsi de découvrir l'origine de certains manuscrits : Tours, Cologne, etc. Il faut beaucoup de patience, d'ingéniosité et de désintéressement pour poursuivre ces recherches, qui paraissent ingrates : mais les conclusions qu'on en tire ne sont pas négligeables.

A. Ernout.

B. H. J. Veerenbeck, *Le pronom* on *en français et en provençal* (Verhand. d. nederl. Akad. v. Wetensch., Afd. Letterk., N. R., D. XLVIII, 2); 1943, N. V. Noord-Hollandsche Uitgevers Maatschappij, Amsterdam ; 108 p. in-8°.

La création du pronom indéfini 'on' en français — et en provençal — est un des traits les plus originaux de ces langues. L'expression d'un sujet indéterminé a toujours été en latin mal assurée ; divers procédés y sont possibles, dont l'emploi du reste varie avec les modes. Le procédé le plus ancien, semble-t-il, consiste à recourir au ' passif ' impersonnel. Cette forme, qui met en relief ' l'idée verbale ' en dehors de tout ' sujet ' agissant, est évidemment propre à traduire l'indéfini.

BA. *Quid agitur, Calidore?*
CALI. *Amatur atque egetur acriter.*
BA. Comment va-t-on, Calidore ?
CALI. On est terriblement amoureux et miséreux [1].

1. Plaute, Ps. 283.

Ou encore

Itaque in totis aedibus
Tenebrae, latebrae ; bibitur, estur quasi in popina, hau secus

« Aussi dans toute la maison, ce ne sont que ténèbres, repaires mystérieux ; on boit, on mange (ou « beuveries, ripailles ») comme dans un cabaret, pas moins » [1]. Mais le passif impersonnel est en voie de disparition dès les plus anciens textes. Il fallait donc recourir à d'autres procédés ; à l'impersonnel se substitue la 3e personne du pluriel, *dicunt*, *aiunt*, *tradunt* « ils disent, ils rapportent », c.-à-d. « on dit, on rapporte », ou la 2e du singulier, celle-ci surtout au subjonctif : *dicas*, *diceres* « tu dirais, tu aurais dit » c.-à-d. « on dirait, on aurait dit », mais aussi à l'indicatif :

... Si stimulos pugnis caedis, manibus plus dolet

« Si tu frappes du poing l'aiguillon, ce sont tes mains qui ont le plus mal [2] ».

... Scires e sanguine natos

« tu pouvais voir (c.-à-d. « on voyait bien bien ») qu'ils étaient nés du sang [3] » ; quelquefois aussi on rencontre la 3e pers. du singulier, notamment de *inquit*, *ait* « dit-il », sans autre spécification, ou quelquefois avec un pronom sujet indéterminé, *aliquis*, etc. Pour l'expression de l'indéterminé dans une phrase négative, le latin a disposé de tout temps d'une forme spéciale *nemō*, contraction de **ne hemō* « pas un homme », dont l'origine s'est du reste tellement effacée qu'il n'est pas rare de rencontrer dans la langue des comiques le groupe *nemo homo* ou *homo nemo* comme *nullus homo* :

Tunc id dicere audes, quod nemo umquam homo antehac
Vidit nec potest fieri, tempore uno
Homo idem duobus locis ut simul sit

« tu oses me soutenir cette chose que jamais personne n'a vue jusqu'ici (« que l'on n'a jamais vue jusqu'ici »), cette chose impossible, qu'un même homme peut être (« qu'on peut être »), en deux endroits à la fois en même temps » [4]. Or, par un de ces caprices dont les langues offrent tant d'exemples, *nemō* est à peine représenté dans les langues romanes qui ont recouru à des formations plus expressives (it. *nessuno*, fr. *personne ne...*[5]), tandis que le simple *homo* a connu une grande fortune, et fourni au français, et à l'ancien provençal, le petit mot *on* dont l'usage nous est si courant et si familier que nous concevons à peine que l'on ait pu ou que l'on puisse s'en passer. Il était donc naturel de rechercher l'origine de cet emploi de ' *homo* ', et de retracer l'histoire de l'évolution de sens qui a séparé en deux groupes aussi différenciés le cas sujet *homo* > *on* du cas régime *hominem* > *homme*.

Puisque le latin avait créé le groupe négatif indéfini *nemō*, il n'est pas absurde d'imaginer qu'il ait pu utiliser *homo* qui est le terme le plus général pour désigner l'homme, c.-à-d. la créature humaine non qualifiée ni spécifiée — au contraire de *vir* qui insiste sur l'idée de virilité, de force mascu-

1. Poe. 835.
2. Tru. 768.
3. Ovide, Met. 1, 162.
4. Amp. 566. et s.
5. Cf. Meyer-Lübke, Roman. Etymol. Wörterb. 3e éd., nos 5883, 5886, 6430.

line (cf. *virtūs*). On a donc recherché dans les textes les emplois de *homo* qui annoncent et font prévoir la valeur indéterminée du mot. Ces exemples, il faut le reconnaître, sont rares et souvent peu nets. Il est certain que *homo* a souvent un sens très vague, et qu'il peut remplacer l'anaphorique *is* ou le démonstratif ' éloigné ' *ille*, mais en ce qui concerne le sens de ' on ', le rédacteur de l'article du Thesaurus se contente de noter — ce qui est vraiment un peu trop sommaire : « *usus parum certus infimae et vulgaris aetatis. de exemplis scripserunt Schmalz-Hofmann 485 ; Schlæpfer, Die Ausdruckformen für ' man ' in Ital., Diss. Zürich 1933, 38 sqq., Mihăescu, Glotta 26, 1937, 79 ; La version lat. di Diosc. (Ephemeris Dacoromana VIII) 1938, 42 ; Schrijnen, Collectanea 1939. 364* sqq. [1]. »

Ce qui est surprenant, c'est que cette évolution sémantique de *homo* vers *on* ne s'est produite que dans un domaine restreint du roman, exactement en Gaule (français et ancien provençal), et que *on* n'est demeuré vivant qu'en français. M. Weerenbeck a traité l'histoire de cette évolution avec une bonne méthode servie par une érudition solide. Je laisse aux romanistes le soin de juger son étude dans son ensemble, mais je puis dire tout l'intérêt que j'ai pris à lire l'important chapitre intitulé : ' L'origine des emplois de on est-elle latine ? ' (p. 32-62). S'il n'y a pas à proprement parler d'emplois absolument nets de *homo* = *on*, il y a pourtant déjà des tendances qui se dessinent. D'autre part, il est à penser que l'existence de *nēmō* ' on ' négatif devait amener à créer un ' on ' positif, *homō* toujours sujet ; enfin la réduction phonétique de *homo* à *om* monosyllabe, et sa position le plus souvent proclitique tendaient aussi à affaiblir sa valeur, et à le transformer de mot autonome en forme accessoire, atone et de sens vague. Ainsi diverses considérations doivent entrer en ligne de compte pour expliquer l'histoire de *homo* > *on* ; et ce n'est pas une cause unique qu'il faut invoquer. L'étude de M. Weerenbeck illustre par un bon exemple la complexité des faits linguistiques ; et par là, la lecture doit en être recommandée non pas seulement aux romanistes ou aux latinistes, mais à tous ceux qui s'intéressent à la vie du langage.

A. Ernout.

Angel Pariente, *Notas al vocabulario jurídico latino*, Madrid, Instituto nacional de estudios jurídicos, 1946 ; 81 p. in-8°.

Le sort des étymologistes contemporains est peu enviable. Dans toutes les langues du domaine indo-européen ou du domaine roman — pour ne prendre que les deux familles de langues les plus connues — les étymologies sûres ont été toutes trouvées, ou presque toutes. Mais dans le vocabulaire de chaque langue il reste un nombre plus ou moins grand de mots qui échappent à toute explication certaine et sur l'origine desquels on ne peut faire que des hypothèses plus ou moins ingénieuses ou arbitraires. Pareilles hypothèses apportent à ceux qui les émettent plus de critiques que d'approbations ; néanmoins, le désir de découvrir l'inconnu est si grand que, malgré les désillusions qui les attendent, nombre d'érudits s'attachent à vouloir résoudre des problèmes insolubles.

C'est cette volonté de percer le mystère qui a poussé M. Parientes à reprendre l'examen de quatre mots de la langue du droit dont l'origine est débattue : *crīmen, cluens* ou *cliens, arbiter iurāre*. Je ne puis résumer ici

1. Thes. L. L., VI, 3, 2882, 58 et s. Cf. Ernout-Meillet, *Dict. étym. de la langue latine*, 2e éd., p. 457.

l'argumentation que présente M. P. à propos de chacun de ces termes, et renvoie les curieux de ces sortes d'études au texte de l'auteur. Mais je dois avouer, en toute sincérité, qu'aucune de ces explications ne m'a convaincu ; que je continue à rattacher *crīmen* à *cernō*, *iurāre* à *iūs*, et à considérer comme inexpliqués *cliens* et *arbiter*.

A. Ernout.

H. Lévy-Bruhl, *Nouvelles Études sur le très Ancien Droit romain*. Paris, Recueil Lirey, 1947 ; 168 p. in-8°.

Les fragments mutilés, obscurs, et souvent suspects, de la Loi des XII Tables n'en sont pas moins un précieux élément d'information pour les juristes et les philologues. Mais l'interprétation en est incertaine, et ce sont entre les historiens du droit, des débats perpétuellement renouvelés sur le sens qu'il convient de donner à tel mot, ou à telle phrase ; et à quelle institution du droit, public ou privé, elle doit s'appliquer. Notre érudit collègue M. Henri Lévy-Bruhl nous apporte dans ce volume le résultat de ses récentes recherches : je laisse à de plus compétents que moi le soin de les discuter du point de vue juridique : on songera certainement à les comparer avec les derniers travaux de M. C. W. Westrup, qui, par une rencontre significative, a traité deux des sujets abordés par M. L.-B. dans ces *Nouvelles Études* : Les formes antiques du mariage dans le très ancien droit romain (Copenhague, 1943) ; Notes sur la *sponsio* et le *nexum* dans l'ancien droit romain (*ibid.*, 1947) ; cf. Lévy-Bruhl : *Nouvelles perspectives sur le mariage romain* (p. 63-79). La *sponsio* des *Fourches Caudines* (p. 116-127), L'acte « per aes et libram », (p. 97-115), étude tout entière consacré au *nexum*.

Les subtiles discussions des juristes et leurs divergences d'interprétation des textes reposent essentiellement sur les sens différents qu'ils attribuent à tel ou tel mot : de ces mots, un des plus discutés est *auctoritas* : M. L.-B. conclut son étude sur ce terme par cette définition : « L'*auctoritas*, dans les lois archaïques relatives à l'usucapion, nous est apparue, conformément à son emploi constant, comme un pouvoir, en l'occurrence un pouvoir que le propriétaire a sur son bien possédé ou dérobé par un autre. » Je suis heureux de voir que cette définition s'accorde en gros avec celle que j'ai donnée dans mon *Dictionnaire Étymologique*, du mot *auctoritas* dans la formule tant discutée : *Aduersus hostem aeterna auctoritas esto*. — Les philologues s'instruiront à la lecture de l'article *addicere* « étude de sémantique juridique » (p. 141 et s.). — Je dois dire que je n'approuve pas du tout la suppression de *litem* dans le texte des Douze Tables cité par Aulu-Gelle ; N. A. 16, 2, 10 ' *Post meridiem praesenti litem addicito* ', sous prétexte qu'il ne cadre pas avec l'explication que propose M. L. (p. 154). De même on ne peut soutenir avec vraisemblance que dans la définition de l'abrégé de Festus : *Addicere est proprie idem dicere et adprobare dicendo ; alias addicere damnare est* » la dernière partie *alias ad. damnare est* est « une adjonction tardive due peut-être à Paul Diacre ». Où trouve-t-on dans l'abrégé d'autres traces d'additions comparables ? Paul a retranché beaucoup, — beaucoup trop, à notre jugement ; mais le soupçonner d'avoir ajouté ce membre de phrase est une supposition gratuite. — Les juristes ont quelque peu tendance à accommoder les textes avec leurs théories : les philologues protestent, non sans raison parfois, contre cette méthode.

A. Ernout.

Latin Papyri in the University of Michigan, ed. by Henry A. Sanders with contributions by James E. Dunlap. Michigan Papyri, vol. VII ; Ann Arbor The University of Michigan Press, 1947 ; 126 p. in-4° + 18 planches.

Ce magnifique volume, chef-d'œuvre de typographie, témoigne aussi de l'habileté qu'ont acquise les papyrologues américains dans le déchiffrement de ces restes misérablement mutilés, de leur science à en deviner et à en commenter le contenu, de l'abnégation qu'ils montrent — il faut aussi le dire — à s'attarder patiemment sur des fragments sans intérêt par eux-mêmes ou si abîmés qu'il est difficile d'en fixer le sens. Le recueil contient les nos 167-168, et 429-463 : le contenu en est assez varié, avec prédominance de documents militaires ou juridiques : la littérature (!) est représentée par un fragment de traité grammatical (429) et un autre qui semble contenir des règles de morale : mais « the remnants are too scanty for us to determine anything regarding source and wether the collection was made for school use or had a sort of literary character ». Je souhaite — sans trop l'espérer — qu'historiens et juristes trouvent davantage à glaner dans les autres textes.

A. Ernout.

P. Hoonout, *Het Latijn van Thomas van Celano biograaf van Sint Franciscus*. Amsterdam, N. V. Noord-Hollandsche Uitgevers Maadschappij, 1947 ; 262 p. in-8°.

Bonne étude de la langue du biographe de saint François ; mais il appartient aux médiévistes de la juger, et je la renvoie aux critiques de la *Revue du Moyen Age latin* [1].

A. Ernout.

Bibliotheca Universitatis Leidensis. Codices Manuscripti IV *Codices Perizoniani*. Lugduni Batauorum, E. J. Brill, 1946 ; 146 p. in-8°

Dans une courte préface, M. T. P. Sevensma nous apprend que ce catalogue a été dressé pendant la guerre « summa industria indefessoque studio » par M. K. A. de Meyier. Un nouveau classement « facit ut codicum descriptorum et conspectus et consultatio facilior evadat ». Jacob Perizonius (= Voorbroek), professeur à l'Université de Leyde, mort en 1715, a laissé à l'Académie de cette ville sa bibliothèque de livres rares et de mss. (sans parler de 20.000 florins : heureux temps où un professeur était à même de faire pareil legs !). — Il y a beaucoup de ces mss. qui sont simplement des notes de Perizionius lui-même, ou d'érudits des xvii^e-xviii^e s., des textes du xv^e et du xvi^e s., mais aussi quelques mss. plus anciens (Isidore, Priscien). Des index très complets guident avec sûreté le lecteur parmi cette bibliothèque composite.

A. Ernout.

---

1. M. Hoonhout cite comme forme d'actif au lieu de déponent *uagas* dans Plaute, Mil. 427. J'ai moi-même adopté cette forme dans mon édition. Mais aujourd'hui je me demande s'il ne vaut pas mieux lire *uaga's*, que recommande la leçon de B^2 *C D uaga es*. Dans Perser 319, on lit *uagentur*.

Transactions and Proceedings of the American Philological Association, ed. by John L. Heller, vol. LXXVI, 1945. Lancaster Press, Inc., Lancaster, Pennsylvania. U. S. A. ; B. H. Blackwell, Ltd., Oxford, England ; VI-376 et CX p.

26 articles in extenso, 14 résumés (dans les *Proceedings*), tel est le contenu de ce nouveau volume de l'American Philological Association, beau témoignage de l'intérêt que les études classiques continuent de soulever aux États-Unis. Toutes les disciplines y sont représentées : littérature, histoire, droit, papyrologie, philosophie, religion, langue et grammaire. L'étude de V. H. Kirk sur le gérondif montrent bien comment la survie de cette forme en latin était factice et précaire ; M. Darbkin apporte sa contribution aux conjectures faites pour améliorer le texte de Caelius Aurelianus ; M. Berthe Marty essaye de mettre en lumière l'inspiration stoïcienne des tragédies de Sénèque ; dans les Proceedings, M. John H. Savage s'en prend — une fois de plus — à la fameuse phrase de Cicéron sur Lucrèce, et propose de lire *partes* à la place de *artis* (correction qui me semble invraisemblable). — Les études ayant le grec pour objet sont nombreuses, mais elles sortent de mon domaine. Le livre est, comme toujours, très beau d'aspect. On ne peut que le recommander à tous les philologues, chacun y trouvera sa pâture.

A. Ernout.

Transactions of the American Philological Association, ed. by John L. Heller ; vol. LXXVII, 1946. Lancaster Press, Inc., Lancaster, Pa., U. S. A., et B. H. Blackwell, Oxford, Angleterre ; v-348 p. in-8°.

Le volume comprend, dans une première partie, 23 articles originaux (p. 1-316) ; dans une seconde, le compte rendu du 78e Congrès Annuel de l'Association, avec un court résumé de 19 communications (p. 318-324), une bibliographie des publications dues aux membres de la Société (1946) ; une table des matières des articles contenus dans les volumes 73-76 et des monographies philologiques parues ; enfin un index renvoyant aux articles et aux résumés publiés dans le présent volume. Le tout est présenté avec le souci de perfection qui caractérise ces *Transactions*. Elles sont un témoin encourageant de l'intérêt qu'on porte encore à l'antiquité classique dans le Nouveau Monde, et à côté de philologues chevronnés, il est plaisant de rencontrer des noms de débutants dans la philologie. On lira avec intérêt, entre autres, les ' Epilegomena to Volume II of the Harvard Servius ', où sont données quelques indications, très brèves, sur la méthode suivie dans cette édition. Elles doivent permettre d'attendre la publication du tome I et final, dont on nous annonce malheureusement qu'elle n'aura pas lieu avant 5 ou 6 ans au moins.

A. Ernout.

Publications de la Faculté des Lettres de Strasbourg, fasc. 108. *Mélanges 1945* ; V. Études Linguistiques, Paris, Les Belles Lettres, 1947, 238 p. in-8°.

L'Université de Strasbourg, rentrée dans sa ville meurtrie et sanglante, a voulu témoigner aussitôt par des actes qu'elle « restait » comme dit M. Alfaric « pleine de vie et plus ardente que jamais dans la poursuite de son œuvre ». La Faculté des Lettres y a contribué par une série d'Études intéressant les diverses disciplines qu'elle enseigne : I. Études alsatiques ;

II. Études littéraires ; III. Études historiques ; IV. Études philosophiques. Les Études linguistiques viennent en cinquième lieu ; la publication en a été retardée par le manque de papier, mais l'éditeur a tenu à leur conserver leur titre initial, ' Mélanges 1945 ', pour bien marquer leur solidarité avec les études précédentes. Le volume comprend 7 études, dont 3 seulement intéressent l'antiquité classique ; ce sont celles de MM. Albert Juret, La méthode linguistique comparative appliquée à la détermination des survivances indo-européennes dans la religion des Romains, des Grecs et des Hindous, p. 1-21 ; André Oguse, A propos de la valeur temporelle du parfait grec, p. 23-39 ; Jean Collart, Sur un passage de Tacite : *Histoires* I, 23,1 : encore ces deux derniers articles relèvent-ils plus de la philologie que de la linguistique. On trouvera dans l'article de M. Juret des remarques justes, mais peu neuves, et des étymologies audacieuses : je doute que beaucoup de linguistes le suivent quand il pose par ex. une racine unilittère **m-* « *aimer » (p. 4), ou quand il explique le nom d'Apollon par une racine * *pln-* contenue dans le nom latin *splendor*.

A. Ernout.

DERNIERS OUVRAGES REÇUS

Apulei, *Metamorphoseon libri IV-VI, a cura di Ettore Paratore* (Biblioteca di Studi Superiori, filol. lat. vol. I), 156 pages, in-8°, Firenze, 1948, La Nuova Italia Editrice.

Beaujon (Edmond), *Acte et passion du héros : essai sur l'actualité d'Homère,* 229 pages, in-8°, Neuchâtel, 1948, A la Baconnière.

Bilinski (Bronislaus), *de Apollodoreis in Pliniana Graeciae descriptione* (N. H. IV 1-32) *obviis* (Prace Wroclaskiego towarzystwa naukowego, Seria A, N° 7), 135 pages, br. in-8°, Wratislaviae, J. Lach, 1948.

Breguet (Esther), *le roman de Sulpicia : Élégies IV, 2-12 du Corpus Tibullianum,* 351 pages, br. in-8° ; Genève, Georg, 1946.

Buck (Carl Darling) & Petersen (Walter), *A reverse Index of Greek Nouns and Adjectives arranged by Terminations with brief historical Introduction,* XVII, 765 pages, in-8°, Chicago, s. d. (1948), University of Chicago Press & London, Cambridge University Press, Prix : $ 10. — (Sh. 55/—).

Bulletin analytique de Bibliographie Hellénique, 1947, fasc. 1 & 2 ; 167 pages, in-8°, Athènes, 1948, Institut Français d'Athènes, Prix : dr. 15.000.

Cherf (Father John Frank), Corey (Katharine Tubbs), Mc Neil (Sister Mary Donald), Strout (Ruth French), Catterall (John Leslie), Steiner (Grundy) and Jameson (Harriet Clara), *Studies in the Text Tradition of St. Jerome's Vitae Patrum,* ed. by William Abbott Oldfather & O., IX, 566 pages, in-8°, Urbana, 1943, The University of Illinois press, Prix : $ 14.50.

Cremonese (Silvio), *Il culto di Baal in un monumento del Foro Romano?* 6 pages, in-8°, Roma, Edizioni « Aura » 1948, Prix : L. 30.

De Falco (Vittorio), *Proposte di correzioni a testi alchimistici* (t. à p. de Athenaeum, N. S. 26, 1/2) pages 96 à 109, in-8°, Pavia, 1948, Tipografia del Libro.

Demetrii, *Trichinii in Aeschyli Persas Scholia nunc primum edidit Lydia Massa Positano,* 168 pages, br. in-8°, av. 1 planche, Napoli, Corso Umberto 40, 1948.

Des Places (Édouard) S. J., *Le pronom chez Pindare : Recherches philologiques et critiques* (Études et Commentaires, III), 114 pages, br. in-8°, Paris, C. Klincksieck, 1947, Prix : fr. 300.

Epigrammata : *Greek Inscriptions in Verse from the Beginnings to the Persian Wars,* by Paul Friedlaender & Herbert B. Hoffleit, 198 pages, in-8°, Berkeley, 1948, University of California Press, Prix : $ 5.

Eumusia : *Ernest Howald zum sechzigsten Geburtstag am 20. April 1947,* 207 pages in-8°, 1947, Erlenbach-Zürich, Eugen Rentsch.

Festugière (A.-J.), *l'Hermétisme* (Bulletin de la Société Royale des Lettres de Lund, 1947-1948, I), 58 pages, in-8°, Lund, 1948, C. W. K. Gleerup.

Gai, *Institutiones secundum codicis Veronensis apographum Studemundianum et reliquias in Aegypto repertas,* ed. M. David, editio minor

(= Studia Gaiana, vol. I), XVI, 157 pages, in-8°, Leiden, 1948, E. J. Brill, Prix : fl. 5.

Goggin (Sister Thomas Aquinas) M. A., *The Times of Saint Gregory of Nyssa as reflected in the Letters and The Contra Eunomium* (a Dissertation) (= the Catholic University of America, Patristic Studies, vol. 79), XXIV, 217 pages, in-8°, Washington, 1947, the Catholic University of America Press.

Goossens (Godefroid), *L'Art de l'Asie Antérieure dans l'Antiquité* (= Collection Lebègue, 92), 92 pages, 20 ill., in-16°, Bruxelles, 1948, Office de Publicité, Prix fr. b. 35.

Grammont (Maurice), *Phonétique du grec ancien*, XX, 456 pages, in-16, Lyon, 1948, J. A. C., Prix : fr. 660.

Henry (Sister Rose de Lima, M. A.), *The Late Greek Optative and its Use in the writings of Gregory Nazianzen* (The Catholic University of America Patristic Studies, vol. 68), XIX, 108 pages, in-8°, Washington, 1943, The Catholic University of America Press, Prix : $ 2.

Hérodote, *Histoires, livre VI : Erato* (Collection des Universités de France) texte ét. et trad. p. Ph.-E. Legrand, 64, 140 pages en parties doubles, in-8°, Paris, 1948, Les Belles Lettres.

Higgins (Martin J.), *The Renaissance of the First Century and the Origin of Standard late Greek* (t. à p. de Traditio, III), pages 49 à 100, in-8°, New York, 1945, Cosmopolitan Science and Art Service Co.

Hoenn (Karl), *Solon : Staatsmann und Weiser*, 244 pages, in-8°, 1948, Wien, Seidel & Sohn, Prix : fr. s. 14.

Jensen (Povl Johs.), *Plotin*, 217 pages, in-8°, København, 1948, Munksgaard, Prix : cr. d. 10.

Kerchensteiner (Jula), *Platon und der Orient*, VIII, 236 pages, in-8°, Stuttgart, 1945, W. Kohlhammer, Prix : RM. 9. 60.

Konungs Skuggsia, *Speculum Regale de Norske Håndskrifter i Faksimile :* Festgave fra Universitetet i Oslo til H. M. Kong Haalon VII på Hans 75-Arsdag 3. August 1947, ed. Ludwig Holm-Olsen, 21 pages, 160 planches, in-4°, Oslo, Cammermeyer, Prix : 275 cr. n. (tirage 251 expl.), 1947.

Kotting-Menko (Dr. R. H.), *Individu en Kosmos : over enige gemeenschappelijke Aspecten van vroeggriekse Dichters en voorsocratische Philosophen*, VIII, 94 pages, in-8°, Amsterdam, 1948, H. J. Paris, Prix : fl. 4. 50.

Lindfors-Nordin, (E. G.), « *Berne, berner* » *: expressions rabelaisiennes*, 30 pages, in-8°, Stockholm, 1948, Magn. Bergvall.

Lord (Louis E.), *a History of the American School of Classical Studies at Athens* 1882-1942, IX, 417 pages, 44 planches, 1 plan, in-8°, Cambridge (Mass), 1947, Harvard University Press, Prix : $ 5.

Lucrezio, *De rerum natura libro quinto*, a cura di G. Righi, 103 pages, in-8°, Messina, 1945, G. Principato.

Marrou (H.-I.), *Histoire de l'Éducation dans l'Antiquité*, 594 pages, in-8°, Paris, 1948, Éditions du Seuil.

Mélanges de Philologie, de Littérature et d'Histoire Anciennes offerts à J. Marouzeau par ses collègues et élèves étrangers, XV, 568, pages in-8°, Paris, 1948, Les Belles Lettres.

Nilsson (Martin P.), *Die Religion in den griechischen Zauberpapyri* (Bulletin de la Société Royale des Lettres de Lund, 1947-1948, II) 35 pages, in-8°, Lund, 1948, C. W. K. Gleerup.

Oeri (Hans Georg), *Typ der komischen Alten in der griechischen Komödie, seine Nachwirkung und seine Herkunft*, 100 pages, in-8°, Basel, 1948, Schwabe, Prix fr. s. 5.

Paidela ; *Rivista letteraria di informazione bibliografica*, III, 5 = settembre-ottobre 1948, pages 257-318, in-8°, Arona, Paideia (Paris, C. Klincksieck). Prix d'abonnement L. 1200.

Pepe (Luigi), *Tibullo Minore*, XI, 159 pages, br. in-8°, Napoli, Armanni, 1948, Prix : L. 700.

Plumley (J. Martin), *An Introductory Coptic Grammar* (Sahidic Dialect), IV, 202 pages, rel. in-8°, London, Home & Van Thal, 1948, Prix : sh. 21.

Pritchett (W. Kendrick) & Neugebauer (O.), *The Calendars of Athens*, VIII, 115 pages, in-8°, Cambridge, 1947, Harvard University Press (en vente : Princeton, American School of Classical Studies) Prix : $ 5.

Prudence, tome III, *Psychomachie. Contre Symmaque*, Texte ét. & trad. p. M. Lavarenne, 210 pages (en partie doubles) in-8°, Paris, 1948, Les Belles Lettres.

Quinte-Curce, *Histoires*, tome II (livres VII-X), Texte ét. & traduit p. H. Bardon, pages 221-445, in-8°, Paris, 1948, Les Belles Lettres.

Rapisarda (Carmelo), *Prudenzio e la lingua greca* (tirage à part de : Miscellanea di studi di letteratura cristiana antica, II), 39 pages, in-8°, Catania, s. d., Centro di Studi di Arte e Letteratura Cristiana Antica.

Raven (J. E.), *Pythagoreans and Eleatics*, VIII, 196 pages, in-8°, London, 1948, Cambridge Univ. Press, Prix : sh. 12/6.

Revue du moyen âge latin, IV, 2 (= mai-juillet 1948), pages 129 à 224, in-8°, 1948, Strasbourg, Prix de l'abonnement : fr. 1.200.

Righi (Gaetano) e Lanza (Alfonso), *Il pensiero di Cicerone, scelta organica di passi latini interpr. e ann.*, 2e ediz., XX, 164 pages, in-8°, Firenze, 1947, Le Monnier, Prix. L. 220.

Rivier (André), *Les Horizons métaphysiques du « Gorgias » de Platon* (Collection des Études de Lettres, 10), 36 pages in-8°, Lausanne, 1948, Rouge.

Salanitro (Nino), *Gli epigrammi di Marziale a Giovenale*, 24 pages, in-8°, Napoli, 1948, Morano.

Salanitro (Nino), *Introduzione a Giovenale*, 73 pages, in-8°, Napoli, 1944, Loffredo.

Scriptorum Paganorum I-IV saec. de Christianis Testimonia, ed. W. den Boer (= Textus Minores, vol. II), 39 pages, in-8°, Leiden, 1948, E. J. Brill, Prix : fl. 1. 25.

Senecae (*L. Annaei*) *Divi Claudii* ΑΠΟΚΟΛΟΚΥΝΤΩCIC, a cura di Carlo F. Russo (Biblioteca di Studi Superiori, filo. lat. III), 158 pages, in-8°, Firenze, La Nuova Italia Editrice, 1948.

Sherlock (Richard B.), *the Syntax of the nominal Forms of the Verb, exclusive of the Participle, in St. Hilary*, a Dissertation (the Catholic University of America, Patristic Studies, vol. 76) : XIX, 365 pages, br. in-8°, Washington, Catholic Univ. of Amer. Press. 1947.

Staehelin (Felix), *die Schweiz in roemischer Zeit*, 3e édit., XVIII, 659 pages, 4 cartes, in-8°, Basel, 1948, Schwabe, Prix : fr. s. 30.

Strzelecki (Ladislaus), *de Ateio Capitone Nuptialium Caerimoniarum Interprete* (Prace Wroclaskiego towarzystwa naukawego, Seria A, N° 9), 27 pages, br. in-8°, Wroclaw, 1947, J. Lach.

Symbolae Osloenses, edd. S. Eitrem & E. Skard, fasc. 26, 178 pages, br., in-8°, Oslo, A. W. Brögger, 1948.

Tertullianus (Q. Septimus Florens), *critische Uitgave met Prolegomena, Vertaling en philol.-exeget. liturg. Commentaar* door C. F. Diercks, CIV, 312 pages, in-8°, Bussum, 1947, Paul Brand, Prix : fl. 11. 50.

Tertulliani (Q. Sept. Florentis), *Libri de patientia, de baptismo de paeni-*

tentia (= Scriptores Christiani Primaevi. IV), 115 pages, in-8°, 's-Gravenhage, 1948, D. A. Daamen, Prix : fl. 6. 50.

Theognis, *Poèmes élégiaques*, texte ét. & trad. p. Jean Carrière, 138 pages (en parties doubles), in-8°, Paris, 1948, Les Belles Lettres,

Tilly (Bertha), *Vergil's Latium*, XV, 122 pages, in-8°, Oxford, 1947, Basil Blackwell, Prix : sh. 15.

Van Effenterre (Henri), *La Crète et le monde grec de Platon à Polybe* (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 163), 339 pages in-8°, av. 3 planches, Paris, E. de Boccard, 1948.

Van Omme (A. N.), « *Virtus* » *een semantiese Studie* (with a Summary in English), 122 pages, in-8°, Utrecht, s. d., Kemink.

Vollgraff (W.), *Le décret d'Argos relatif à un pacte entre Knossos et Tylissos* (Verhandeling der Kon. Ned. Akad. v. Wet. Afd. Letterkunde, N. R. 51, 2), 105 pages, 2 planches, in-8°, Amsterdam, 1948, Noord-Hollandsche Uitg. Mij.

Waltz (René), *Manuel de thème latin à l'usage des Élèves de Première Supérieure, des candidats à la Licence, des Candidats aux Agrégations des Lettres et de Grammaire* (Nouvelle Collection à l'usage des Classes, 35) 181 pages, in-8°, Paris, 1948, Klincksieck, Prix : fr. 360.

Wehrli (Fritz), *Klearchos* (*die Schule des Aristoteles, Texte und Kommentar, 3*) 85 pages, in-8°, Basel, 1948, Schwabe, Prix : fr. s. 11.

Wili (Walter), *Horaz und die augusteiche Kultur*, 414 pages, in-8°, Basel, 1948, Schwabe, Prix : fr. s. 28.

Zafiropulo (Jean), *Anaxagore de Clazomène*, 400 pages, in-8°, Paris, 1948, Les Belles Lettres.

Le Gérant : P. Laurent.

Imprimerie Protat Frères, Mâcon. — Mai 1949. — N°s : impr. 6343, édit. 91.
Dépôt légal : 2e trimestre 1949.

PIERRE JOUGUET

La *Revue de Philologie* vient d'être cruellement frappée par la mort de Pierre Jouguet. En 1927, quand le départ des anciens directeurs de la *Revue* m'eut amené à en assumer la direction, je demandai à M. Jouguet, dont j'étais l'élève et l'ami, de vouloir bien m'aider dans cette tâche, et m'accorder l'appui de sa science et de son autorité. Tout de suite, il accepta, et grâce à l'aide qu'il me donna dans les premiers mois de la publication, la nouvelle série de la *Revue* put paraître, et la mise en train se fit sans difficultés. Bientôt toutefois, une tâche plus importante et une responsabilité plus grande devaient l'éloigner de nous. L'Institut français d'archéologie du Caire se trouvait sans directeur, et dans une situation délicate. Pour lui rendre tout son éclat, rétablir son renom dans le monde savant comme auprès des autorités égyptiennes, il fallait un homme dont la valeur intellectuelle et morale s'imposât sans conteste. C'est à Jouguet que le gouvernement français confia cette mission, lourde de responsabilités. Il l'accomplit pendant vingt ans avec un dévoûment total qui devait trouver sa récompense dans les succès de l'Institut qu'il dirigeait : fouilles heureuses, publications savantes, formation d'élèves qui, dans tous les domaines de l'égyptologie, devaient affirmer la qualité de la science française ; heureuse influence sur le monde des savants égyptiens. Est-il besoin de dire que, durant les sombres années de la guerre, Jouguet ne désespéra jamais du salut de la patrie, et qu'il fut un des piliers de la résistance à l'oppresseur ?

L'éloignement, la multiplicité des besognes qui l'accaparaient, le contraignirent à relâcher les liens qui l'attachaient à la *Revue de Philologie*. Mais il ne cessa jamais de s'y intéresser ; il continua à y collaborer, il m'écrivait pour s'enquérir de ses destinées, et à chacun

de ses voyages en France, il aimait s'en entretenir avec moi. Il se consolait un peu de ne pouvoir lui donner plus de temps par la pensée qu'il avait, pour le représenter dans le domaine de la papyrologie, son plus ancien et plus cher élève, Paul Collart, mon condisciple, disparu lui aussi. Pierre Jouguet, Paul Collart, deux grands deuils pour moi-même et pour la *Revue*... Mais au moins ont-ils créé l'École papyrologique française, dont l'avenir, grâce à eux, est assuré.

Pierre Jouguet laissera dans la mémoire de ceux qui l'ont connu le souvenir d'un homme essentiellement bon. Cette bonté se lisait même sur son visage, dans son regard calme et droit, dans sa voix qu'aucun éclat de colère ne troublait jamais, dans le sourire par lequel il vous accueillait. Nul ne fut plus modeste que ce grand érudit, nul ne fut plus bienveillant pour la jeunesse. Il a connu des maladies, des souffrances, des deuils ; il en a souffert, il n'en a jamais conçu d'amertume. Le bel exemple qu'il laisse de sa vie doit être un motif de fierté et de consolation pour les siens.

A. Ernout.

M. Pierre Chantraine, dont le nom est familier aux lecteurs de la *Revue de Philologie*, a bien voulu en assurer désormais avec moi la direction : je l'en remercie de tout cœur.

CONDICIŌ ET CONDITIŌ

Grammairiens et lexicographes ont longtemps hésité sur la graphie latine du mot qui a donné *condition* en français : *condiciō* ou *conditiō* ? Cette hésitation apparaît dès l'antiquité comme on le voit par ce texte des *Origines* d'Isidore de Séville, 5, 24, 29 : CONDICIONES *sunt propie testium et dictae* CONDICIONES *a* CONDICENDO *quasi* CONDICTIONES... mais au même endroit Isidore ajoute : CONDITIONES, *quod inter se conueniat sermo, quasi* CONDICIONES... Veut-il traiter de deux formes différentes, ou simplement de deux graphies d'un même nom ? Il semble que ce soit la première explication qui soit la bonne, et qu'Isidore ait voulu distinguer deux mots : l'un *condiciō*, composé de *diciō*, *-ōnis* f., de la racine qui a fourni en latin *dīcō*, **deik-/dik-*, et l'autre, *conditiō*, qui se rangerait à côté des autres abstraits en *-tiō*, dérivés des racines **do-/də-* « donner », et **dhē-/dhə-* « poser », du type *ad-ditiō*, *dē-ditiō*, *ē-ditiō*, etc., racines qui par suite d'accidents phonétiques, se sont confondues en latin dans les formes composées : *conditiō*, représenterait donc **con-dăt-iō(n)*, ou **con-dhə-tiō(n)*. Le sens serait plutôt en faveur de cette dernière étymologie ; et il faudrait voir dans ce **con-dhə-tiō-n* l'équivalent sémantique et morphologique du grec σύνθεσις : préfixes de même sens, συν et *con-*, même racine **dhē/dhə-* au même degré réduit, même suffixe *-ti-*, avec seulement un élargissement en *-ō(n)*, normal en latin dans les noms abstraits féminins de ce type. Et de fait, l'identité des deux mots semble si parfaite que les glossaires latins-grecs traduisent *conditiō* non par σύνθεσις qui, bien qu'attesté dans le sens de « convention », y est pourtant assez rare, mais par son apparenté συνθήκη, qui est le terme courant dans cette acception.

Cette étymologie et cette graphie *conditiō* ont longtemps prévalu. Elles se fondaient sur la vraisemblance sémantique, et sur le fait que *conditiō* est une forme abondamment représentée dans les manuscrits, à côté de *condiciō*. Les éditeurs anciens n'étaient pas très scrupuleux en matière d'orthographe : les manuscrits médiévaux, les inscriptions de basse époque offraient des échanges constants de *-tiō* et de *-ciō*, témoins d'un état

phonétique où les groupes *-ty-* et *-cy-* s'étaient confondus dans une même prononciation sibilante : *-tsy* (on sait qu'une inscription du temps d'Alexandre Sévère, donc située entre 222 et 235 de l'ère chrétienne, présente déjà les graphies *terminac(iones)* et *defenicionis*, CIL VIII, 8.812, add., p. 1946) [1].

Appuyée par la similitude des nombreux noms en *-tiō*, la forme *conditiō* a longtemps régné dans les textes et dans les dictionnaires : c'est elle qui figure, par exemple, dans l'abrégé du *Dictionnaire latin-français* de Freund par Theil (Paris, 1853), où *condiciō* n'est indiqué qu'entre parenthèses comme une variante — fautive — de *conditiō*, dans le *Thesaurus poeticus linguae Latinae* de Jules Quicherat (éd. revue par Em. Châtelain, Paris, 1895), qui ne signale même pas la variante *condiciō*. C'est elle qui est demeurée dans le fr. *condition*. Et même de ce *conditiō* ainsi établi a été tiré un simple *ditiō*, que Freund-Theil expliquent comme « de la même racine que *dēditiō* », en dénonçant *diciō* comme une « fausse orthographe ».

Cette graphie et cette étymologie [2], pour vraisemblables qu'elles puissent paraître, n'ont pourtant pas résisté à la critique qu'en ont faite les philologues allemands du milieu du XIX^e^ siècle, notamment Fleckeisen et W. Corssen. Tous deux ont montré que les meilleurs manuscrits, et tous les textes épigraphiques ne connaissaient que les formes *condiciō*, *diciō*, et Corssen en a donné l'explication correcte [3]. Le Thesaurus linguae Latinae a accepté leurs conclusions : tous les sens correspondant en gros au fr. *condition* sont groupés sous l'article *condiciō* ; quant à l'article *conditiō* « *ā condere* », il est réservé à un mot qui semble créé par la langue de l'Église, où il est attesté depuis l'Itala, pour traduire le grec κτίσις dans le sens de « création » et de « créa-

1. C'est à cause de cette indifférence entre les finales *-tiō* et *-ciō*, *-tiu-*, *-tia* et *-ciu-*, *-cia*, que le vieux recueil de discours que tant de rhétoriciens ont connu portait le titre de *conciōnēs* ; que l'on hésite entre *sōlātium* et *sōlācium*, que l'*aqua Marcia* s'est transformée en *aqua Martia*, *Bonifatius* « L'homme à la bonne destinée » (*bonum fātum*) en *Bonifacius* « L'Homme de bien » (*bonum* et *faciō*) ; c'est cette confusion qui explique que nous écrivions d'une manière incohérente, *patricien* mais *tribunitien*, alors que d'après Littré, on trouve correctement les graphies identiques *tribunicien*, *patricien*.

2. Il ne s'agit évidemment que de la graphie de *conditiō* ; et il est à peine besoin de signaler que *ditiō* est un monstre barbare, dont l'*i* est inexplicable, que l'on rattache le mot à la racine **dō/da-* de *dare* « donner », — et alors on aurait **datiō* —, ou à la racine *dhē/dhə-* « placer, poser », — et alors on aurait **fatiō* « θέσις » —. *Ditiō* a été faussement tiré des composés du type *dēditiō*, où l'*i* représente le traitement normal de *ă* en syllabe intérieure, ce à quoi n'ont pas pensé les créateurs de *ditiō*.

3. *Über Aussprache, Vocalismus u. Betonung der latein. Sprache*, 2^e^ éd., t. I, p. 52-53 ; Fleckeisen, *50 Artikel*, *p. 14* (*Rhein. Mus. VIII*, 23).

ture » : mot purement livresque, qui double *creātiō*, et qui n'a jamais dépassé le cercle des auteurs chrétiens ; encore doit-on remarquer que dans les passages où l'Itala emploie *conditiō*, la Vulgate lui préfère généralement *creātiō*, ou *creātūra*, dont la forme ne prêtait point à équivoque. Cette doctrine du *Thesaurus* a été acceptée exactement par F. Gaffiot dans son *Dictionnaire illustré latin-français*, Paris, 1934 ; il n'indique même plus que les mss. ont souvent la graphie *conditiō* ; tandis que le *Latin Dictionary* rédigé par Ch. T. Lewis et Ch. Short, d'après Freund, mais révisé et corrigé, Oxford, 1900, moins exclusif, note : CONDĬCĬŌ (in many MSS. and edd. incorrectly *conditiō* and hence falsely derived from *condō*) ; et pour DICIŌ,-ŌNIS : (less correctly *ditiō*).

Il n'est pas dans mon intention de contester l'exactitude de la forme *condiciō* pour revenir à *conditiō* ; mais d'expliquer les raisons pour lesquelles la confusion a pu se produire dans l'esprit des Latins, et de montrer par quelle association d'idées, et non pas seulement par le jeu mécanique de phénomènes phonétiques, *condiciō* et *conditiō* ont pu, à un moment donné, se présenter comme des doublets indiscernables, et comment finalement *conditiō* a pu avoir une existence réelle, et n'être pas simplement une graphie incorrecte.

Il existe en latin un mot *diciō*, *-ōnis* f., lui-même dérivé d'un nom racine *dix* qui ne subsiste plus que dans la locution figée *dicis causā*, *dicis grātiā* glosée correctement λόγου (ou νόμου) χάριν « pour la forme », et dont le sens s'est considérablement éloigné du sens primitif. *Diciō* lui-même est un vieux terme de la langue juridique désignant « la parole » en tant qu'autorité souveraine, le prononcé qui décide du sort et de la vie d'un peuple ou d'un individu, et qui ne s'emploie plus guère que dans des formules, où *diciō* n'est plus que le synonyme renforcé de « *potestās*, *imperium*, *nūtus*, *arbitrium* » et désigne « la merci », du vainqueur lors de la *deditiō* du vaincu. Ainsi en est-il dans la formule de reddition des Collatins aux Romains que rapporte Tite-Live I, 38, d'après une tradition certainement ancienne : ... DEDITOS*que Latinos ita accipio eamque* DEDITIONIS *formulam esse. Rex interrogauit :* « *Estisne uos legati oratoresque missi a populo Collatino ut uos populumque Collatinum* DEDERETIS ? » — « *Sumus.* » — « *Estne populus Collatinus in sua potestate* ? » — « *Est* » — « DEDITIS*ne uos populumque Collatinum, urbem, agros, aquam, terminos, delubra, utensilia, diuina humanaque omnia in meam populique Romani* DICIONEM ? » — « *Dedimus.* » — « *At ego recipio.* » La formule est reprise sous une forme plus

brève VII, 31, 4 : *itaque populum Campanum urbemque Capuam, agros, delubra deum, diuina humanaque omnia in uestram, patres conscripti, populique Romani* DICIONEM DEDIMUS, *quidquid deinde patiemur* DEDITICII *uestri passuri*; XXVI, 33, 12 *L. Atilius tribunus plebis ex auctoritate senatus plebem in haec uerba rogauit :* « *Omnes Campani, Atellani, Calatini, Sabatini qui* SE DEDIDERUNT *in arbitrium* DICIONEM*que populi Romani* ⟨*Q.*⟩ *Fuluio proconsuli, quosque una secum* DEDIDERE *quaeque una secum* DEDIDERE, *agrum urbemque, diuina humanaque, utensiliaque, siue quid aliud* DEDIDERUNT, *de iis rebus quid fieri uelitis uos rogo, Quirites.* » Sosie en use lorsqu'il fait le récit de la reddition des Téléboens, dans Plaute, Amph. 256 sq. :

Postridie in castra ex urbe ad nos ueniunt flentes principes ;
Velatis manibus orant ignoscamus peccatum suum,
DEDUNT*que* SE, *diuina humanaque omnia, urbem et liberos*
In DICIONEM *atque in arbitratum cuncti Thebano poplo.*

Dans tous ces textes, comme on le voit, l'opposition *dēditiō/ diciō* est scrupuleusement observée ; le peuple vaincu se remet entièrement au vainqueur, *sē dēdit*, et celui-ci à son tour prononce, *dīcit*, souverainement et sans appel ni discussion. On y reconnaît le sens de la racine **deik-/dik-* qui apparaît encore dans maint autre emploi, aussi bien en latin, que dans les dialectes italiques, par ex. osque *meddíss* « meddix » ; magistrat ou dans *iūdex* « celui qui dit le droit », et dans d'autres langues de la famille indo-européenne. A cette *diciō*, acte d'un seul qui dicte sa volonté au *dēditus*, correspond et s'oppose la *condiciō*, où l'adjonction du préfixe sociatif *con-* introduit l'idée de communauté, de réciprocité. *Condiciō*, employé souvent au pluriel — ce qui est caractéristique, car *diciō* ne connaît que le singulier[1] — désigne l'échange de formules orales, de caractère solennel, juridique et religieux, fixant les termes d'une convention passée entre deux parties contractantes qui discutent librement l'une et l'autre, sur un pied d'égalité. Plaute joue plaisamment sur l'opposition entre *condiciō* et *diciō* dans ce passage du Miles Gloriosus, v. 951 et s., où Palestrion vient apporter à Pyrgopolinice une *condiciō* telle que le militaire l'accepte sans discussion, se soumettant d'avance à sa *diciō* :

1. D'après le Thesaurus, le pluriel n'est attesté que dans Prudence, C. Symm. 2, 420, Perist. 7, 8, et dans Grégoire de Tours Hist. Franc. 2, 27. 30. 37 et Mart. 3. 33 à l'ablatif et au datif. On sait qu'il n'y a pas d'exemple de *diciō* au nominatif singulier.

PA. Quin tu tuam rem cura potius quam Seleuci, quae tibi CONDICIO *noua et luculenta fertur per me interpretem.*
PY. Immo omnis res posteriores pono atque operam do tibi. Loquere : auris meas profecto DEDO *in* DICIONEM *tuam.*

où l'on remarquera la justesse d'emploi des termes *condiciō*, *diciō*, *dēdō* et leur convenance à propos d'un soldat.

La paix se conclut souvent par l'échange et l'acceptation de *condiciōnēs* qui mettent fin à l'état de violence, *uīs*, et à l'emploi des armes, *arma*. Des nombreux exemples de cet emploi qu'on pourrait citer chez les historiens, les hommes politiques, et les juristes, je me contenterai de citer cet exemple de César, Bell. Ciu. I, 26, 2-6 : ... *Sic cotidie utrimque eminus fundis, sagittis reliquisque telis pugnabatur. Atque haec Caesar ita administrabat ut* CONDICIONES *pacis dimittendas non existimaret ; ac tametsi magnopere admirabatur Magium, quem ad Pompeium cum mandatis miserat, ad se non remitti, atque ea res saepe temptata etsi impetus eius consiliaque tardabat, tamen omnibus rebus in eo perseuerandum putabat. Itaque Caninium Rebilum legatum, familiarem necessariumque Scribonii Libonis, mittit ad eum* CONLOQUII *causa. Mandat ut Libonem de concilianda pace hortetur ; inprimis, ut ipse cum Pompeio* CONLOQUERETUR *postulat ; magnopere sese confidere demonstrat, si eius rei sit potestas facta, fore ut* AEQUIS CONDICIONIBUS *ab armis discedatur ; cuius rei magnam partem laudis atque existimationis ad Libonem peruenturam, si illo auctore atque agente ab armis sit discessum. Libo a* CONLOQUIO *Caninii digressus ad Pompeium proficiscitur. Paulo post renuntiat, quod consules absint, sine illis non posse agi de* COMPOSITIONE. *Ita saepius rem frusta temptatam Caesar aliquando dimittendam sibi iudicat et de bello agendum.*

Ce texte est probant : il réunit, dans un accord étroit, *condiciōnēs* et *conloquium*, *conloquī*, démontrant par là le sens premier et l'étymologie de *condiciō* : « les conditions » de paix se discutent et s'établissent dans et par des « colloques » : on remarquera en passant, la valeur sémantique de la distinction des genres : le *colloquium* est un instrument, donc neutre ; la *condiciō* une activité mettant aux prises les deux antagonistes, donc, de genre animé et, comme les noms désignant justement la manifestation d'une énergie, du genre féminin, qui est celui de tous les noms abstraits en *-iō*, qu'ils soient bâtis directement sur la racine verbale (*legiō*, *regiō*, *ūsū-capiō*, *oblīuiō*, *religiō*, *opīniō*, *obsidiō*, etc.) ou dérivés à l'aide du suffixe *-tiō-* (*actiō*, *auctiō*, etc.) ; ces derniers étant de beaucoup les plus nombreux.

Mais en même temps que ce chapitre de César nous montre que les Latins avaient conservé la conscience de l'origine et de la signification originelle de *condiciō*, ils l'identifiaient aussi à *compositiō*, autre terme technique désignant un « arrangement » une « conciliation », qu'on retrouve ailleurs dans le De bello ciuili I, 32, 8 : *legatos ad Pompeium de* COMPOSITIONE *mitti oportere* ; cf. III, 15, 7 ; 17, 4 ; 19, 7 ; ou dans Cicéron, pro S. Roscio 33 : *quos quia seruare per* COMPOSITIONEM *uolebat, ipse ab eis interemptus est* (où PER COMPOSITIŌNEM équivaut à PER CONDICIŌNEM, PER CONDICIŌNĒS qu'on lit entre autres dans Salluste [1], ou dans Tite-Live [2]). Philipp. 2, 24 : *pacis, concordiae,* COMPOSITIONIS *auctor esse non destiti* ; ou Epp. Ad Atticum IX, 6, 7 ; 7 *b*, 2 (lettre de Balbus), 13 *a*, 1 (lettre de César à Oppius Cornelius). *Compositiō* a un synonyme, *conuentiō*, qui d'après Donat, in Ter. Eun. 446, est un terme du langage militaire : *pax, datiō, dēditiō, conuentiō, colloquium uerba militiae sunt*, qui nous reporte à une époque où les parties en litige ou en guerre se rencontraient réellement. L'expression PER CONVENTIŌNEM se rencontre dans un passage significatif du Tite Live, XXXIV, 57, 8 (c'est un délégué du roi Antiochus, Ménippe, qui vient protester devant le Sénat, ou plus exactement devant une commission sénatoriale présidée par T. Quinctius, contre l'ingérence des Romains dans les affaires du royaume) : « *Ex iis* (scil. *legatis*) *Menippus ignorare se dixit quidnam perplexi sua legatio haberet, cum simpliciter ad amicitiam petendam iungendamque societatem uenissent. Esse autem tria genera foederum, quibus inter se paciscerentur amicitias ciuitates regesque : unum cum bello uictis* DICERENTUR *leges ; ubi enim omnia ei qui armis plus posset* DEDITA ESSENT, *quae ex iis habere uictos, quibus multari eos uelit, ipsius ius atque arbitrium esse ; alterum, cum pares bello aequo foedere in pacem atque amicitiam* VENIRENT. *Tunc enim repeti reddique* PER CONVENTIONEM *res et, si quarum turbata bello possessio esset, eas aut ex formula iuris antiqui aut ex partis utriusque commodo* COMPONI ; *tertium esse genus, cum qui numquam hostes fuerint, ad amicitiam sociali foedere inter se iungendam coeant ; eos neque* DICERE *neque accipere leges ; id enim uictoris et uicti esse. Ex eo genere cum Antiochus esset, mirari se quod Romani aequom censeant* LEGES *ei* DICERE *quas Asiae urbium*

1. Iug. 61, 5... *facile Numidae persuadet, cum ingenio infido, tum metuenti ne, si pax cum Romanis fieret ipse* PER CONDICIONES *ad supplicium traderetur.*

2. VI, 3, 10... *oppidum ante noctem redditum Sutrinis inuiolatum integrumque ab omni clade belli, quia non ui captum, sed traditum* PER CONDICIONES *fuerat* ; de même XXV, 25, 1.

liberas et immunis, quas stipendiarias esse uelint, quas intrare praesidia regia regemque uetent. Cum Philippo enim hoste pacem, non cum Antiocho amico foedus ita sanciendum esse. »

Mais la conservation, plus ou moins consciente, du sens initial dans la langue du droit et de la politique, ne doit pas nous faire négliger les déviations du sens que le mot a subies en pénétrant dans la langue commune, ou à mesure que la langue et les mœurs évoluaient. Examinons par exemple l'emploi du mot en ce qui concerne le mariage. Non seulement l'idée de paroles échangées, mais même l'idée de convention discutée s'efface et s'évanouit peu à peu. Sans doute lit-on encore dans l'abrégé de Festus, P. F. 54, 28 (éd. Lindsay) : CONVENTAE CONDICIŌ *dicebatur cum primus* SERMO *de nuptiis et earum* CONDICIONE *habebatur*, où le *sermō* rappelle le sens premier du mot ; sans doute peut-on voir dans la formule employée par Philton dans le Trinummus de Plaute, v. 488, un reflet de la *condiciō* ancienne, où les partis s'affrontaient oralement avant de s'engager par la *cōnspōnsiō* [1] :

> *Nunc* CONDICIONEM *hanc, quam ego* FERO *et quam aps te* PETO,
> DARE *atque* ACCIPERE, *Lesbonice, te uolo.*

et l'on restitue aisément un dialogue aux termes fixés, tel que : « *Accipisne hanc* CONDICIONEM *quam ego ad te fero?* » — « *Accipio* » — « *Dasne hanc* CONDICIONEM *quam ego abs te peto?* » — « *Do* », l'échange de ces phrases consacrées constituant la *condiciō* préalable des *sponsālia* et des *nuptiae*. Mais dans ce même Trinummus, *condiciō* est le plus souvent employé dans un sens beaucoup plus vague « de position, situation, parti », v. 157-159 :

> *Si quid eo fuerit, certe illius filiae*
> *Quae mihi mandatast, habeo dotem unde dem*
> *Vt eam in se dignam* CONDICIONEM CONLOCEM.

« S'il lui (= à son père) arrive quelque chose, j'ai au moins de quoi doter la fille qu'il m'a confiée, de manière à lui donner un un parti digne d'elle (ou plus littéralement « à la placer [2] dans une position digne d'elle »). »

---

1. Le Thesaurus ne connaît pas le mot ; mais *cōnspondeō* figure notamment dans le Sénatusconsulte relatif aux Bacchanales, *cōnspōnsor* est dans l'abrégé de Festus, p. 51, 29, et *consponsus* ibid. p. 36, 18 : *consposos antiqui dicebant fide mutua conligatos.*

2. *Conlocāre* « placer, caser (une fille) », se retrouve sans le préfixe dans Aulularia 190-1 :

> *Virginem habeo grandem, dote cassam atque inlocabilem,*
> *Neque eam queo locare quoiquam.*

de même v. 454-5 :

Satin tu's sanus mentis aut animi tui
Qui CONDICIONEM *hanc repudies?*

« As-tu tout ton esprit et toute ta raison pour repousser un pareil parti? » La fille arrive même à être assimilée au parti qu'elle représente, et de même qu'en français familier on entend dire « qu'il (ou elle) a épousé un beau parti », où le mot a pris le sens concret de « personne aisée ». Déjà on lit dans Cicéron, Philip. 2,99 : *Filiam eius, sororem tuam, eiecisti alia* CONDICIONE *quaesita et ante perspecta...;* puis dans Suétone, Galba 5 : ... *Dedit et matrimonio operam; uerum amissa uxore Lepida duobusque ex ea filiis remansit in caelibatu neque sollicitari ulla* CONDICIONE *amplius potuit, nec Agrippinae quidem...* Enfin, dans les Scriptores Historiae Augustae, Iul. Capitol., M. Ant. Phil. 19, 7 : *Multi autem ferunt Commodum omnino ex adultero natum, siquidem Faustinam satis constet apud Caietam* CONDITIONES *sibi nauticas et gladiatorias elegisse :* « Beaucoup de gens rapportent qu'en tout cas Commode est né d'un adultère, car il est avéré que Faustine à Gaète s'était choisi des partis (c'est-à-dire « des amants ») parmi les marins et les gladiateurs » ; et même dans Lampride, Heliog. 8, 6 : *Lauacrum publicum in aedibus aulicis fecit, simul et Plauti⟨a⟩ni populo exhibuit ut ex eo* CONDICIONES *bene uasatorum hominum colligeret. Idque diligenter curatum est ut ex tota penitus urbe atque ex nauticis* [*m*]*onobeli*[*s*] [1] *quaererentur : sic eos appellabant qui uiriliores uidebantur.* » Je pense que ce texte se comprend assez pour que je n'aie pas à le traduire.

Dans un domaine plus large que celui du mariage, *condiciō* a pris le sens de « condition sociale, ou naturelle, situation, rang, état de fortune ». Cicéron le joint souvent à *fortūna* [2], il y ajoute l'épithète *humāna* [3], *mortālis* [4] ; plus tard on trouvera *lībera condiciō*, *lībertīna*, *peregrīna condiciō* ; *seruitūtis*, *seruōrum*, *condiciō*, et de ce dernier emploi en tirera un sens voisin de « servitude » [5] (sens dont le français a hérité dans l'expression

1. Forme conjecturale : sans doute composé de ὄνος et βέλος, *onobelus* « mentula asini praeditus », i. e. « bene uāsātus ».
2. Catil. 3, 27 ; Mil. 92 ; Fam. 6, 6, 11, etc.
3. Tusc. 1. 15 ; Nat. Deor. 2. 36.
4. Tim. 41 ; Phil. 14. 33.
5. Aug. Conf. 9. 9. 19 : *proinde* (*matronas*) *memores* CONDITIONIS (sic dans l'éd. de Knoell-Skutella, Leipsig, Teubner, 1934) *superbire aduersus dominos non oportere.*

« être en condition »), et par métonymie même, Grégoire de Tours emploiera *condiciō* au sens d'« esclave » ; Mart. 2. 4 : *qui corpus a debilitate et* CONDICIONEM *absoluit ab onere...* sens qui se retrouve dans le dérivé *condiciōnālis*, employé soit comme adjectif, soit comme substantif[1]. Pour ne pas m'étendre sur la multiplicité des emplois du mot, citons seulement ce paragraphe de l'article du Thesaurus, qui après avoir divisé en 3 chapitres l'exposé des sens du mot : I PACTIO, PACTUM ; II POTESTAS, OPTIO ; III STATUS ; A *animantium*, B *rerum*, donne la liste suivante des *synonyma et iuxta posita : ad I* : foedus, lex, pactio, perscriptio ; *ad II* : potestas, optio, electio ; *ad III* : dignitas, dispositio, forma, fortuna, habitus, institutio, ius, natura, qualitas, sors, status, virtus.

On voit par là combien le mot s'est éloigné de sa signification première. Du rapport avec la racine **deik-/dik-* il n'y a plus trace dans la conscience de l'écrivain, ou du sujet parlant ; nulle trace non plus du rapport de simple à composé entre *diciō* et *condiciō* : ainsi *diciō* ne pouvait-il soutenir *condiciō*.

Le sens général de « état, position, condition physique ou morale et sociale, créée par la nature ou par l'homme » amenait naturellement à rapprocher *condiciō* de *condere* qui, entre autre sens, a celui de « composer », *compōnere* (*carmen compōnere*, déjà dans la Loi des XII Tables ap. Cicer., de Rep. IV, 12) « fonder, instituer » *cōnstituere*, ainsi par ex., Plaute, Rud. 1.374 :

Ius iurandum rei seruandae, non perdendae CONDITUM EST

« Le serment a été institué pour sauver le bien qu'on a, non pour le perdre. » Salluste, Or. Lepidi 23 : *tribuniciam potestatem... conditam a maioribus* ; Tite Live III 33, 5 :... *peritos legum peregrinarum ad* CONDENDA NOVA IURA *usui fore credebant*. Quand Quinte Curce écrit, VIII, 4, 28 : *Credo eos, qui gentis* MORES CONDIDERUNT, *parco et parabili uictu ostendere uoluisse iungentibus opes quantulo contenti esse deberent*, il est évident que pour lui, l'état moral créé par les fondateurs des mœurs (*qui mores condiderunt*) devait avoir pour nom CONDITIO, non CONDICIŌ ; de même pour Ulpien, Dig. XIX 5, 4 : *natura... rerum* CONDITUM EST, ce qui a été établi par la nature doit s'appeler CONDITIŌ. A ce sens de *condō*, correspond un même sens de *conditor*, bien attesté chez les historiens et les juristes ; ainsi chez Tite-Live I 42, 4 on le voit se correspondre AUCTOR et CONDITOR : *Adgredi-*

1. Tertul., Idol. 12 CONDICIONALIS *eram* ; v. Thes. L. L. VI, 138, 1 et s.

turque inde ad pacis longe maximum opus, ut quemadmodum Numa diuini AUCTOR *iuris fuisset, ita Seruium* CONDITOREM OMNIS IN CIVITATE DISCRIMINIS ORDINUM*que quibus inter gradus dignitatis fortunaeque aliquid interlucet posteri fama ferrent.* » Id. III 58, 2 : *uirum honoratissimae imaginis futurum ad posteros, legum latorem* CONDITOREM*que* ROMANI IURIS, *iacere uinctum inter fures nocturnos et latrones.* Ce que fonde le *conditor*, c'est la *conditiō*. Je pourrais multiplier les exemples semblables ; mais ceux que j'ai donnés suffisent pour faire la preuve de l'existence à un moment donné d'un mot *conditiō*, qui se rattachait naturellement à des sens courants de *condere, conditor*. Les curieux d'autres exemples les trouveront sans peine dans les articles du Thesaurus CONDŌ, t. IV, 153, C. l. 34 et s., CONDITOR *ibid.* 3, l. 59 et s. Ajoutons à cela que *diciō* appartient à un groupe très peu nombreux de noms d'action bâtis directement sur la racine ; *legiō*, *regiō* dont les emplois se sont vite éloignés de *legō*, *regō*, *capiō* qui ne figure plus que dans le terme technique du droit *ūsūcapiō*, *paciō* que nous ne connaissons plus que par Festus [1], *-rupiō* autre terme du droit uniquement attesté, dans le *lege-* (ou *legi-*) *rupiōnem* de Plaute [2] *postiliō* vieux mot de la langue augurale signalé par Varron, L. L. V 148, et employé par Cicéron seulement dans le De haruspicum responsione [3], et par Arnobe [4], *tāliō*, encore un antique terme de droit d'origine inconnue ou contestée [5], *opīniō*, *suspiciō* dont l'*ī*, en face de l'*ĭ* de *suspiciō*, *-is* fait difficulté, plus un certain nombre de composés, plus ou moins clairs, et souvent doublés d'une forme neutre en *-ium*, ou qui ne dérivent pas d'un verbe ou d'une racine verbale, mais d'une forme nominale, substantif ou adjectif : *adāgiō* (avec *ā* ?), remplacé par *adagium* lui-même très rare [6] ; *ambagiō*, sans doute imaginé

1. « PACIONEM *antiqui dicebant, quam nunc* PACTIONEM *dicimus* », F. p. 296, 35 L.

2. Rud. 709 : *Tun legerupionem hic nobis cum dis facere postulas?* A ce nom d'action abstrait correspond un nom d'agent en *-a-*, LEGE- (ou LEGI-)RUPA « celui qui rompt la loi, le contrat », également plautinien, Rud. 652 ; composé dont la forme dénonce l'antiquité.

3. 10, 20 ; 14, 31.

4. Adu. Nat. 4.148.

5. L'étymologie par *tālis* n'est sans doute qu'une étymologie populaire ; Ernout-Meillet, Dict. étymol., s. u.

6. Varron, L. L. VII 31 : « *apud Valerium Soranum*

Vetus adagio est, o Publi Scipio

quod uerbum usque eo euanuit ut Graecum pro eo positum magis sit apertum : nam id(em) est quod παροιμίαν uocant Graeci, ut est :

Auribus lupum teneo ;
Canis caninam non est.

Adagio est littera commutata a⟨m⟩bagio, dicta ab eo quod ambit orationem,

par Varron — la langue n'offrant d'exemple que d'*ambāgēs* — pour donner à sa façon l'étymologie de *adagiō* ; *abscidiō* uniquement conservé dans les glossaires, qui l'expliquent correctement ἀποκοπή, ἀποτομή ; *interneciō* classique (Cicéron, César, etc.) mais rare (avec un doublet *internecium* dans Isidore, Orig. 5, 26, 17 et dans les Notes Tironiennes p. 123) ; *contāgiō*, ancien, fréquent et classique, mais doublé de *contāgium*, dont Lucrèce sans doute a créé le pl. *contāgia* par nécessité métrique ; *dēliquiō*, dont il n'y a, en dehors des glossateurs, qu'un exemple dans Plaute, et qui est remplacé par *dēliquium*[1] ; *excidiō*, également attesté à date ancienne par un seul exemple de Plaute[2] qui du reste connaît déjà *excidium*[3], très usité, qu'on voit dans la prose à partir de Salluste, Epist. Mithr. 12, et qui sera repris aussi bien par les prosateurs que par les poètes ; *obsidiō*, doublé par *obsidium* dès Ennius et Plaute[4] ; *occīdiō*, qui semble avoir été surtout maintenu par le vocabulaire militaire dans le couple étymologique *occīdiōne occīdere* (ou *caedere*) dont la forme même décèle l'ancienneté[5] ; *oblīuiō*, fréquent et classique, mais que la poésie dactylique a doublé d'un neutre *oblīuium* afin de pouvoir en utiliser le pluriel *oblīuia* ; *rebelliō*, qui semble dérivé de *rebellis* comme *commūniō* de *commūnis*, car César, qui emploie *rebel-*

---

neque in aliqua una re consistit sola. ⟨Amb⟩agio dicta ut a⟨m⟩bustum, quo⟨d⟩ circum ustum est, ut ambegna bos apud augures quam circum aliae hostiae constituuntur. » Sur l'étymologie possible, v. Ernout-Meillet, s. u.

1. Capt. 626 :

Hoc si secus reperies, nullam causam dico quin mihi
Et parentum et libertatis apud te deliquio siet.

Cf. Servius auct... in Aen. IV 390 : *antiquo more... delinquere pro deficere... Gellius* (Hist. 33) *annalium « deliquium solis » et « deliquionem » dicit, quod Vergilius* (Georg. II 478) *« defectus solis uarios »* ; cf. Paul Fest. 64, 15 L. : *deliquium solis a delinquendo dictum, quod delinquat in cursu suo.* Ancien terme de la langue augurale et juridique.

2. Curc. 534, dans une parodie de style épique :

Non ego nunc mediocri incedo iratus iracundia
Sed eapse illa qua excidionem facere condidici oppidis.

3. Bacch. 944 :

Exitium, excidium, exlecebra fiet hic equos hodie auro senis.

4. Cf. Festus 218, 2 L : OBSIDIONEM *potius dicendum esse quam* OBSIDIUM *adiuvat nos testimonio suo Ennius in Telamone cum ait* (278) : *« Scibas natum ingenuum Aiacem, cui tu obsidionem paras. » Item alio loco* (330) : *« Hector, qui haud cessat obsidionem obducere. »* Mais le même Festus, un peu plus haut, 210, 5, enseigne : *« OBSIDIVM tamquam PRAESIDIVM, SVBSIDIVM recte dicitur. Cuius etiam auctor C. Laelius pro se apud populum : « Vt in nobis terra marique simul obsidium facerent. » Et Sallustius Historiarum I* (46) : *« Magnis operibus perfectis obsidium coepit per L. Catilinam legatum. »* — *Obsidium* se lit dans Ennius, An. 28 V², et Plaute, Mil. Gl. 219, 222.

5. Cicéron, Phil. XIV, 14, 36 ; Tite Live II, 51, 9 etc.

liō, par exemple B. G. III, 10, 2 ; IV, 30, 2 ; 38, 1, dans l'expression *rebelliōnem facere*, ne connaît pas *rebellō, -ās*, pas plus du reste que Cicéron. Les noms d'action en *-iō* bâtis directement sur la racine verbale ne subsistaient plus qu'à l'état de traces, confinés dans des emplois spéciaux, dans les locutions vétustes, concurrencés par d'autres formes ; tandis que les noms en *-tiō* étaient nombreux, et que le développement de la langue abstraite en favorisait l'extension : les mots en *-ditiō* fournissaient notamment : *additiō*, *dēditiō*, *ēditiō*, *perditiō*, *prōditiō*, *subditiō*, *trāditiō*, *uenditiō*. Il y avait là un groupe puissant et cohérent, appartenant à une catégorie vivante et productrice, qui ne pouvait manquer d'attirer à lui *condiciō*, et l'analogie avait ici toute raison de s'exercer, du plus fort sur le plus faible. Le passage de *condiciō* à *conditiō* a, d'autre part, été favorisé par le fait que dans la prononciation les deux formes se sont rapidement confondues, mais ce serait une explication inexacte et complète que de rendre la phonétique seule responsable du changement. L'esprit conservateur s'est néanmoins opposé à la tendance novatrice, et lui a résisté victorieusement, notamment dans les inscriptions [1], sans doute parce que la langue du droit, volontiers archaïsante, aidait à maintenir une tradition qui ne se comprenait plus. Chez les auteurs, quand les bons manuscrits donnent la leçon *condiciō*, elle est évidemment à conserver ; il faudrait toutefois, à mon avis, se garder de généraliser cette graphie, et de l'étendre indifféremment à tous les textes, et à toutes les époques. Ce qui est vrai de Plaute, de Térence, ou de Cicéron et de Virgile, peut ne pas l'être d'un auteur de l'époque impériale ; et a toutes chances de ne plus l'être chez un auteur de basse époque. En excluant toute mention de la graphie *conditiō* dans l'article *condiciō*, comme si *conditiō* n'était, selon l'expression de W. M. Lindsay, qu'un *ghost-word* sans réalité linguistique, l'auteur de cet article dans le Thesaurus Linguae Latinae me semble avoir fait preuve d'un purisme excessif, et négligé l'étude d'une transformation sémantique qui a déterminé peu à peu l'abandon d'une forme ancienne, qui ne se comprenait plus, au profit d'une autre que l'on comprenait, ou — ce qui revient au même — qu'on croyait comprendre. L'historien du vocabu-

1. Il est vrai que les exemples de *condiciō* dans les inscriptions ne sont pas nombreux, et que quelques-uns sont de basse époque ; ou présentent des incorrections : ainsi CIL XIV, 431, 12 : *sub eadem condicionem stipulatus est*, Inscr. christ. Rossi 1.125 (584 après J.-C. !) : *sub illa... condicionem* (sic) *ut hoc... non bioletur* (sic) *sepulcrum* : cf. encore XIV, 246, II, 24 ; Lex Met Vipasc. II. 5.181, 18. Ces graphies n'ont donc pas la valeur que leur attribue Corssen, et l'enquête serait à reprendre pour confirmation.

laire, en étudiant un mot, doit tenir compte sans doute de son étymologie, mais il doit considérer avec non moins d'attention les accidents auxquels ce mot est sujet au cours de son emploi dans la langue, les influences qu'il a subies, les associations d'idées auquelles il a donné lieu, les parentés, réelles ou imaginaires, qu'on lui a données, les couples qu'il a formés (*dēditiō*, *conditiō*), aussi bien que les transformations phonétiques auxquels l'ont exposé les changements qui ont pu se produire dans la prononciation et qui ont influé sur sa graphie. La forme et le sens originel d'un mot sont un point de départ pour son étude ; mais il ne faut pas, dans bien des cas, y demeurer obstinément fixé ; et si l'on admet les changements, évidents et indiscutables de sens que présente le mot *condiciō*, il faut aussi considérer le changement de forme qui en est l'accompagnement ou la conséquence ; et la condamnation générale, par le silence, de la graphie et même du mot autonome *conditiō* « condition » (dans tous les sens du mot français) risque d'être aussi peu fondée que l'exclusion inverse qui, dans les éditions et les lexiques d'autrefois, éliminait *diciō* et *condiciō*[1].

A. Ernout.

---

1. Les plus précents éditeurs de texte ont tellement pris l'habitude de considérer la forme *condiciō* comme seule réelle qu'ils ne prennent souvent pas la peine de signaler la graphie *conditiō* que présentent les mss., quand ils lui substituent d'autorité *condiciō*. Au hasard d'une lecture je trouve dans une édition du *De baptismo* de Tertullien récemment parue, et due aux soins de M. Borleffs (La Haye, 1948) p. 62, l. 8, le texte *ceterum humanum condicione*, mais dans l'apparat : *conditione* T semper. Ainsi donc le meilleur et le plus ancien de nos manuscrits, le codex Trecensis, ne connaît d'autre graphie que *conditiō*.

SUR QUELQUES PASSAGES DES *VIES* DE PLUTARQUE

III. SOLON-PUBLICOLA[1]

1. Fragment d'un poème de Solon : *Solon* XIV, 9.

« Solon a mis ainsi par écrit les propos de la foule qui le raillait d'avoir refusé la tyrannie :

Οὐκ ἔφυ Σόλων βαθύφρων οὐδὲ βουλήεις ἀνήρ·
ἐσθλὰ γὰρ θεοῦ διδόντος αὐτὸς οὐκ ἐδέξατο.
Περιβαλὼν δ' ἄγραν ἀγασθεὶς οὐκ ἐπέσπασεν μέγα
δίκτυον, θυμοῦ θ' ἁμαρτῇ καὶ φρενῶν ἀποσφαλείς.
Ἤθελον γάρ κεν κρατήσας, πλοῦτον ἄφθονον λαβὼν
καὶ τυραννεύσας Ἀθηνῶν μοῦνον ἡμέραν μίαν,
ἀσκὸς ὕστερον δεδάρθαι καὶ ἐπιτετρῖφθαι γένος.

Tel est le langage qu'il prête sur son compte aux méchantes gens du peuple. »

Ces sept tétramètres trochaïques catalectiques appartiennent à un poème dans lequel Solon s'adressait à un certain Phôcos et qui était vraisemblablement intitulé Πρὸς Φῶκον[2]. Je les ai reproduits tels qu'ils figurent dans les éditions les plus récentes des *Vies* et dans celles des poètes lyriques[3].

A. Croiset, *Hist. Litt. Gr.* II[3], 132, a traduit ainsi les quatre premiers vers :

« Non, vraiment, Solon n'est pas un homme prudent et avisé ;

---

1. 1. Voir la *REG*, LXI, 1948, p. 67-103 et 391-429. A propos de *Solon* VIII, 1-3, voir a *REA*, XLIX, 1947, 235-247. — Je serais reconnaissant aux lecteurs de la *Revue de Philologie* de vouloir bien me communiquer leurs critiques ou leurs observations sur les notes que je présente ici.

2. Deux autres fragments de ce poème sont cités, l'un par Plutarque, *Solon* XIV, 8, l'autre par Aristote, *Const. d'Athènes* XII, 3 (cf. Plutarque, *Solon* XVI, 3).

3. Par exemple dans l'édition Bernadotte Perrin de la collection Loeb : *Plutarch's Lives* I (1914) et dans l'édition Lindskog-Ziegler de Teubner, *Plutarchus, Vitae*, I, 1 (1914), de même que dans l'*Anthologia lyrica* de T. Bergk, Solon, fr. 33 et dans la seconde édition de celle d'E. Diehl, I (1936), 1, p. 44, fr. 23. Voir aussi J. M. Linforth, *Solon the Athenian*, p. 152, fr. XXII.

les dieux lui donnaient la fortune ; il l'a rejetée. Son filet était plein de poissons ; dans son ébahissement, il a oublié de le tirer : le cœur lui a manqué, il a perdu la tête. »

La seule difficulté que présentent ces quatre vers est, au vers 3, le participe ἀγασθείς, que Croiset rend par les mots « dans son ébahissement ». On a beau rapprocher la glose d'Hésychius ἀγασθείς· θαυμασθείς, il faut avouer que le verbe ἄγαμαι ne convient guère ici, et cela est si vrai que les éditions citent, sans l'adopter, une tentative de correction de Mekler : ἄγος θείς, à laquelle je ne comprends rien. Par contre Ziegler, dans les *Addenda et Corrigenda* de son édition des Vies (IV, 2, p. IX), a proposé de corriger en ἀασθείς, mot qui signifie « ayant l'esprit troublé, frappé de vertige ou de folie » et qui s'accorde donc parfaitement avec les expressions οὐ βαθύφρων οὐδὲ βουλήεις du vers 1, et surtout θυμοῦ θ' ἁμαρτῇ καὶ φρενῶν ἀποσφαλείς du vers 4. Un scribe qui ne connaissait pas la forme assez rare ἀασθείς aura écrit ἀγασθείς, le verbe ἄγαμαι étant plus fréquent.

Accessoirement, on peut se demander si ἄγραν, toujours au vers 3, désigne une prise faite à la chasse ou à la pêche, car les Grecs pratiquaient la chasse au filet, mais c'est là un détail sans importance pour l'interprétation de ces quatre premiers vers, qui sont clairs et faciles à comprendre.

Il en est tout autrement des trois vers suivants. A. Croiset, à l'endroit cité, a coupé le fragment en deux parties et il introduit la traduction de la fin par une courte phrase de commentaire : *Mais écoutez la réponse éloquente et indignée* :

« Je voudrais, si j'avais pris le pouvoir et mis la main sur d'immenses richesses, si j'avais été, ne fût-ce qu'un jour, tyran d'Athènes, je voudrais que de ma peau écorchée on fît une outre et que ma race fût abolie. »

Voilà en effet une forte imprécation de Solon contre lui-même pour le cas où il aurait accepté la tyrannie et ses avantages provisoires, mais je crois qu'il est impossible de comprendre ainsi, pour deux raisons. D'abord, au début du vers 5, rien n'indique dans le texte que Solon, qui est en train de rapporter les propos de ses détracteurs, prenne soudain la parole en son propre nom. Et surtout, pour traduire ainsi, il faudrait admettre que Plutarque a mal compris les vers qu'il cite, puisque les deux phrases dont il les fait précéder et suivre montrent à l'évidence qu'il les considère tous les sept comme placés par Solon dans la bouche de ses détracteurs. Or Plutarque lisait le poème entier, ce qui lui permettait d'interpréter ce passage avec plus de sécurité.

Il importe de remarquer que la leçon ἤθελον est une correction

de Xylander, acceptée par la plupart des éditeurs, alors que les manuscrits portent ἤθελε, que l'on doit écrire évidemment ἤθελεν à cause du mètre [1]. Je crois qu'il faut garder cette troisième personne, qui correspond à ἔφυ du vers 1 et aux autres verbes du contexte et qui, d'autre part, s'accorde beaucoup mieux avec le commentaire de Plutarque.

Avec ἤθελεν, on pourrait comprendre peut-être, en s'inspirant de la traduction de Croiset : « (Il est fou), car il voudrait, s'il avait pris le pouvoir et mis la main sur d'immenses richesses, s'il avait été, ne fût-ce qu'un jour, tyran d'Athènes, il voudrait être écorché vif et que sa race fût abolie. » Ainsi les détracteurs de Solon prétendraient finalement prouver sa folie par le trait qui, précisément, l'honore davantage : plutôt que de devenir tyran, il aimerait mieux subir les pires supplices ! La noblesse d'un tel sentiment échappait à la foule, qui le jugeait insensé et ne le mentionnait que pour en faire contre lui un sarcasme.

Mais la suite des idées paraît alors peu naturelle, puisque ses détracteurs prêteraient successivement à Solon des attitudes contradictoires : jusqu'au vers 4, la lâcheté, le manque de décision, et ensuite l'horreur de la tyrannie. C'est pourquoi je préfère une autre interprétation.

En effet, γάρ peut répondre, comme il arrive si souvent, à une idée sous-entendue : « (Il a manqué d'esprit et de courage), car, autrement, pourvu qu'il eût mis la main sur le pouvoir et d'immenses richesses et eût été tyran d'Athènes ne fût-ce qu'un jour, il eût consenti à être ensuite écorché vif et à voir sa race anéantie ! » Les détracteurs de Solon, si j'interprète bien ce passage, lui prêtent leurs propres sentiments, en l'espèce leur soif immodérée de puissance et d'argent qui, pour se satisfaire, ne reculerait devant la perspective d'aucun châtiment ultérieur, d'ailleurs toujours problématique [2]. Solon montre ainsi, par leurs propres paroles, l'inconséquence de ces gens qui le traitent de fou et qui lui conseillent une conduite insensée, puisque, pour une satisfaction d'un jour, il faudrait accepter la perspective du châtiment et d'une fin misérable. L'expression, puissamment ironique et

1. Dans l'apparat critique d'E. Diehl (voir la note précédente), on lit : ἤθελε(ν) codd. em. Xylander negat Kal. Si je comprends bien, Ernest Kalinka était donc d'avis de rejeter la correction de Xylander, mais il n'a pas convaincu l'éditeur de l'*Anth. lyr. gr.*

2. On peut comparer, pour le mouvement, ces vers d'Étéocle dans les *Phéniciennes* d'Euripide, 504 sqq. :

> Ἄστρων ἂν ἔλθοιμ' ἡλίου πρὸς ἀντολὰς
> καὶ γῆς ἔνερθεν, δυνατὸς ὢν δρᾶσαι τάδε,
> τὴν θεῶν μεγίστην ὥστ' ἔχειν Τυραννίδα.

très resserrée, est bien dans la manière de Solon, mais c'est sa hardiesse même qui a déconcerté les éditeurs.

En écrivant ἀασθείς au vers 3 et ἤθελεν au vers 5, je proposerais donc cette traduction libre de tout le fragment :

> « Solon n'est pas un homme avisé ni malin,
> Puisqu'il a refusé les beaux présents des dieux.
> L'insensé n'a pas su tirer le grand filet
> Plein de butin : l'esprit, le cœur lui ont manqué.
> Sinon, pourvu qu'il fût puissant, riche et tyran
> D'Athènes un seul jour, il eût accepté d'être
> Ensuite écorché vif, et que périt sa race ! »

Au dernier vers, les manuscrits se partagent entre ἀσκός et αὐτός. Αὐτός irait fort bien, car l'opposition αὐτὸς... γένος, on le sait, est des plus courantes dans les textes littéraires et épigraphiques, mais la leçon ἀσκός confère à l'expression une valeur concrète et imagée qui la rend plus poétique. Cette expression passa d'ailleurs dans la langue familière, et on lit dans les *Nuées* d'Aristophane, vers 440 sqq. : « Je leur livre mon corps que voilà à battre, affamer, assoiffer, saler, geler, écorcher pour en faire une outre (ἀσκὸν δείρειν) »[1]. Le supplice de Marsyas n'a jamais été prévu dans un code grec, je crois, contre les tyrans ni contre aucun criminel ; il est cité ici à titre d'exemple du châtiment le plus cruel qu'on puisse imaginer. Au contraire les mots ἐπιτετρῖφθαι γένος font allusion à une disposition réelle du droit le plus ancien, qui, pour les fautes extrêmes, condamnait toute la famille du coupable à périr avec lui[2].

2. Loi de Solon sur les épiclères : *Solon* XX, 2-5.

« Une autre de ses lois paraît étrange et ridicule (ἄτοπος καὶ γελοῖος) : c'est celle qui permet à l'héritière (*épiclère*), si l'homme dont elle dépend et à qui elle appartient légalement est impuissant (μὴ δυνατὸς ᾖ πλησιάζειν), de se livrer aux plus proches parents de son mari (ὑπὸ τῶν ἐγγιστα τοῦ ἀνδρὸς ὀπύεσθαι). Cependant quelques auteurs soutiennent que cette mesure n'est que juste à l'égard de ceux qui, impropres au mariage, épousent des héritières pour leur argent et outragent ainsi la nature au nom de la loi : car voyant l'héritière se donner à qui elle veut, ou bien ils renonceront au mariage, ou bien ils la garderont à leur

1. Voir aussi *Cavaliers*, v. 370, et Platon, *Euthydème*, 285 *c*.
2. Voir par exemple, chez Eschine, *Contre Ctésiphon*, 111, le texte d'une antique imprécation : ...καὶ ἐξώλεις εἶναι καὶ αὐτοὺς καὶ οἰκίας καὶ γένος τὸ ἐκείνων.

honte, en portant la peine de leur cupidité et de leur crime. Ce qui est bien aussi, c'est que l'héritière ait des relations, non pas avec n'importe qui, mais avec celui des parents de son mari qu'elle préfère (τῶν συγγενῶν τοῦ ἀνδρὸς ᾧ βούλεται), afin que les enfants qui naîtraient de là soient du même sang et de la même race que lui. A ce bien contribue (εἰς τοῦτο δὲ συντελεῖ) également l'obligation pour la jeune mariée de manger du coing avant de s'enfermer avec son époux et, pour l'homme qui a pris l'héritière, de s'approcher d'elle au moins trois fois par mois; car, même s'il n'en résulte pas d'enfants, c'est un hommage qu'il rend à une femme honnête et une marque d'affection qui dissipe en chaque occasion l'amas des contrariétés et empêche les différends de provoquer de l'aversion. »

A Athènes comme en plusieurs autres villes grecques, on sait que l'épiclère est « la fille d'un homme décédé sans postérité masculine; cette fille doit épouser le plus proche parent de son père et transmettre aux fils qui naîtront de cette union le patrimoine (κλῆρος) de leur aïeul »[1]. Il s'agit donc avant tout, par l'épiclérat, d'empêcher l'extinction du *génos*.

Il est clair que Plutarque a mal compris le texte de la loi de Solon, et c'est pourquoi d'ailleurs il la juge « étrange et ridicule ». Il a quelques excuses si l'on remarque, d'abord, qu'Aristote déjà estimait que cette loi περὶ τῶν κλήρων καὶ ἐπικλήρων était rédigée de façon obscure et compliquée[2], et surtout que l'auteur de la *Vie de Solon* vivait à une époque où la législation relative aux épiclères était tombée en désuétude.

Le vieux mot ὀπύεσθαι, qui n'appartient pas au vocabulaire courant de Plutarque, figurait certainement dans le texte de la loi de Solon, comme, par exemple, dans celui du code retrouvé à Gortyne[3]. Je l'ai traduit comme l'entendait visiblement Plutarque, mais R. Dareste a, je crois, prouvé que le rédacteur de la loi prenait ce mot dans le sens bien attesté de « être épousée en justes noces »[4]. Cette loi ne permettait donc nullement l'adul-

1. L. Gernet, *Rev. Et. Gr.* XXXIV, 1921, 338.

2. μὴ ἁπλῶς μηδὲ σαφῶς : *Const. d'Ath.* IX, 2.

3. Dareste, Haussoullier, Reinach, *Inscr. jur. gr.* I, p. 378 sq. et 469 sqq. (F. Solmsen, *Inscr. Gr. ad inlustr. dial. sel.*[4], n° 40, VIII), l. 11-12 : τᾶς πυλᾶς ὀπυίε(θ)θ[α]ι ὅτιμί κα λῆι, « elle épousera qui elle voudra dans la tribu », mots qui correspondent à peu près exactement à ὑπὸ τῶν συγγενῶν... ὀπύεσθαι... ᾧ βούλεται (expression que l'on obtient en rapprochant deux endroits de ce passage de Plutarque, § 2 et 3).

4. *Nouvelle Revue Historique du Droit* XIX, 1895, 5-10 : Une prétendue loi de Solon. Cf. L. Beauchet, *Histoire du droit privé de la Rép. Ath.* I, 456 sqq. — L'évolution sémantique de ὀπύω est comparable à celle de γαμέω qui, déjà souvent en grec ancien et surtout en grec moderne, n'implique nullement l'idée de mariage.

tère, mais autorisait seulement la femme épiclère à divorcer d'avec un mari impuissant pour en choisir un autre parmi les proches parents de son père, — Plutarque dit : « parmi ceux de son mari », ce qui revient au même, le premier mari étant déjà nécessairement, par le règlement de l'épiclérat, un proche parent de son père [1].

Plus bas, de même, lorsque Plutarque approuve que « l'héritière ait des relations avec celui des parents de son mari qu'elle préfère afin que les enfants qui naîtraient de là soient du même sang et de la même race que lui », on a l'impression qu'il s'approche de la vraie raison de l'épiclérat, sans pourtant l'atteindre, car il s'agissait pour l'épiclère avant tout d'avoir des enfants qui, par leur père, fussent « du même sang et de la même race » que son père à elle.

La fin de ce passage est introduite par les mots Εἰς τοῦτο δὲ συντελεῖ, qui ne peuvent renvoyer logiquement au membre de phrase immédiatement précédent. J'ai été tenté de corriger en Εἰς ταὐτὸ : cette correction s'accorderait bien avec les deux καὶ qui suivent, mais elle n'est pas nécessaire; Plutarque veut dire, je crois, que les deux prescriptions de Solon qu'il cite maintenant contribuent également au bien du mariage. La première de ces prescriptions est mentionnée au début des *Praecepta coniugalia* 1, *Mor.* 138 D, où l'on lit que Solon faisait ainsi entendre que la jeune mariée doit offrir un premier attrait par son haleine et par sa voix, — et aussi *Quaest. Rom.* LXV, *Mor.* 279 F, où la même coutume est présentée comme devant conférer au premier embrassement plus de grâce et d'agrément. — Quant au second de ces préceptes, on le retrouve dans l'*Amatorius* XXIII, *Mor.* 769 A, où il est encore attribué à Solon et s'accompagne d'un commentaire analogue à celui que Plutarque donne ici : « S'il a prescrit que les époux ne se rapprochent pas moins de trois fois par mois, ce n'est certainement pas en vue du plaisir, mais, de même que les cités renouvellent de temps en temps leurs traités d'amitié, il voulait que l'on renouvelât le pacte du mariage en dissipant chaque fois par ce témoignage de tendresse l'amas des (contrariétés). » Il écrit dans la *Vie de Solon* : « même s'il n'en

1. Il n'existe que des ressemblances extérieures et fortuites entre l'épiclérat athénien et l'autorisation qu'aurait donnée Lycurgue aux vieillards spartiates d'introduire un jeune homme de leur choix auprès de leur épouse : cf. *Lycurgue* XV, 12, et Xénophon, *Rép. Lac.* I, 7 ; c'est à tort, je crois, que, dans son commentaire à ce dernier passage, F. Ollier admet, après d'autres, que cette loi de Lycurgue entre dans le cadre de l'épiclérat ; à Sparte, me semble-t-il, il ne s'agit, dans de telles mesures, que de natalité et d'eugénisme.

résulte pas d'enfants », et il ne semble pas avoir soupçonné que cette prescription, appliquée au mari de l'épiclère (et non, comme il paraît le dire dans l'*Amatorius*, à tous les ménages), avait pour but la continuation du *génos* interrompue par la mort du père de l'épiclère disparu sans postérité mâle.

Solon légiférait donc sur l'épiclérat, autant que nous puissions en juger, comme « sur une matière qui lui venait du passé[1] », mais dans l'esprit de cette institution et pour mieux en assurer la raison d'être, bien que Plutarque, pour les motifs que j'ai dits, fût incapable de s'en rendre compte.

3. Loi sur l'adultère et le viol : *Solon* XXIII, 1.

« En général les lois de Solon sur les femmes paraissent fort étranges. Par exemple il permet à celui qui surprend un homme en adultère de le tuer, mais, pour avoir enlevé et violé une femme libre, il n'imposait qu'une amende de cent drachmes, et, pour l'avoir prostituée, de vingt, sauf quand il s'agissait des femmes qui « rôdent ostensiblement », c'est-à-dire des courtisanes, qui vont et viennent ouvertement à la recherche d'hommes qui les payent. »

Ce dernier membre de phrase : πλὴν ὅσαι πεφασμένως πωλοῦνται, λέγων τὰς ἑταίρας· αὗται γὰρ ἐμφανῶς φοιτῶσι πρὸς τοὺς διδόντας, contient évidemment deux mots : πεφασμένως πωλοῦνται qui figuraient dans le texte même de la loi, mais qui par la suite avaient paru obscurs, et que Plutarque entend interpréter. L'adverbe πεφασμένως, tombé en désuétude, est à rattacher au parfait de φαίνω, plutôt que de φημί, et Plutarque le glose par ἐμφανῶς. Mais le verbe πωλοῦνται est-il le moyen de πωλέω, « vendre » ou se rattache-t-il à πωλέομαι, « aller et venir, rôder » ?

Les traducteurs ont opté pour le premier parti, et compris : « sauf pour celles qui se vendent publiquement. » Il faut remarquer que le moyen de πωλέω n'est attesté nulle part, et que cela devrait se dire en grec : πωλοῦσιν ἑαυτάς, mais enfin on peut admettre que le verbe paraissait surprenant justement parce que Solon lui donnait un sens inhabituel. Dans ce cas, il faudrait comprendre, à mon avis, que πωλοῦνται est glosé indirectement par Plutarque dans les mots πρὸς τοὺς διδόντας, mais n'est-il pas beaucoup plus vraisemblable que le verbe φοιτῶσι correspond au verbe πωλοῦνται, et en donne le sens ?

Voici d'ailleurs ce qu'on lit chez Lysias X, 19 : Ὅσαι δὲ πεφασ-

1. L. Gernet, *Rev. Et. Gr.* XXXIV, 1921, 375, note 1.

μένως πολοῦνται... [1] Τὸ μὲν πεφασμένως ἐστὶ φανερῶς, πολεῖσθαι δὲ βαδίζειν, et L. Gernet traduit les premiers mots : « celles qui vont et viennent en public. » De même, quand on lit dans un discours attribué à Démosthène, LIX, 67 : τόν τε νόμον... ὃς οὐκ ἐᾷ ἐπὶ ταύταις μοιχὸν λαβεῖν, ὁπόσαι ἂν ἐπ' ἐργαστηρίου [2] καθῶνται ἢ ἐν τῇ ἀγορᾷ πωλῶνται (correction pour πωλῶσι τι des manuscrits) ἀποπεφασμένως, il me paraît évident que πωλῶνται, opposé à καθῶνται, a le sens de « se promener ». Ce dernier texte a aussi l'intérêt de nous montrer (ce qui ne ressort pas nettement de la phrase de Plutarque) que l'exception faite pour les courtisanes valait également en ce qui concerne la peine appliquée à l'adultère.

Malgré cela, C. Wachsmuth, *Die Stadt Athen* II, 450 sq. en note, a maintenu que le sens de πωλοῦνται dans la loi de Solon devait être « se vendent » [3]. C'est à la rigueur possible, car les Anciens ont pu se tromper ici comme en ce qui concerne le verbe ὀπύεσθαι, *Solon* XX, 2 (voir ci-dessus), mais je suis persuadé que Plutarque, comme Lysias et comme l'auteur du discours LIX attribué à Démosthène, entendait ce mot autrement et lui donnait le sens de « se promener, rôder » [4].

4. Origine de l'île Tibérine : *Poplicola* VIII, 7-8.

En un récit qui ressemble fort, malgré quelques variantes de détail, à ceux de Tite-Live, II, 5, 1-4, et de Denys d'Halicarnasse, V, 13, Plutarque raconte comment les Romains, ayant consacré au dieu de la guerre la partie du champ de Mars qui appartenait

---

1. Parmi les manuscrits de Lysias, le Laurentianus donne πολοῦνται, et le Palatinus πωλοῦνται. Comme, dans l'orthographe attique, le signe O notait à la fois l'o long et l'o bref, la confusion entre ces deux verbes doit être fort ancienne.

2. ἐργαστήριον a évidemment ici son sens particulier de « mauvais lieu ».

3. Ainsi comprenait le grammairien Didyme (fr. 24[k], éd. Schmidt, *Did. fr.*, p. 315) qui expliquait comme suit le texte du pseudo-Démosthène : ἀντὶ τοῦ « πορνεύωσι φανερῶς »· « πωλεῖν » γὰρ τὸ παρέχειν ἑαυτὴν τοῖς βουλευομένοις.

4. La phrase qui suit immédiatement ce passage a été souvent mal comprise. On la traduit ordinairement : « En outre il ne permet à personne de vendre ses filles ou ses sœurs, sauf s'il s'aperçoit que l'une d'elle s'est approchée d'un homme avant d'être mariée (πλὴν ἂν μὴ λάβῃ παρθένον ἀνδρὶ συγγεγενημένην). » Mais la négation μή après πλήν est alors très gênante, et c'est pourquoi on a proposé de la supprimer et de corriger le texte (cf. Lindskog-Ziegler, Plutarchus, Vitae, IV, 2, *Add. et Corr.*, p. IX, *Solon*, p. 119, l. 22). Je crois que παρθένον signifie « vierge » et que μή tombe pour le sens sur ce mot (on peut rapprocher λαβεῖν μὴ παρθένον de λαβεῖν μοιχόν à la phrase précédente); les mots ἀνδρὶ συγγεγενημένην n'ont qu'une valeur explicative, non complétive; l'idée que cela se passe avant le mariage est implicite et n'a pas besoin d'être exprimée, puisqu'une femme mariée n'est plus sous la dépendance de son père ou de son frère. Je traduis donc : « ...sauf s'il s'aperçoit que l'une d'elles, s'étant approchée d'un homme, a perdu sa virginité. »

à Tarquin, jetèrent dans le fleuve les gerbes de blés qu'on venait d'y moissonner, et comment ces gerbes, augmentées de troncs d'arbres et aussi des alluvions apportés par le Tibre, finirent par donner naissance à une île, l'île Sacrée, dite aussi « Entre les deux ponts »[1]. Puis il poursuit, à la différence de Tite-Live et de Denys, qui ne mentionnent qu'une seule forme de la légende :

« Selon quelques auteurs (ἔνιοι ἱστοροῦσιν), le fait eut lieu, non pas quand le champ de Tarquin fut consacré aux dieux, mais ultérieurement, lorsque Tarquinia (Ταρκυνίας) abandonna un terrain voisin de celui de Tarquin. Cette Tarquinia (Ταρκυνία) était une vierge, une des prêtresses de Vesta. Elle reçut en échange de grands honneurs... »

E. Païs, dans son interprétation mythologique des deux formes de la légende, a fait grand état du nom de Tarquinia qu'il a rapproché de celui de Tarpéia ; à l'origine, dit-il, le champ de Mars et l'île du Tibre étaient consacrés à un couple divin, Tarquinius-Tarpeius et Tarquinia-Tarpeia[2]. Mais peut-être convient-il de se demander d'abord si le nom de la Vestale Tarquinia nous a été conservé exactement par les manuscrits de Plutarque, qui est le seul à la mentionner.

En effet, Pline, *Hist. Nat.* XXXIV, 6 (11), et Aulu-Gelle, VII (VI), 7, parlent tous les deux d'une Vestale qui aurait reçu de grands privilèges pour avoir fait don au peuple du *campus Tiberinus sive Martius*. Il s'agit certainement de la même légende et du même personnage. Or Pline et Aulu-Gelle appellent tous les deux cette Vestale *Gaia Taracia sive Fufetia*.

Lorsqu'on sait combien souvent les noms rares de l'onomastique romaine ont été mal transcrits dans les manuscrits de Plutarque[3], on n'hésite pas à penser que Ταρκυνία, dans le passage de la *Vie de Publicola*, est une faute pour Ταρακία, faute qui s'explique d'autant mieux que le scribe venait d'écrire à la ligne précédente le nom de Tarquin, Ταρκύνιος. Je propose donc de rétablir dans le texte de Plutarque Ταρακίας, puis Ταρακία, et de rejeter dans l'apparat critique les leçons fautives des manuscrits.

---

1. Pour la comparaison entre les récits de Plutarque, de Denys et de Tite-Live, et pour l'interprétation de cette légende, voir M. Besnier, *L'île Tibérine dans l'antiquité* (fasc. 87 de la Bibl. des Écoles d'Athènes et de Rome), p. 15 sqq.

2. E. Païs, *Storia di Roma* I, 1, 231, 409 ; cf. M. Besnier, *L'île Tibérine...*, 26-29.

3. Voir par exemple *Romulus* XX, 5, où Σκάλης Καικίας est devenu καλῆς ἀκτῆς (cf. *Rev. Et. Gr.* LXI, 1948, 88-89), et voir ici la note suivante sur *Popl.* IX, 2. De même plus bas, dans la *Vie de Publicola* X, 3 et 6, les manuscrits de Plutarque portent Οὐιτελίαν et Οὐικασπόκας là où nous sommes sûrs qu'il faut lire Οὐελίαν et Οὐίκας Πότας.

5. Lieu de rencontre des armées romaine et étrusque : *Popl.* IX, 2.

« Comme Tarquin désespérait de reprendre le pouvoir grâce à la trahison, il trouva un accueil empressé chez les Étrusques, qui le ramenèrent avec une grande armée. Les consuls firent sortir les Romains à leur rencontre et les rangèrent en bataille ἐν χωρίοις ἱεροῖς, ὧν τὸ μὲν Οὔρσον ἄλσος, τὸ δ' Ἀνσούιον λειμῶνα προσαγορεύουσιν. »

Tel est le texte de l'édition Lindskog-Ziegler, dont l'apparat critique signale seulement, pour Οὔρσον, la correction Ἄρσιον d'Amyot (d'après Tite-Live, II, 7, 2 : *silva Arsia*), et, pour Ἀνσούιον, la variante Αἰσούειον. Il faut avouer que ces noms Οὔρσος (= *Ursus* ?) et Ἀνσούιον (ou Αἰσούειον), totalement inconnus par ailleurs, sont fort étranges.

Denys d'Halicarnasse, V, 14, parlant certainement du même événement, nous dit : « A la première nouvelle de l'arrivée des ennemis, les Romains allèrent à leur rencontre en traversant le fleuve avant eux et ils campèrent près des Étrusques ἐν λειμῶνι καλουμένῳ Ναιβίῳ παρὰ δρυμὸν ἱερὸν ἥρωος Ὁρατίου ». Les manuscrits de Denys hésitent, d'une part, entre Ναιβίῳ, Ναβίῳ et Οὐινίῳ, d'autre part entre Ὁρατίου et Ὁράτου.

Enfin Tite-Live, II, 6, 5 écrit seulement : *Postquam in agrum Romanum ventum est, obviam hosti consules eunt.* Mais un peu plus bas, II, 7, 2, racontant, comme Plutarque et Denys, le prodige qui se serait produit à l'issue de cette bataille, il nous dit : « On mêle du merveilleux à ce combat : dans le silence de la nuit suivante, on aurait entendu sortir de la forêt Arsia (*ex silva Arsia*) une grande voix qu'on crut être celle du dieu Silvain, et elle aurait dit « qu'un Étrusque de plus était tombé dans la bataille ; que la victoire était donc aux Romains. » Valère Maxime, I, 8, 5, mentionne également la forêt Arsia, évidemment d'après Tite-Live, dont il reproduit le récit.

Je laisserai de côté pour l'instant le témoignage de Tite-Live. Il me paraît évident que Plutarque et Denys d'Halicarnasse, qui parlent tous les deux d'un bois sacré (ἄλσος chez l'un, δρυμὸς ἱερός chez l'autre) et d'une prairie (λειμών chez l'un comme chez l'autre) ont puisé à une même source, — à moins que peut-être Plutarque ne se soit inspiré directement de Denys, dont nous savons pertinemment qu'il lisait et utilisait l'œuvre[1]. Si l'on

1. Cf. *Romulus* XVI, 7 ; *Alcibiade* XLI, 4 ; *Pyrrhos* XVII, 7 ; XXI, 13. Dans cette Vie même de Publicola, bien que Plutarque ne cite pas expressément Denys, je suis persuadé qu'en IX, 11, c'est l'opinion exprimée par Denys V, 17, qu'il entend rectifier.

remarque, d'autre part, que Οὔρσον et Ὁράτιον, Αἰσούειον et Ναίβιον (qui peut s'écrire aussi Ναιούιον [1]) présentent plusieurs lettres communes, on ne doutera guère que les deux auteurs aient mentionné les mêmes noms, corrompus dans les manuscrits de l'un ou de l'autre.

Or les noms fournis par les manuscrits de Denys sont tout de même plus vraisemblables. Sur le héros Horatus ou Horatius, on se reportera à Hartung, *Rel. d. Römer*, I, 318 et au *Pauly Wissowa*, s. v. Horatius, 1. E. Païs a remarqué, *Storia critica di Roma*, II, 7, en note, que la porte Naevia n'est pas loin de la porte Capène, par où l'on accédait au *campus Horatiorum*. — Quant au *pratum Naevium*, il rappelle non seulement le nom de cette *porta Naevia*, mentionnée justement par Tite-Live à propos des combats qui suivirent de près celui-ci, entre Porsenna et les Romains (II, 11, 8-9), mais aussi les *nemora Naevia*, dont parlent Varron, *De lingua lat.* V, 163, et Festus, 169 M [2].

Tite-Live, lui, ne mentionne pas un *lucus* (ce qui correspondrait exactement à l'ἄλσος de Plutarque et au δρυμὸς ἱερός de Denys), mais une *silva*. Il parle aussi du dieu Silvain, qui, dans la version de Denys, s'appelle Faunus. Il est donc possible que Tite-Live ait suivi une source différente, et c'est pourquoi la correction de *silva Arsia* en *silva Horatia*, proposée avec réserve par E. Païs [3], ne me paraît nullement s'imposer.

Par contre, dans le texte de Plutarque, je crois qu'il convient d'écrire : ὧν τὸ μὲν Ὁράτιον ἄλσος, τὸ δὲ Ναιούιον λειμῶνα προσαγορεύουσιν [4].

6. Date de la rédaction des vies de Solon et de Publicola : *Popl.* XXIV (= Σύγκρ. I), 3.

« Publicola fut de son vivant le premier des Romains par sa puissance et par l'éclat de ses vertus et, de nos jours encore,

---

1. Voir par ex. *Popl.* XVII, 8 : Ὀκταουίαν.

2. Il est vrai que, d'après Denys, cette bataille dut avoir lieu sur la rive droite du Tibre, alors que la *porta Naevia* est sur la rive gauche, mais sans doute convient-il de ne pas serrer de trop près cette topographie légendaire.

3. *Storia critica di Roma* II, 7, en note.

4. Cf. E. Païs, *ibidem* : « Αἰσούειος λειμών pare corretto dal Ναίβιος λειμών... », et A. Kiessling, dans son édition de Denys d'Halicarnasse, II, p. xx : « Ναιβίῳ eademque forma latet in corrupta Plutarchi librorum scriptura (Popl. 9) αἰσούειον, cum AICOYEION et NEOYEION discerni vix queant. » Mais cette correction me paraît devoir entraîner aussi celle de Οὔρσος. Je me suis demandé un instant si Plutarque, lisant Ἄρσιον ἄλσος chez un écrivain grec, n'aurait pas eu l'idée de faire dériver Ἄρσιος de ἄρκτος, ce qui l'aurait amené à transcrire en *Ursus*, mais je ne crois pas que cette hypothèse mérite qu'on s'y arrête.

six cents ans après sa mort, les familles dont les généalogies sont les plus illustres, celles des Publicolae, des Messalae, des Valerii lui rapportent la gloire de leur noblesse. »

Publicola étant mort, d'après la chronologie traditionnelle, en 503 avant J.-C., nous devons croire que Plutarque écrivait cela autour de l'année 97 après J.-C., étant bien entendu que les mots δι' ἐτῶν ἑξακοσίων ne fournissent qu'une approximation en chiffres ronds.

Or cette indication concorde fort bien avec les autres passages des Vies de Solon et de Publicola dont on peut espérer tirer quelque renseignement à ce sujet.

Solon XI, 2, Plutarque fait appel au témoignage des « archives de Delphes » (ἐν τοῖς τῶν Δελφῶν ὑπομνήμασιν), auxquelles il n'eut un accès facile sans doute que lorsqu'il fut devenu prêtre d'Apollon Pythien; or J. Jannoray a placé avec vraisemblance le début de son sacerdoce dans la période 85-90 [1].

Solon XXXII, 2, la mention de l'Olympiéion d'Athènes encore inachevé nous montre que Plutarque écrivait avant qu'Hadrien, lors de son premier voyage en Grèce, eût décidé de terminer l'édifice, car il est probable que Plutarque, admirateur enthousiaste de cet « archéologue couronné » dont il loue ailleurs le zèle à l'égard des monuments de Delphes [2], aurait fait allusion à cette entreprise « philhellénique » de l'empereur. Mais la *Vie de Solon* fut écrite certainement avant même l'avènement d'Hadrien (117).

Publicola XV, 3-6, Plutarque parle du temple de Jupiter Capitolin rebâti et consacré (probablement en 82 [3]) par Domitien, et aussi du Palais Flavien construit par ce même empereur, en homme qui non seulement avait vu à Athènes les colonnes préparées pour le temple, mais qui avait aussi visité à Rome le temple et le palais, celui-ci peut-être grâce à l'entremise de certains amis haut placés, comme Junius Arulenus Rusticus [4]. Mais Domitien était certainement mort lorsque Plutarque écrivait, car il n'aurait pas osé sans doute, du vivant de l'empereur, lui adresser l'admonestation qu'on lit au même endroit, au sujet de sa manie de bâtir, non pas par piété ou par générosité, mais par ostentation, comme si cet empereur avait voulu, à l'instar de Midas, changer en or et en marbre tout ce qu'il touchait [5].

---

1. J. Jannoray, *Rev. Et. Anc.* XLVII (1945), 257.
2. Cf. R. Flacelière, *Rev. Phil.* 1934, 56 sqq. : *De Pythiae oraculis* XXIX, *Mor.* 409 B. C.
3. Cf. Platner-Ashby, s. v. *Juppiter Opt. Max. Cap.*
4. Cf. le *De curiositate* XV, *Mor.* 522 E, et la *Pros. Imp. Rom.* II, 233 (1re édition).
5. Domitien avait fait procéder à des travaux de réfection du temple d'Apollon à Delphes, comme nous l'apprend sa dédicace de 84 (CIL III, 14.203, 24), mais ces

Il est donc sûr que les *Vies de Solon et de Publicola* furent écrites sous le règne de Nerva (96-98) ou sous celui de Trajan (98-117), et, dans ce dernier cas, probablement au début du règne.

Or nous savons par ailleurs (*Démosthène* II, 2) que Plutarque était déjà âgé lorsqu'il entreprit d'écrire ses *Vies Parallèles*, dont la *Vie de Démosthène* formait le cinquième tome (*Dém.* III, 1). Au début du règne de Nerva, il avait une cinquantaine d'années, étant né vers 46. Aussi me semble-t-il que les *Vies* écrites avant celles de Solon et de Publicola doivent être assez peu nombreuses, et que Michaëlis par exemple se trompait en donnant à ce couple de *Vies* un rang compris entre le quinzième et le dix-neuvième [1].

La personnalité si remarquable et si complète de Solon, dont il est souvent question déjà dans les *Moralia*, me paraît avoir attiré Plutarque de bonne heure. Cette impression est confirmée par le fait que l'on ne trouve, ni dans la *Vie de Solon*, ni dans celle de *Publicola*, aucune de ces références par lesquelles Plutarque a coutume de renvoyer son lecteur à une Vie précédemment écrite [2]. Cependant, lorsque J. Mewaldt [3] assigne à ce couple le troisième rang dans la série des *Vies Parallèles*, tout de suite après Épaminondas-Scipion (*Vies* perdues) et Pélopidas-Marcellus, il me semble qu'il le place tout de même un peu trop haut, à cause de la première phrase de la Σύγκρισις entre Solon et Publicola : « La parallèle de ces deux hommes n'offre-t-il pas quelque chose de singulier et qui ne s'est rencontré dans aucun autre de ceux que nous avons écrits (καὶ μὴ πάνυ συμβεβηκὸς ἑτέρᾳ (συγκρίσει) τῶν ἀναγεγραμμένων)...? »

R. FLACELIÈRE.

---

travaux, malgré l'emphase de cette inscription (*refecit*), semblent avoir été de peu d'importance (cf. E. Bourguet, *Les ruines de Delphes*, 260-270), et c'est pourquoi sans doute Plutarque lui en garda fort peu de reconnaissance.

1. Michaëlis, *De ordine vit. par. Plut.*, Berlin, 1875 ; cf. M. Croiset, *Hist. Litt. Gr.* V, 528.

2. Par contre la *Vie de Publicola* est citée dans celle de *Coriolan* XXXIII, 2 : Ποπλικόλας μὲν οὖν ἐτεθνήκει πρότερον, ὡς ἐν τοῖς περὶ ἐκείνου γεγραμμένοις ἱστορήκαμεν.

3. *Hermes* XLII (1907), 575.

REMARQUES SUR LA CONCORDANCE DES TEMPS DU SUBJONCTIF EN LATIN

Sur ce vieux problème, très délicat comme tous les problèmes de concordance temporelle ou modale et auquel la règle de la *consecūtiō temporum* confère une simplicité factice[1], les pages suivantes n'apportent pas de faits nouveaux ou rares. On a voulu seulement souligner les rapports de la concordance avec le système des temps eux-mêmes et avec la nature des diverses propositions subordonnées.

*
* *

La concordance des temps du subjonctif a son principal développement dans la langue classique, où il va de pair avec celui de la subordination, non sans répondre d'ailleurs à des préoccupations stylistiques[2]. Elle est moins stricte dans le latin parlé, ainsi qu'en poésie et chez les prosateurs d'époque impériale, souvent plus soucieux de variété et de dissymétrie[3].

Il ne s'ensuit pas cependant que la concordance des temps, même sous son aspect le plus classique, soit une construction essentiellement artificielle. Ce serait assez peu conforme aux

1. Elle enseigne, comme on sait, qu'avec un verbe principal au présent (ou au futur) le subjonctif subordonné est au présent ou au parfait et qu'avec un verbe principal au passé, il est à l'imparfait ou au plus-que-parfait : *scribo* (*scribam, scripsero*) *quid sentiam, audiuerim* ; *scribebam* (*scripsi, scripseram*) *quid sentirem, audiuissem* ; cf. Schmalz-Hofmann, *Lateinische Syntax...* München, 1928, p. 702. Ainsi que le rappelait J. Wackernagel (*Vorles.* I², Basel, 1926, p. 252), cette règle est déjà formulée plus ou moins explicitement par Charisius, *GLK* I 263, 8 sqq. et surtout par Diomedes, *ibid.* I 391, 20 sqq.

2. Dans un passage souvent cité, Cicéron semble la ranger parmi les éléments qui contribuent à cette harmonie du discours à laquelle il tenait tant : *part. orat.* 6,18 *numeri quidam sunt in coniunctione seruandi* consecutioque uerborum... ; consecutio *autem, ne generibus, numeris*, temporibus, *personis, casibus* perturbetur *oratio*.

3. Voir notamment : W. M. Lindsay, *Syntax of Plautus*, Oxford, 1907, p. 56-57 ; Ch. Bennett, *Syntax of early Latin* I, Boston, 1910, p. 338 sqq. ; Schmalz-Hofmann, *op. cit.*, p. 704 ; A. Ernout dans la *Syntaxe latine* de O. Riemann (7e éd., Paris, 1925), p. 470 : toutes les références à ce dernier ouvrage seront faites d'après cette édition.

habitudes de Cicéron écrivain ; et d'autre part, elle existe, malgré tout, dès Plaute dans ses grandes lignes. L'utilisation savante dont elle a pu être l'objet, ne doit pas faire oublier qu'elle a sa raison première dans le parallélisme morphologique du subjonctif avec l'indicatif. Pour qu'il y ait concordance, il faut d'abord qu'il y ait des formations susceptibles de concorder. En grec, où la concordance n'a jamais eu qu'un faible rôle, le subjonctif et l'optatif étaient précisément très pauvres en « temps » : on ne peut pas donner ce nom aux formations d'aoriste dépourvues d'augment ; celles du parfait sont de création secondaire, et peu fréquentes. Quant à l'optatif oblique, il est presque partout facultatif ; et ce n'est pas une formation véritablement distincte.

Au contraire, le subjonctif latin où sont fondus le subjonctif proprement dit et l'optatif, a reçu des formations temporelles symétriques à celles de l'indicatif : à l'infectum, un présent et un imparfait ; au perfectum, un parfait et un plus-que-parfait[1]. Ces correspondances de formes appelaient naturellement des « concordances » d'emploi ; et il s'était établi toute une série d'équivalences entre les temps du subjonctif et leurs correspondants de l'indicatif[2]. Elles sont surtout connues au discours indirect ; mais elles valent en principe pour tout le subjonctif subordonné, dont elles ont permis et facilité l'extension. Elles justifient aussi l'attitude du philologue qui, en matière de concordance, est souvent amené à rendre compte du temps du subjonctif par celui de l'indicatif transposé.

A l'intérieur de cet ensemble, divers cas spéciaux sont à rappeler ou à préciser. Le présent historique, présent de forme et passé de sens, était une cause de trouble pour la concordance ; et aucune répartition fondée sur la nature de la proposition subordonnée ou sur la place du présent historique par rapport à celle-ci, n'a pu être établie.

L'indicatif parfait (*fēcī*) avait la double valeur de parfait proprement dit et de temps passé[3]. Aussi, bien que le subjonctif

1. Naturellement le subjonctif n'a pas de futur, puisqu'il sert lui-même à l'expression du futur et qu'il a fourni le futur des verbes de la 3e et de la 4e conjugaison, celui des deux premières étant une innovation secondaire.

2. Le présent du subjonctif équivaut au présent de l'indicatif et au futur simple ; l'imparfait, à l'imparfait et au futur simple dans le passé ; le parfait, au parfait et au futurum exactum ; le plus-que-parfait, au plus-que-parfait et au futurum exactum dans le passé. La langue littéraire utilisa la périphrase *-ūrus sim* (*essem*) pour donner un futur au subjonctif ; mais celle-ci n'eut jamais un grand développement. Cf. F. Thomas, *Recherches sur le subjonctif latin*, Paris, 1938, p. XIV-XV.

3. Les grammairiens latins en avaient le sentiment, tel Priscien qui écrivait (*GLK* II, p. 445) : *in praeterito perfecto quod pro* παραχειμένου, *id est paulo ante*

qui en dépend, soit le plus souvent au passé, la concordance présente, conforme à la première de ces deux valeurs, n'est pas impossible : Pl. *Epid.* 285... *repperi haec qui te* abscedat *suspicio* ; Cic. *R. Am.* 32 *etiamne... uenistis ut...* iuguletis...? Par surcroît, des confusions se produisaient : car le parfait proprement dit est lui-même le résultat présent d'un acte passé ; et l'on rencontre parfois un subjonctif passé en concordance avec un parfait véritable : Pl. *Aul.* 133-134... *te huc foras seduxi‖ut tuam rem ego tecum hic* loquerer..., ou inversement un subjonctif présent en concordance avec un parfait passé : Cic. *Verr.* 3, 227 *dixi iam ante, iudices, ut has omnes iniurias* tollatis.

Parmi les temps du subjonctif, le parfait pose un problème. Il est d'usage en effet de le regarder comme un « temps » du présent ; et la règle de la *consecūtiō temporum* n'en fait pas état parmi les temps susceptibles de s'employer en concordance passée. En pareil cas, il n'est admis que dans la proposition consécutive : type Cic. *Mur.* 33 *expulsus regno* (*Mithridates*)... *tantum... auctoritate ualuit ut... nouis opibus copiisque bellum* renouarit « il eut un tel ascendant qu'il ranima la guerre » (Riemann, *op. cit.*, p. 372)[1]. Hors de là, c'est une « irrégularité ». Ainsi, dans Cic. *dom.* 7 *tu me... hostem Capitolinum appellare ausus es, quod, cum in Capitolio senatum duo consules haberent, eo* uenerim, la *Syntax* de Schmalz-Hofmann (p. 703) qualifie de « Ausnahme » le subjonctif parfait *uēnerim*. Qui ne voit pourtant qu'il transpose un parfait passé de l'indicatif (*uēnī*) « (parce que) je m'y suis rendu », — de la même manière que, dans le passage de Cic. *Mur.* 33, *renouārit* équivalait à un *renouāuit* de la phrase indépendante : « il eut un très grand ascendant et il *ranima* la guerre » ?

Le subjonctif parfait a évidemment des emplois « non temporels » — dont il semble avoir hérité — et qui se rapprochent de certaines valeurs du subjonctif et de l'optatif aoristes du grec : tel est le subjonctif parfait de l'atténuation (*dixerit quis*, εἴποί τις), et aussi celui de la défense (*nē fēceris*, μὴ ποιήσῃς) : une défense en effet ne comporte considération ni de durée ni d'achè-

---

perfecto, et pro ἀορίστου *teste Probo habemus* ; *nam* amaui πεφίληκα καὶ ἐφίλησα, uidi ἑώρακα καὶ εἶδον *et sic omnia cetera*. Cf. Maurice Leroy, *Latomus* III (1939), p. 300.

1. Cet emploi avait été signalé par la *Grammaire latine* de Madvig (§ 382, rem. 4 de la traduction française) ; mais O. Riemann dans les premières éditions de sa *Syntaxe*, le déclara étranger à la prose classique. Et pour le faire admettre de nouveau, il fallut les recherches du P. J. Lebreton dans ses *Études sur la langue et la grammaire de Cicéron*, Paris, 1901, p. 228 sqq. Cet ouvrage sera désigné ultérieurement par le seul nom de son auteur.

vement ; c'est l'action pure et simple qu'on interdit. Mais à côté de ces sens spéciaux et en vertu de sa place dans la conjugaison, le subjonctif parfait doit posséder ceux du parfait à l'indicatif : comme lui, il sera un parfait véritable, et aussi un passé pur et simple. En même temps qu'à *fēcī* « je me trouve actuellement avoir fait », *fēcerim* correspond à *fēcī* « je fis (dans le passé) ». Du point de vue latin, cette seconde valeur lui revient au même titre que la première ; et aucune raison ne saurait empêcher de la reconnaître là où elle se présente dans les textes.

Seulement, si le subjonctif parfait peut être un passé effectif, il l'était comme temps absolu, alors que l'imparfait et le plus-que-parfait l'étaient comme temps relatifs. Cette distinction qui a prêté parfois à des raisonnements subtils[1] et que l'on a tendance aujourd'hui à perdre de vue, est cependant une réalité. Liée au développement de l'expression du temps en latin, elle n'a rien à voir avec l'ancienne opposition d'aspect qu'elle supplante, et elle s'est maintenue en français. Elle est d'ordinaire envisagée à l'indicatif, où par exemple *fēcī* désigne l'action en soi et pour soi, indépendamment de tout autre fait : « je fis (ou j'ai fait) à tel moment », tandis que *faciēbam* et *fēceram* la rapportent à un fait simultané ou antérieur qui la situe dans le temps : « je faisais ou j'avais fait (quand telle chose se produisit ou s'était produite). » Mais cette opposition se retrouve pour *fēcerim* en face de *facerem* et *fēcissem*, dans la mesure où ces subjonctifs transposent leurs correspondants de l'indicatif. Or, comme on le verra plus loin, tous les tours n'admettent pas les trois temps passés. Certains appellent de préférence le temps relatif, ce qui en excluait pratiquement le parfait. Et celui-ci a pu paraître écarté comme impropre à la concordance passée, bien qu'il le fût simplement comme temps absolu.

*
* *

La concordance ayant été examinée jusqu'ici dans ses rapports avec le système des temps, il faut voir maintenant que les possibilités offertes à son développement ne se réalisaient pas partout de la même manière. Tous les temps en effet ne sont pas également possibles dans les diverses propositions subordonnées. La nature respective de celles-ci a une influence déterminante. La concordance ne peut pas être dans une finale ce qu'elle est

1. Voir par exemple la note de P. Lejay dans la *Syntaxe latine* de Riemann (p. 461 sqq.).

dans une causale ou une temporelle. Au lieu de définir la concordance par une règle unique qui laisse en dehors d'elle une foule d'exceptions, il est plus indiqué de reconnaître différents types de concordance valables pour des catégories déterminées de propositions.

*
* *

Si on laisse de côté certaines propositions qui échappent à la concordance pour des raisons spéciales [1], un premier groupe sera distingué, comprenant *les relatives* (sauf les finales), la majeure partie des *circonstancielles* (*causales*, *explicatives*, *adversatives*, *temporelles*, *comparatives*), *les propositions introduites par quod* « ce fait que », *les conditionnelles en dehors de l'irréel.* Par rapport à la principale, ces subordonnées ont, pour l'expression du temps, une autonomie entière. Le verbe principal n'y exerce aucune action [2] ; et elles ont le temps voulu par le sens, même s'il ne « concorde » pas avec celui de la principale.

Il arrive en effet qu'en face d'une principale au présent, l'une de ces subordonnées désigne un fait passé : quel temps y employer, sinon un passé ? J. Wackernagel (*op. cit.*, p. 253) remarquait déjà que l'imparfait et le plus-que-parfait du subjonctif se rencontrent ainsi « selbst in klassischer Latinität ». A vrai dire, le « même » est de trop ; car il implique malgré tout l'idée d'une construction quelque peu exceptionnelle. Rien n'est

---

1. Soit parce qu'elles restent en dehors de la phrase, comme les parenthèses du type *quod sciam*, soit parce que l'emploi d'un temps particulier y prend une signification modale, comme les conditionnelles à l'irréel du présent. Quant aux comparatives conditionnelles, on sait qu'elles suivent sur ce point la syntaxe des conditionnelles, lorsqu'elles sont introduites par une conjonction pourvue de la particule *sī* (*ac sī*, *ut sī*, *quam sī*, *uelut sī*, etc.). Au contraire, la concordance est observée après *tanquam*, et également après *quasi* où la présence de *sī* n'était plus toujours perçue, à en juger par la forme redoublée *quasi sī*. Cette répartition n'est d'ailleurs pas constante ; en poésie surtout, des locutions comparatives ayant *sī* à l'état distinct sont suivies du subjonctif présent, au lieu de l'imparfait attendu : Catul. 17,20-21 *tantundem omnia sentiens quam si* (*puella*) *nulla* sit *usquam*, || *talis iste meus stupor nil uidet...* ; Verg. *Aen.* 4,668 sqq. *...resonat magnis plangoribus aether* || *non aliter quam si immissis* ruat *hostibus omnis* || *Carthago...* Mais il ne semble pas que l'on puisse apercevoir un manquement inverse dans des emplois comme Cic. *Lael.* 14 *sensu... amisso fit idem quasi* natus *non* esset *omnino* et *Att.* 1,10,6 *proinde eo animo te uelim esse quasi mei negotii causa in ista loca* missus esses ; malgré la graphie, *quasi* n'est pas alors la conjonction signifiant « comme si » : il paraît s'analyser en *quam* + *sī* « (le même) que si » ; et le plus-que-parfait serait pleinement justifié.

2. Sauf dans le cas très rare d'une proposition avec *cum*, rattachée à un irréel : Cic. *Fam.* 15, 66, 1 *A. Caecinam... non commendarem tibi, cum* scirem... *qua clementia in calamitosos soleres esse...* « puisque je sais... » (= *cum sciam*) ; cf. Cic. *nat.* 2, 1, 3 *cum... dixissem*, au lieu de *cum... dixerim* : la concordance temporelle est ici une forme de l'attraction modale.

pourtant plus normal, l'imparfait et le plus-que-parfait transposant alors leurs correspondants de l'indicatif.

Par exemple : Cic. *Verr.* 2,191 *laudantur oratores ueteres... quod copiose reorum causas defendere* solerent « ... de ce qu'ils avaient coutume... » (= *solēbant*, au style direct), *Pis.* 26 *numerandus est ille annus denique in re publica cum* obmutuisset *senatus, iudicia* conticuissent, maererent *boni...* ? « faut-il compter cette année où le Sénat s'était tu, où les tribunaux étaient restés silencieux, où les honnêtes gens s'affligeaient... ? » (= *obmūtuerat, conticuerant, maerēbant* en phrase libre). A plus forte raison, la concordance serait-elle absurde, lorsque la proposition subordonnée ne se rattache pas directement au verbe principal, mais à un infinitif passé qui en dépend : Pl. *Aul.* 470-471 *credo edepol ego illi mercedem gallo pollicitos (esse) coquos, si id palam* fecisset... ; Cic. *Verr.* 4,116 *omitto... portum Syracusanorum, qui tum nostris classibus et Carthaginiensium* clausus fuisset, *eum isto praetore... praedonibus patuisse, Planc.* 71 *nisi forte existimas eos idcirco uitae meae pepercisse quod de reditu meo nihil* timerent.

De même, avec une principale au passé, il est naturel que les subordonnées du groupe envisagé soient au subjonctif présent ou parfait (celui-ci comme parfait proprement dit), lorsqu'elles désignent un fait présent, une vérité générale, un résultat durable : Cic. *Fam.* 6, 7, 1 *filius... pertimuit... ne ea res inepte mihi noceret, cum praesertim adhuc stili poenas* dem « ... d'autant que je paye aujourd'hui encore... », *Agr.* 2,93 *cum ceteris in coloniis duumuiri* appellentur, *hi se praetores appellari uolebant* « alors qu'ils sont appelés duumvirs... », *Man.* 54 *ille populus Romanus, cuius usque ad nostram memoriam nomen inuictum in naualibus pugnis* permanserit,... *maxima parte... imperii caruit* « ... dont le nom est pourtant demeuré... », etc. La concordance étant alors sans raison, peut-on dire avec le P. J. Lebreton (p. 234), qu'elle soit « négligée » ?

Enfin, à côté de l'imparfait et du plus-que-parfait, les subordonnées en question font place, pour l'expression du passé, au subjonctif parfait. Selon la répartition signalée (*supra*, p. 134), celui-ci indique l'action en elle-même, sans considération de simultanéité ou d'antériorité ; et à l'exemple cité de Cicéron (*dom.* 7) beaucoup d'autres pourraient être ajoutés où le subjonctif parfait représente ainsi un parfait passé de l'indicatif : Cic. *Arch.* 25 *qui sedulitatem mali poetae duxerit... praemio dignam, huius ingenium... non expetisset* ? « ... lui qui a jugé (= *duxit*) digne de récompense... », *dom.* 99 *bis seruaui (rem publicam)*,

qui consul togatus armatos uicerim, *priuatus consulibus armatis* cesserim «... moi qui ai vaincu (= *uīcī*), moi qui ai cédé (= *cessī*)... », *Acad.* 2,65 *memini Antiochum, cum annos multos alia sensisset, simul ac* uisum sit, *sententia destitisse* «... aussitôt qu'il le jugea bon... » : *uīsum sit* indique le moment où la décision fut prise, comme le ferait *uīsum est*, tandis que *sensisset* désigne l'état antérieur ; Caes. *B. G.* 1,26,2 *hoc toto proelio cum ab hora septima usque ad uesperum* pugnatum sit, *auersum hostem uidere nemo potuit* «... quoique le combat ait duré..., personne ne put voir... » : dans deux juxtaposées on aurait : « le combat dura..., et pourtant personne ne *put* voir... ». Les indicatifs parfaits *dēbuī*, *potuī*, *uoluī*, signifiant que le devoir, le pouvoir, la volonté ont effectivement existé, se transposent également au subjonctif par le parfait : Caes. *B. G.* 7, 33, 3 *cum doceretur... alio tempore atque* oportuerit *fratrem a fratre renuntiatum* (*esse*)... « comme on lui apprenait que le frère avait été proclamé élu par le frère à un autre moment qu'il n'aurait fallu (= *oportuit*)... ». Dans ces divers passages, la règle de la *consecūtiō temporum* a tort ; le sens ne demandant pas un temps relatif, c'est le parfait, temps absolu, qui apparaît ; et sa présence est pleinement « légitime ».

*
* *

En face des propositions précédentes caractérisées par la liberté des temps, un second groupe sera celui des subordonnées, placées dans une dépendance étroite : *interrogation indirecte*, *complétives avec* ut/nē, *finales et quelques tours analogues*. Le jeu de la concordance y est plus limité et plus strict.

L'emploi des temps dans l'*interrogation indirecte* est bien connu, puisqu'il est d'ordinaire pris pour type de la concordance en général : subjonctif présent ou parfait, si la principale est au présent (*quaero quid faciat* ou *fecerit*) ; subjonctif imparfait ou plus-que-parfait, si elle est au passé (*quaerebam quid faceret* ou *fecisset*). Le parfait est ainsi évité en concordance passée. Comme temps absolu, il indiquait un lien de subordination plus faible que l'imparfait ou le plus-que-parfait. Or l'interrogation indirecte sous sa forme classique est un tour savant dont la dépendance par rapport à la principale, peut-être par contraste avec l'usage plus libre du latin parlé, a été fortement soulignée. En grec, la proposition interrogative, laissée à peu près indépendante, peut garder et le mode et le temps de l'interrogation directe. Par un

mouvement inverse, le latin y a généralisé l'emploi du subjonctif et — lorsqu'elle se rattache à un passé — celui des temps les plus aptes à marquer la subordination, c'est-à-dire les temps relatifs. En revanche, lorsque l'interrogation indirecte, tout en étant au passé, dépend d'un présent, son verbe et celui de la principale appartiennent à des sphères temporelles différentes ; et il ne saurait être établi entre eux de relation. Aussi le passé se rend dans la proposition interrogative par le temps absolu, c'est-à-dire par le subjonctif parfait : « je demande (actuellement) ce qu'il a fait (tel jour dans le passé) ».

Cette répartition du reste n'empêche pas de trouver quelques exemples du parfait en dépendance d'un passé [1]. Et d'autre part, en face d'un verbe principal au présent, l'imparfait peut être appelé par le sens modal : Cic. *Vat.* 5 *quaero cur Cornelium non* defenderem « je demande pourquoi je ne pouvais pas (= je n'aurais pas dû) défendre... », — ou par le besoin de différencier les aspects : Hor. *Sat.* 1, 8, 40 sqq. *singula quid memorem quo pacto... || umbrae...* resonarent *triste et acutum, || utque lupi barbam... (mulieres)* || abdiderint *furtim terris et... || ...* arserit *ignis...* : opposition de l'état qui se prolonge (*resonārent*) et des actions momentanées (*abdiderint*, *arserit*). Ce dernier tour, bien que très rare, se laisse parfaitement justifier.

Enfin, divers cas de concordance par attraction se constatent, que pouvait faciliter l'étroite dépendance où était placée l'interrogation indirecte. Une proposition interrogative exprimant une vérité générale, mais dépendant d'un passé, est, comme on sait, plus souvent à l'imparfait qu'au présent : Cic. *Cat.* 3,11 *quanta conscientiae uis* esset (= *sit*) *ostendit*. De même, l'action exercée

---

1. Un passage de Plaute le montre alternant avec le plus-que-parfait : *Amph.* 745-746 *...quippe qui ex te audiui ut urbem maximam* || expugnauisses *regemque Pterelam tute* occideris : commodité métrique (*occīderis* fournissait le trochée 7e du septénaire)?, souci de marquer que la prise de la ville fut antérieure? La juxtaposition des deux temps reste malgré tout étonnante. Dans plusieurs des exemples signalés plus tard, la proposition interrogative précède la principale, ce qui en atténuait la dépendance : Cic. *Balb.* 2 *quae* fuerit *hesterno die Cn. Pompei grauitas in dicendo... perspicua admiratione declarari uidebatur*, *Sest.* 122 *quae tum significatio* fuerit *omnium*, *quae declaratio uoluntatis... equidem audiebam* ; Tac. *Ann.* 1,76 *cur* abstinuerit *spectaculo ipse, uarie trahebant*, *ibid.* 6,51 (45) *quos* omiserit receperitue, *in incerto fuit*, etc. Elle la suit toutefois dans Liu. 7,33,7 *pugna indicio fuit quos* gesserint *animos* « le combat révéla de quelle ardeur ils étaient animés » : *gessissent* eût indiqué une action antérieure ; *gererent* aurait marqué la simultanéité, sans préciser toutefois qu'il s'agissait de dispositions existant indépendamment du combat où elles se sont manifestées. Le parfait a ici la valeur qu'il présente souvent à l'indicatif en phrase libre dans les portraits : Nep. 15,5 *fuit etiam disertus...* « il *était* en outre disert... » ; la qualité énoncée en soi n'est rapportée à aucun autre fait ; et le latin, plus strict que le français, préfère le temps absolu au temps relatif.

par un irréel (p. 137, note 2) se fait sentir dans l'interrogation indirecte plus que dans tout autre type de proposition : Cic. *de orat.* 1,190 *hisce ego rebus exempla adiungerem, nisi apud quos haec* haberetur (= *habeātur*) *oratio cernerem.* Ces exemples d'assimilation mécanique appartiennent surtout à la prose cicéronienne ; cf. au contraire Pl. *Pseud.* 3-4 ; Sall. *Cat.* 7,7 (*fūderit*), etc.

Dans les *propositions finales* et les *complétives de verbes de volonté* introduites par *ut/nē*, le subjonctif n'est pas le simple substitut de l'indicatif, mais il garde sa valeur modale, en l'espèce celle de volonté ou d'intention. Aussi se place-t-il nécessairement dans l'avenir par rapport au verbe principal ; et si celui-ci est au présent, la subordonnée ne pourra jamais être au passé. La règle de la *consecūtiō temporum* se vérifie donc sur ce point ; des tours comme *rogo ut faceres*, *id tibi do ut memor esses* sont sémantiquement impossibles.

Les temps du perfectum se rencontrent dans ces propositions pour préciser que l'on veut (ou voulait) voir telle chose accomplie : Cic. *Verr.* 1,153 *consulere uiui ac prospicere debemus ut illorum* (*liberorum*) *solitudo et pueritia quam firmissimo praesidio* munita sit «... soient protégées... » ; Pl. *Stich.* 679-680... *curaui...* || ... *cena* cocta *ut* esset « ... fût prêt... » ; Cic. *R. Am.* 5 *patronus exstiti... ne omnino* desertus esset ; avec alternance : Cic. *Phil.* 14,17 *haec interposui... non tam ut pro me* dixerim... *quam ut quosdam* monerem. Parfois, dans des tours négatifs, ils indiquent que l'on veut prévenir le résultat d'un acte passé : Pl. *Mil.* 149 *faciemus ut quod uiderit ne* uiderit « nous ferons qu'il n'ait pas vu ce qu'il a vu » ; Liu. 44, 22, 4 *illud adfirmare pro certo audeo me omni ope adnisurum esse ne frustra uos hanc spem de me* conceperitis «... afin que vous n'ayez pas conçu en vain cet espoir ». Pline le Jeune va jusqu'à écrire : *Pan.* 40,3 *effecisti ne malos principes* habuissemus « tu as fait que nous n'ayons pas eu de mauvais princes » (perfectum du passé). Mais ce sont là des emplois rares, le dernier étant même nettement artificiel. En général, la notion d'achèvement n'a pas lieu d'être soulignée : vouloir une chose, c'est par définition la vouloir accomplie ; et les temps du perfectum sont dans l'ensemble peu fréquents.

Aussi, dans les finales et les complétives de volonté, deux temps seulement sont-ils pratiquement usuels : le présent, si la principale est au présent : *rogo ut ueniat, id tibi do ut memor sis* ; l'imparfait, si elle est au passé : *rogabam* (*rogaui*) *ut uenires*,

id tibi dabam (dedi) ut memor esses. Et encore ne faudrait-il pas considérer que le présent ou l'imparfait du subjonctif, parce que ce sont des formations d'infectum, expriment alors la durée ou l'action en cours : l'expression modale échappe ici comme souvent à l'aspect et ne désigne que l'idée verbale[1]. Cette tendance à limiter à deux temps le jeu de la concordance vaut, en plus des propositions signalées, pour les relatives finales, pour les complétives des verbes de crainte[2] et pour la plupart des emplois des complétives avec *ut/nē*[3]. Elle se retrouve dans des constructions relevant plutôt du subjonctif de possibilité, telles les relatives du type : Cic. *Verr.* 3,41 *tibi fortasse idoneus fuit nemo quem* imitarere « que tu pusses imiter », Caes. *B. C.* 1,33, 1 *sed qui* mitterentur *non reperiebantur* « des gens qui pussent être envoyés », ou encore Cic. *Fam.* 12, 19, 3 *litteras ad te nunquam habui cui* darem *quin dederim* « je n'ai jamais eu la possibilité de donner à quelqu'un une lettre pour toi sans que je la lui aie donnée » (= *litteras* dedi *quotiens habui cui* darem). L'opposition du parfait (*dederim*) et de l'imparfait (*darem*) est ici celle du subjonctif désignant un fait et du subjonctif à valeur modale. Cf. aussi Cic. *Phil.* 14, 14 *an ut* (pour que) *ego qui Catilinam haec molientem* sustulerim, euerterim, adfixerim, *ipse* exsisterem *repente Catilina* ?

Dans les propositions de ce groupe, il est très rare de rencontrer le présent au lieu de l'imparfait en concordance passée. Et lorsque cela se produit, le manquement à la concordance peut n'être qu'apparent, par exemple si le verbe principal est un parfait proprement dit : Verg. *Aen.* 4, 452 sqq. *quo magis inceptum* peragat *lucemque* relinquat, || *uidit turicremis cum dona imponeret aris*, || *...latices nigrescere sacros* « pour l'inciter davantage à poursuivre son dessein, elle a vu (et cette vision

1. C'est précisément en français la valeur de la locution infinitive dans les tours : « je lui demandais *de venir*, il travaillait *pour réussir* ». — Sur ce problème, voir F. Thomas. *op. cit.*, pp. 24, 66, 119 ; à la bibliographie citée ajouter : P. Chantraine *BSL* XL (1939) p. 76-77.

2. Elles relèvent en effet du subjonctif de volonté : *timeo ne ueniat* signifie : « qu'il ne vienne pas, j'ai peur ». Le temps du perfectum est toutefois nécessaire quand on craint qu'une chose *ne se soit produite* : Cic. *Att.* 3, 24, 1 *ita uereor ne studia tribunorum* amiserimus « je crains que nous n'ayons perdu les sympathies... » ; Pl. *Pseud.* 912... *nimis metuebam male ne* abisses «...que tu ne fusses parti » ; cf. Rhet. Her. 4, 66 ; Liu. 27, 47, 7.

3. Dans Pl. *Amph.* 431 *factum est illud ut ego illic uini hirneam* ebiberim *meri* « c'est un fait que j'ai vidé... » ou Liu. 21, 15, 4 *quae si ita sunt, fieri non potuit ut P. Cornelius, Ti. Sempronius consules* fuerint *ad quos...* « ...il n'a pas pu se faire que C. Cornelius et Ti. Sempronius aient été les consuls à qui... », le parfait s'explique par l'absence de toute notion de volonté.

continue à l'obséder)... », ou bien s'il s'agit d'une action répétée : Cic. *diu.* 2, 39 *an, cum in Aequimaelium misimus qui* adferat *agnum quem* immolemus, *is mihi agnus affertur qui habet exta rebus accommodata...* ; le parfait et le présent sont alors « intemporels ». En vieux-latin surtout, l'emploi du présent souligne que l'action voulue antérieurement doit se réaliser dans le présent ou l'avenir de celui qui parle : Pl. *Aul.* 550 *pol ego te ut* accusem *merito* meditabar... « je me disposais à t'adresser des reproches mérités »[1], *Pseud.* 795-796 *...Orcus recipere ad se hunc noluit,* || *ut* esset *hic qui mortuis cenam* coquat (aujourd'hui et plus tard), cf. Riemann-Ernout, p. 470[2]. Et peut-être faut-il interpréter de même : Caes. *B. C.* 3, 20, 5 *et ab hoc profectus initio, ne frustra ingressus turpem causam* uideretur, *legem promulgauit ut sexenni die sine usuris creditae pecuniae* soluantur (*soluerentur* Meusel) ; par rapport à *prōmulgāuit*, la finale *nē... uidērētur* appartient au passé, tandis que la complétive *ut... soluantur*, énonçant le projet de loi, s'applique à l'avenir. Un cas assez surprenant est celui de Liu. 3, 28, 1 *ibi dictator... tribunis militum imperauit ut sarcinas in unum conici* iubeant et *ibid.* 43, 2, 2 *nixi genibus ab senatu petierunt ne se socios foedius spoliari uexarique quam hostis* patiantur[3]. En face de la construction habituelle à l'imparfait, ces exemples du présent sont en nombre infime[4].

---

1. Euclion ne se demande pas *comment* il pourra trouver des reproches mérités ; il ne se sent nullement embarrassé pour cela ; ce qui exclue l'interprétation par *ut* interrogatif.

2. La commodité du versificateur y trouvait son compte ; cf. Pl. *Mil.* 131 sqq. *dedi (tabellas) mercatori cuidam, qui ad illum* deferat (fin de sénaire) || *meum erum...* || *ut is huc ueniret...*, comme d'ailleurs dans *Bacch.* 287 et *Cist.* 169 (interrog. ind.) et ci-dessus *Pseud.* 796. Il se peut également que, dans le tour *dare (mittere) qui...*, la relative finale ait formé avec le verbe une locution formulaire qui échappait plus ou moins à la concordance.

3. Y a-t-il influence analogique de la construction au présent historique *imperat* (= *imperāuit*) *ut... iubeat* et attestée dans Liu. 29, 2, 8 et 40, 47, 8 (Schmalz-Hofmann, p. 703) ? Si toutefois cette action avait joué, elle aurait dû, semble-t-il, laisser des traces plus nombreuses. Dans les passages signalés, le verbe de la complétive est lui-même un verbe de volonté (*iubeat, iubeant, patiantur*) ayant la valeur de l'auxiliaire « *faire* » en français : « il donna l'ordre de faire réunir... ». Ce rôle plus effacé rendait peut-être moins nécessaire l'expression du temps.

4. Il arrive qu'une proposition intercalée impose à la proposition complétive son propre temps, soit le présent au lieu du passé : Cic. *Rep.* 2, 39 *curauit...*, *quod semper in re publica tenendum est, ne plurimum* ualeant *plurimi*, soit l'imparfait au lieu du présent : *ibid.* 3, 4 *disciplina populorum, quae perficit in bonis ingeniis, id quod iam persaepe perfecit, ut incredibilis quaedam et diuina uirtus* exsisteret ; mais il y a plutôt substitution de concordance que manquement à la concordance.

*
* *

La *proposition consécutive*[1], du point de vue de la concordance, a certains traits communs avec les propositions relatives et circonstancielles distinguées en premier lieu. Le subjonctif parfait s'y emploie en tant que passé (Cic. *Mur.* 33) ; et d'autre part, il n'y a pas de relation nécessaire entre le temps de la principale et celui de la subordonnée. La conséquence peut être en effet le résultat actuel ou durable d'un fait passé : Cic. *Verr.* act. pr. 12 (*Siciliam Verres*) *per triennium ita uastauit, uexauit ac perdidit ut ea restitui in antiquum statum nullo modo* possit « ...au point qu'elle ne peut plus (aujourd'hui) être rétablie... » ; Nep. 3, 1 *adeo excellebat Aristides abstinentia ut unus post hominum memoriam... cognomine Iustus* sit appellatus « ...au point qu'il a été surnommé le Juste » (et ce surnom lui est resté ; sens du parfait). Ou bien, c'est un fait passé, alors que la principale énonce au présent une vérité générale, un jugement : Cic. *Verr.* 5, 158 *quod crimen eius modi est ut, cum primum ad me delatum est, usurum me illo non* putarem « ...de telle nature que je ne pensais pas... » ; cf. Cic. *Phil.* 2, 60.

Mais la répartition des temps passés dans la proposition consécutive était très inégale. Le plus-que-parfait du subjonctif n'y est attesté que par quelques exemples[2] pour indiquer un résultat qui s'était trouvé acquis dans le passé : Cic. *Verr.* 4, 54 *posteaquam tantam multitudinem collegerat emblematum ut ne unum quidem cuiquam* reliquisset, *instituit officinam...* ; Nep. 25, 21 (*Atticus*) *cum... tanta... prosperitate usus esset ualetudinis ut annis triginta medicina non* indiguisset, *nactus est morbum quem initio et ipse et medici contempserunt* ; la proposition dont dépend la consécutive, est elle-même presque toujours au plus-que-parfait.

Le parfait a sa double fonction de parfait proprement dit (Nep. 3,1) et de passé (Cic. *Mur.* 33) ; mais il ne prend de valeur modale qu'incidemment avec les verbes *dēbēre*, *posse*, *uelle* (Ter.

1. Seule est ici envisagée la proposition consécutive introduite par *ut*, à l'exclusion des relatives qui lui sont parfois rattachées.

2. César et ses continuateurs n'en ont que deux (*B. G.* 7, 54, 4 ; *Bell. Hisp.* 29, 4) ; on en relève deux au livre I de Tite-Live (cap. 2, 5 et 47, 6), mais il n'y en a aucun dans les livres XXI-XXV ; aucun, semble-t-il, chez Tacite. De Cicéron nous ne connaissons que deux passages, celui des *Verrines* cité ci-dessus et *de orat.* 1, 26 (*ut nihil incidisset mali*). A basse époque, le plus-que-parfait devient plus fréquent ; mais c'est en vertu de la tendance à le généraliser qui se constate en toute autre condition.

Hec. 139; Liu. 25, 13, 12) et dans la locution *-ūrus fuerim* (*infra*, p. 149, note 3).

L'imparfait au contraire ne transpose pas seulement son correspondant de l'indicatif marquant la durée ou la répétition[1]. Il a tout aussi bien un sens modal. Ce peut être une nuance finale : Liu. 23, 24, 7 *Galli arbores ita inciderunt ut immotae* starent, *momento leui impulsae* occiderent « ... de manière qu'ils restassent droits, mais tombassent sous une légère impulsion » (Caes. *B. G.* 7, 72, 1), ou celle du potentiel dans le passé : Ter. *Andr.* 135-136 *tum illa, ut consuetum facile amorem* cerneres, || *reiecit se in eum...* « alors elle, d'une manière telle qu'on pouvait voir facilement... » (Tac. *Hist.* 3, 83 *ut... crederes*). Et surtout, l'imparfait exprimait le degré jusqu'où pouvait aller une action, une qualité, un sentiment, — fonction qui est celle de l'infinitif après « au point de » en français, après ὥστε en grec : Liu. 22, 57, 3 *eo usque uirgis in comitio caesus erat ut inter uerbera* exspiraret « il avait été frappé de verges au point d'expirer au milieu des coups ».

Ce dernier emploi portait en lui-même l'équivoque : la personne qui a été frappée de verges *au point* d'expirer, a *effectivement* expiré. Le sens modal (au point d'expirer) n'exclut pas la réalité du fait (au point qu'il expira.) Aussi est-ce parfois le fait pur et simple que l'imparfait exprime ainsi, comme le ferait le parfait : Liu. 1, 17, 11 *adeo id gratum plebi fuit ut, ne uicti beneficio uiderentur, id modo* sciscerent iuberent*que ut senatus decerneret qui Romae regnaret* « ce procédé plut tellement au peuple que, pour faire assaut de générosité, il se *borna* à décréter que le Sénat choisirait celui qui serait roi à Rome » (trad. Baillet) ; cf. Liu. 24, 30, 1 *Marcellus cum omni exercitu profectus... tanto ardore militum est usus... ut primo impetu urbem* expugnarent (qu'ils emportèrent la ville). Le plus souvent, il y a doute, ou plutôt indétermination ; et l'on peut hésiter entre la traduction par l'infinitif, par l'imparfait ou par le passé défini : Cic. *Verr.* 2, 47 *tantus in curia clamor factus est ut populus* concurreret : « au point de faire accourir » (P. Lejay) ?, « au point que le peuple accourait » (H. de La Ville de Mirmont) ?, « une telle clameur que le peuple s'attroupa » (L. Sausy)[2] ?

1. Cf. Caes. *B.C.* 2, 7, 3 *et, re cognita, tantus luctus excepit ut urbs ab hostibus capta eodem uestigio* uideretur « ...de telles lamentations que la ville paraissait prise » ; Liu. 21, 36, 7 *taetra ibi luctatio erat, uia lubrica glacie non recipiente uestigium ... ut ipsis adminiculis prolapsis iterum corruerent* « ... de telle sorte qu'ils s'écroulaient de nouveau ».

2. P. Lejay dans la *Syntaxe* de Riemann, p. 373 ; H. de La Ville de Mirmont, dans la collection G. Budé, Paris, 1923 ; L. Sausy, *Grammaire latine complète*, Paris, 1946, p. 292.

De même, lorsqu'on lit chez Cicéron : *de orat.* 1, 196 (*patriae*) *tanta est uis ac tanta natura ut Ithacam illam in asperrimis saxulis tanquam nidulum affixam sapientissimus uir immortalitati* anteponeret, faut-il entendre : « au point de faire préférer » ?, ou « au point qu'il préférait » ?, ou « au point qu'il préféra » ? Dans les nombreux passages de ce genre nos habitudes d'analyse nous incitent à choisir entre ces différentes valeurs. Mais elles sont la plupart du temps indiscernables ; et du point de vue latin le choix est arbitraire.

Il résultait de tout cela que l'imparfait du subjonctif était le temps passé par excellence dans la proposition consécutive comme dans la finale. Et cette analogie n'est pas fortuite. L'expression de la finalité et celle de la conséquence ont été en effet confondues en latin. La proposition consécutive qui est appelée à énoncer des faits et qui se rattache ainsi aux propositions du premier groupe, est cependant introduite par la même conjonction que la finale ; elle a aussi le même mode ; et cette identité du mode entraînait l'identité du temps. L'utilisation du plus-que-parfait et du parfait passé, — laquelle ne paraît pas antérieure à l'époque classique[1] —, représente peut-être une tentative pour distinguer la conséquence de la finalité. Mais le plus-que-parfait, comme on l'a vu, est très rare ; et le parfait, bien que plus fréquent et fournissant quelques exemples intéressants d'opposition avec l'imparfait[2], n'eut jamais qu'un emploi fragmentaire et confiné[3] ; d'ailleurs, pour tous les verbes pourvus d'un perfectum en *-uī*, il y avait homophonie presque complète entre la forme de l'imparfait (*amārem*) et la forme dite contracte du parfait (*amārim*) qui est la seule usuelle. Aussi l'imparfait, de même qu'il était dans la proposition consécutive le temps passé le plus ancien, demeura-t-il également le plus courant.

1. Cf. *Mélanges A. Ernout*, Paris, 1940, p. 355 sqq.

2. Voir notamment Cic. *Fin.* 2, 63 (Riemann-Ernout, p. 373), ou encore Cic. *Rep.* 2, 11 (Lebreton, p. 231 sqq.). Mais il faut se garder des distinctions trop subtiles. Cicéron, à propos du même événement, se sert de l'imparfait dans *Att.* 6, 1, 6 *inclusum in curia senatum Salamine obsederat ut fame senatores quinque* morerentur et du parfait dans *Att.* 6, 2, 8 *inclusum in curia senatum habuerunt Salaminium ita multos dies ut* interierint *nonnulli fame.* Une sorte de correspondance mécanique semble s'être établie entre le temps de la principale et celui de la subordonnée : d'une part, plus-que-parfait/imparfait (*obsēderat*/*morerentur*), d'autre part, parfait/parfait (*habuērunt*/*interierint*). Dans le premier passage s'ajoutait la clausule *quinque morerentur* (= *esse uideatur*, _ ∪ ∪ ∪ / _ ∪).

3. Voici par exemple pour César les résultats d'une statistique rapide : *Bellum Gallicum* (I-VII), 73 imparfaits, 10 parfaits ; *Bellum Ciuile*, 73 imparfaits, aucun parfait ; *Bellum Gallicum* (VIII), 11 imparfaits, aucun parfait ; *Bellum Alexandrinum*, 19 imparfaits, 2 parfaits (22, 1 et 43, 2) ; *Bellum Africanum*, 16 imparfaits, aucun parfait ; *Bellum Hispaniense*, 20 imparfaits, 3 parfaits (15, 3 ; 23, 8 ; 31, 4).

*
* *

Indépendamment des distinctions précédentes, la concordance des temps trouve *au style indirect* des conditions particulières. En principe, lorsque le verbe introducteur est au passé, toutes les propositions au subjonctif qui s'y rattachent, devraient être elles-mêmes au passé. Mais c'est un fait connu que chez les historiens et chez Cicéron aussi (Lebreton, p. 273 sqq.), la concordance est alors très libre : le présent est employé au lieu de l'imparfait ; et le parfait passé, temps absolu, est substitué volontiers au plus-que-parfait, temps relatif : l' « infraction » dans ce second cas n'est du reste qu'une « demi-infraction », puisque le parfait possède malgré tout la valeur passée. Cette alternance des temps au style indirect est d'ordinaire attribuée à un désir de variété. Mais pour que cette explication prenne tout son sens, il faut se souvenir que le discours indirect est issu de la langue administrative, où il servait à « rapporter » les actes et discours officiels. C'était une forme de style très lourde [1], et le souci de rompre la monotonie des temps passés fut pour les auteurs un moyen de l'alléger et de lui donner une allure plus « littéraire ».

Cette recherche de la variété n'était pas purement arbitraire. Ce n'est pas un hasard si le présent et le parfait (celui-ci comme parfait proprement dit) se rencontrent dans des propositions exprimant une vérité générale (Caes. *B. C.* 1, 67, 3-4 *consuerit... soleant* ; cf. *B. G.* 1, 14, 5) ou concernant l'avenir (Caes. *B. G.* 1, 14, 6, *dentur... polliceantur... intellegat... intulerint... satisfaciant*. En outre, lorsque César écrit : *B. G.* 7, 20, 4 (*respondit*) *equitum operam neque in loco palustri desiderari debuisse et illic fuisse utilem quo* sint profecti, le subjonctif parfait recouvre un parfait passé de l'indicatif : « ...et elle [la cavalerie] avait été utile là ou elle *fut* dirigée » (= *quō profectī sunt*). Très souvent, du reste, César garde ainsi au discours indirect le temps qui serait celui du discours direct, même lorsque le verbe introducteur est un passé.

Le manquement à la concordance pouvait avoir aussi une valeur expressive. Le parfait, par exemple, en énonçant l'action pour elle-même, sans établir de relation avec le verbe introduc-

---

1. Voir A. Ernout, *Rev. Phil.* 74 (1948), p. 100, à propos du travail d'André Lambert, *Die indirecte Rede als künstlerisches Stilmittel des Livius*, Rüschlikon, 1946.

teur, reproduisait la pensée et les propos d'autrui d'une manière plus directe et plus vive que le plus-que-parfait. Aussi n'est-on pas étonné de le trouver dans des passages importants et soignés, comme la réponse de César à Afranius (*B. C.* 1, 85 [1]) ou la description des restes de Varus et de ses légions chez Tacite (*Ann.* 1, 61) [2].

Mais ces diverses raisons n'auraient pas pu intervenir, si la subordination elle-même n'avait laissé quelque latitude au jeu des temps. Il n'est pas douteux que les propositions successives du discours indirect se rattachaient par un lien assez lâche au verbe introducteur. On ne saurait toutefois prouver qu'il y eût une relation certaine entre l'éloignement de la subordonnée et le flottement de la concordance, comme l'enseigne M. L. Sausy (*op. cit.*, p. 324). L'exemple qu'il invoque (Caes. *B. G.* 1, 14), est précisément une affirmation de caractère général ; et il se trouve que dans Caes. *B. C.* 1, 85 l'imparfait et le plus-que-parfait apparaissent ou réapparaissent au paragraphe 12, après 40 lignes de texte et toute une série de présents ou de parfaits.

L'interrogation indirecte, les finales et les complétives avec *ut*/*nē* offraient évidemment plus de résistance à la variation des temps. Même là cependant une brèche est ouverte. Il suffirait de reprendre le passage précédemment cité de Tacite, où la substitution du parfait au plus-que-parfait a lieu dans une interrogation indirecte. Mais on peut ajouter des phrases comme Cic. *Off.* 1, 90 *Panaetius Africanum... solitum ait dicere, ut* (de même que) *equos... domitoribus tradere soleant, ut* (pour que) *iis facilioribus* possint *uti* (fait habituel), *sic homines... tanquam in gyrum rationis doctrinae duci oportere, ut* perspicerent *rerum humanarum imbecillitatem,* ou encore Liu. 26, 26, 8 (*senatum habuit*) *dilectum prope a M. Cornelio per totam Siciliam habitum, ut quam plurimi questum de se Romam* uenirent (intention réalisée) ; *eundem litteris falsis urbem implesse, bellum in*

1. § 2 sqq. : (*respondit*) *reliquos... omnes officium suum praestitisse : se, qui etiam bona condicione et loco et tempore aequo confligere* noluerit, *ut quam integerrima essent ad pacem omnia ; exercitum suum, qui iniuria etiam accepta suisque interfectis, quos in sua potestate* habuerit, conseruarit *et* texerit ; *illius denique exercitus milites, qui per se de concilianda pace* egerint, *qua in re omnium suorum uitae consulendum* putarint...

2. § 6 : *et cladis eius superstites... referebant hic cecidisse legatos, illic raptas aquilas ; primum ubi uulnus Varo adactum, ubi infelici dextera et suo ictu mortem* inuenerit ; *quo tribunali contionatus Arminius, quot patibula captiuis, quae scrobes, utque signis et aquilis per superbiam* inluserit. Voir sur ce passage la remarque de Furneaux dans son édition des Annales (vol. I, Oxford, 1896, p. 261, n. 10) : « [the perfect] seems intended to assist the liveliness of the description by a nearer approach to the words of the describers. »

Sicilia esse, ut suam laudem minuat (intention non encore réalisée) ; la concordance a ici une liberté qui rappelle celle du latin ancien (supra, p. 143). Les rares tours où elle ne paraît pas subir d'atteinte au style indirect, sont le futur dans le passé (fonction du conditionnel en français)[1] et l'ordre ou la défense au passé[2].

*
* *

Dans une question aussi complexe[3] que celle de la concordance des temps du subjonctif en latin, on peut entrevoir des tendances et des préférences ; mais il serait vain de tout ramener à une formule. Si pour des raisons pratiques on juge utile de maintenir une « règle », celle-ci ne devrait plus enseigner que le verbe principal au présent appelle nécessairement un subjonctif présent ou parfait ; et d'autre part, le parfait figurera parmi les temps susceptibles de s'employer « régulièrement » en concordance passée. On ne saurait trop non plus souligner que la concordance varie selon les différents types de propositions ; et de cette idée, formulée voici près de cinquante ans par le P. J. Lebreton dans son étude (p. 277) souvent citée et utilisée ici-même, il ne semble pas que l'on ait tiré toutes les conséquences qu'elle comporte. La distinction des temps absolus et des temps relatifs que le même auteur a eu le mérite de dégager

---

1. Liu. 26, 26, 7 ...*ubi quidem collega* uenisset, *non passurum quicquam prius agi quam ut Siculi in senatum* introducantur « lorsque son collègue serait venu, il ne supporterait pas... » : l'opposition de *uenisset* et de *introducantur* est remarquable.

2. Caes. *B. C.* 1, 85, 12 ...*proinde, ut esset dictum, prouinciis* excederent *exercitumque* dimitterent « en conséquence, ils devaient, ainsi qu'il avait été dit, quitter leurs commandements et licencier leur armée » ; la proposition *ut esset dictum*, bien que comparative, se trouve du même coup au plus-que-parfait.

3. Des divers cas particuliers qui se présentent, nous ne retiendrons que celui de la périphrase *-ūrus fuerim*. Elle a servi à exprimer l'irréel du passé dans les propositions qui pour une autre raison doivent déjà être au subjonctif. Elle est le plus souvent au parfait (*fuerim*), même si le verbe principal est au passé : Cic. *Fam.* 13, 18, 1 *dubium nobis quin ita futurum* sit, *non erat* (*Sul.* 44 ; *Att.* 2, 16, 2) ; Liu. 24, 26, 12 *uelut captae furore eo cursu se ex sacrario proripuerunt ut, si effugium patuisset in publicum*, impleturae *urbem tumultu* fuerint. Les grammairiens ont souvent pensé que la concordance était négligée (Lebreton, p. 238 ; Riemann, *Syntaxe*, p. 493, n. 3). En réalité la locution *-ūrus fuerim* indiquait au propre l'*imminence* qui a effectivement *existé* à un moment donné, — valeur qui est encore sensible dans la phrase de Tite-Live : « elles furent sur le point d'emplir la ville ». Elle entrait ainsi dans la catégorie des verbes *devoir, pouvoir, vouloir* ; et à ce titre, le subjonctif parfait y est un passé aussi réel et d'emploi aussi légitime que *oportuerit* dans Caes. *B. G.* 7, 33, 3 (*supra*, p. 139) ou que *potuerint* dans Liu. 24, 42, 3 *haud dubia res fuit quin, nisi ea mora interuenisset, castra eo die Punica capi* potuerint (malgré Riemann, *op. cit.*, p. 494, n. 2). Le plus-que-parfait *-ūrus fuissem* s'est introduit après coup (Cic. *Planc.* 90), par analogie avec l'expression habituelle de l'irréel (*si amicum habuissem, felix fuissem*) ; mais il semble avoir été très rare.

des subtilités de ses devanciers (p. 213 sqq.)[1], est également indispensable, ne serait-ce que pour situer exactement le subjonctif parfait dans l'ensemble des temps passés. Ce ne sont pas là des nouveautés ; mais le problème de la concordance se résoudra moins par une découverte inattendue que par des approximations successives.

Il y a dans la concordance une part de mécanisme, comme le montrent les différents cas d'attraction notés au passage et, somme toute, très peu nombreux. Par une généralisation abusive, ils ont pu faire considérer la concordance comme une sorte de force ou de principe plus ou moins arbitraire. Mais le plus souvent, ou bien elle est libre (relatives ordinaires, circonstancielles autres que les finales, etc.) ; ou bien, elle est limitée à certaines relations, qui sont déterminées par la valeur modale du subjonctif (finales, complétives avec *ut/nē*, etc.) ou par la dépendance grammaticale de la proposition (interrogation indirecte). L'utilisation d'un type syntaxique mal approprié (consécutives) ou d'une forme de subordination spéciale (style indirect) peut également influencer la concordance. On voit par suite combien ce terme et celui, plus ancien, de *consecūtiō* sont impropres : la concordance est au fond le jeu des temps du subjonctif subordonné, rapporté aux différents éléments, sémantiques, syntaxiques et morphologiques qui le conditionnent. L'idée d'une relation de verbe à verbe est beaucoup trop extérieure.

Nous avons examiné avant tout l'usage de la prose classique, parce que la concordance trouve là son expression la plus achevée et la plus savante. Elle n'en est pas moins le développement de possibilités naturelles, incluses dans le système des temps. Aussi, lorsque celui-ci se désorganisa, ne pouvait-il plus être question de concordance. Et l'on mesure ainsi tout l'intérêt de la remarque faite jadis par Max Bonnet, quand il constatait chez un auteur comme Grégoire de Tours une tendance à faire du subjonctif plus-que-parfait une sorte de « subjonctif prétérit général », substitué au parfait comme à l'imparfait, sans autre considération [2].

François THOMAS.

1. Par un reste de préoccupations logiques, le P. J. Lebreton entendait toutefois ramener la concordance à l'emploi du temps relatif. « On montrerait de même, dit-il p. 214, que tout exemple de concordance des temps est un exemple de l'emploi relatif des temps, et, inversement, que dans tout emploi absolu, la concordance des temps est négligée. » On a vu pourtant (p. 139) que le subjonctif parfait peut être effectivement appelé par le sens comme temps absolu : comment dire qu'il y ait alors manquement à la concordance ?

2. Max Bonnet, *Le latin de Grégoire de Tours*, Paris, 1890, p. 641. Voir entre autres exemples : *h. F.* 1, 1 *nec dubium est quod* ...praetulisset, 1, 4 *increpant... cur* dixisset, 10, 2 *quae gesta* fuissent *nos ignoramus* ; *mart.* 77 *non est in conscientiam meam ut haec* passus fuisses.

THE VIENNA FRAGMENT OF STATIUS' *THEBAID*

There survive in Vienna (Bibl. Pal. Vind. 15480) parts of an eleventh-century manuscript of Statius' *Thebaid*, and through the kindness of the Institut de Recherche et d'Histoire des Textes in lending to me an enlargement of their microfilm of this manuscript, I am able to make a report on it and to indicate its place in the tradition.

The manuscript (which I call *V*) is badly mutilated ; the fragments which remain contain *Theb.* II, 414-446, 448-480 ; III, *argumentum*, 9-12 ; III, 1-27, 30-61, 268-335, 472-539 ; IV, 144-280 ; VII, 21-52, 56-86 ; X, 221-246, 255-281 ; XI, 573-605, 607-761 ; XII, *argumentum*, 1-12 ; XII, 2-34, 36-68. Many of these lines are partly defective or indecipherable, but enough survives to make it possible to place *V* in its relationship to the other manuscripts. It belongs to the ω group, and is prior to the period of extensive revision between one manuscript and another, when the readings of *P* were introduced into manuscripts of the ω group [1], and so much editing took place that Klotz [2] and Garrod [3] rightly regard the descendants of such collated manuscripts of the twelfth century or later as virtually useless for establishing the text.

The manuscripts of the ω group to which *V* is most nearly related are *f* and *M*. The clearest illustration of this is at VII, 78, where *fM'* have *modo in aera uelox*, in contrast to the reading *germane sub axem* of $M^{\sigma}P\omega$. Here *V* has *modo in aera*, the last word of the line being missing. Further passages [4] which illustrate the close resemblance of *VfM* are :

III, 322 dudum uel *VfMC*, iamdudum aut *PN*, dudum aut *alii*
III, 501 iam *VfM*, post $P\omega$

1. See R. J. Getty, *Classical Quarterly*, XXVII, 1933, p. 138.
2. A. Klotz, *P. Papini Stati Thebais*, Lipsiae, 1908, *Praefatio*, p. lxxii.
3. H. W. Garrod, *P. Papini Stati Thebais et Achilleis*, Oxonii, 1906, *Praefatio*, p. ix.
4. I use the citations of Klotz for *fM*.

III, 530 fortiter *VfM'*, fortior *M*$^{\sigma}$*Pω*
IV, 161 signata *VfM'*, simulata *M*$^{\sigma}$*Pω*
IV, 222 uictum clipeo *VfM*, clipeo uictum *Pω*
VII, 35 hibernae *VfM'*, arctoae *M*$^{\sigma}$*Pω*
XI, 631 non *VfM'*, num *M*$^{\sigma}$*Pω*
XI, 680 uictor *VfM'*, uictos *M*$^{\sigma}$*Pω*
XI, 705 depressus *VfM*, deprensus *Pω*.

Apart from these outstanding instances, I note the following places where the reading of *V* agrees with *fM* and some other manuscripts against the majority : — II, 448 Hos, 463 si ; III, 280 sed quid ; IV, 155 arma, 179 mesene ; VII, 34 at ; XI, 639 dextrae. There are also some noteworthy instances of agreement between *V* and *f* where the silence of Klotz about *M* suggests that *M* agrees with *ω* : — III, 513 simul *om. Vf* ; IV, 230 animus *Vf* ; X, 256 *om. Vf* ; XI, 603 Cum *Vf* ; XII, 3 subito iam *Vf*, 45 feruntur *V'f'*, 63 graiorum *Vf*. In XII, *argumentum* 1 *f* has *Postquam iam alterno ceciderunt uulnere fratres* ; *V* has the same except that the first word of the line is missing, while Klotz reports *M* as *Postquam ceciderunt uulnere alterno fratres*.

It would appear then that *V* is even more closely related to *f* than to *M* ; but it is quite clear that *V* is not a copy of *f* from XI, 720 *om. f, habet V* ; XI, 728 eiectum *f*, erectum *V* ; XII, 13 sic *om. f, habet V*. Nor do I think that *f* is a copy of *V*. Klotz expresses the view (*Praefatio*, p. XLVIII) that *f* was copied from the parent of *fM* before the parent had been corrected, and *M* afterwards. If this is so, as seems likely, *V* was also copied from the parent before it was corrected. At all events it is evident that *VfM* form a definite subdivision within the *ω* group, deriving from a common immediate source in the same way that *Turon.rW* do so [1]. The value of *V* therefore consists mainly in the help which it can give in reconstructing the readings of the common ancestor of *f* and *M*.

Lastly a brief mention may be made of the sparse scholia with which *V* is furnished. These are by the hand of the original scribe, and, like those of some other *Thebaid* manuscripts I have examined, e. g. the *Turon.rW* group and the *Toletanus* of Madrid (Bibl. Nat. 10039), are closely akin to Lactantius Placidus. They are in general summaries or shortened forms of Lactantius, often misplaced and sometimes senseless. Unlike those

1. R. D. WILLIAMS, *Classical Quarterly*, XLII, 1948, pp. 105-12. See also *Classical Review*, LXI, 1947, pp. 88-90.

of the Dresden manuscripts which M. Manitius described [1], and unlike those of *Sangallensis* 865, the scholia in *V* contain virtually nothing that is not in the extant manuscripts of Lactantius. I append a few of the longer scholia, which may be compared with the text of Lactantius in Jahnke's edition.

III, 290 ubi mutati sunt cadmus et hermione
IV, 148 non degenerat a fama herculis
IV, 181 tamiram dicit quem musae caecasse dicuntur
IV, 188 alcmaeon hoc monile occisa matre apollini consacrauit
IV, 194 ut malit habere monile quam coniugem
IV, 197 uidet totius belli mutari sententiam si amphiaraus desit [aux]iliis
VII, 72 adueniente d[eo] necesse est locum dare
VII, 76 si iupiter adesset multa de ira sua minuisset et acerbitate.

R. D. Williams,
University of Reading.

1. *Rheinisches Museum*, LVII, 1902, pp. 397-421.

ΛΎΣΣΑ

L'étymologie du mot grec désignant la « rage » est demeurée jusqu'à présent douteuse et contestée. Boisacq, après avoir rappelé l'explication de Lagercrantz, qui dérive λύσσᾰ d'un ancien *λυκ̯ια et rapproche le λευκαῖς φρασίν de Pindare, P. IV 194, glosé par Hésychius : λευκαὶ φρένες· μαινόμεναι, s'avoue, lui, partisan d'un rapprochement avec v. sl. *ljutŭ* « cruel, violent, sauvage, etc. », lit. *lutis* « tempête », *lutingas* « tempêtueux ». Selon lui, ces mots « demeurent parents du mot grec en tant qu'issus d'un **leu-t-*, autre élargissement de i.-e. **leu-* « être agité (par la tempête, par la passion, etc.) » ; cf. sans doute aussi i.-e. **leubh-* « désirer », s. v. λυπτά ». Mais ce rapprochement n'est pas accepté par Walde-Pokorny qui semblent s'en tenir — je dis ' qui semblent ', car la rédaction de l'article est extrêmement prudente[1] — à l'étymologie proposée par Lagercrantz. Le *Greek-english Lexicon* de Liddell-Scott-Jones se garde non moins prudemment de mentionner, sous λύσσα, l'une ou l'autre étymologie ; sous λευκός, il se contente de mentionner l'explication que donne Hésychius de l'expression pindarique citée plus haut, et d'ajouter une autre glose semblable du même auteur : λευκῶν πραπίδων· κακῶν φρένων, sans la commenter. En fait on ne voit pas comment la « blancheur » aurait pu servir à désigner la « rage » ; et l'emploi de l'adjectif chez Pindare doit s'expliquer tout autrement, par un contresens que le lyrique a fait sur le texte d'Homère[2].

Il est pourtant, selon moi, un rapprochement qui s'impose,

---

1. *Vergl. Wörterb. d. idg. Spr.*, II. B., p. 415 s. u. **leut-* « wütend ».

2. λευκαῖς· ἐπιπολαίους interpretatur scholiasta, φρένας λευκὰς φρεσὶν ἀμφιμελαίναις Homeri Il., XVII, 83 opponens ; similiter Hesychius λευκῶν πραπίδων· κακῶν φρενῶν ; apte vero Usenerus R. M., 1869, p. 382, monuit ab Alexandro probl. IV 58 albas notas ungium (*sic*) digitorum signum amorum et mendaciorum dici. Tamen Hermanni magis mihi arridet sententia, Pindarum etymologiae falsa specie commotum verbis λευκαῖς πιθήσαντα φρασὶν Homerica verba φρεσὶ λευγαλέῃσι πιθήσας (Il., IX, 119) reddere voluisse putantis. » W. Christ, *Pindari Carmina, proleg. et comment. instr.*, Leipzig, Teubner, 1896, p. 156, n° 109. — On voit combien les auteurs d'étymologies ont tort de ne pas se rapporter aux textes. — Quant au fr. argotique « avoir les foies blancs », il signifie « avoir peur » et reçoit une tout autre explication.

et que je m'étonne de ne pas avoir rencontré : c'est le nom du loup, λύκος, dont le nom de la rage, λύσσα, paraît bien n'être qu'un dérivé en *-ya*. La rage est la maladie spécifique du loup, comme du chien, qui n'est du reste qu'un loup apprivoisé et dégénéré. Je n'ai pas trouvé d'exemple de λύσσα employé avec le nom du loup ; Aristote, Xénophon, Galien parlent seulement de la rage du chien, et Porphyre, de celle des chevaux. Il est naturel que l'on trouve surtout mentionnée, en grec comme en latin, la rage des animaux domestiques, et surtout du chien, où elle est plus aisément observable que chez un animal sauvage, comme le loup. Mais λυσσάω est dans Théocrite, Id. 4, 11, associé à λύκος :

Πείσαι τοι Μίλων καὶ τὼς λύκος αὐτίκα λυσσῆν.

En latin, Virgile associe deux fois le nom du loup au nom de la rage. En. 2, 355 et s. :

.....Inde lupi ceu
Raptores atra in nebula, quos inproba uentris
Exegit caecos rabies catulique relicti
Faucibus expectant siccis ;

et *ibid.*, 9, 64 et s. :

Ac ueluti pleno lupus insidiatus ouili
Cum fremit ad caulas, uentos perpessus et imbris,
Nocte super media, tuti sub matribus agni
Balatum exercent, ille asper et inprobus ira
Saeuit in absentis, collecta fatigat edendi
Ex longo rabies et siccae sanguine fauces.

Il est à noter que dans ces comparaisons imitées d'Homère, Il. 10, 297 et s. ; 11, 548-552, Od. 6, 130-134, Virgile substitue au lion du poète grec, ὥς τε λέοντε δύω ; ὡς δ'αἴθωνα λέοντα ; ὥς τε λέων ὀρεσίτροφος, que les Latins ne connaissent plus que par la littérature, un animal plus familier à ses concitoyens, et qui joue dans leurs traditions et leurs croyances un rôle considérable.

De même, Ovide joint au nom de la louve l'épithète de *rabida*, A. A. 3, 7, 8 :

Quid uirus in anguis
Adicis et rabidae tradis ouile lupae[1] ?

1. « *Qui te rend si hardi de troubler mon breuvage ?* »
Dit cet animal plein de rage

écrira chez nous La Fontaine dans *Le loup et l'agneau*.

Si cette étymologie est exacte, elle aidera à mieux comprendre la formation de l'adjectif composé λυσσώδης que l'on trouve pour la première fois dans l'Iliade 13, 53 appliqué à Hector « bouillant de rage » :

> Τῇ δὲ δὴ αἰνότατον περιδέιδια μή τι πάθωμεν,
> Ἦ ῥ' ὅ γ' ὁ λυσσώδης φλογὶ εἴκελος ἠγεμονεύει
> Ἕκτωρ...

si on l'entend d'abord appliqué à l'animal « qui sent la rage », λυσσώδης λύκος, et dont l'odeur le décèle à ses victimes ou à ses ennemis, brebis et chiens. Le sens de l'adjectif n'est pas plus étonnant que celui des autres composés anciens en -ώδης comme εὐ-ώδης « qui sent bon », θύ-ωδης, κη-ώδης « qui sent l'encens », et il ne faut plus dire avec Buck et Petersen que « la seule exception homérique (dans la série des composés en -ώδης avec le sens de « à odeur ») est λυσσώδης « comme un enragé »[1].

A. ERNOUT.

---

1. « That the final member of words in -ώδης originally meant ' smell ' appears from the fact that three of the four Homeric words with this ending refer to this sense : εὐ-ώδης ' sweet-smelling ', θυ-ώδης and κη-ώδης ' smelling of incense ». From later times cf., e. g., δωσ-ώδης (Soph. +) ' ill-smelling ', ἀ-ώδης (Theophr., Plut.) ' without smell '. The one Homeric exception is λυσσ-ώδης ' like one raging ' : λύσσα ' rage '. » C. D. BUCK a. + W. PETERSEN, *A reverse Index of Greek nouns a. adjectives*, p. 698, où l'on trouvera p. 708 et s. la liste des composés grecs en -ώδης.

NOTES ET DISCUSSIONS

DEUX INSCRIPTIONS DE VÉIES

Dans le fascicule I du tome VIII de *Latomus* (janvier-mars 1949), une archéologue italienne, Me Maria Santangelo a publié et commenté deux inscriptions latines provenant de Véies, et qui par leur date, leur provenance, et leur contenu, présentent un intérêt considérable. Aussi me permettrai-je d'ajouter quelques observations au commentaire de Me Santangelo.

L'une et l'autre sont gravées en caractères anciens, mais très lisibles, sur des petits pots de terre cuite, comme c'était l'usage d'en offrir aux dieux. Sans qu'il soit possible de les dater avec une exacte précision, il est vraisemblable que ces offrandes remontent au IIIe siècle avant notre ère[1], et elles se rangent naturellement dans un groupe d'inscriptions de même type que l'on trouve disséminées un peu partout, à Rome, dans le Latium, dans l'Italie centrale, Ombrie, Étrurie, Picenum, territoire des Marses, et même en Campanie.

Voici le texte de ces deux inscriptions :

I. L. TOLONIO DED. MENERVA
II. CRERE[2] L. TOLONIO D.

c.-à-d. I. *L. Tolonius ded[it] Mineruae.*
II. *Cereri L. Tolonius d[edit,]*

Bien que les vases n'aient pas été trouvés au même endroit[3], c'est évidemment le même personnage qui les a offerts à deux déesses dont l'une au moins, *Menerua*, est certainement d'origine étrusque.

---

1. « Si tratta di piccoli fittili, quasi sempre anepigrafi, e che vengono generalmente datati al III secolo a. Cr. Per Veio non potrei tuttavia escludere che se ne siano già avuti alla fine del IV e che il loro uso durí ancora fino a l'inizio del II secolo. » (P. 39.)

2. Et non CAERE que lit en premier lieu Me Santangelo.

3. Le premier a été découvert ' nel santuario cosi detto dell' Apollo, e precisamente fra il tempio e l'ara arcaica ' ; le second provient ' da un ' altra zona della città e precisamente dall' area sacra dei Campetti ' (p. 36).

Notons d'abord le gentilice *Tolonio*, transcription du *Tulumne*[1] étrusque, devenu à Rome *Tolumnius*, cf. Tite-Live, IV, 17 qui donne justement *Lars Tolumnius* comme un roi de Véies ; Properce, IV, 10, 28 et 37 ; Virgile, En., XI, 429, XII, 258 et 460 qui fait de Tolumnius un augure des Rutules ; CIL, XII, 5168. Ailleurs on rencontre *Tullenus*, *Tullienus*, *Tullonius*[2], qu'il semble difficile d'en séparer. Si ces formes sont des développements d'un simple étr. *Tule*, lat. *Tullus* (cf. *Tullus Hostilius*), *Tullius* (cf. *Seruius Tullius*), il devient impossible de ramener, comme le fait W. Schulze, p. 245, *Tolumnius* à une « forme de base » (*Grundform*) *Telamnius*, et de rapprocher le nom de ville étrusque Τελαμών et le gentilice *telaθura*. Nous aurions dans *Tulumne*, *Tolumnius* un même type de dérivé que dans *Luχumni*, lat. *Laucumnia*, cf. W. Schulze, p. 179, en face de *Lauχumes* ; *Vltimne*, lat. *Veltymnus*, *Veldumnius* (*id.*, p. 251) en face de *Vlθe* (= *Velθe*) ; *Velimna*, lat. *Volumnius* en face de *Velu* (*id.*, p. 258 et 99) ; *Recimna*, lat. *Ricinius* en face de *Recu* (*id.*, p. 219-220), etc.

La forme *Tolonio* se signale par la désinence en *-o*, et l'absence de *s* final, comme dans les plus anciennes inscriptions latines ; elle présente en outre l'assimilation du groupe *mn* à *-nn-*, réduit à *n* dans la graphie, et sans doute dans la prononciation ; en outre l'assimilation régressive de *-olu-* à *-olo-* (influence analogique des noms en *-ōnius*, du type *Pompōnius*, etc. ?). En tout cas il est remarquable de trouver à Véies même, en territoire étrusque et à une date aussi ancienne, sur le domaine des *Tolumnii*, une forme déjà aussi évoluée, tandis que Tite-Live et les poètes de l'époque augustéenne ont gardé la forme authentique et ' noble ', *Tolumnius*.

M^e^ Santangelo voit dans *Menerua* un « génitif dédicatoire »[3] ; mais elle a confondu deux constructions distinctes, le génitif possessif en *-ā(s)* qu'on a dans *Coera pocolo* CIL I², 442, cf. Ernout, *Recueil des textes archaïques latins*, p. 51, n° 102, et le datif de destination en *-āi*, réduit à *-ā* que présentent nombre d'inscriptions du type *Iunone Locina dono pro C. Rutilio P. f.* CIL I², 371, cf. Ernout, *ibid.*, n^os^ 33, 35, 60, 61, 63, et l'index de E. Diehl,

1. Cf. W. Schulze, *Latein Eigenn.*, p. 245, qui ne connaissait pas encore le *Veltur Tulumne* (= *Volturius Tolumnius*) révélé par une dédicace étrusque trouvée également à Véies, cf. Giglioli dans les *Notiz. d. Scavi*, 1930, p. 341 sqq.

2. Schulze, p. 246.

3. « Nella prima iscrizione il *Menerva* sta per *Menerva(s)*. Si tratterebbe quindi di un caso, non raro per questa epoca, di genetivo dedicatorio gia documentato nel santuario medesimo nell'iscrizione *Menervas* graffita sotto il fondo di una *kylix* attica a figure rosse di arte scadente. » (p. 39.)

Altlatein. Inschriften, 3e éd., p. 103 : ainsi à côté de [*Me*]*nerua dono de*[*det*] CIL I² 460, qu'on lit sur un vase trouvé dans le temple de Minerua Medica sur l'Esquilin, on trouve *Pl. Specios Meneruai donom port*[*at* ?] CIL I² 34, sur une petite plaque de bronze provenant également de Rome, comparaison qui enlève tout doute sur la nature de *Menerua* dans l'inscription de Véies.

La seconde inscription est, elle aussi, remarquable par la présence d'une autre forme de datif *Crere* ; la photographie et le fac-similé indiquent que c'est bien ainsi qu'il faut lire, et non *Caere* ; du reste, dans ce dernier cas, c'est *Kaere* qu'on attendrait. *Crere* est un nouvel exemple d'écriture syllabique avec *C* = *Ce*, comme *Dcumius* = *Decumius* sur une inscription de Préneste CIL I² 1445, *Gminia* = *Geminia*, *Mgolnia* = *Magolnia*, *Ptronio* = *Petronius*, *Trtia* = *Tertia*, etc., dont la plupart proviennent de Préneste. La présence de *Crere* à Véies tend à confirmer l'origine étrusque de cette graphie.

Enfin *Crere* nous présente un datif en *-ē* avec réduction de la diphtongue *-ei* : *Cerere*(*i*), comme *Apoline* CIL I² 219 et 1928, 2628 ; *Hercole* CIL I² 30 et 61, 981, 1429 ; [*H*]*ercle* CIL I² 2659, *Hercule* CIL I² 1458 ; *Honore* CIL I² 31 ; *Iunone* CIL I² 359, 370, 1430, 1581 ; *Iue* CIL I² 386 (= *Ioue*(*i*)) ; *Maurte* CIL I² 49 ; *Matre Matuta* CIL I² 379 ; *Matre Mursina* CIL I² 580 ; *Salute* CID I² 373 (qui peut être également un génitif *Salute*(*s*) ; *Valetudne* CIL I² 390 et 391 ; *Erine patre* CIL I² 392, pour ne citer que des inscriptions portant des dédicaces à des divinités, et qui sont pour la plupart d'origine dialectale. Il est suggestif de voir, par ces inscriptions, avec quelle rapidité s'est faite l'assimilation à Rome et l'adoption du latin par une ville spécifiquement étrusque, que représente ici un membre de la famille la plus illustre de la cité, la *gens Tolumnia*. Les historiens tireront, avec Me Santangelo, d'autres conclusions de la présence de ces inscriptions à une date où l'on a généralement l'habitude de considérer Véies comme à peine relevée de ses ruines. Mais ceci n'est pas de ma compétence. Pour l'historien de la langue, le profit qu'il tire de la connaissance de ces inscriptions exige qu'il exprime à Me Santangelo sa gratitude et ses félicitations.

A. Ernout.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

E. Benveniste, *Noms d'agent et noms d'action en indo-européen*. 176 p. in-8° ; Paris, A. Maisonneuve, 1948.

On est habitué à considérer comme synonymes les noms d'agent formé à l'aide des suffixes **-ter*, et **-tor*. Pourtant il est singulier que les deux suffixes diffèrent par le ton (gr. -τήρ,-τωρ), par le vocalisme radical, et par la rection. Car si aucune des langues anciennes qui ont conservé ces deux suffixes n'a maintenu intactes ces trois divergences, chacune en a conservé deux, non concordantes entre elles, qui permettent de reconstituer un état plus ancien où existaient ces trois différences.

Par une analyse subtile des exemples fournis par l'indo-iranien et le grec, M. Benveniste démontre qu'à la différence morphologique correspond une différence sémantique : **-tōr* indique l'auteur ayant accompli l'acte ; **-ter*, l'agent destiné ou apte à accomplir l'acte — sans que nécessairement l'action s'ensuive ; et par là, il est tout indiqué pour former les noms d'instruments. Le suffixe **-tōr* est voisin du participe parfait, il se rattache étroitement au verbe, dont il épouse la rection (dans les langues qui ont conservé cette caractéristique) ; le suffixe **-tēr* se rapporte plutôt à une activité possible, donc éventuelle, voisine du futur (ou aoristique ?) : δώτωρ est le « donateur », δωτήρ le « donneur ». En latin, cette distinction subtile a été effacée ; et ne subsistent plus que des noms en *-tor* ; mais je me demande — bien que M. Benveniste écarte volontairement les noms de parenté en **-tēr* qui « historiquement, en tout cas, n'appartiennent pas à cette classe » (p. 19 n. 1) — si ce n'est pas une opposition de ce type que nous avons entre *pater* πατήρ et *genitor* γενέτωρ : on peut être *pater* sans être *genitor* : *pater Aeneas*, *pater familias* : mais Vénus est *genetrix Aeneadum* (Lucrèce I, 1), parce qu'elle a réellement conçu et mis au monde Énée ; *pater* indique une prédestination qui peut demeurer sans effet.

Cette distinction établie et démontrée, M. Benveniste est amené à examiner les noms d'action : noms en -τύς et en -σις du grec, noms en *-tus* (4e déclinaison, supins) et en *-tiō* du latin — je néglige l'indo-iranien qui sort du domaine de la *Revue de Philologie*. On retrouve dans ce groupe la même opposition que dans le groupe des noms d'agents : *actus* est « corrélatif » au nom d'agent en **-ter* ; *actiō* au nom d'agent en **-tor* ; — notons toutefois que le supin en *-tum* a mieux gardé que le nom verbal en *-tiō* la rection verbale : une construction comme celle-ci : *fuere tamen ciues qui seque remque publicam obstinatis animis perditum irent*, Sall. Cat. 36,4 est plus courante que *quid tibi hanc curatiost rem ?*, Plaute, Am. 519. Mais M. Benveniste a soin d'avertir qu'il ne veut nullement « écrire l'histoire des suffixes, mais en éclairer le sens et les fonctions » (p. 28). Historiquement, il y a eu des glissements, des confusions, des éliminations, une tendance à la concrétisation des abstraits (cf. *mānsiōnem*〉 *maison* comme *mānsum*〉

mas ; *cantiōnem*〉 *chanson* et *cantum*〉 *chant*), etc. C'est au philologue spécialisé dans chacune des langues intéressées à poursuivre la destinée des formes en s'inspirant des principes rigoureux établis par le linguiste.

Une troisième partie traite du comparatif[1], du superlatif, et par voie de conséquence, de l'ordinal : or ces deux dernières formes sont caractérisées par la présence d'un morphème **-to-* : κράτιστος comme τέταρτος ; le même qui figure du reste dans l'adjectif en **-to-* : je laisse au lecteur le soin de découvrir par quelles considérations l'auteur dégage l'unité sémantique du suffixe à travers des formations qui apparaissent de prime abord comme si éloignées les unes des autres. Ainsi **-to-*, **-tōr*, **-ter*, **-tus*, **-ti* (**-tion*) s'intègrent dans un système cohérent, dont les pièces se commandent et se répondent. Si la science consiste à faire entrer la diversité apparente des phénomènes dans une unité essentielle et fondamentale, l'œuvre de M. Benveniste est scientifique au premier chef.

A. Ernout.

Traité de Grammaire Comparée des langues classiques par A. Meillet et J. Vendryes. 2e éd. revue et augmentée par J. Vendryes ; xx-771 p. in-8° ; Paris, Honoré Champion, 1948.

C'est avec satisfaction qu'on accueille la réapparition de ce traité magistral où la linguistique et la philologie s'associent et s'entr'aident suivant une heureuse méthode. Cette deuxième édition a été entièrement recomposée, ce qui a permis à M. Vendryes, seul responsable de l'ouvrage depuis la mort d'Antoine Meillet, d'y apporter toutes les modifications et additions que lui ont suggérées ses réflexions personnelles, et les observations faites par les critiques à la 1re édition. Le plan général n'a pas été changé, mais « maints changements de détail ont été apportés au plan de certains chapitres » ; et « un soin particulier a été donné au choix des exemples, que l'on n'a pas craint de multiplier et qui ont été le plus souvent munis de références » (Avant-propos, p. vii et 8). L'ouvrage passe de 684 à 771 pages et de 921 à 972 paragraphes ; la bibliographie, sans être écrasante, a été mise soigneusement au courant — je supprimerais volontiers la mention du *Fortunat* de Tardi, et j'ajouterais les *Tabulae Iguvinae* de Devoto, ainsi que sa *Storia della lingua di Roma*. Il m'est impossible de signaler tout au long les innovations introduites par M. Vendryes : je ne puis qu'en donner un spécimen que je prendrai dans le chapitre sur la syntaxe de l'infinitif (§ 866-875 de la 1re éd., § 903-915 de la 2e) : § 904, p. 621 bas, 7 nouveaux exemples latins ; § 907, p. 623, 1 nouvel exemple de Sophocle ŒÉ. C. 279 ; § 908, p. 624, longue addition, avec nouveaux exemples, concernant l'emploi de la proposition infinitive en latin ; §§ 909 et 910, p. 625, nouveaux exemples et nouveau développement sur l'emploi de l'infinitif avec l'article en grec, — au § 911 peut-être M. V. aurait-il pu noter que les ex. d'infinitif substantif en latin, comme le *meminisse* = *memoria* de Lucrèce sont rares, et sans doute suspects d'influence grecque[2] ; § 913, p. 627, indication des auteurs qui ont expliqué l'infinitif ' historique ' par une ellipse ; § 914, p. 628, addition concernant l'emploi de l'article avec l'infinitif exclamatif en grec. Le

1. Il faudrait maintenant ajouter à la bibliographie, p. 128, les études de H. Mørland, *Abtativus u. Quam*, et *Zum griech. Genetivus comparationis* I, parus dans les Symbolae Osloenses XXVI, 1948.

2. Cf. Brenous, *Ét. sur les hellénismes dans la syntaxe latine*, p. 341 et s.

livre était déjà très bon dans sa première forme ; il est devenu meilleur encore [1].

A. Ernout.

(Ce compte rendu a été fait d'après l'exemplaire que m'a offert, à titre personnel, M. Vendryes : l'éditeur, qui sans doute ignore la *R. de Ph.*, s'est refusé à nous envoyer un exemplaire pour c. r.)

Vittore Pisani, *Grammatica Latina storica e comparativa*. Torino, Rosenberg & Sellier. 1948 ; xx-307 p. in-8°.

Dans une préface sur feuille volante insérée dans le livre, M. Pisani avertit le lecteur que cette grammaire latine forme le second volume d'un *Manuel historique de la langue latine* qui doit comprendre en outre les tomes suivants : I. *Introduzione storico-metodologica* ; *storia del latino* ; III. *Testi latini arcaici e volgari con commento glottologico* ; IV. *Le lingue dell'antica Italia oltre il latino* ; V. *Indici, di cui quello lessicale dovrà formare un repertorio etimologico, venendo quindi debitamente completato.* La publication se fera dans l'ordre II. III. IV. IV. à des dates qui ne peuvent encore être fixées ; souhaitons à l'auteur de ne pas avoir trop à attendre. En tout cas, la grammaire qu'il présente forme un tout indépendant, qu'on peut utiliser et juger sans attendre le reste.

Cette grammaire ne comprend que la phonétique et la morphologie, avec la formation des thèmes nominaux (dérivation et composition), à l'exemple de M. Leumann. Pas de syntaxe, et il n'en est pas annoncé. M. Pisani juge sans doute qu'elle n'offre pas matière à comparaison — ou bien plutôt étant plus linguiste que philologue, et plus comparatiste qu'historien, préfère-t-il rechercher ce qu'il y a « d'indo-européen » dans le système phonétique et morphologique du latin, plutôt que d'étudier l'évolution de constructions syntaxiques qui lui sont propres. C'est ce qu'ont fait Lindsay dans son livre « The Latin Language », que M. Pisani ne cite pas — il reste encore pourtant fort utile, et n'a pas été remplacé dans bien des parties par des manuels plus récents —, Fr. Sommer, Kieckers. Mais alors le titre ' Grammatica latina ' est trop large pour le contenu du livre : une ' grammaire ' d'une langue ne peut se concevoir sans syntaxe.

Conformément aux études et aux tendances de M. Pisani, la comparaison dans ce livre tient une place plus considérable que l'histoire — qui n'est guère représentée que par quelques notes indiquant les transformations essentielles subies par la phonétique et la morphologie dans le « latin vulgaire » ; par moments, on a l'impression de lire une grammaire comparée des langues indo-européennes faite à propos du latin, une sorte de Brugmann transposé : ce procédé d'exposition ne permet pas de mettre en relief les caractères propres et les innovations profondes du latin. On eût aimé trouver quelques pages dégageant les traits particuliers de sa phonétique et de sa morphologie ; des phénomènes essentiels comme la disparition des aspirées, ou la tendance phonético-morphologique à la réduction des cas n'ont pas la place qu'ils devraient avoir dans un exposé « historique ». Le latin est très loin de l'indo-européen ; il a déjà, par bien des traits,

1. P. 622, l. 13, l. *maerentem* et non *moerentem*. — P. 569 : parmi les locatifs servant à indiquer le temps, on s'attendrait à voir *herī*. Je ne suis pas sûr que dans les exemples virgiliens *humī* marque un mouvement ; la forme peut s'interpréter comme un locatif pur et simple.

l'aspect d'une langue moderne : ce qu'il a conservé est peu de chose en regard de ce qu'il a éliminé ou transformé.

M. Pisani — on ne doit pas s'en étonner — aime les recherches étymologiques, et les rapprochements audacieux ne l'effraient pas. Il faut dire que certains d'entre eux sont, à tout le moins discutables, et ne peuvent être valablement invoqués à l'appui d'une démonstration : par ex. p. 32, *inde* est traduit par « accendi » (« allume »), je ne connais aucun exemple qui appuie ce sens ; p. 49, § 84, *persum* qui est donné comme étant de Plaute, est une conjecture de Ritschl, Persa 740 : l'allitération *pessum pessumus* que Plaute emploie plusieurs fois montre qu'il écrivait et prononçait *pessum* ; p. 50, § 85, *messus* est donné comme provenant de *metior* ; or c'est l'adjectif en *-to-* de *meto*, et *metior* (avec *e*) a pour adjectif *mensus*, où l'*n* sert à noter la longueur de l'*e* ; § 87, les graphies *dampnum*, *autumpnus* ne représentent pas *una pronunzia populare*, mais le *p* intercalaire sert à noter le caractère sourd de l'*m*, qui a perdu ses vibrations (tout comme dans *hiemps*). P. 107, § 204, *aeruma* ne figure que dans un passage corrompu de l'abrégé de Festus, où il a été rétabli par une conjecture incertaine et aujourd'hui abandonnée de Mueller (cf. l'éd. de Lindsay, p. 24,8) ; le Thesaurus ne l'a pas accueilli ; p. 120, § 236, en dehors de la similitude de l'initiale, il n'y a sans doute rien de commun entre *tussis* et *tundō* ; p. 168, § 335, il est invraisemblable que *humī* soit un ancien datif d'un thème consonantique, correspondant au gr. *χαμ-αί*, cf. Benveniste, *Origine de la formation des noms en i.-e.*, p. 97 ; p. 194, § 373, il est impossible de rien tirer de *eas te-* qu'on lit dans un passage désespéré de Varron, L. L. VII, 8, et l'explication de Norden, à laquelle renvoie M. Pisani, est arbitraire, comme la plupart des interprétations qu'on trouve dans son livre[1] ; p. 169, § 336, quelle confiance accorder au prétendu nominatif-accusatif pluriel en *-ĕs*, *virgines* dans Ennius, Ann. 104? Ce serait une forme unique, le vers où elle figure est isolé, et sans doute avec Lachmann, faut-il lire une forme de génitif *virgini* (*s*) ; p. 195, § 374, est-il exact de dire que *olle* est fréquent dans Ennius? Il y a 2 ex. de *olli* dat. sg., Ann. 33, 119 ; 2 de *ollī* n. pl., Ann. 555, 624 ; 1 de *ollis* dat. pl., Ann. 306, soit 5 exemples en tout, contre 27 ex. de *ille*, *illic* ; cf. l'index de Vahlen. Chez Ennius, *olle* est déjà un archaïsme en voie de disparition. P. 291, l'explication de *sunt* par l'influence d'une 1re personne **semos* devenue **somos* est peu croyable ; *sunt* est issu d'un ancien **sonti* avec un vocalisme *o* de la désinence, comme en vieux slave, *sǫtŭ*, alternant avec *e* ; *sum*, *sumus* ont été alignés sur *sunt*, tandis que, suivant une répartition constante dans les restes de formes athématiques en latin, les 2es personnes du singulier et du pluriel, et la 3e pers. du singulier, restaient athématiques et bâties sur le thème **es-* : *es*(*s*), *es-t*, *es-tis* ; dans *sunt*, comme dans *eunt* le latin a conservé la trace d'une désinence *-ont-* alternant avec *-ent-*, tandis que l'osque et l'ombrien ont généralisé *-ent-* : osq. *s e n t*, ombr. *sent*, comme le grec, et le germanique ; cf. encore osq. *a m f r - e t* = lat. **amb-eunt* (devenu *ambiunt*, d'après *ambīre*, assimilé à la 4e conjugaison) ; p. 293, § 555, pourquoi supposer que *euntem* est refait sur *eunt* ? Le participe *iens*, *euntis* garde la trace d'une double alternance ancienne, alternance de quantité dans le thème, de timbre, et sans doute de quantité dans la désinence **i-ent-* (*e*?) **ey-ont-* (cf. *ferens* et *ferundus*, etc.). Le grec a généralisé le vocalisme *o* : ἰών ἰόντος ; le latin, le vocalisme

1. *Aus altrömischen Priesterbüchern*, p. 45. Cf. mon compte rendu dans la *Revue de Philologie*, XIV, 1940, p. 290.

e : *legēns, legentis. Iens, euntis* est un archaïsme précieux, conservé comme *eundi, eundum* et indépendant de *eunt*; la forme analogique nouvelle est *ientis*. Je ne veux pas multiplier ces remarques critiques. M. Pisani a des qualités : il a beaucoup lu, il expose clairement; il travaille et publie beaucoup, mais un peu vite; et reste un peu trop fidèlement attaché aux conceptions et aux exposés de Brugmann. Or dans l'exposé du système grammatical d'une langue, la méthode de Brugmann est aujourd'hui dépassée.

A. Ernout.

L. Nougaret, *Traité de Métrique latine classique*. XII-134 p. in-8°; Paris, C. Klincksieck, 1948.

Nous manquions en France de ce livre; le *Cours élémentaire de métrique grecque et latine* de L. Havet commence à dater — la 1re édition date de 1886, la troisième de 1893 —; de plus la lecture n'en est pas toujours aisée pour les débutants; enfin il réunit la métrique grecque et la métrique latine, ce qui n'est pas sans inconvénients. M. L. Nougaret, un des derniers disciples de L. Havet, perpétue et renouvelle l'enseignement de son maître. Son livre est clair, simple, facilement intelligible : mais cette simplicité n'est pas obtenue aux dépens de l'information. Ce traité abonde en observations originales, et en remarques neuves; par ex. p. 47, sur les fins de vers et l'accent. Les quelques pages sur le saturnien résument exactement ce que nous savons de ce vers (p. 18-24), comme le § 344 fait bien apparaître l'incertitude où nous laisse l'étude du vers de Commodien. Il est à souhaiter que ce petit volume se répande chez nos étudiants, et contribue à recréer l'étude d'une discipline qui tend fâcheusement à disparaître : ils ne pourront trouver de guide plus accueillant et plus sûr.

A. Ernout.

H. I. Marrou, *Histoire de l'éducation dans l'antiquité*. 595 p. in-8°; Paris, Éditions du Seuil, 1948.

Quand ce compte rendu paraîtra, le succès du livre de M. Marrou en aura consacré la valeur, et j'arriverai sans doute au moment où la première édition sera épuisée ou presque : je m'en excuse auprès de l'auteur, l'existence d'une revue est difficile, et, *spatiis exclusus iniquis*, je ne puis publier les articles et comptes rendus aussi vite que je le voudrais. Mais je tiens à dire à l'auteur tout le plaisir et tout le profit que j'ai eus à le lire. Érudit sans lourdeur, il expose avec autant d'aisance que de clarté les questions les plus obscures et les plus épineuses; il discute avec tact des problèmes qu'une fausse pudeur interdit parfois d'envisager; enfin il met au service de son lecteur, désireux de contrôler ses dires ou d'approfondir l'exposé, les ressources de *notes complémentaires* (p. 465-573) où se trouve la meilleure bibliographie critique de son sujet; d'un index analytique (I. Res novae, II. Notabilia varia), qui signale les vues nouvelles, ou les enseignements notables contenus dans le livre (p. 587-597); l'étudiant curieux y trouvera même des suggestions de travaux (p. 588). Tout ceci est excellent et de nature à satisfaire à la fois l'honnête homme et le philologue de métier : l'un et l'autre auront le livre dans leur bibliothèque, en bonne place[1].

A. Ernout.

1. Je signale à M. Marrou, en vue d'une réimpression, qu'il faudrait unifier la graphie en latin, tantôt il emploie *j* et *v*, tantôt *i* et *u* : e. g., p. 387 *magister juris*,

Les religions étrusque et romaine, par Albert Grenier ; *Les religions des Celtes, des Germains, et des anciens Slaves* par J. Vendryes, E. Tonnelat, B. O. Unbegaun. Paris, Presses Universitaires de France, 1948 ; 467 p. in-8°.

Parallèlement à la Collection Clio les Presses Universitaires publient une collection « Mana », *Introduction à l'Histoire des Religions*, conçue dans le même esprit que la première : des exposés brefs mais substantiels, suivis d'une bibliographie critique au courant des derniers et plus importants travaux. La Collection comprendra 5 tomes divisés eux-mêmes en plusieurs volumes ; celui qui fait l'objet de ce compte rendu appartient au tome 2, intitulé les *Religions de l'Europe ancienne*, dont il forme le volume 3 ; les deux premiers, sous presse ou en préparation, traitant des *Religions préhelléniques* (Crète et Mycènes), et des *Religions grecques* sont l'œuvre de M. Charles Picard. On voit que le directeur de la Collection a su choisir les collaborateurs les plus qualifiés.

Je ne puis parler dans cette revue que de la partie traitant des religions étrusque et romaine. Il est inutile de présenter M. Albert Grenier, et de vanter sa compétence. Successeur de Camille Jullian au Collège de France, il a la vaste érudition de son maître, et se meut aussi à l'aise dans le domaine étrusque et italique que dans le celtique et le gallo-romain. Mais son érudition n'a rien d'hermétique ; il a l'art d'exposer les faits avec une élégante clarté, qu'il met au service d'un jugement sûr et impartial. Il est assez modeste pour avouer nos ignorances et nos incertitudes ; il se méfie aussi des théories trop absolues et des constructions trop audacieuses ; et tout en reconnaissant l'intérêt de certaines doctrines professées par les sociologues ou les comparatistes, il se garde bien de les adopter sans restriction. Il sait que l'archéologie, si elle fournit un appoint précieux à l'historien, ne peut suppléer à l'absence de textes : « On peut donc bien, dans les Musées italiens, prendre notion de l'aspect extérieur de la civilisation étrusque. Il est plus difficile de se rendre compte de sa contexture interne : il est plus aisé d'étudier l'art étrusque que la religion étrusque » (p. 4). Pour la religion romaine, il en a bien montré le caractère composite, et les influences qu'elle a subies et qui lui ont donné tant d'aspects divers au cours de son histoire ; il a marqué avec netteté le fossé qui sépare les cultes officiels des religions privées, seules vivantes : « La religion poursuivit sous l'Empire l'évolution profonde commencée aux derniers siècles de la République. Elle se fait de moins en moins romaine : elle ne sera même plus gréco-romaine comme sous Auguste, c'est l'Orient qui lui fournira ses mythes, sa théologie et ses rites » (p. 201). Et par là, elle ouvrira la voie à la nouvelle religion venue de Judée qui finira par supplanter tous ces cultes divers, non sans d'ailleurs s'en assimiler une bonne part[1].

A. Ernout.

---

l. 6, mais plus bas *de iure ciuili* ; p. 340 et 341, pourquoi appeler *Liuius Andronicus* : *Liuius Andronicos* ? On ne le cite que sous la forme latine, et *Liuius* est étrange en face de *Scaevola*, p. 319 (avec un *v*) ; p. 305, est-il sûr que *Marcus* veuille dire « né en mars » ? ; p. 340, l. 3, l'inscription porte FHE-FHAKED et non PHE-PHAKED ; l. 11 avant la fin, lire *Camena* et non *Camoena* ; p. 362, à propos de la moralité suspecte des maîtres d'école, ajouter le récit d'Eumolpe dans Pétrone, *Satir.*, ch. 85-87 ; p. 378, l. 13 du bas, l. *subseciua* (ou *subsiciua*) au lieu de *subcesiva* ; p. 553, l. 19 du bas, lire *conservé*.

1. Je regrette que, sans doute par manque de place, M. Grenier n'ait pas cité Pline l'Ancien. C'est une de nos meilleures sources en ce qui concerne le folkore,

C. D. Buck et W. Petersen, *A reverse index of Greek nouns and adjectives arranged by terminations with brief historical introductions*. Chicago, The University of Chicago Press, s. d.; gr. in-8°, XVIII-766 p.

Le titre de cet ouvrage en donne une idée précise. D'une part, il fournit des listes presque complètes pour l'étude de la formation des noms et des adjectifs. De l'autre la disposition des mots dans l'ordre alphabétique inverse lui permettra de rendre pour les noms et les adjectifs les mêmes services que les *Laterculi uocum latinarum* de Gradenwitz rendent aux latinistes. Cette utilité pratique du recueil (qui le rendra précieux aux épigraphistes et aux philologues) a eu pour conséquence que les mots ont été disposés suivant un principe purement mécanique, si bien que parmi les mots en -μος par exemple, figurent non seulement ceux qui comportent en effet un suffixe -μος comme θερμός ou φορμός, mais également ceux où le μ appartient à la racine comme δρόμος ou τρόμος. Les références qui donnent une idée de l'histoire du mot sont présentées de la façon la plus brève possible. Pour les mots rares, des références sont données ; en particulier pour ceux qui manquent dans la dernière édition du Liddell-Scott, sauf pour ceux qui proviennent de Proclus et des commentateurs d'Aristote qui possèdent des index.

Le travail qui a abouti à la publication de ce gros volume était commencé depuis longtemps, et j'avais eu l'occasion de recourir aux articles et aux dissertations qui, depuis 1904, constituaient comme des échantillons de l'œuvre entreprise. On est heureux d'en saluer l'achèvement. Le livre ne souffre pas d'avoir été composé pour une double fin : d'une part recueil de mots classés mécaniquement par leur terminaison, de l'autre, traité de la formation des noms. Il faut seulement avertir les novices de ne pas utiliser les listes sans critique. Mais le lecteur trouve une orientation précieuse dans les introductions historiques qui précèdent chaque chapitre. Enfin les statistiques approximatives du nombre des exemples donnent une idée de l'importance relative de chaque suffixe.

Voici maintenant quelques remarques relatives à ces notices et à ces listes. P. 2 sqq., il est dommage que le type μαινόλης (qui a été étudié par Meillet, puis par Schwyzer) ne soit pas analysé. D'autre part, il faut prendre garde que la liste des mots de la p. 3 doit contenir un grand nombre de termes qui n'appartiennent pas véritablement au type en -ᾱ. C'est le cas pas exemple, pour les formes en -βας. — P. 27, les auteurs ont peut-être raison d'écarter l'hypothèse que le suffixe -εύς soit emprunté. Mais le fait que beaucoup de dérivés de ce type sont d'étymologie claire n'est pas décisif. — P. 121, il y a quelque gaucherie à enseigner que -τρια a remplacé -τερα en attique : il est plus probable que -τρια est la forme ancienne et que le suffixe poétique -τειρα est secondaire, issu d'un traitement phonétique éolien, comme l'a enseigné Wackernagel. — P. 298, il est douteux que ἀήρ soit dérivé du présent ἄημι. — P. 450, la notice sur les neutres avec génitif -ατος aurait peut-être gagné à être plus nourrie et un renvoi à Benveniste, *Origines de la formation des noms*, eût été utile. L'α

---

les superstitions et la magie. C'est peut-être un humble chapitre de la religion, mais c'est aussi celui auquel la foi des hommes s'accroche le plus profondément et de la façon la plus durable. Sans doute M. Grenier signale l'importance du *carmen*, les *defixiones* ; et il considère le développement de la magie comme ne représentant qu' « une excroissance monstrueuse de la religion » (p. 220). Mais cette excroissance n'absorbe-t-elle pas l'essentiel de la vie religieuse des croyants ?

long de κέρᾶτος n'est guère expliqué. — P. 637, l'article sur le suffixe -σκος ne m'a pas paru très clair. Des formes celtiques, latines ou germaniques sont rapprochées. Ensuite après avoir noté que l'emploi diminutif apparaît déjà chez Alcman, les auteurs indiquent que ce fait prouve une origine préhellénique (ce qui veut dire indo-européenne?) en dépit de l'absence du suffixe chez Homère. — P. 735, νῆσος est rapproché de la racine de νήχω, ce qui reste douteux. — P. 736, je ne crois pas que κολοσσός puisse être rapproché de κολοκάνος [1].

Ce volume, qui rendra de si grands services, se termine par des additions et des corrections où l'on relève entre autres la correction à la p. 450, qui indique que l'exemple du génitif κρέατος attribué à une inscription attique de 338 av. J.-C. repose sur une fausse lecture.

P. Chantraine.

E. Mireaux. *Les poèmes homériques et l'histoire grecque, I, Homère de Chios et les routes de l'étain.* Paris, Albin Michel, 1948; in-8°, 380 p.

Le problème homérique n'a pas fini d'exercer la sagacité des humanistes. Voici un gros volume (qui en annonce un second), dû à M. Mireaux, qui n'est pas helléniste de métier, mais dont on n'a pas oublié l'ouvrage sur *La chanson de Roland et l'histoire de France.* Il n'est pas mauvais que des problèmes qui ont suscité de la part des spécialistes une bibliographie énorme (et qui souvent se répète) soient examinés, à l'occasion, par un œil neuf. Les idées de M. Mireaux pourront déconcerter parfois, mais certaines d'entre elles pourront être fécondes.

Voici quelques-uns des points essentiels de sa thèse. L'*Iliade* et *l'Odyssée* auraient été composées vers le VIIIe siècle, au moment où la colonisation grecque se développait vers l'ouest et vers l'est à la recherche de matières premières, et en particulier de l'étain, essentiel pour la fabrication des armes. D'où l'importance dans l'*Odyssée* de l'île des Phéaciens (Corcyre) et dans l'*Iliade* du cap Sigée, de l'Hellespont et des routes du Pont-Euxin. Le *Courroux d'Achille*, forme première de l'*Iliade* chantait la prise de possession par les pionniers de l'hellénisme des bords de l'Hellespont. A ce propos, M. Mireaux émet l'hypothèse, qui surprendra peut-être, qu'Agamemnon serait le portrait de Phidon d'Argos.

D'autre part, certains épisodes essentiels de l'*Iliade* et de *l'Odyssée* développeraient des thèmes religieux bien connus. La mort de Patrocle et la réapparition d'Achille (*Il.* XVIII, 203 sqq.) illustreraient le thème du meurtre rituel du roi et de sa résurrection : le véritable roi (Achille) devait disparaître, puis renaître à la vie et au pouvoir après la mort de son remplaçant, et l'*Iliade* primitive serait issue d'un drame sacré qui célébrait Achille. De la même façon, M. Mireaux cherche à retrouver dans le personnage errant d'Ulysse le rite du bouc émissaire. La rencontre d'Ulysse et de Nausicaa est mise en parallèle avec certains rites de la fête du renouveau. Des interprétations « religieuses » de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* ont également été proposées en ces dernières années par des savants de formations aussi différentes que M. Autran et M. Fernand Robert. Elles ont le tort de se fonder sur des indices fragiles, et de ne pouvoir se rappor-

1. Cf. Benveniste, le sens du mot ΚΟΛΟΣΣΟΣ, dans *Rev. de Ph.*, VI (1932), p. 118 et s.

ter qu'à la préhistoire de l'épopée. On a pu écrire que, sous sa forme définitive au moins, l'*Iliade* était le moins religieux de tous les poèmes. L'*Odyssée* comporterait davantage de traditions, soit religieuses, soit folkloriques Mais dans un cas comme dans l'autre, il s'agit d'éléments épars utilisés dans une œuvre proprement littéraire. Je ne méconnais pas l'importance de la vie religieuse dans le monde grec, ni son influence déterminante sur certains genres littéraires comme la tragédie. Ce qui me semble imprudent, c'est de recourir à des mythes altérés et presque indiscernables pour interpréter des récits épiques qui apparaissent fort clairs en eux-mêmes.

Je ne veux pas discuter dans le détail l'hypothèse qui met en rapport le développement de l'épopée grecque avec la conquête « des routes de l'étain ». Il est probable que le second volume de M. Mireaux permettra de revenir sur ce problème. Mais il est une autre idée chère à M. Mireaux, dont je voudrais dire quelques mots. Il se refuse à accorder à l'épopée grecque une trop haute antiquité. Homère de Chio, vers le VIII^e^ siècle, aurait écrit le *Courroux d'Achille*, et il ne faudrait attacher aucune importance aux analyses qui voient dans l'*Iliade* et l'*Odyssée* l'aboutissement d'une épopée achéenne, puis éolienne, puis ionienne, dont l'histoire remontait très haut. Il ne faudrait pas admettre non plus que ces poèmes constituent le terme de la longue évolution d'une poésie orale. C'est rendre difficile l'explication du caractère original de la langue épique qui comporte un mélange de particularités dialectales d'origine et de date diverses. C'est aussi ne pas tenir compte du caractère oral du style, marqué par l'emploi des formules métriques, et dans la tradition manuscrite elle-même, des nombreux vers supplémentaires que nous livrent les papyri du III^e^ et du II^e^ siècle avant notre ère. « Il est absolument exclu, écrit p. 341 M. Mireaux, que des chanteurs de récits populaires, des aèdes improvisateurs aient choisi pour leurs compositions ce mètre acrobatique (l'hexamètre dactylique). » On répondra qu'il ne s'agit pas de poésie *populaire* mais d'une poésie *savante*, destinée aux rois et aux grands (et qui fait penser, par exemple, à certains égards, à la poésie galloise du moyen âge, dont M. Vendryes, entre autres, a analysé les procédés). Quant aux difficultés réelles de la métrique dactylique, elles ne sont pas de caractère « acrobatique », mais elles imposent des formules monotones qui se gravent à merveille dans la mémoire. Comme M. Autran, l'auteur attribue à l'hexamètre dactylique une origine clérical et évoque (p. 346) « les vieux aèdes, récitants de formules et chanteurs d'hymnes, mi-prêtres mi-poètes, allant vraisemblablement déjà de ville en ville... ». Il ne me semble pas que M. Mireaux ait ajouté, comme il l'aurait pu, l'argument que les oracles étaient généralement rendus en hexamètres dactyliques. On accordera que le vers dactylique et certains hymnes de caractères religieux aient pu précéder l'épopée. Mais il n'empêche que l'*Iliade* et l'*Odyssée*, même sous leur forme originelle, n'ont pu surgir du cerveau d'Homère, telle Pallas tout armée du cerveau de Zeus, et que l'épopée grecque a certainement connu une longue histoire.

Le livre de M. Mireaux pourrait servir d'amorce à bien d'autres discussions encore (par exemple à propos du dernier chapitre intitulé *La guerre de Troie n'a pas eu lieu*). Mais c'est par les discussions qu'il suscitera qu'il risque de faire envisager sous des aspects nouveaux le vieux problème homérique.

P. Chantraine.

Hérodote, *Histoires*, Livre VI, texte établi et traduit par Ph.-E. Legrand (collection G. Budé). Paris, les Belles-Lettres, 1948 ; in-8°, 130 p. en majeure partie doubles.

Le livre VI d'Hérodote comprend une première partie qui achève le récit de la révolte des Ioniens d'Asie Mineure contre la Perse. Avec le chapitre 43, nous entrons dans la période des grands conflits entre l'Empire perse et les Grecs. D'abord l'entreprise de Mardonios et le désastre de l'armée navale dans les parages de l'Athos. Puis l'expédition de Datis et d'Artaphernès contre Athènes et Érétrie, expédition qui a abouti à la bataille de Marathon. Dans la *Notice* qui occupe les pages 33 à 64, M. Legrand examine, avec sa pénétration ordinaire, les problèmes que posent la composition de ce passage et ses sources. Entre ces deux groupes de chapitres portant, l'un sur l'expédition de Mardonios, l'autre sur l'expédition de Datis, Hérodote intercale un développement sur les affaires d'Égine et sur l'histoire de Démarate et de Cléomène à Sparte, dont M. Legrand montre bien le rapport avec la trame générale du récit. Les sources de ce sixième livre sont souvent athéniennes, et Hérodote a pu s'informer auprès de personnes qui avaient été témoins des événements qu'il rapporte. A propos des affaires d'Égine (p. 51 sqq.), il est montré qu'Hérodote a successivement puisé à deux sources, l'une favorable aux Éginètes, l'autre aux Athéniens. On lira également avec intérêt, p. 60-61, les observations relatives à la guerre entre Sparte et Argos.

Le texte est établi par M. Legrand avec la même sagesse que dans les volumes précédents. Peu de corrections nouvelles : **18**, addition de τε après ὑπορύσσοντες; — **61**, l. 23, la correction φορέει pour φέρει est-elle nécessaire ? — **127**, suppression de δὲ après Φείδωνος à la ligne 11. — P. 82, καλέοντι (**69**, l. 16) doit être une faute d'impression pour καλέουσι.

La traduction présente l'exactitude et l'aisance que l'on a déjà appréciées. Il reste à souhaiter que la publication des derniers livres viennent achever rapidement une œuvre qui fait à son auteur le plus grand honneur.

P. Chantraine.

Hippocrate, *L'Ancienne Médecine. Introduction, Traduction et Commentaire* par A. J. Festugière (Études et Commentaires, IV). Paris, C. Klincksieck, 1948 ; in-8°, 85 p.

L'étude des divers traités du *corpus* hippocratique est l'une de celles qui peuvent le mieux promouvoir notre connaissance de l'antiquité grecque. Le P. Festugière, dont on connaît la culture, vient de consacrer un volume pénétrant au traité sur l'*Ancienne Médecine*. Une riche introduction fait le tour des problèmes que pose cet opuscule : la médecine scientifique grecque dont le caractère laïque est souligné ; *l'Ancienne Médecine*, qui est un discours-programme destiné au public cultivé ; ce traité définit la notion d'art, qui ne peut exister que s'il y a des règles, et peut être ainsi comparé avec le traité de l'*Art* qui figure dans la collection hippocratique ; enfin la notion de cause des maladies dans l'*Ancienne Médecine* : l'auteur reproche à certains théoriciens de fonder l'explication des maladies sur des postulats arbitraires (doctrine des qualités élémentaires, chaud, etc. ; doctrine des humeurs) ; s'il n'est pas hostile à la recherche des causes, il veut qu'on les tire

de la seule observation des faits physiologiques et non d'un postulat extrinsèque. Sur la personnalité de l'auteur, le P. Festugière ne formule pas de conjecture nouvelle. Avec W. H. S. Jones, il incline à penser que l'*Ancienne Médecine* serait « l'œuvre d'un sage éclectique et d'un prudent empiriste ». Deux pages *d'addenda* critiquent l'hypothèse de Wanner qui voit dans les *Anciens* souvent approuvés par l'auteur les médecins pythagorisants et Alcméon.

Le commentaire, qui occupe les pages 25 à 70, est d'une admirable richesse et touche au passage quelques questions essentielles : p. 25 sur le sens de ὑπόθεσις ; — p. 27, sur le mot χειροτέχνης ; — 29-31, sur les distinctions de sens entre ἐμπειρία, τέχνη, ἐπιστήμη ; — p. 37-38, sur la notion de *tempérament* ; — p. 47-53, le sens de αὐτὸ ἐφ' ἑαυτῷ et de εἶδος se trouve longuement discuté ; l'auteur montre qu'il ne s'agit pas de termes proprement philosophiques et que εἶδος signifie simplement *catégorie* ; — p. 56, σοφιστής est employé au sens ancien et non technique, mais on n'en peut tirer aucune conclusion quant à la date du traité ; — p. 58, à propos d'Empédocle auquel il est fait allusion dans le chapitre XX, le P. Festugière estime que la *nouvelle hypothèse* des cosmologues qui attaque *l'Ancienne Médecine* nous ramène à la période de 430 à 420 ou 440 à 430 pour la composition du traité ; — p. 62, encore à propos du chapitre XX, le P. Festugière revient sur la phrase qui a donné lieu à d'interminables discussions sur le point de savoir si c'est bien le traité de l'*Ancienne Médecine* que Platon a en vue dans *Phèdre* 270 b-c. Il pense avec Diels que le point de vue universaliste de Platon et de l'Hippocrate platonicien s'oppose au point de vue positiviste du médecin empirique de l'*Ancienne Médecine*. Dans le détail, l'auteur discute nombre de difficultés relatives à l'établissement du texte et au mot à mot : p. 39, à propos du chapitre IV, bonne note sur certains emplois elliptiques de ἐπεί ; — à propos du chapitre VI, sur certaines redondances dans l'emploi du comparatif ; — p. 55, à propos de la leçon admise au milieu du chapitre XIX παύεται τε, je me demande si l'emploi exclamatif de οἷος que suppose le mot à mot adopté est bien courant ; — à la fin de ce même chapitre le texte adopté semble supposer un emploi intransitif πέσσῃ ; cet emploi est-il attesté ? La correction δεικνύμενος rendrait la construction plus facile.

La traduction rend adroitement un texte souvent difficile. P. 3, en bas, « se tirent facilement d'une nourriture trop forte » ne m'a pas paru bien clair ; — p. 4, en haut, πυρῶν devrait être traduit par froment et s'oppose à l'orge dont il est question plus loin ; — p. 5, la traduction de μᾶζα par « pâte d'orge » mériterait quelque explication ; — p. 9, à la fin du chapitre X, est-il certain que χλωρότερος signifie « plus pâle », et le sens ne pourrait-il pas être, au contraire, « plus jaune, plus foncée » ?

Dans l'établissement du texte, le P. Festugière n'a proposé que peu de corrections nouvelles. J'ai noté surtout, p. 16, au début du chapitre XIX, la bonne correction ἰσχυράς. Dans le détail, si l'on voulait être vétilleux, on demanderait à l'éditeur d'adopter le système français qui consiste à employer une majuscule après un point. On lui demanderait aussi de prendre un parti pour l'orthographe de μέμιγμαι : p. 11, fin de XIII, μέμικται, mais p. 13, l. 3 de XVI, μεμειγμένα.

On tient surtout à remercier le P. Festugière d'avoir mis son talent et son érudition au service d'un des traités du *Corpus* hippocratique, et à souhaiter qu'il récidive.

P. Chantraine.

E. DES PLACES, *Le Pronom chez Pindare* (Études et Commentaires, III). Paris, C. Klincksieck, 1947 ; in-8°, 112 p.

Du point de vue de la linguistique grecque, il peut paraître singulier de consacrer un mémoire à l'étude du pronom chez Pindare. Le sujet semble d'abord étriqué, et la langue savante de Pindare (dont le texte, par ailleurs, a dû subir au cours de sa transmission plus d'une altération) ne permet pas de présenter franchement les problèmes de morphologie et de syntaxe que présente l'histoire du grec. Mais le travail de M. des Places vise moins à renouveler l'étude linguistique du grec (dont l'auteur est d'ailleurs bien informé), qu'à faire servir ses connaissances grammaticales à l'interprétation même du texte. C'est ce qu'indique le sous-titre : *Recherches philologiques et critiques*. Si bien que le livre rendra les meilleurs services, qu'il s'agisse d'établir le texte du poète, ou d'en préciser la signification.

L'ouvrage se divise en trois parties, les pronoms personnels, les pronoms démonstratifs et relatifs, les pronoms indéfinis et interrogatifs. Dans chacun de ces chapitres des questions variées sont envisagées, relatives aussi bien à la forme qu'au sens des pronoms. La conclusion sur l'emploi du pronom chez Pindare, p. 104 sqq., apparaît un peu mince, et l'on ne s'en étonnera pas : les pronoms de la première et de la seconde personne, dit M. des Places, concourent au caractère individuel du lyrisme. La multiplicité des indéfinis et des interrogatifs vient du nombre des sentences où ils entrent tout naturellement.

Mais, nous l'avons dit, l'intérêt du livre réside dans les discussions de détail à propos de passages obscurs du poète. L'auteur groupe les interprétations proposées par les divers pindarisants, les critique, fait choix de celle qui lui paraît préférable ou propose son point de vue personnel. A cet égard, presque toutes les pages du livre seraient à citer. P. 28-29 se trouve étudié l'emploi de νιν que Gildersleeve appelle « anticipatory », et cet emploi fournit à M. des Places une explication satisfaisante de *Isthmique* I, 43. « Si quelqu'un est de tout son caractère plongé dans la vertu, à la fois par la dépense et par l'effort, il faut, quand on a trouvé une noble louange, la lui porter d'un cœur qui ne lésine pas » ; — p. 52-53, on trouvera une discussion précise du mot à mot de *Ném.* VII, 50 sqq. — Ailleurs, on pourrait ne pas se trouver d'accord avec l'auteur : ainsi p. 13, à propos de *Ol.* I, 109, où il faudrait en tout cas indiquer que si l'on garde κεν, on préférera κλείζειν (donné par ABD selon Bowra) au futur κλείξειν.

Une table des principaux exemples permet de consulter aisément cet ouvrage, où l'on retrouve la sûreté et la précision auxquelles M. des Places nous a accoutumé dans ses précédents ouvrages [1].

P. CHANTRAINE.

IPERIDE, *Le orazioni in difesa di Eussenipo et contro Atenogene*, introduzione, testo critico, commento e appendice di V. DE FALCO. Naples, Libreria Scientifica, 1947 ; in-8°, 236 p.

Dans une collection « di Studi Greci » dirigée par M. de Falco lui-même, où l'on trouve déjà entre autres ouvrages une édition de l'*Arbitrage*

1. P. 8, n. 1. Je vois mal comment l'équivalence de μου et de μοι aboutit au « génitif datif » du grec moderne ; — p. 17, quels sont les cinq exemples soulignés qui figurent dans le *Lexicon Pindaricum* ? — P. 23, à propos de *Pyth.* IV, 36 je ne crois pas possible l'emploi de νιν comme datif.

de Ménandre, et qui annonce une édition des fragments de Sapho et d'Alcée, voici une utile édition du *Pour Euxénippe* et du *Contre Athénogène* d'Hypéride. M. de Falco, qui n'a pas pu avoir connaissance de l'édition de M. Colin, parue à peu près en même temps que la sienne, se montre en général bien informé des multiples problèmes que posent les discours d'Hypéride. Les deux discours qu'il a choisi de publier se recommandent, le *Pour Euxénippe* parce que le papyrus nous l'a transmis à peu près complet, le *Contre Athénogène* parce que traitant d'une petite cause, il illustre bien le talent d'Hypéride et qu'il était d'ailleurs particulièrement célèbre dans l'antiquité. Le volume comprend : les jugements des anciens sur Hypéride, une notice contenant la Vie d'Hypéride du Pseudo-Plutarque, une étude sur les discours d'Hypéride et sur son art, les deux discours précédés de notices et accompagnés d'un commentaire, un appendice critique. Je regrette que l'éditeur n'explique nulle part dans quelles conditions nous est parvenu le texte d'Hypéride. Je ne trouve en particulier aucune indication sur le papyrus qui contient le *Pour Euxénippe*. Pour le *Contre Athénogène* deux lignes nous font savoir, p. 145, qu'il provient d'un papyrus acheté en 1888 et publié par Révillout.

Le texte est établi avec sagesse et avec un parti pris nettement conservateur. Toutefois, au début du *Pour Euxénippe*, il semble difficile, par exemple, de garder ἐξ Ἀναίων, qui ne figure pas dans la liste des dèmes attiques ; § 35 du même discours, malgré la note du commentaire, l'expression ἐντὸς τῶν μέτρων reste obscure ; dans le *Contre Athénogène*, le lecteur sera déconcerté de voir appeler le même personnage Proclès au § 6 et Polyclès au § 10 ; au § 11 du même discours, l'éditeur conserve la leçon du papyrus εἰλήφει, et comprend que Midas avait reçu la totalité du prêt qu'il avait contracté, tandis que, pour le prêt de Dicéarque, il n'en avait touché que trois fractions.

Le commentaire est abondant. Peut-être consacre-t-il un peu trop de place à des questions qui ne sont pas toujours très importantes (par exemple des problèmes orthographiques). En revanche, on regrette parfois de ne pas voir éclaircir une difficulté : *Pour Euxénippe*, § 12, il y aurait lieu de commenter les épithètes ἐπιεικῆ καὶ μέτριον appliquées à Lycurgue. — On pourrait enfin discuter certaines interprétations grammaticales : ainsi *Contre Athénogène* § 8, le présent historique de la principale justifie dans la subordonnée l'emploi de l'*optatif*, mais n'a rien à faire avec l'emploi de l'*aoriste*.

M. de Falco a apporté une utile contribution à l'interprétation d'Hypéride, et son édition commentée rendra les meilleurs services.

P. Chantraine.

T. B. L. Webster, *Menander : Plays of social criticism* (Reprinted from the « Bulletin of the John Rylands Library » XXX, 2). Manchester, The Manchester Univ. Press., 1947 ; in-8°, 56 p.

M. Webster poursuit ses recherches sur les comédies de Ménandre dans cet article issu d'une conférence faite à la John Rylands Library en décembre 1946. Sur la centaine de pièces qu'a dû écrire Ménandre, neuf sont connues par des arrangements de Plaute ou de Térence ; trois par de larges fragments papyrologiques, dix sont plus ou moins bien connues par des fragments papyrologiques ; d'une vingtaine d'autres nous avons des citations très brèves. Ce que M. Webster appelle « les pièces de critique sociale », ce sont les comédies où une histoire d'amour montre comment

une jeune fille pauvre ne peut pas se défendre contre les outrages d'un jeune homme riche. Les analyses de M. Webster sont fondées sur les fragments rassemblés dans le recueil de Kock, mais également dans une large mesure sur les comédies des imitateurs latins de Ménandre, et cette méthode à laquelle on est obligé de recourir, laisse place à plus d'une incertitude. C'est ainsi que p. 39 sqq. l'auteur se fonde sur les articles de Fraenkel et de Suess pour reconnaître dans les *Synaristosai* le modèle de la *Cistellaria* de Plaute. L'hypothèse reste incertaine, et elle est d'autant plus malaisée à fonder que le texte de la *Cistellaria* souffre, au milieu de la comédie, d'une grave lacune.

L'article de M. Webster est complété par un utile appendice où se trouve étudiée la chronologie des comédies de Ménandre. Quelques points fixes peuvent être marqués : l'*Orgé* en 321, l'*Héniochos* en 312, les *Imbriens* en 302. En outre certaines pièces comme le *Kekryphalos* et l'*Hydria* semblent faire allusion aux *Gynekonomes* institués par Démétrius de Phalère (317-307) et abolis ensuite. Mais pour cette dernière pièce on se fonde sur les vers 498 sqq. de l'*Aululaire* de Plaute. Or en admettant que Plaute ne pense pas tout simplement au Censeur, il n'est en tout cas pas du tout évident que l'*Aululaire* soit inspirée de l'*Hydria* : voir l'édition de M. Ernout, p. 146, et la bibliographie citée.

P. Chantraine.

Folco Martinazzoli, *Ethos ed Eros nella poesia greca* (Biblioteca di cultura 27). Florence, « La Nuova Italia » s. d. [1947] ; in-8°, 503 p.

Ce gros volume est constitué d'une série de monographies consacrées à Hésiode, Solon, Mimnerme, Sapho, Anacréon, Pindare, Callimaque, Longus [1]. L'introduction explique ce que s'est proposé l'auteur dans son ouvrage : montrer comment la littérature et la poésie ne doivent pas être considérées comme de simples exercices de style, et comment elles expriment certaines attitudes morales ou psychologiques des écrivains : l'œuvre de Sapho n'a pas une valeur purement esthétique, mais exprime ce qui constitue pour elle l'essentiel de la vie humaine (p. 18). Ce point de vue explique le choix d'auteurs auquel M. Martinazzoli s'est arrêté. Au cours de cette introduction l'auteur touche en passant (p. 27-28) au problème du suicide, et propose (p. 35) des remarques assez banales sur la souplesse de la langue grecque.

Le chapitre sur Hésiode illustre bien la méthode de M. Martinazzoli. Il indique le caractère personnel de la poésie hésiodique (par opposition à la poésie homérique), son pessimisme, il rappelle la crise sociale et économique que traversait la Grèce continentale, les difficultés propres à Hésiode et son procès avec Persée. Les *Travaux et les Jours* développent les thèmes de la lutte contre l'injustice, contre la misère, de la nécessité du travail, et certaines idées morales comme celle de l'*eris*, de l'*hybris*. Cette poésie amère est bien caractérisée par l'auteur. Dans le détail il aurait été bon de mettre en lumière certains traits populaires de cet art (par exemple dans la description de l'hiver). Il arrive aussi que M. Martinazzoli tire peut-être des conclusions un peu excessives du texte des *Travaux* : ainsi p. 58, où il enseigne que la population grecque au temps d'Hésiode a dû rapprendre entièrement l'art de la navigation.

1. L'auteur explique dans l'avertissement pourquoi il a fait entrer Longus dans une série d'études consacrées à des poètes.

Le chapitre sur Sapho est également suggestif. Sa poésie, telle qu'elle nous apparaît à travers les fragments qui nous sont parvenus, exprime l'expérience intime de Sapho, qui a aimé avec une ardeur unique, qui a chanté avec prédilection la beauté féminine plutôt que la beauté masculine, et qui a vu dans la nature l'expression d'un état d'âme ou le cadre d'une scène amoureuse (p. 237). L'auteur conclut (p. 257) que Sapho exprime la mentalité typique de l'éternel féminin. P. 217, M. Martinazzoli, à propos d'un fragment récemment découvert, se demande si Sapho s'est intéressée aux luttes politiques dont Lesbos a été le théâtre. Mais en général il a un peu négligé de replacer Sapho dans le cadre où elle a vécu et composé ses poèmes. Son étude aurait peut-être gagné en intérêt, s'il avait évoqué l'école poétique où Sapho assemblait ses élèves, que Maxime de Tyr, en forçant un peu un rapprochement qui n'est pas sans justesse, a comparés aux disciples qui entouraient Socrate.

Les autres chapitres du volume sont conçus dans le même esprit, et font apprécier la culture et la sensibilité du bon humaniste qu'est M. Martinazzoli. Mais de nombreuses discussions de détail montrent également son érudition de philologue. Aussi p. 73, sur le sens de πυγοστόλος ; — p. 80, sur la valeur de l'adjectif de couleur πολιός chez Hésiode ; — p. 228, sur le sens de l'adjectif ἄδρος si important chez Sapho ; — p. 235, sur le texte du fragment 48 (Diehl) de Sapho ; — p. 260, sur le sens de πᾶν τόλματον « il faut tout oser » à la fin du fragment 2 de Sapho ; — p. 282, sur le texte du fragment 49 (Diehl) = 48 (Reinach) où les corrections de Reinach ne sont pas acceptées. Le grec cité est généralement correct, mais est-ce à dessein que l'auteur accentue d'un circonflexe et non d'un aigu les nominatifs du type Πειθώ (p. 234, 328, 331) ?

P. Chantraine.

Anthologia Lyrica graeca edidit E. Diehl, Vol. II. Leipzig, Teubner, 1942 ; in-8°, un vol. contenant 2 fasc., VIII + XII et 220 p. + IV et 216 p.

Anthologia Lyrica edidit E. Diehl, *Supplementum*. Leipzig, Teubner, 1942 ; in-8°, 72 p.

Six ans après celle du tome premier, voici la seconde édition du second tome de l'*Anthologia Lyrica* de E. Diehl. Nous avons là, on le sait, un ouvrage fondamental qui (sauf pour Pindare et Bacchylide) tient la place qu'occupaient avant lui les *Poetae Lyrici* de Bergk. La seconde édition se recommande par les mérites que présentait déjà la première : travail approfondi, presque exhaustif, qu'il s'agisse de la recherche des sources ou de la mise au point du commentaire critique. L'apparat est réparti en deux rubriques : l'une indique les sources de nos textes (papyrus, inscriptions, citateurs surtout), l'autre les corrections, les conjectures, en outre un grand nombre de rapprochements qui justifient le texte adopté. On trouvera au bas des pages un commentaire critique d'une richesse exceptionnelle, mais dont les novices auront parfois peine à tirer parti, car cette richesse ne va pas toujours sans quelque obscurité ou quelque confusion. M. Diehl multiplie les références, mais il abuse des abréviations, et abrège jusqu'aux noms propres ; or je n'ai pas trouvé dans la seconde édition le tableau des abréviations qui figurait dans la première. D'autre part il est parfois malaisé de reconnaître quelle leçon donnent exactement les manuscrits.

La mise au point d'un recueil de fragments des lyriques grecs est une

véritable toile de Pénélope qu'il faut sans cesse défaire et refaire : de nouveaux fragments sont découverts ; quant aux anciens, souvent fort obscurs, ils donnent lieu à une bibliographie sans cesse croissante, difficile à suivre, et où, parmi beaucoup de fatras, il faut choisir ce qui est utile (l'état de guerre depuis 1939 n'a fait bien entendu qu'accroître les difficultés). M. Diehl a fait sagement en respectant dans l'ensemble le plan de la première édition et en en conservant la numérotation (je n'ai noté qu'une exception, les fragments 1 et 2 d'élégies anonymes de la première édition portent dans la seconde les numéros 2 et 3). Enfin, il faut prendre garde que l'éditeur joint à ce second tome un fascicule d'*addenda* qui se rapportent aux deux volumes de l'*Anthologia lyrica*, et qui se répartissent en *addenda*, *addenda addendis*, *additamenta postrema* : ces *addenda* restent malgré tout incomplets : rien ne peut mieux illustrer qu'un ouvrage comme celui-ci ne saurait jamais être achevé.

Dans le détail, le livre appellerait un grand nombre de remarques. Il débute par des indications assez superficielles sur les formes dialectales, en particulier sur celles d'Alcman : il est renvoyé une fois pour toutes à la grammaire de Schwyzer, passim ; il aurait été plus utile de citer les *addenda* des *Greek Dialects* de Buck ; sur l'orthographe du papyrus d'Alcman, on peut lire de fines remarques de Bourguet dans *Le dialecte laconien*, p. 140 et suiv. ; — Alcman, *Fr.* 1, v. 27, M. Diehl se demande s'il faudrait écrire ἄδα (et non ἤδα) et il indique que M. Specht, qui lui a fourni nombre de notes sur la grammaire et le dialecte, ne le pense pas ; prendre garde toutefois que le fragment 20 d'Alcée donne ἄδα ; — Alcman, *Fr.* 1, v. 61, l'éditeur a raison, je crois, de corriger Ὀρθία, pour Ὀρθρία qu'il avait conservé dans la première édition ; — Alcman, *Fr.* 55, l'article de M. Desrousseaux dans les *Mélanges Cumont* est cité, mais la correction πέδεστι n'est pas adoptée ; — Stésichore, 16, M. Diehl a eu raison de conserver le texte des manuscrits ἐρατῶν ὕμνους, et de rejeter la correction qu'il avait admise dans la première édition : ἐρατωνύμου ; — Ibycus, 6, M. Diehl a eu raison d'adopter la lecture de H. Fraenkel πεδόθεν ; la correction de W. Schulze πάτθεν, qui figurait dans la première édition, est peu vraisemblable ; — le fragment 2 de Télésilla qui ne figurait pas dans la première édition est l'hymne à la Mère des Dieux (I. G. IV² 131) ; mais l'attribution à Télésilla est-elle bien certaine ? — Simonide, *Fr.* 13 A, est constitué du fragm. 28 de la première édition et du fragm. Pap. Oxyrh. 1181, fort mutilé, d'ailleurs, attribué tantôt à Simonide, tantôt à Bacchylide ; le nouveau fragment 13 B provient également du même papyrus ; — Simonide 4, 16, dans le fragment cité dans le Protagoras, Burnet donne εὐρυεδοῦς sans variante. M. Diehl écrit sur l'avis de Specht εὐρυοδοῦς donné chez Plutarque *Tranq. animi* 470 d sous la forme εὐρυόδους, et qu'il rapproche de l'homérique εὐρυόδεια (les deux mots étant selon lui tirés de ἕδος) ; — Simonide 58, la nouvelle édition garde la leçon des manuscrits πύρ (qui doit être une notation métrique), et n'admet plus la correction d'ailleurs invraisemblable πύιρ ; — les épigrammes de Simonide sont disposées comme dans la première édition, suivant un plan compliqué et l'on n'aperçoit pas toujours nettement l'attitude de l'éditeur sur le problème de l'authenticité ; — Simonide 74, le texte d'Hérodien semble fautif et ἦν doit équivaloir à ἦσαν, non à ἦμεν ; — Simonide 88 A et B ne figuraient pas dans la première édition, ce sont des inscriptions de l'agora d'Athènes publiées par J. H. Oliver, *Hesperia* II (1933), etc. ; — Simonide 126, ici et ailleurs M. Diehl n'a pas tenu compte de l'édition Waltz de l'*Anthologie Palatine* ; il aurait pu signaler au vers 8 la correction de Desrousseaux πόκον

pour πόθον ; — p. 145, l'hymne homérique à Pan ne figurait pas dans la première édition ; c'est une inscription d'Épidaure *I. G.* IV², 130 ; — p. 161, le péan à Hygie d'Ariphron est donné sous une forme assez différente de celle de la première édition ; M. Diehl a surtout suivi P. Maas, *Epidaurische Hymnen* ; — p. 165, l'hymne anonyme εἰς πάντας θεούς ne figurait pas dans la première édition ; il provient d'Épidaure, *I. G.* IV², 129 ; — les fragments 3 A et 3 B de Timothée sont nouveaux ; ils proviennent des papyrus Hibeh, British Museum 693 et Heidelberg 178 ; — parmi les *fragmenta melica adespota* se trouvent dix fragments nouveaux provenant de papyrus ; — Euphorion de Chalcis, *Fr.* 1, 5, πολυμηδέος peut être un nom propre et ne doit pas être corrigé ; — p. 108 et suiv., textes qui ne figuraient pas dans la précédente édition, en particulier un péan en l'honneur d'Asclépios trouvé à Erythrai ; — p. 130, un hymne à Déméter (papyrus 11 793 de Berlin) ; — p. 153 et suiv., M. Diehl aurait pu tirer parti pour les épigrammes de Simias de l'édition Waltz : ainsi dans le fragment 10 = *Anth. Pal.* VII, 21, où M. Desrousseaux propose une ponctuation ingénieuse.

Dans l'ensemble, le volume est devenu presque le double de celui de la première édition : fragments nouveaux, commentaires critiques plus abondants, schèmes métriques plus nombreux ont contribué à l'accroissement de l'ouvrage.

P. Chantraine.

I. Bos, *Plutarchus' Leven van Agesilaus*. J. B. Wolter, Groningen, 1947 ; in-8°, xxx-228 p.

Cette thèse de l'Université libre d'Amsterdam consiste en une édition de la *Vie d'Agésilas* de Plutarque avec introduction et commentaire. L'ouvrage apporte peu de chose pour l'établissement du texte, et l'auteur suit presque partout l'édition de K. Ziegler, qui est également mise largement à profit dans la partie de l'introduction qui est relative aux manuscrits. Cette introduction comprend d'autre part : un chapitre sur la place de la *Vie d'Agésilas* dans la chronologie des *Vies* (qui suit de près le travail de Stoltz, *Zur relativen Chronologie der Parallelbiographien Plutarchs*), et une étude sur les sources de Plutarque, dont la principale semble être Xénophon.

C'est le commentaire qui semblera particulièrement utile et bien informé. M. Bos y étudie les nombreuses difficultés que présente la langue de Plutarque, ainsi que les problèmes historiques que pose la *Vie d'Agésilas* (ainsi pour le chapitre 3 sur le problème de la naissance de Leotychidas fils d'Alcibiade, sur la manière dont Alcibiade a quitté Sparte, etc...).

Voici quelques autres remarques : II 2, l'emploi de μηδὲν avec οἷος et l'infinitif ne doit pas être expliqué par le désir d'éviter l'hiatus, mais cette syntaxe est normale dans une proposition consécutive ; — II 4, l'emploi de πλαστάν et de μιμηλάν aurait mérité d'être commenté : d'abord à cause de la forme dorienne de ces mots (sans doute Plutarque cite-il les propres paroles d'Agésilas) ; d'autre part pour le sens de μιμηλάν qui doit se dire d'un portrait par opposition à une statue ; — XI 9, M. Bos pense que l'on pourrait garder δεῖν en considérant la forme comme un participe équivalent à δέον ἐστι.

P. Chantraine.

R. Henry, *Ctésias, la Perse, l'Inde, les Sommaires de Photius* (Collection Lebègue, 7e série, 84). Bruxelles, Office de Publicité, 1947 ; in-8°, 100 p.

La collection Lebègue, dont on sait le succès, publie ce petit volume dont le sous-titre définit bien l'objet. C'est parce qu'il est engagé dans une patiente recherche philologique sur le patriarche Photius, que M. Henry a pensé à extraire de la *Bibliothèque* de Photius les importants fragments de Ctésias qui y sont recueillis. Il faut donc savoir que c'est dans ce petit volume que l'on trouvera commodément pour ces fragments une édition critique établie par un savant compétent. Le texte est constitué d'après le Marcianus 450 (A du xe siècle et le *Marcianus* 451 (M, du xiie siècle, chefs des deux familles qui groupent tous les manuscrits de la *Bibliothèque*. L'apparat critique est rédigé avec précision et avec clarté. Si M. Henry (qui a utilisé des photographies) n'a pas pu distinguer entre les diverses mains, il indique toujours si nous avons affaire à la première main ou à une correction. Le texte est accompagné d'une traduction qui occupe le bas des pages. Cette traduction semble le plus souvent exacte. Toutefois p. 70 (*Indica* 13), on se demande comment on peut parler « des palmiers d'Inde et de leur noix » : φοῖνιξ désigne le palmier-dattier et βάλανοι les dattes, comme le reconnaît implicitement la note 27 de la p. 98.

L'Introduction qui traite de Photius et de Ctésias semble un peu rapide. Les notes des p. 87 à 99 consistent surtout dans le rapprochement de divers textes anciens. Peut-être un orientaliste pourrait-il tirer meilleur parti des données fournies par l'auteur grec. Ctésias, s'il ne semble pas avoir fait le voyage des Indes, a longtemps séjourné à la cour d'Artaxerxès où il aurait pu trouver de précieuses informations. Mais son récit ne rapporte sur l'Inde que les contes les plus invraisemblables, qui ont fait le bonheur des auteurs d'histoires extraordinaires comme Élien.

P. Chantraine.

Plutarque, *Sur la disparition des oracles*, édité par R. Flacelière (Annales de l'Université de Lyon, Lettres, fasc. 14). Paris, Les Belles-Lettres, 1947 ; in-8°, 269 p.

M. Flacelière poursuit et achève la publication des dialogues delphiques de Plutarque. Le traité *Sur la disparition des oracles* est présenté selon le même plan et avec le même soin que les deux précédents : introduction, texte et traduction, notes.

L'introduction offre successivement une analyse, une étude de la date, des personnages, des idées philosophiques et religieuses, etc... L'ouvrage est dédié à Terentius Priscus, et Lamprias frère de Plutarque, qui n'est pas nommé avant le chapitre VIII, est le narrateur du dialogue. Il en est aussi le principal personnage, expose les principales idées de l'auteur, et formule la conclusion. Parmi les autres personnages, le Lacédémonien Cléombrote, influencé par le platonisme et le pythagorisme, a une attitude nettement religieuse et mystique, Démétrios « grammairien » a des sympathies pour le stoïcisme; enfin Ammonios préside à l'entretien.

Comme les deux autres dialogues pythiques, le dialogue *Sur la disparition des oracles* a été composé pendant la période où l'auteur exerçait à Delphes le sacerdoce d'Apollon Pythien. Mais M. Flacelière donne de bonnes raisons de croire que ce traité est antérieur au *De Pythiae oraculis*.

Une importante section de l'introduction étudie en détail les idées philosophiques et religieuses qui posent quelques problèmes essentiels, celui de la disparition (et de l'origine) des oracles, celui de la démonologie de Plutarque, celui de la pluralité des mondes, qui fait l'objet d'une digression. Un paragraphe est consacré aux récits historiques et mythiques, en particulier celui de la mort du grand Pan à propos duquel M. Flacelière, après avoir envisagé les diverses interprétations proposées, hésite à conclure, ou celui de la mort de la Pythie, qui est certainement historique.

Les diverses parties de l'introduction nous informent bien (mais peut-être un peu longuement) des problèmes religieux et philosophiques qui se posent à Plutarque et aux gens de son temps. Un dernier paragraphe définit brièvement les conditions dans lesquelles le texte a été établi, les manuscrits se répartissent en trois familles. L'édition est fondée essentiellement sur les données de l'édition W. Sieveking et l'apparat critique est établi avec clarté.

La traduction de ce texte souvent obscur rendra de grands services, et les notes placées à la fin du volume fournissent une foule de précieuses indications. Voici quelques remarques de détail. La traduction m'a semblée parfois un peu libre : 410 a, « qui se rendait de Grande-Bretagne à Tarse » ne rend pas ἀναχομιζόμενος ; — 411 b, l'image contenue dans διελίττειν n'est guère rendue ; — 414 b, l'éditeur conserve καθιεμέναις, mais le sens de « descendre » pour ce verbe ne semble pas courant ; — 415 b, je ne vois pas bien le sens que le traducteur attribue à ἀποκριθέντων ; — 419 c, la traduction « ne pas en tenir compte » pour πολυπραγμονεῖν me semble insuffisante.

M. Flacelière a établi le texte avec prudence, et les quelques corrections personnelles qu'il a proposées semblent raisonnables. Parmi les passages les plus difficiles, on notera 412 a-b, où Démétrios rapporte comment Mardonios a fait consulter les oracles de l'Amphiaraïon et du Ptoïon. L'interprétation de M. Flacelière, fondée sur le rapprochement de la *Vie d'Aristide* 330 c, se trouve justifiée en détail dans le *B. C. H.*, 1946, p. 199.

L'impression est généralement correcte : p. 129, dernière ligne, lire ἔλαφος ; — p. 115, l. 5, l'accentuation usuelle serait ὑποθεῖτο, non ὑπόθειτο.

P. Chantraine

Hilda van den Berg, *Anonymus de obsidione toleranda, editio critica*. Leiden, 1947, 113 p.

L'ouvrage de Mlle H. van den Berg nous apporte un traité qui n'était pas à proprement parler inconnu, ni même inédit. Tous ceux qui ont étudié la littérature militaire byzantine en ont fait état depuis qu'il a paru, en 1693, à la fin des *Veteres mathematici* de Thévenot. C'est de ce texte, défectueux à bien des égards, que Ev. Caillemer donna, tant bien que mal, en 1872 une traduction française, ouvrage qui a échappé à Mlle van den Berg. En fait ce traité attendait toujours une édition critique, celle de Mlle Van den Berg est excellente.

Le texte est très court, 57 pages (et souvent des demi-pages) : il est établi avec beaucoup de prudence (trop peut-être !). Notre éditrice se fonde sur trois excellents manuscrits du xie siècle : un *Vaticanus*, un *Barberinianus* et un *Scorialensis* (négligeant avec raison les témoins postérieurs et notamment la nombreuse descendance du Scorialensis). Les textes

parallèles, et parfois la source ancienne, lui suggèrent plus d'une correction heureuse — trop souvent seulement suggérée dans l'apparat critique. C'est ainsi que p. 77, l. 8, malgré le souci louable de l'auteur de garder le plus possible le texte des manuscrits, la phrase ne se justifie pas : χαλκόν, οἷς οἱ χαλκεῖς χρῶνται : il fallait ici ou la croix ou la correction suggérée dans l'apparat critique. Polyen (auteur de la fin du IIe siècle), qui utilise ce passage, nous garantit la leçon ἀσκόν (pour χαλκόν) ; pour οἷς la correction de Büttner-Wobst (éd. de Polybe) ᾧπερ est très vraisemblable. Un peu plus bas, l. 10, on aurait pu introduire également dans le texte la correction τὸ... πῦρ proposée dans l'appendice. En plusieurs endroits, les croix ne se justifient guère : par exemple, p. 60, l. 9, p. 56, l. 10, p. 57, l. 4 ; il faut sous-entendre partout le verbe δεῖ. La confrontation du dernier passage incriminé avec le *memorandum*, dont on parlera plus loin, eût permis de comprendre : « comme si, par exemple (τὸ δοκεῖν), les ennemis survenaient » et, au surplus, de corriger le reste de la phrase : pour ὥσιν amené par ἵνα, lire ὄντες. P. 59, l. 10, il faut certainement écrire διὰ τοῦ λεγομένου ⟨ὑοσκυά⟩μου (la jusquiame), cf. *Sylloge Tactique* 62 et *Nicéphore Ouranos* 95. — P. 70, l. 11, pourquoi proscrire νύκταν et garder, l. 13, γαστέραν ? Je signale qu'on lit également νύκταν, à la fois dans le Barberinianus et le Scorialensis, dans les *Parecbolae* (23-2). A propos de σφενδοντιτῶν, p. 60, l. 20 ; p. 62, l. 20 et p. 73, l. 10, je signale à l'auteur que les mêmes *Parecbolae* (Στρατ. Παραγγ.) nous offrent § 12 σφενδονήτης et § 42 σφενδονιστής [1].

On peut regretter, d'autre part, que l'éditrice se soit cru obligée de reproduire la pagination et la linéation de l'édition Thévenot, qui ne fait pas autorité. On eût aimé plus d'indépendance. Elle-même a distingué les divers paragraphes de l'œuvre et les a marqués chaque fois par un alinéa. Au lieu de numéroter toutes les phrases du traité, il eût été préférable de donner une division en chapitres et en paragraphes numérotés.

Le texte s'accompagne d'une copieuse annotation le plus souvent à trois ou quatre étages. Mlle van den Berg, qui n'a pas ménagé sa peine, nous offre ainsi au bas des pages : toujours, au moins, les *sources* (ou ce qu'on appelle ainsi) et l'*apparat critique* proprement dit ; quand il y a lieu, les *textes parallèles* empruntés aux différents tacticiens et l'*explication* de mots ou tournures difficiles.

Notre éditrice s'explique, comme il se doit, sur tous ces points dans une abondante *préface* presque aussi étendue que le texte (40 pages). Elle examine successivement les questions relatives : 1) à la *date* et à l'*auteur* du traité qui, longtemps attribué à tort à un certain Héron de Byzance sur la foi de Fabricius et de manuscrits tardifs, est en fait anonyme ; 2) aux *manuscrits* ; 3) à l'*archétype* et aux *sources*. On peut regretter que Mlle van den Berg ait ignoré tout ce qui a paru en France sur ce sujet au cours des dernières années, notamment un texte étroitement parallèle édité en 1940 par M. Dain (*R. E. G.* LIII, pp. 123-136) et appelé par lui *memorandum sur la défense des places*. Il ne faut pas croire que l'auteur anonyme du *de Obsidione Toleranda* ait puisé directement dans les œuvres de Polybe, Arrien ou Flavius Josèphe (les références aux ms. de ces auteurs alourdissent considérablement l'apparat critique). M. Dain a montré dans une

---

1. P. 72, l. 3, κατακλείει est sans doute une faute d'impression pour κατακλείειν. — P. 69, l. 11 et 70, l. 1 : sur le feu grégeois, cf. A. Dain, *Mélanges Ernout* (1940), p. 126.

communication à l'Association des Études grecques (cf. *R. E. G.* LV (1942), p. XI) que le *de Obsidione Toleranda* et le *memorandum* « découlent d'un ouvrage plus ancien aujourd'hui perdu, qu'on peut appeler *Antipoliorceticum* ». C'est cet ouvrage qui « contenait dans sa seconde partie des extraits importants des historiens »[1]. L'éditrice n'a connu du *memorandum* que les quelques lignes publiées en 1882 par K. K. Müller — et qu'elle reproduit dans le ch. VI de sa préface, p. 32 (encore faut-il lire, avec M. Dain, à la 1re ligne du premier extrait σῖτον et non στρατηγόν). La parenté des deux textes ne fait aucun doute : M. Dain l'a montré de façon péremptoire.

Mlle van den Berg a néanmoins connu un texte voisin encore inédit : les *Parecbolae* dont j'ai préparé moi-même une édition critique actuellement sous presse. La dernière partie de ce traité, les Στρατηγικὰ παραγγέλματα, présente çà et là des rapports évidents avec le *de Obsidione Toleranda*. La préface se termine par un chapitre sur l'*emploi des modes* chez l'Anonyme, chapitre utile certes aux lecteurs qui ne sont pas familiers avec la langue byzantine mais dont on aurait peut-être pu faire l'économie. Pourquoi se borner aux modes ?

Le traité *de Obsidione Toleranda* présente l'avantage de nous apporter, presque toujours textuellement, des extraits de Polybe inconnus par ailleurs — quelques-uns connus uniquement par notre traité et par le *Parisianus sup. gr.* 607. Le prochain éditeur des *Histoires* ne pourra se dispenser de recourir à la nouvelle édition du traité byzantin.

Mlle van den Berg a donc bien mérité, non seulement de l'histoire des lettres byzantines, mais aussi de l'Histoire en général.

J. de Foucault.

Philodemi, *Adversus* [*Sophistas*] e papyro herculanensi 1005 in lucem protulit F. Sbordone. Naples, Loffredo 1947 ; 1 vol. in-8°, XV-182 p., 550 lire.

M. S., connu du public savant par son édition des *Hieroglyphica* d'Horapollon (Naples, 1940 : cf. *REG*, LIV, 1941 p. 131-133 et le c. r. important de Hans Herter, *Rh. M.*, XCII, 1943, p. 26-35 ; pour les MSS, voir Gallavotti, *St. It.*, N. S., XVIII, 1941, p. 55 ss.), aujourd'hui conservateur des papyrus d'Herculanum à Naples, nous donne ici la première édition complète du P. 1005 dont on ne pouvait lire jusqu'à maintenant que quelques fragments dans les *Epicurea* d'Usener et d'autres publications. Dans la préface, S. décrit l'état du papyrus et des copies d'Oxford et de Naples (une troisième copie a été établie par S. lui-même), note quelques particularités d'orthographe, rappelle l'usage qu'ont fait de ce papyrus divers savants, notamment Usener, Crönert, Vogliano, Philippson, résume enfin l'objet du traité. Il s'agit d'un ouvrage de polémique contre des Épicuriens hétérodoxes (on sait combien le véritable Épicurien doit rester fidèle à la lettre du Maître) ; σοφιστής, en cette acception défavorable, est d'usage courant dans les cercles épicuriens (cf. D. L., X 25,6 καὶ ἄλλοι οὓς οἱ γνήσιοι Ἐπικούρειοι σοφιστὰς ἀποκαλοῦσιν) : la restitution πρὸς τοὺς [σοφιστάς] de Vogliano paraît donc certaine.

L'édition elle-même est fort soignée. La page de gauche reproduit un fac-similé des fragments minutieusement rassemblés par S., la page de droite donne le texte, une traduction latine là où le sens se laisse discerner

1. La connaissance du memorandum eût, au surplus, dispensé l'auteur d'une longue étude (de 11 pages) sur le Parisinus sup. graec. 607.

à peu près, et l'apparat critique. Suit un commentaire (p. 117-172) et un précieux index des mots grecs. On admire la patience de l'auteur. On admire le soin apporté, par tant de savants, depuis tant d'années, à éditer des restes souvent misérables et qui, lorsqu'ils permettent de reconstituer un texte, n'offrent en somme qu'une pensée médiocre. Le verbeux Philodème a bien de la chance.

Marquons aussitôt, néanmoins, l'intérêt que présente, sous un certain aspect, ce P. 1005. La querelle d'école nous laisse froids. Mais il se trouve qu'en raison même du caractère de l'École, qui est de se rapporter toujours aux paroles du Maître, Philodème, dans sa polémique, cite des fragments d'Épicure ; comme il le déclare (col. III 5 ss.), il ne suffit pas de se dire γνήσιος ἀνα[γ](νώ)στης et d'avoir lu πλήθη συ(γ)γρ(α)[μμ]άτων d'Épicure, il faut être encore bon interprète des ἐπὶ μέρους διανοήματα. Toute dispute entre Épicuriens consiste donc à se renvoyer, comme *auctoritates*, des paroles du fondateur ou à discuter sur l'interprétation de ces paroles[1]. C'est ainsi que nous ont été conservées, dans ce papyrus, soit des citations expresses, soit des allusions aux écrits d'Épicure.

fr. d[1], col. II 1 ss. ἐπιτομὴ[ν πρὸς τὴν ἑται]ρίαν Ἀσίας. ἔ[πεμψ]ε δὲ καὶ ἄλλας (sc. ἐπιστολάς) δ[ύ' ἢ τρεῖς τι]σιν [ἀποβε]βηκόσιν κτλ.

fr. d[2], 3-5 τὴν ὅλην... ταῖς ἓξ ἐπιστολαῖς πραγμάτειαν.

fr. f[1], 2 ss. ὁ τῆς ἐπ[ιστολῆς κομισ]τής, ἀφ'[ἧς] ὁ Ἐ[πίκουρος ε]ἶπεν κτλ. (Suivent des citations d'une lettre adressée à Thémista, cf. *fr. f*[2], 5).

fr. l[3], 4 ss. (citation) : Épicure suspecte l'authenticité de certains ouvrages ἐπείσακτα (non désignés), mais tient pour originaux (πιστόν) un livre de Cratès (le Cynique), les [διατριβ]αί (rest. Crönert) d'Aristippe περί τινων τοῦ Πλάτωνος, les Ἀναλυτικὰ καὶ τὰ περὶ φύσεως d'Aristote.

Ib., 14 ss. ἐπὶ δ' Εὐβούλου (citation) : Épicure réclame une lettre et certains écrits de Démocrite.

fr. l[6], 2 ss. : allusion à un traité d'Épicure sur l'ensemble de la physique, ἔτι δὲ ἀμε[λῶν λέγε]ται μηδ' ἱστοριῶν μηδ' ἄλλων σοφιστικῶν τινων ἂν ἢ ῥητορικῶν, ἀλλ' εὐθὺς πάντα ταὐ[τα συν]ηγώς (M. S., comm., p. 127-128, entend ce passage comme une allusion à des ouvrages d'Épicure lui-même : le texte dit simplement qu'Épicure n'a pas négligé ces matières, contrairement à une opinion fort répandue).

Ib., 13 ss. : ἐπ' Ἰσαίου δὲ τοὺς Μενοικέως υἱο[ὺς εἰσφ]έρει νομίσαντα[ς ὡς] μαθητάς.

fr. x, 1 ss. (citations) : allusion fameuse (cf. déjà Diels-Kranz, *Vors.*[5], II 247. 15 ss.) aux ἡμεροκωμίαι de Téos et à l'enseignement superficiel de Nausiphane (non nommé). Les disciples de Nausiphane sont dits Hermocopides (Ἑρμοκοπίδες) : ce sens dérivé manque dans L. S. J. (« Verüber von Strassenulk », Diels, *l. c.*).

Col. IV 10 ss. : Tétrapharmakos, cf. Usener, *Ep.*, p. 69. M. S. partage l'avis d'Usener : la formule est d'un Épicurien, non d'Épicure lui-même, comm., p. 135 (*contra* : Comparetti, Bignone).

Notons encore quelques traits de polémique épicurienne.

Col. VIII 1 ss. : doutes d'un Épicurien inconnu (peut-être Zénon, comm., p. 145) relativement à :

a) certaines lettres et certains ouvrages d'Épicure : ἡ πρὸς Πυθοκλέα περὶ μετεώρων ἐπιτομή (c'est la 2[e] des trois lettres d'Épicure dans D. L.), ὁ περὶ ἀρίστων (sc. λόγος) ;

1. Cf. par exemple col. I, 6 ss., col. III, 5 ss., col XI, 13 ss., col. XII-XIV.

b) certains ouvrages attribués à Métrodore : ὑποθηκαί, μαρτυρίαι, ὁ πρὸς τὸν Πλάτωνος Γοργίαν δεύτερος (sc. λόγος) ;

c) certains ouvrages attribués à Polyaenos : ὁ πρὸς τοὺς ῥήτορας, ὁ περὶ σελήνης ;

d) certains ouvrages attribués à Hermarque (la traduction latine est ici fautive : lire *de libris Hermarcho ascriptis*, non *de libris ad Hermarchum*, καὶ τῶν εἰς Ἑρμαρχον (l. 18) devant s'entendre comme (l. 10) καὶ τῶν εἰς Μητρόδωρον ἀναφερομένων et (l. 15) καὶ τῶν εἰς Πολύαινον ; cf. d'ailleurs comm., p. 148).

Col. V 10 ss. : réfutation des critiques habituelles contre la vie relâchée du Jardin — relations entre Épicure et Léontion et ἑτέρα τις (Thémista selon Usener, *Ep.*, p. 102) ; relations entre Nicidion et Idoménée, Mammaron (Mammarion chez D. L., X, 7) et Léonteus, Démétria et Hermarque ; allusion méchante, semble-t-il (τοῖος ἦν), aux mœurs de Polyaenos précepteur de Pythoclès.

Quant à l'histoire subséquente de l'École, les col. X-XI offrent quelques détails sur le sort des Épicuriens après la prise d'Athènes en 87 (on nomme un certain Démocrate X, 5, Apollodore le maître de Zénon XI, 5, et Zénon lui-même XI, 6) ; col. VII, 1 ss., liste d'ouvrages de Zénon : [ἐν τῶι] περ[ὶ τῆς τῶν ἀ]τό[μων ἀν]ομοιότητος καὶ περὶ παρεγκλίσεως καὶ τῆς τοῦ ἀθρόου προκαταρχῆς καὶ περὶ τελειώσεως [ἡδέως] καὶ χ[ρηστοῦ] βίου [κἀν] τοῖς περὶ τελῶν, sans compter d'autres écrits (VII, 15 ss.) περὶ γραμματικῆς καὶ περὶ ἱστορίας καὶ περὶ παροιμιῶν καὶ τῶν ὁμοίων καὶ περὶ λέξεως καὶ περὶ ποιημάτων χρή[σεως κ]αὶ περὶ εὐσεβείας οὐ, entre autres choses, Zénon prend la défense de la doctrine et de la vie d'Épicure.

Signalons enfin, pour la doctrine, l'opposition ἀγωνία ∞ εὐδαιμονία (*fr.* c^1, 2), la maxime bien « épicurienne » ἐκφεύ[γειν κα]κ[ηγορίας αἰσχ]ρὰς καὶ μέ[νειν κατὰ συ]νήθειαν ἀτα[ράχως] (*fr.* b^4, 16 ss.) ; pour la forme, l'*adynaton* (col. II, 12) ὅπερ οὐ πρότερον οἴομαι τοῦ πάντας ἀνθρώπους μέλανας εἶναι καὶ μικροὺς καὶ δι[εσ]τραμμένους, les proverbes καθάπερ ὄν λ[έγου]σιν ἐξ βυβλίου κυδ[ερνήτην] (col. III, 15), τρέπομεν πρὸς τὰς λεγομένας αἶγας ἀγρίας τὸ κακόν (col. VI, 6).

Le vocabulaire de Philodème devrait être un jour étudié (pour Épicure, voir P. Linde, *De Epicuri vocabulis ab optima Atthide alienis*, Bresl. Phil. Abh. IX, 3, 1906) ; on pourrait prendre pour modèle G. Rudberg, *Forschungen zu Poseidonios*, Uppsala, 1918, pp. 278 ss.

A.-J. Festugière.

Plaute, *Comédies*, tome VII (Trinummus, Truculentus, Vidularia, fragments des pièces perdues), texte établi et traduit par Alfred Ernout, Membre de l'Institut, Professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris. Un vol. in-8°, de 205 (ordinairement doubles) pages. Paris, Les Belles-Lettres, 1940.

Il suffit sans doute de signaler ce volume, sauvé, mais étouffé tant d'années dans les caves de l'imprimeur, en Belgique. M. Ernout avait en huit ans (1932-1940) publié et traduit Plaute tout entier, répondant avec une étonnante régularité aux vœux des admirateurs de son premier tome ; et il en a fallu attendre presque autant pour pouvoir aligner le dernier auprès de ses aînés. Tout aussi alerte, il va de soi, et savoureux en sa traduction ; sain et prudent en son texte appuyé d'un apparat critique très complet, très clair. La grâce et la liberté d'allure des *Notices* qui, avec tant de sobriété, guident littérairement et historiquement le lecteur dans chaque pièce, se retrouvent toujours avec le même plaisir. Bien

entendu elles prétendent plus à orienter les curiosités qu'à les satisfaire totalement : M. Ernout, qui préfère la verve au ton moralisateur (qui lui en voudra ?), juge sévèrement le *Trinummus* et avoue pourtant, sans l'expliquer, le plaisir que procure la pièce ; il s'étonne de la prédilection de Plaute pour le *Truculentus*, mais ne discute pas pour retrouver « l'optique » du poète. L'annotation est très sobre ; trop sans doute, même quand on est au terme d'une lecture complète de Plaute ; du moins les indications qu'elle apporte sur des faits de langue, évolution sémantique et usage, sont-elles précieuses de science et de netteté. Sans doute ne serai-je pas le seul à regretter que M. Ernout n'ait pas traduit les résidus mutilés de la *Vidularia*, ni les fragments des pièces non varroniennes, souvent savoureux : les *testimonia* des grammairiens orientent, mais avec une sécheresse regrettable. Mais ne convient-il pas de rendre honneur à l'éditeur en prenant contact, si peu que ce soit, avec des difficultés qu'au cours des vingt pièces il n'a cessé de nous éviter, en nous rendant au surplus, en toute sa variété, l'éblouissante gaîté de Plaute ?

Jean Bayet.

Sallustio Minore, *Invectiva in Ciceronem. Epistulae ad Caesarem.* Studio introduttivo e Commento di Domenico Romano. Palermo, A. Renna ed., 1948 ; xxviii-61 p. in-8°.

Après tant d'autres, M. D. Romano a repris le problème de l'authenticité des *scripta minora* attribués à Salluste. Longtemps on les a considérés comme des pastiches dus à quelque rhéteur, et c'est l'opinion qui me semble encore la plus vraisemblable. Puis le vent a tourné, et maintenant la plupart des critiques qui se sont penchés sur la question s'accordent pour voir dans les deux lettres à César une œuvre authentique de Salluste. M. Romano se rallie à cette thèse ; allant plus loin, il considère aussi comme sallustienne l'invective contre Cicéron. Il n'est pas le seul de cet avis ; mais il le soutient par une série d'arguments (p. xv et s.), dont aucun, comme on pouvait s'y attendre, n'apporte la preuve définitive qu'on souhaiterait. On trouvera dans sa préface un bref historique de cette question qui, comme le problème de l'authenticité du *Catalepton*, a déjà fait couler tant d'encre ; et aussi, une étude de la valeur de ces documents : c'est la partie la plus sûre du travail.

L'introduction est suivie de l'édition commentée de l'invective et des deux lettres. Pas d'apparat critique ; M. Romano a suivi le texte donné par Kurfess ; en effet il y a peu de leçons contestables ou corrompues [1] ; et pour les deux lettres, nous n'avons que le témoignage du Vaticanus. Les deux lettres sont entièrement traduites ; l'invective ne l'est que partiellement, sans qu'on voie la raison de cette différence. Le commentaire

1. Toutefois Invect. 2,3 *eo tempore quo te custodem habebat* : il aurait convenu de signaler la correction *quod* que le *idcirco* précédent rend vraisemblable ; ibid. *ali*<*qu*>*os pecunia condemnabas* : la correction, facile, ne me paraît pas amender suffisamment le texte ; et dans la même phrase le *domo* difficile de *iudicia domo faciebatis* est un peu vivement expédié par la note : *domo* : sta per *domi* ; iv, 7 *quo auctore... eum sequeris* : phrase obscure ; les mss. ont *quo iure cum* ; M. Romano n'indique pas de qui est la conjecture, et le sens qu'il donne à *sequeris* = *insequeris* demanderait à être justifié ; Epist. 4,3 je doute fort que « Salluste » ait employé le barbarisme *attingerit* ; 8,6 le futur *facient* est étrange : on attend *faciant*.

consiste surtout en rapprochements avec les autres ouvrages de Salluste ; en ce qui concerne la langue et le style, les observations sont souvent superficielles, et incomplètes : il n'est rien dit, par exemple, des clausules ; or je suis frappé de la fréquence de la clausule héroïque, dactylique ou spondaïque, ainsi Epist. II 3,1 *restituend(um) est* ; 2 *seruitute reliquit* ; 3 *honor(em) extollunt* ; 5 *exercerent* ; 7 *ab stirp(e) euertit* ; 13,4 *uirtutis tuae uolitabit* ; 6 *caedes oriantur* ; 7 *magisq(ue) extollit*, etc. Les textes mériteraient d'être étudiés de ce point de vue. — Invect. 1,1 les mss. se partagent entre *reperticius* et *repticius* ; c'est cette leçon qu'adopte M. Romano ; mais il a tort de dériver *repticius* de *reptare* (c'est *repere* qu'il faut dire), et de ne pas indiquer que les deux formes sont des hapax ; Epist. I 1, 9 la phrase *ergo omnes magna mediocri sapientia res huc uocat, quae quisque optima potest, utei dicant* est traduite par : *Dunque tutti sono chiamati a dare, a seconda delle loro forze, tutto ciò che meglio possono dare*, ce qui supprime ou omet *magna mediocri sapientia*, ablatif de qualité avec deux adjectifs en asyndète : *ergo res uocat omnes magna mediocri* (= *mediocriue*) *sapientia huc utei dicant quae quisque optima* < *dicere* > (et non *dare*) *potest*. Epist. II 2,1 on aimerait une note ou un renvoi au Thesaurus pour justifier l'emploi de *mihi decretum est* qui est inexactement traduit par '*io so bene*' ; II 4,2 une note manque sur *euersum irent*, ibid. 3 une autre sur *optatius habent*, 13,2 sur *honestamenta* dont c'est, semble-t-il, le premier exemple (comme le *dehonestamentum* de Salluste, Hist. fgm. 1.88 ; mais Isidore cite *inhonestamentum* de Tiberius Gracchus). L'emploi des qualificatifs 'archaïque' et 'vulgaire' est souvent contestable.

A. Ernout.

Fautes d'impressions : Invect., p. 9, 1,5 *exprobas* pour *exprobras* ; p. 11, 5,4 *quos tyrannos appellabas eorum potentiae faues* est omis, et remplacé par *quem tandem locum in hac ciuitate obtines* qui redouble la même proposition qu'on lit 4 lignes plus haut ; Epist., p. 49, l. 3, *intolleranda* pour *intoleranda* ; p. 54, l. 9, rétablir un point après *agitat*.

Léon Halkin, *Le problème des 'decem menses' de la IV^e Églogue de Virgile* (Extr. des « Études Classiques » XVI, 4, 1948, p. 354-370).

Après tant d'autres, M. Léon Halkin vient de reprendre, et selon toute vraisemblance, de résoudre le problème que pose le vers de Virgile

Matri longa decem tulerunt fastidia menses

M. Herescu en a proposé, dans la *Revue de Philologie* de 1946, p. 12-21, une solution ingénieuse — mais qui n'est pas sans soulever des objections, dont M. M. Halkin formule les plus graves. Pour ce dernier, l'expression latine ne saurait être disjointe des expressions grecques correspondantes, dans lesquelles l'époque de la délivrance pour la femme est fixée soit au dixième mois (δεκάτῳ μηνί), soit au bout de dix mois (δέκα μῆνες) : et il réunit un nombre impressionnant de passages d'auteurs grecs où figurent ces expressions, auxquels il ajoute les passages d'auteurs latins qui emploient *decimo mense*, ou *decem menses*. L'expression avec l'ordinal n'offre pas de difficulté : les Grecs et les Romains ayant l'habitude, dans cet emploi, « d'englober dans leurs calculs les deux termes extrêmes, l'initial et le final » ; dans cette façon de compter, la naissance a bien lieu normalement au cours du dixième mois, la seule exception à cette règle se produisant quand la conception avait lieu le premier du mois.

C'est cette même explication que M. H. propose pour l'emploi du nombre cardinal ; et c'est là la grande nouveauté de sa démonstration, les philologues ayant presque tous tendance à distinguer formellement les nombres cardinaux et les adjectifs ordinaux. Je ne puis reprendre ici les exemples réunis par M. H. pour étayer sa thèse : j'en citerai seulement un, probant à mon avis : « Auguste n'avait que dix-huit ans et demi lorsque deux mois après l'assassinat de César, il fit son entrée à Rome et recruta une armée à ses frais. Velleius Paterculus dit très exactement : *C. Caesar undeuicensimum annum ingressus...* (II 61). Mais l'empereur lui-même, rappelant ces faits dans son testament politique, ne s'est pas fait scrupule de substituer le cardinal à l'ordinal : *Annos undeuiginti natus*, exercitum... comparaui. — " Ετων δεκαεννέα ὢν τὸ στράτευμα... ἡτοί[μασα] (*Res Gestae* I, 1[1]). » Dans le Nouveau Testament, la date de la résurrection du Christ est indiquée tantôt par τῇ τρίτῃ ἡμέρᾳ, *tertia die*, tantôt par μετὰ τρεῖς ἡμέρας, *post tres dies* : cette contradiction apparente, qui a troublé tant d'exégètes, se résout d'elle-même, si l'on songe à la liberté d'indifférence qu'avaient les rédacteurs du texte saint d'employer l'ordinal ou le cardinal. Ainsi donc Virgile pouvait désigner par *decem menses* les neuf mois effectifs de la grossesse, puisque l'expression englobait, comme *decimo mense*, le mois de la conception et le mois de la délivrance : du 15 janvier au 15 octobre, il y a à la fois 9 mois (huit entiers + deux demis), et dix mois (de janvier à octobre), à longueur desquels la future mère a connu les dégoûts dus à son état :

Matri longa decem tulerunt fastidia menses.

Cette similitude d'emploi de l'ordinal et du cardinal, contestée jusqu'ici, mais que désormais il faut admettre, donne non seulement l'explication de certaines énigmes chronologiques, comme celle que pose le vers de Virgile, mais elle apporte aussi un nouveau critère de datation, auquel devront être soumises bien des indications temporelles fournies par des écrivains grecs ou latins. « Si la théorie que nous venons d'exposer est exacte », dit M. H., « beaucoup de supputations chronologiques fournies par les anciens devraient être soumises à une révision attentive, lorsqu'elles sont exprimées à l'aide d'un nom de nombre cardinal : dans ce cas, il serait prudent de vérifier si ce nombre cardinal n'a pas été employé dans le sens du nombre ordinal correspondant, et s'il n'a pas été augmenté d'une unité, qu'il conviendrait alors de défalquer. Nous reconnaissons d'ailleurs que l'enquête dont il s'agit sera souvent malaisée et que parfois un doute subsistera. Mais les questions de chronologie sont si importantes qu'on ne doit négliger aucun effort pour leur donner une solution aussi satisfaisante que possible. » On voit la portée singulière de l'article de M. H., et c'est pourquoi il m'a semblé utile de le signaler particulièrement aux lecteurs de la *Revue de Philologie*.

A. Ernout.

Esther Bréguet, *Le roman de Sulpicia, Élégies IV, 2-12 du « Corpus Tibullianum »*. Genève, Georg et C[ie], 1946. — 351 p. in-8°.

Les élégies du livre IV de Tibulle dites élégies de Sulpicia posent un petit mais épineux problème. Presque tous les critiques sont d'accord aujourd'hui pour les répartir en deux groupes : le second comprenant les élégies 7-12 est attribué sans difficulté à Sulpicia ; pour les premières, les élégies 2-6, la question de leur auteur est controversée. Faut-il les attribuer à Sulpicia elle-même, ou à Tibulle, ou à quelque autre poète qu'il

reste à découvrir? L'attribution à Sulpicia est aujourd'hui généralement abandonnée : une rapide lecture fait apparaître des différences profondes d'inspiration, de langue, de style entre les deux séries. Sulpicia écrit de courts billets nerveux, passionnés, mais sans recherche d'art, et qui contiennent « des prosaïsmes et des maladresses », comme dit Mlle Bréguet (p. 27), voire des constructions obscures, rocailleuses ou même d'une correction douteuse : je n'en veux pour preuve que ces deux distiques du poème IV, 7.

Tandem uenit amor, qualem texisse pudori
Quam nudasse alicui sit mihi fama magis

. . . . . .

Non ego signatis quicquam mandare tabellis
Ne legat id nemo quam meus ante, uelim...

Mais ces brèves confidences laissent apercevoir une personnalité forte, qui se soucie peu de l'école et de ses procédés, et ne veut rien devoir à personne.

Les élégies 2-6, plus longues, sont l'œuvre d'un poète qui possède toutes les ressources de son art, et qui écrit dans une langue fluide et transparente, où rien n'arrête le lecteur, j'ajouterais volontiers : rien ne le retient non plus ; et combien sa passion semble conventionnelle et froide à côté des élans et des aveux orgueilleux de Sulpicia ! Tous les développements de la rhétorique, tout l'arsenal de la mythologie y sont mis en œuvre, je dirais presque : tous les clichés.

Qui donc peut être l'auteur de ces petits poèmes? Sous la direction du maître regretté André Oltramare, Mlle Bréguet a tenté, après d'autres, de répondre à cette question. Elle l'a fait avec un soin scrupuleux : elle commence par donner le texte et la traduction des deux groupes; puis elle analyse et commente les poèmes, en les examinant sous tous les aspects, en les comparant entre eux, et avec les œuvres des autres élégiaques, « au triple point de vue de la versification, du langage et des thèmes ». Les ressemblances et les différences qu'elle note ne sont pas toutes également probantes : la nature même du genre élégiaque, la tradition, les nécessités du distique, entraînent des rencontres dont il serait périlleux de tirer des déductions fermes. Dans sa conclusion Mlle Bréguet admet que « le poète des élégies sulpiciennes est souvent à mi-chemin entre Tibulle et Ovide, mais il suit manifestement Tibulle ». Toutefois elle refuse à Tibulle les élégies sulpiciennes.... Et elle ajoute : « le poète reprend à Tibulle des usages, des procédés, des termes qui frappent par leur répétition, leur fréquence. Mais ...on voit qu'il a une conception beaucoup moins claire que Tibulle des caractères de la strophe élégiaque ». Après avoir éliminé Tibulle, et Properce — pour celui-ci, personne ne songe à lui attribuer les élégies en question — c'est à Ovide que Mlle B. les attribue en fin de compte; c'est lui dont l'œuvre présente, selon elle, le plus de ressemblances, et les plus caractéristiques avec l'auteur des pièces 2-6. Je n'ose assurer que cette conclusion mettra définitivement fin au débat. Peu importe, du reste : même si la thèse soutenue ici rencontre des adversaires ou des sceptiques, la valeur du travail de l'auteur réside moins dans sa conclusion que dans l'effort qu'elle a fait tout au long du livre pour la justifier. Qui voudra bien connaître cette partie du Corpus Tibullianum ne pourra désormais se dispenser de recourir au livre érudit et pénétrant de Mlle Bréguet.

A. Ernout.

I. Apulei, *Metamorphoseon libri IV-VI* a cura di Ettore Paratore, 156 p. in-8°; II. L. Annaei Senecae, *Diui Claudii* 'Αποκολοκύντωσις a cura di Carlo F. Russo, 158 p. in-8°; Firenze, La nuova Italia editrice, 1948.

Ces deux volumes font suite, dans la Biblioteca di Studi superiori, Filologia latina, que dirige le professeur Carlo Gallavotti, à l'édition de la *Cena Trimalchionis* due à M. Enzo V. Marmorale, dont j'ai rendu compte dans cette Revue[1]. L'Apulée de M. Paratore est une édition critique de la légende de Psyché, sans commentaire, ni traduction. Mais l'érudit italien étudie longuement la tradition manuscrite, les variantes qu'elle présente, les corrections et conjectures auxquelles elle a donné lieu, et il dresse un tableau comparatif des divergences que présentent les quatre dernières éditions du texte; celles de Giarratano, Helm, Robertson, et lui-même. Certaines de ces variantes sont purement graphiques, par ex. V 7 *heiulatibus* et *eiulatibus*; V 25 *uaccillante* (confirmé probablement par Lucrèce 3.504) et *uacillante*; d'autres au contraire intéressent le sens, ainsi V,4 *clemens* et *demens* (déjà défendu par Lunak et qui en effet est vraisemblable, quoique je ne connaisse pas d'emploi exactement comparable de l'épithète ici appliquée à *sonus*; le *dementem strepitum* d'Horace, Od. 3, 19,23 a un autre sens). Le texte, tel que le publie M. Paratore, fait bien ressortir nos incertitudes, et peut fournir un beau sujet d'exercices aux étudiants qui veulent s'initier à la critique verbale, et à la technique de l'édition.

M. Carlo F. Russo va publier à Turin une édition de l'Apokolokyntose « con grande apparato critico ». Dans l'édition présente, sans négliger l'apparat critique, il a donné surtout ses soins au commentaire explicatif et il y a joint une traduction. Ce n'est pas un travail inutile : si nous possédons un bon nombre d'éditions et de traductions modernes du pamphlet de Sénèque, nous n'en avons pas de commentaire récent. Celui de M. Russo est abondant (texte et commentaire vont de la page 45 à la page 130; tandis que la traduction comprend 11 pages), peut-être un peu trop — défaut de jeunesse : M. Russo, dit la notice insérée dans le volume, est né à Naples en 1922; mais la documentation de l'auteur est sûre, et ses notes, pertinentes. Je signale la correction du passage si discuté du ch. 2,3 : « *nimis rustice ! <adeo his> adquiescunt omnes poetae, non contenti ortus et occasus describere, ut etiam medium diem inquietent : tu sic transibis horam tam bonam?* », et renvoie à l'explication qu'en donne M. Russo; j'avoue qu'elle ne m'a pas convaincu : l'addition n'améliore guère le sens, et n'explique pas l'origine de la faute. Mais dans l'ensemble le travail est digne d'éloges, et fait prévoir dans M. Russo un excellent latiniste.

Nos confrères italiens font preuve d'une grande activité ; malgré les circonstances, ils multiplient leurs publications : revues, éditions, études diverses. Cette foi dans la valeur des humanités classiques est réconfortante, et mérite toute notre sympathie.

A. Ernout.

Quinti Septimi Florentis Tertvlliani, *De Anima* ed. with Introduction a. Commentary by J. H. Waszink. Amsterdam, J. M. Meulenhoff, 1947 ; x-650 p. in-8°. Prix : 40 florins.

Ce n'est pas la première fois que M. J. H. Waszink, aujourd'hui professeur à l'Université de Leyde, s'attaque au traité ' *De anima* ' de Tertul-

1. *Revue de Philologie*, XXII (1948), p. 213. Je ne sais pourquoi le Pétrone et l'Apulée portent tous les deux l'indication : Vol. I.

lien. Il en avait publié déjà en 1933, comme thèse de doctorat, une édition, avec traduction et commentaire en allemand, suivie en 1935, d'un Index comprenant des addenda et corrigenda à l'édition [1]. La *Revue de Philologie* a publié en son temps [2] des comptes rendus de ces ouvrages ; notre regretté Pierre de Labriolle, avec sa grande compétence, avait bien voulu se charger d'examiner l'édition, et son compte rendu, plus long et plus détaillé que ceux que l'on consacre d'ordinaire à des travaux de débutant, signalait à la fois l'importance du traité lui-même, et les mérites du jeune philologue qui ne craignait pas de s'attaquer à un texte difficile entre tous ; il suggérait aussi quelques améliorations qui lui semblaient désirables [3]. Sans doute eût-il éprouvé une grande satisfaction à voir M. Waszink après de longues années d'études et de réflexion republier dans sa maturité son œuvre de jeunesse, en l'enrichissant de toute manière ; il aurait pu signaler les progrès accomplis, avec une autorité que je m'excuse de ne pas avoir. Indiquons pourtant les quelques changements qui nous ont frappé.

Changement de langue d'abord. Le commentaire et la traduction de 1933 étaient rédigés en allemand ; en 1947 M. Waszink a adopté l'anglais — la Hollande a trop souffert de l'occupation allemande pour ne pas s'en souvenir, et les universitaires hollandais ont, pour la plupart, courageusement résisté à l'oppresseur. M. W., qui, outre sa langue maternelle, connaît fort bien l'allemand, l'anglais, le français — et sans doute aussi l'italien — a préféré l'anglais : signe des temps, qui doit nous donner à réfléchir, à nous Français. Je suis sûr de l'amitié que M. W. porte à notre pays, et à nos savants : l'anglais lui a probablement paru de diffusion plus grande. — La traduction a été supprimée : sans doute l'auteur l'a-t-il jugée superflue, puisque le commentaire explique le sens général de chaque chapitre, et en éclaire les difficultés de détail : pour ma part, je crois que la traduction, en permettant au lecteur de suivre continûment le développement de la pensée, eût rendu de grands services : tout le monde n'entre pas de plain-pied dans le latin de Tertullien, et l'obligation d'abandonner sans cesse le texte pour en chercher l'éclaircissement dans les notes à la fin du volume, n'est pas pour en faciliter l'intelligence. La traduction n'aurait pas tellement grossi le volume, car elle eût remplacé et par là permis de supprimer mainte note explicative. Plus je vais, plus je suis confirmé dans cette opinion que le meilleur commentaire, et le plus utile, d'un texte, celui qui s'impose en premier lieu, c'en est la traduction : c'est aussi, sans doute, le plus difficile ; mais cette considération ne devait pas arrêter M. W., qui a déjà fait ses preuves.

Le nouveau volume est beaucoup plus gros que le premier (650 pages, et beaucoup plus denses, au lieu de 315). La préface passe de 17 pages à 49 ; l'augmentation porte surtout sur le chapitre des sources (29 pages au lieu

---

1. 1° Tertullian, *De Anima*, mit Einleitung, Uebersetzung u. Kommentar ; H. J. Paris, Amsterdam, MCMXXXIII, 315 p. in-8° ; 2° *Index verborum et locutionum quae Tertulliani De Anima libro continentur* congessit J. H. Waszink ; Bonnae, Sumptibus Petri Hanstein, 1935 ; IV-263 p. in-8°.

2. *Revue de Philologie*, t. X, 1936, p. 296 et 406.

3. Je vois qu'il n'a pas réussi à convaincre M. Waszink des services que peut rendre la traduction française de M. de Genoude : il trouvait que « les faux-sens y abondent », mais qu'on y rencontre « d'heureuses réussites d'expression, des pressentiments du sens vrai, et < qu' > elle ne doit pas être entièrement négligée ». M. W. continue à juger cette traduction, comme la traduction hollandaise de J. Meyboom « thoroughly unreliable » (p. 4).

de 7 environ) : on y trouvera une analyse très serrée des rapports de Tertullien avec ses modèles grecs, notamment avec Soranus (§ 2, p. 22 et s.) [1]. Mais c'est surtout le commentaire qui a grossi. Plus de 500 pages d'explications pour un texte de 80 pages (p. 81-593 contre p. 128-285 de la première édition). Tout y est examiné, expliqué avec le souci de ne rien laisser dans l'ombre : chapitre, paragraphe, phrase, mot, sont l'objet d'investigations minutieuses, servies par une documentation impeccable ; les rapprochements abondent soit avec les autres ouvrages de Tertullien, soit avec les textes, profanes ou chrétiens, grecs ou latins, qui présentent avec le passage en question quelque ressemblance, et peuvent aider à le faire mieux comprendre, ou à en déceler l'origine. C'est, à propos du traité de Tertullien, sinon une histoire, tout au moins une revue des conceptions des anciens sur la nature de l'âme. Beaucoup de citations du grec, — non traduites, malgré le souhait qu'en avait exprimé de Labriolle : M. W. a sans doute craint d'allonger encore un commentaire de dimensions déjà inusitées ; néanmoins bien des lecteurs regretteront sans doute sa discrétion. Beaucoup de notes touchant la langue, surtout le vocabulaire : on sait que Tertullien passe pour un redoutable novateur en la matière, par la création de mots ou de sens inconnus avant lui, et souvent demeurés sans lendemain : on se rendra mieux compte de cette frénésie créatrice en lisant les articles Ἅπαξ λεγόμενα occurring in *De anima* et Neologisms occurring in *De anima* dans l'Index of grammar and of latin words, p. 639 et 645 : j'ai compté 55 hapax, et 121 néologismes. Toutefois tous ne sont pas de même valeur ; beaucoup se rangent dans des groupes de créations imposées par le besoin d'exprimer des notions nouvelles, et ont leurs analogues chez d'autres écrivains de langue abstraite : par ex. les substantifs en *-tās* (type *individuitās*), ou les adjectifs en *-bilis* (type *indivisibilis*) ; beaucoup aussi ne sont des *hapax* que par accident, et leur isolement ne s'explique par aucune étrangeté dans la forme ou dans le sens, mais seulement par l'insuffisance de notre information. Le départ entre les créations dues à une volonté réfléchie de l'écrivain, et les créations automatiques, faites instinctivement sur un type en voie de développement, ce départ est sans doute difficile à faire ; mais il serait de nature à nous mieux montrer et l'originalité de l'écrivain et l'état de la langue à son époque et dans son milieu. Peu de remarques sur la syntaxe, où la construction de la phrase (cf. toutefois la note à 15, 4, p. 226 sur la structure en *tricola*), et le style. Il faut le dire pourtant : Tertullien écrit mal, et son obscurité proverbiale tient moins à la profondeur de sa pensée — souvent nourrie de lieux communs, de réminiscences ou d'imitations — qu'à la construction rocailleuse de sa phrase [2], à la mauvaise qualité de son vocabu-

---

1. Le § 2 commence à la p. 22 ; p. 44 commence le § 4 : *Other authorities* ; je n'ai pas trouvé l'indication du § 3.

2. Par exemple, ch. I, 6 : *Haec sapientia de schola caeli deos quidem saeculi negare liberior, quae nullum Aesculapio gallinaceum reddi iubens praevaricetur, nec nova inferens daemonia, sed vetera depellens, nec adulescentiam vitians, sed omni bono pudoris informans, ideoque non unius urbis, sed universi orbis iniquam sententiam sustinens pro nomine veritatis tanto scilicet et perosioris quanto plenioris, ut et mortem non de poculo per habitum iocunditatis absorbeat, sed de patibulo et vivicomburio per omne ingenium crudelitatis exhauriat, interea in isto tenebrosiore carcere saeculi inter suos Cebetas et suos Phaedonas, si quid de anima examinandum est, ad dei regulas diriget, certa nullum alium potiorem animae demonstratorem quam auctorem.*

laire, à l'impropriété de l'expression, ou à l'incorrection de sa syntaxe [1].

Sur le contenu même du traité, je ne puis que renvoyer à l'analyse qu'en a faite de Labriolle, et à celle qu'en donne M. W. dans son Introduction, ch. IV, p. 15-20. N'étant ni philosophe, ni théologien de profession, je me garderai bien de m'aventurer sur un terrain aussi dangereux. Je pense que philosophes et théologiens sauront gré à M. W. de l'abondante documentation qu'il leur fournit : s'il reste encore dans le *De anima* des passages inintelligibles ou de sens douteux — et il en reste — ce n'est pas à l'éditeur qu'on s'en prendra.

Quelque opinion que l'on ait sur la valeur philosophique ou artistique du *De anima* de Tertullien, il faut reconnaître que M. W. nous a donné, à qui voudra étudier ce traité, un incomparable instrument de travail. Le commentaire est complété par une bibliographie méthodique (p. 597-620), et par des index variés : I. Index of proper names occurring in De anima (p. 623-626) ; II. Index of quotations from holy scripture occurring in De anima (p. 627-628) ; III. General Index (p. 629-637) ; IV. Index of grammar and of latin words (p. 638-656) ; V. Editions of Tertullian's works referred to in the commentary (p. 651). Cette édition est un modèle de labeur probe et patient. J'ajouterai enfin que la présentation matérielle en est très bonne, et que l'imprimeur et l'éditeur ne méritent que des éloges : si le volume était d'un prix plus abordable pour les lecteurs des pays pauvres, tout serait parfait.

A. Ernout.

G. de Plinval, *Essai sur le style et la langue de Pélage*, suivi du traité inédit *de induratione cordis Pharaonis*. (Collectanea Friburgensia, nouvelle série, fasc. 31). 214 pages, br. in-8° ; Fribourg (Suisse), Librairie de l'Université, 1947. Prix : fr. s. 17,50.

M. de Plinval s'est consacré depuis longtemps à Pélage. En 1943, il faisait paraître à Lausanne son gros ouvrage intitulé : *Pélage, ses écrits, son œuvre et sa réforme*. Le présent travail en est la suite. Indépendamment du texte édité, il comprend trois chapitres : 1) Pélage écrivain : ses procédés de composition. 2) La stylistique de Pélage. 3) La langue et la grammaire de Pélage. On notera que le mot *stylistique* est pris dans un sens assez restreint (procédés d'interposition et d'anaphore, structure des phrases, prose métrique, etc.).

M. de Plinval, avec la manière « littéraire » qui est la sienne, excelle à montrer les insuffisances et les mérites de son auteur. Peut-être met-il un peu trop l'accent sur ces derniers ; mais il n'est pas douteux que dans la prose monotone de Pélage apparaît à l'occasion le « cachet » du pittoresque, et aussi un sens incontestable du mouvement dans la composition comme dans la structure de la phrase. Au point de vue de la langue, Pélage évite en général les mots et les tours du latin parlé, ou même du latin dit chrétien. Il se rapproche moins de Jérôme et d'Augustin que des « chrétiens classiques » : Cyprien, Lactance et surtout Ambroise. Malgré quelques constructions remarquables, notamment l'emploi du génitif *huius modi* en fonction de nominatif « les gens de cette sorte » (p. 99), il y a peu à glaner chez lui pour l'historien de la langue. Aussi comprend-on que M. de Plin-

1. Par ex., ch. 38, 2 : *Si enim Adam et Eva ex agnitione boni et mali pudenda tegere senserunt*, où le sens et la construction de *sentio* « résoudre de, décider de » avec l'infinitif ne se justifie pas par les constructions analogues que cite M. W.

val se soit attaché à dégager la physionomie et les « procédés » de l'écrivain plutôt qu'à donner un relevé exhaustif des faits, lequel eût été fastidieux. Néanmoins ses remarques proprement philologiques sont parfois un peu brèves. La faveur de Pélage pour l'infinitif substantivé (p. 109-110) ne serait-elle pas en rapport avec ses origines bretonnes ? Étant donné l'importance du nom verbal en vieil-irlandais, la question valait, semble-t-il, d'être posée.

Le *Liber de induratione cordis Pharaonis* avait été découvert par Dom G. Morin en 1903, à Metz, au milieu d'écrits apocryphes de saint Jérôme. L'attribution à Pélage, quoique très vraisemblable, ne repose sur aucune indication explicite. Dom G. Morin avait entrepris une édition du traité ; mais la guerre anéantit la majeure partie des épreuves. Cette fois M. de Plinval a pu mener à bien le travail tout en utilisant d'autres manuscrits que celui de Metz. L'apparat critique est du reste très bref, les variantes étant peu nombreuses. Certaines corrections de M. de Plinval sont excellentes, cf. ch. 24 *adi⟨n⟩u⟨en⟩erit*, chap. 37 *cum magno detrimento ⟨iusto⟩rum*. Toutefois, dans *quaestio finita est* (chap. 24), il n'était peut-être pas nécessaire d'introduire le futur *e⟨rit⟩* ; le présent indique le résultat immédiat et sûr « cherchons (*quaeramus*)... et la question se trouve aussitôt résolue... ». Quant à la traduction qui accompagne le texte, elle est aisée et souple.

François Thomas.

Andreas Labhardt, *Glossarium biblicum codicis Augiensis CCXLVIII* (Bibliotheca Neocomensis 3). Neuchâtel, Éditions du Griffon; Paris C. Klincksieck, 1948 ; xxii-93 p. in-8°.

Depuis qu'Adolphe Holtzmann les a découvertes en 1863, les gloses du codex Augiensis CCXLVIII, dites gloses de Reichenau, ont retenu l'attention des romanistes. F. Diez les a éditées en partie et commentées dans un ouvrage encore utile malgré son âge — il date de 1865 — et qui a été traduit en français, où il forme le troisième volume de la Bibliothèque de l'École des Hautes Études [1]. Depuis, de nombreuses études leur ont été consacrées, concernant la date et la provenance du manuscrit, le caractère même de ces gloses — romanes ou latines ? —, les sources dont elles sont tirées, leurs fautes, les corrections qu'on peut y apporter, les difficultés d'interprétation qu'elles offrent, et les solutions qu'on peut y apporter, etc. J. Stalzer en a donné une édition intégrale en 1906. M. Labhardt lui-même a présenté en 1936, comme thèse de doctorat à la Faculté des Lettres de Neuchâtel, un excellent travail entrepris sous la direction de M. Niedermann, dont j'ai signalé le mérite dans la *Revue de Philologie* [2]. Nul n'était mieux qualifié que lui pour publier ce texte dans la collection de Neuchâtel, et romanistes et latinistes seront heureux d'avoir maintenant à leur portée et sous une forme impeccable un texte que l'on ne connaissait intégralement que par l'édition de Stalzer, souvent fautive, et du reste épuisée.

On sait que le glossaire comprend deux parties : les gloses bibliques, de

---

1. F. Diez, *Altromanische Glossare berichtigt u. erklärt*, Bonn, 1865 ; trad. française de C. A. Bauer, avec des notes de G. Paris, Bibl. de l'École des Hautes Études, fasc. 3, Paris, 1872.

2. Tome XII (1938), p. 69.

beaucoup les plus nombreuses, et les gloses alphabétiques. *Spatiis exclusus iniquis*, M. Labhardt a dû renoncer à publier ces dernières. On peut le regretter ; le volume n'en eût pas été considérablement grossi, et il eût dispensé de recourir à Stalzer pour cette partie, que M. Labhardt eût certainement améliorée comme la première. Néanmoins dans ces 3.152 gloses, les étudiants auront déjà de quoi s'instruire et exercer leur sagacité : l'*Altfranzösisches Uebungsbuch* de W. Fœrster-E. Koschwitz [1] n'en donne que 821 ; les autres, de 822 à 1165, provenant du glossaire alphabétique.

L'édition est faite sur le plan établi par le directeur de la collection : préface en latin, traitant brièvement du manuscrit (*de codice Augiensi CCXLVIII*), des sources du glossaire biblique (*de glossarii biblici fontibus*), des éditions précédentes et du caractère de l'édition présente (*de prioribus editionibus, de hac editione constituenda*) ; bibliographie (1. *Editiones et commentationes quibus nititur haec glossarii biblici Augiensis editio* ; 2. *Bibliorum sacrorum editiones ;* 3. *Editiones et commentationes ad glossarium Augiense pertinentes*) ; vient ensuite le texte, accompagné de l'indication des passages de la Bible auxquels se réfèrent les gloses, avec les variantes que présentent d'avec le texte que lisait l'auteur des gloses les plus récentes éditions de la Vulgate, et d'un apparat critique où sont indiqués « *quae ad lectiones codicis Augiensis uel tuendas uel emendandas aliquid conferre viderentur.* » Le texte lui-même se tient aussi près que possible du manuscrit, quelque incorrect qu'il soit, et l'apparat ne mentionne que les conjectures « *quae aut ueri speciem prae se ferrent, aut certe aliqua ex parte ad rem criticam promouendam idoneae essent.* Ce sera au professeur que reviendra presque entièrement la tâche de guider l'étudiant dans l'explication de ce texte riche en enseignements, mais d'interprétation souvent obscure et difficile ; toutefois l'apparat lui fournira, pour les gloses corrompues ou contaminées, des éléments d'information et de jugement, e. g. **1273** *Commentariis : macionibus*, où l'apparat porte : *cf. 319 a* Cementarii : mationes ; *uix de contaminatione lemmatum* comment- (*ad IV Reg. 18,18*) *et* caement- *cogitandum uidetur* (*sic H et Contributions, p. 38*).

On sait que les romanistes revendiquent ce texte, et certains ont été même jusqu'à y voir un glossaire latin-roman ! Or il n'est pas douteux que nous avons un glossaire latin-latin, dont les sources sont souvent faciles à retrouver (glossaire Abavus maior, Isidore, Eucherius, etc.) ; mais les explications des lemmes renferment souvent des formes ' vulgaires ' ou récentes, précieuses pour le romaniste, comme pour le latiniste [2], e. g. 530 *coturnices : quacoles ;* 667 *abgetarii* (i. e. *abietarii*) *: carpentarii ;* 1042 *sarcina : bisatia ;* 1236 *mutuo acceperam : inprumptatum habebam*, qui fournit un exemple de plus-que-parfait périphrastique « j'avais emprunté » ; 3029 *ingressus : intratus* ; 2645 *esurio : phamem habeo* ; 2760 *parturientis : infantem habentis*. On regrette toutefois que l'absence des gloses alphabétiques prive le lecteur de formes aussi curieuses que : *eburneis : iuorgiis* (Foerster 896) ; *gecor* (= iecur) : *ficatum* (F. 932) ; *iuger : iornalis* (963) ; *transgredere : ultra alare* (1124, cf. 1132 *transfretauit : trans alaret* et 1133

1. 7e éd. revue par Alfons Hilka, Leipzig, O. Reisland, 1932.

2. Et même pour le germaniste, ainsi 2214 *Sudario : fanonem* d'un germ. *fano* que le Dictionnaire d'O. Bloch a tort d'imprimer précédé d'un astérisque ; 1038 *ocreas, husas ;* 277 *turmas : fulcos*, d'un francique *fulk*, v. fr. *fouc* « troupeau », cf. Du Cange sous *foucagium*.

transiliuit : trans alauit ; 1142 *uespertiliones : calues sorices ;* 1155 *uiscera : intralia et dicta eo quod ibi uita continetur ;* 1156 *uecors : esdarnatus* d'un francique **darn*, cf. Meyer-Lübke, Rom. Etym. Wört.[3], n. 2478 ; 1157 *uectum : tinalum* (= *tenaculum* ?, cf. M. L. 8637 et 9173). Il me semble que les gloses alphabétiques sont proportionnellement plus riches en formes « vulgaires » que le glossaire biblique.

A. Ernout.

Félix Staehelin, *Die Schweiz in römischer Zeit*, Bâle, Benno Schwabe, 3e éd., refondue et augmentée ; XVIII-682 p. in-8°, avec 205 illustrations dans le texte, une carte, et 3 plans. 1948. Pr. 30 fr. suisses.

La première édition de cet excellent livre, parue en 1928, comprenait 550 pages et 172 illustrations ; cette troisième a 659 pages et 205 illustrations. La simple comparaison des chiffres fait apparaître immédiatement le progrès accompli de l'une à l'autre. M. Grenier, dans cette même revue [1], a dit les mérites fondamentaux du livre, en même temps qu'il en exposait la composition. Le plan est resté le même : deux parties, *Die Geschichte*, *die Kultur*, divisées chacune en six chapitres, l'histoire menant le lecteur depuis l'époque préhistorique jusqu'à la fin de la domination romaine et aux invasions barbares ; la « culture » traitant de la vie sous tous aspects, matériel, politique et social, intellectuel, religieux. Mais M. Staehelin a enrichi son exposé de toutes les études et découvertes qui se sont succédé depuis 20 ans ; et même comme l'impression du livre a duré plus longtemps qu'il ne pensait, il a ajouté, p. 635 et s., des compléments (*Nachträge*) et des rectifications (*Berichtigungen*) où figurent les documents et les ouvrages les plus récemment parus : je vois même cité un article de Hubschmied de 1948. Les illustrations — notamment les plans de fouilles — sont très abondantes : je signale parmi les nouveautés un beau buste de Marc-Aurèle en or pur « aus purem Golde » trouvé à Aventicum en 1930 et publié en 1940 (p. 502), et le plan du Valetudinarium de Vindonissa, avec sa reconstruction par l'architecte Hans Herzig (p. 488-489). Bref, rien n'a été négligé pour que ce volume fût tout à fait digne de ses deux aînés. La fondation von Snyder v. Wartensee a cette fois encore assuré les frais de la publication, et elle n'a pas lésiné, semble-t-il : beau papier, beaux caractères, planches et gravures excellentes ; reliure en toile élégante et sobre. C'est un livre parfait.

A. Ernout.

René Waltz, *Manuel de thème latin*. 184 p. in-8° ; Paris, Klincksieck, 1948.

Le thème latin est une redoutable épreuve pour les jeunes étudiants qui préparent la licence ès lettres, et même les candidats à l'agrégation ne l'abordent pas sans trembler. Aussi les uns et les autres accueilleront-ils avec reconnaissance ce manuel que M. R. Walz a publié à leur intention, mettant à leur service sa profonde connaissance du latin et sa longue expérience pédagogique. Le manuel comprend trois parties, dont les deux premières, *conseils généraux* (p. 10-14), *sens et emplois du subjonctif latin* (p. 16-43), relativement brèves. Le thème s'apprend surtout en traduisant : aussi la

1. *Revue de Philologie*, II (1928) p. 301 et s.

partie la plus longue du livre est-elle occupée par des exercices de traduction (80 textes français avec traduction latine et 13 textes sans traduction livrés à la sagacité d'élèves déjà entraînés). Les textes sont très variés, et classés par ordre de difficulté : tous « *ont un caractère littéraire plus ou moins accusé* », et « *leur traduction en latin est elle-même un* exercice littéraire *demandant, outre la correction, du sentiment et du goût* » (Avertissement p. 7). Il est bon qu'un maître autorisé souligne l'importance, pour la formation de l'esprit, d'un exercice que trop souvent on ne méprise que parce qu'on l'ignore.

A. Ernout.

Konungs Skuggsiá, *Speculum regale*, De norske Håndskrifter i faksimile ; Festgave fra Universitetet i Oslo til H. M. Kong Haakon VII, på hans 75-årsdag 3 August 1947, 160 p. in-f° Pr. 275 Kn. Oslo, Cammersneyers Boghandel, 1948.

Ce magnifique volume, dont le recteur de l'Université d'Oslo, M. O. L. Mohr, a bien voulu envoyer un des 250 exemplaires à la *Revue de Philologie*, a été publié à l'occasion du 75e anniversaire du roi Haakon VII. Il reproduit avec une fidélité parfaite le manuscrit principal du texte dont s'enorgueillit justement la vieille littérature norvégienne, et les fragments conservés des quatre autres manuscrits du même ouvrage. La préface comprend des études savantes de MM. D. A. Seip sur l'auteur du *Kongespeilet*, et L. Holm-Olsen sur les mss. reproduits dans le livre. L'impression « représente le maximum de ce que l'art reproductif norvégien est à même d'accomplir aujourd'hui ». Bref, rien n'a été négligé pour que l'offrande fût digne du donataire, et on ne peut que féliciter les érudits et les imprimeurs norvégiens qui ont collaboré à l'établir : *materiam aequauit opus*.

A. Ernout.

Lingua, Revue internationale de linguistique générale, dirigée par A. W. de Groot et A. J. B. N. Reichling. Vol. I, 1 et 2 ; 279 p. in-8° + cartes et planches ; F. H. Gottmer, Haarlem, Hollande ; 1947-1948.

C'est un signe des temps que la publication de cette nouvelle revue de linguistique. Il semble que l'on en soit arrivé à un point où la synthèse des résultats acquis par l'étude comparative des langues puisse être entreprise, et qu'on puisse tirer de leur examen la connaissance des lois auxquelles obéit, d'une manière générale, le langage humain. C'est bien ce qu'indique l'éditeur de *Lingua* dans la Note jointe au premier numéro : « La linguistique générale — simplement parlant — doit s'efforcer de découvrir comment s'établit le contact général et compréhensif entre les hommes et pourquoi il s'établit d'une certaine façon et non pas d'une autre.

« Ainsi les recherches de la linguistique générale peuvent faire disparaître les malentendus et contribuer à la fraternisation des peuples. »

Ce programme est assez loin du domaine de la *Revue de Philologie*. Mais en dehors d'articles concernant la linguistique générale, *Lingua* se montre accueillante à des études de caractère plus limité : je signale entre autres un article de M. Marouzeau intitulé « *quelques vues sur l'ordre des mots en latin* » (p. 155-161) ; des comptes rendus, comme ceux du *Manuel d'accentuation grecque* de Ch. Bally (p. 102), du livre de M. Mario A. Pei, *The Italian Language* (p. 248).

Lingua veut être aussi un instrument d'information : on y trouve des indications bibliographiques, des biographies de linguistes disparus, des sommaires de périodiques (où ne figure pas la *Revue de Philologie*, qui pourtant y aurait bien droit), des adresses de savants qui s'intéressent à la linguistique générale, etc. Dans cette masse de renseignements, les philologues trouveront certainement à glaner. Mais il est à craindre que le prix de l'abonnement n'apparaisse bien lourd pour de modestes budgets de professeurs — surtout quand ils sont payés en francs français. Même les bibliothèques publiques, universitaires ou autres, sont terriblement gênées ; et le nombre des revues augmente sans cesse. Bientôt il sera matériellement impossible à un savant de se tenir au courant des travaux qui se publient dans son champ d'études. Comment parer à ce danger ?

A. Ernout.

Humanitas, vol. I, Coimbra, 1947 ; 268 p. in-8°.

Sur l'initiative du professeur Rebelo Gonçalves, l'Institut d'études classiques de la Faculté des Lettres de l'Université de Coimbre a entrepris la publication d'une revue, « essentiellement consacrée » dit le professeur A. de Amorin Girão, doyen de la Faculté des Lettres, « à l'étude du grec et du latin anciens, mais qui consacre, aussi, une attention particulière à tout témoignage de la survivance et de la durabilité de ces deux langues et de leurs littératures respectives ». Ce premier numéro correspond fort heureusement à la définition de la Revue. On y trouve des articles concernant proprement l'antiquité classique : par ex. de M. M. Ant. Tovar sur « *Les génitifs en* -ius *et l'hypercaractérisation dans la morphologie latine* » ; Felisberto Martin sur « *La crise du merveilleux dans l'épopée latine* » mais aussi des études, concernant des problèmes plus récents, de MM. : J. Gomes Branco « *La prononciation du latin dans la liturgie de l'Église catholique* », Firmino Crespo « *Autour d'une fable et de sa forme d'expression dans un texte latin* (Horace [1]) et un texte portugais (Sá de Mirande) » ; Alfredo de Carvalho « *Les études latines de Clément Marot* ». Même variété dans les ' Mélanges ', et les ' Notes historiques ', où je remarque, entre autres, une étude de M. Luis de Matos sur « *Les études classiques en France* ». M. Buescu, dans la séance inaugurale de l'Institut d'Études classiques, a traité également des « *Études classiques en Roumanie* ». *Humanitas* publie aussi un bulletin critique ; et elle donne un substantiel résumé en français des articles qu'elle contient. Cette revue, la première de ce genre qui paraisse au Portugal, réunit des bonnes volontés qu'anime un amour sincère de l'humanisme ; elle peut avoir une influence excellente sur le développement des études classiques, même au delà de ses frontières, et notamment dans l'Amérique latine. Je félicite les promoteurs de leur initiative, et je leur souhaite bon succès.

A. Ernout.

1. Il s'agit du « Rat de ville et du Rat des champs », Sat. II, 6.

DERNIERS OUVRAGES REÇUS

Albenque (A.), *Les Rutènes : Études d'Histoire, d'Archéologie et de Toponymie gallo-romaines*, XII-346 pages, in-8° ; Rodez, 1948, P. Carrère (Paris, A. et J. Picard). Prix : fr. 550.

Avallone (Riccardo), *Catullo e Aristofane* (tirage à part de : Antiquitas, II, 1-2), pages 11-49, in-8° ; Salerno, 1947.

Avallone (Riccardo), *Catullo ed Euripide* (tirage à part de : Antiquitas, II-III, 3-4), pages 112-183, in-8° ; Salerno, 1948.

Boletin de Filologia, V, 34, 35, 36 (= marzo-junio-setiembre 1947), pages 149-312, in-8° ; Montevideo, 1947, Impresora Uruguaya.

Capart (Jean), *Pour faire aimer l'Art égyptien*, 76 pages, 80 planches, in-8° ; Bruxelles, 1949, Fondation Égyptologique Reine-Élisabeth.

Carlotti (Enrico), *Come si scrive un libro su Sallusto*, 10 pages, in-8°, Roma, Tip. Centenari, 1949. Prix : L. 60.

Ciresola (Theodori), *Novum Aevum Dulces Fabulae*, 21 pages, in-8°, Amstelodami, 1948, Academia Disciplinarum Nederlandica.

Cloché (Paul), *Le Siècle de Périclès* (Collection : Que sais-je ? 347), 127 pages in-8° ; Paris, 1949, Presses Universitaires de France.

Delatte (Armand), *La Constitution des États-Unis et les Pythagoriciens*, 30 pages, in-8° ; Paris, 1948, Les Belles-Lettres.

De Lorenzi (Attilio), *Quaderni filologici, III : Filestetica (la critica estetica dal punto di vista filologico)*, 59 pages, in-8° ; Napoli, 1949, G. Genovese. Prix : L. 500.

De Vries (Dr. G. J.), *Spel bij Plato*, 391 pages, in-8° ; Amsterdam, 1949, Noord-Hollandsche vitg. Mij. Prix : fl. 9.60.

Dioniso, *Bollettino dell'Istituto Nazionale del Dramma Antico*, N. S., XI, 3-4 (= luglio-ottobre 1948), pages 147-241, in-8° ; Siracusa, 1948. Prix : L. 400. (Abonnement : L. 1.500.)

Earp (F. R.), *The Style of Aeschylus*, 176 pages, in-16° ; Cambridge, 1948, the University Press. Prix : sh. 12/6.

Gennaro (Salvatore), *L'ottavo peana di Pindaro*, 29 pages, in-8° ; Catania, 1948, G. Crisafulli. Prix : L. 55.

Gilbert (Pierre), *La Poésie égyptienne*, 106 pages, 15 planches, in-8° ; Bruxelles, 1949, Fondation Égyptologique Reine-Élisabeth.

Gnomon, 21 (1949) 1/2 (*avec Bibliographische Beilage 1949*, 1), 96, 22 pages, in-8° ; München 1949, Biederstein Verlag. Prix : DM. 9 le trimestre.

Gries (Konrad), *Constancy in Livy's Latinity*, 176 pages, in-8°, New York, Flushing, 1949, Konrad Gries, Queen's College.

Harvard Studies in Classical Philology, vol. 58/59, 234 pages, in-8° ; Cambridge, 1948, Harvard University Press.

Hoistad (Ragnar), *Cynic Hero and Cynic King*, 233 pages, in-8° ; Uppsala, 1948, Höistad. Prix : cr. s. 10.

Johansen (J. Prytz), *Character and Structure of the Action in Maori* (= Hist.-filol. Meddelelser Det Kgl. Danske Videnskab. Selskab, 31, 5), 66 pages, in-8° ; København, 1948, Munksgaard. Prix : cr. d. 7.

JOHNSON (Allan Chester) & WEST (Louis C.), *Byzantine Egypt : Economic Studies* (= Princeton University Studies in Papyrology, 6), VIII, 344 pages, in-8°, Princeton, 1949. Princeton University Press. Prix : $ 5.

KNIGHT (W. F. Jackson), *St. Augustine's De Musica : a Synopsis*, 125 pages, in-8° ; London, s. d., the Orthological Institute. Prix : 12/6.

LEONARD (Jean), *Le bonheur chez Aristote*, 324 pages, in-8° ; Bruxelles, 1948, Palais des Académies. Prix : fr. b. 80.

LEVI (Mario Attilio), *Nerone e i suoi tempi*, 234 pages, in-8° ; Milano, 1949, Ist. edit. Cisalpino. Prix : L. 1.000.

MC DONALD (William A.), *The Political Meeting Places of the Greeks* (= The Johns Hopkins University Studies in Archaeology, 34), XX, 308 pages, 19 planches, in-8° ; Baltimore, 1943, The Johns Hopkins Press. Prix : $ 5.

MARMORALE (Enzo V.), *Cato Maior, 2ª edizione*, 266 pages, in-8° ; Bari, 1949, G. Laterza. Prix : L. it. 800.

MARTIN (Victor), *La Vie internationale dans la Grèce des Cités* (VI^e-IV^e s. av. J.-C.), XIV, 636 pages, in-8° ; Genève, 1940, Georg & Cie (Paris, Librairie du Recueil Sirey).

MENANDRI *Epitrepontes in usum scholarum iterum* edidit V. DE FALCO, 82 pages, in-8° ; Napoli, s. d., Libreria Scientifica Editrice. Prix : L. 450.

MENANDRO, *I Contendenti, versz e. integr. poetica* di Eugenio DELLA VALLE, 154 pages, in-8° ; Bari, 1949 ; G. Laterza. Prix : L. 750.

MERONE (E.), *Per la Biografia di Massimiano* (tirage à part de : Giornale italiano di filologia, I, 4), pages 337-352, in-8° ; Napoli, 1948, A. Morano.

PAIDEIA, *Rivista italiana di informazione bibliografica*, IV, 1 (gennaio-febbraio 1949), 77 pages, in-8° ; Arona, Paideia (Paris, C. Klincksieck). Prix d'abonnement : fr. 1.000.

PHOIBOS, II, 2, pages 63-127, in-8° ; Bruxelles, 1948, Cercle de Phil. Class. et Orient. de l'Université Libre. Prix d'abonnement : fr. b. 150.

PICARD (Gilbert-Charles), *Castellum Dimmidi*, 228 pages, 2 cartes, 19 planches, in-8°, Alger, s. d., La Typo-Litho (Paris, E. de Boccard).

PINDARI *Carmina cum Fragmentis* edidit Alexander TURYN, XX-402 pages, in-8° ; Cracoviae, 1948.

PINNER (H. L.), *The World of Books in Classical Antiquity*, 64 pages, in-8°, avec planches ; Leiden, 1948, A. W. Sijthoff. Prix : fl. 3.90.

PISANI (Vittore), *Glottologia indeuropea : manuale di grammatica comparata delle lingue indeuropee con speciale riguardo del greco e del latino*, XL-310 pages, in-8° ; Torino, 1949, Rosenberg & Sellier. Prix : L. it. 2.400.

Revue du moyen âge latin, IV, 3 (août-octobre 1948), IV, 4 (novembre-décembre 1948), pages 225-450, in-8° ; Strasbourg, 1948. Prix d'abonnement : fr. 1.200.

RICHARD (Marcel), *Répertoire des Bibliothèques et des Catalogues de Manuscrits grecs* (= Publications de l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, I), XX, 129 pages, in-8° ; Paris, 1948, C. N. R. S.

RUYSSCHAERT (José), *Juste Lipse et les Annales de Tacite* (Recueil de Travaux d'Histoire et de Philologie, Université de Louvain, III, 34), XVIII-222 pages, in-8° ; Louvain, 1949, Bibliothèque de l'Université.

SAINT JÉRÔME, *Lettres*, tome I, texte ét. et trad. p. Jérôme LABOURT, LVII-167 pages (en partie doubles), in-8° ; Paris, 1949, Les Belles-Lettres.

SAGNARD (François M. M.), *La Grosse Valentinienne et le Témoignage de saint Irénée*, 668 pages, in-8°, Paris, 1947, J. Vrin.

SALVATORE (Armando), *Tecnica e Motivi Tibulliani nel panegirico di Messalina* (tirage à part de : La Parola del Passato, VII), pages 48-63, in-8° ; Napoli, 1942, G. Macchiaroli.

Severyns (A.), *Homère, l'Artiste*, 198 pages, in-16°, avec hors-texte, Bruxelles, 1948, Office de Publicité. Prix : fr. b. 70.

Simenschy (Th.), *La Construction du Verbe dans les Langues Indo-Européennes*, xi-279 pages, in-8° ; Jassy, 1949, Alexandre Terek.

Simon (Marcel), *Verus Israel : Étude sur les relations entre chrétiens et juifs dans l'empire romain* (135-425) (Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome, 170), 475 pages, in-8° ; Paris, 1948, E. de Boccard.

Stromberg (Reinhold), *Grekiska Ordsprak : en Antologi översatt och försedd met Korta Förklaringar*, 62 pages, in-8° ; Göteborg, 1949, Wettergren & Kerber. Prix : cr. s. 7.

Théognis, *Poèmes élégiaques*, Texte ét. et trad. acc. d'un comm. p. Jean Carrière, 140 pages (en partie doubles), in-8° ; Paris, 1948, Les Belles-Lettres.

Théognis de Mégare, *Étude sur le recueil élégiaque attribué à ce poète*, par Jean Carrière, xii-310 pages, in-8°, s. l., 1948, Bordas.

Thomson (George), *Studies in Ancient Greek Society : The Prehistoric Aegean*, 622 pages, in-8° avec une carte ; London, 1949, Lawrence & Wishart. Prix : sh. 42.

Ungnad (Arthur), *Grammatik des Akkadischen mit Uebungsbuch in Transkription*, 3e éd. (= Clavis Linguarum Semiticarum, 2), xii-207 pages, in-8° ; München, 1949, Biederstein. Prix : DM. 14.

Van der Valk (Dr. Marchinus H. A. L. H.), *Textual Criticism of the Odyssey*, 296 pages, in-8° ; Leiden, 1949, A. W. Sijthoff. Prix : fl. 14.50.

Vogt (Joseph), *Constantin der Grosse und sein Jahrhundert*, 303 pages avec 16 planches, in-8° ; München, 1949 ; Münchner Verlag. Prix : DM. 14.50.

Wendel (Carl), *Die griechisch-römische Buchbeschreibung verglichen mit der des Vorderen Orients*, VIII, 149 pages, in-8° ; Halle, 1949 (= Hallische Monographien, 3), Max Niemeyer. Prix : DM. 16.

Wiener Studien, *Zeitschrift für klassische Philologie*, 61 et 62 (= 1943-1947), 208 pages, in-8° ; Wien, 1948, Oskar Höfels.

TABLE DES MATIÈRES

ARTICLES ORIGINAUX

Pages

L. Alfonsi. — Ps. Esiodo in Properzio ?..... 17
N.-M. Condoléon. — Inscriptions de Chios..... 5
A. Ernout. — Condiciō et conditiō..... 107
A. Ernout. — ΛΥΣΣΑ..... 154
A. Ernout. — Pierre Jouguet..... 105
R. Flacelière. — Sur quelques passages des *Vies* de Plutarque.... 120
P. Fournier. — *Notulae Plinianae*..... 53
A. La Penna. — Une interpolation de l'Ἀσπὶς Ἡρακλῆος..... 59
E. Laroche. — Hittitica..... 36
R. Schilling. — Le temple de Vénus Capitoline et la tradition pomériale..... 27
F. Thomas. — Remarques sur la concordance des temps du subjonctif en latin..... 133
J. Tondriau. — Alexandre le Grand assimilé à différentes divinités. 41
R. D. Williams. — The Vienna fragment of Statius' *Thebaid*..... 151

NOTES ET DISCUSSIONS

A. Ernout. — Deux inscriptions de Veies..... 157

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

L. Alfonsi. — I. L'elegia di Properzio; II. Albio Tibullo e gli autori del 'Corpus Tibullianum' (**A. Ernout**)..... 84
Anthologia Lyrica graeca ed. E. Diehl. — Vol. II et Supplementum (**P. Chantraine**)..... 174
I. Apulei. — Metamorphoseon libri IV-VI ed. par Ettore Paratore (**A. Ernout**)..... 187
F. Arnaldi. — Studi Virgiliani (**A. Ernout**)..... 87
Baalbek-Palmyra ; photographs by Hoyningen-Huene, with text by David M. Robinson (**Ch. Picard**)..... 62
E. Benveniste. — Noms d'agents et noms d'actions en indo-européen (**A. Ernout**)..... 160
Bibliotheca Universitatis Leidensis. — Codices Manuscripti IV Codices Perizoniani (**A. Ernout**)..... 97
B. Blumenkranz. — Die Judenpredigt Augustins. Ein Beitrag zur Geschichte der judisch-christlichen Beziehungen der ersten Jahrhunderten (**J. Zeiller**)..... 89
I. Bos. — Plutarchus Leven van Agesilaus (**P. Chantraine**)..... 176
E. Bréguet. — Le roman de Sulpicia, Élégies IV, 2-12 du « Corpus Tibullianum » (**A. Ernout**)..... 185

I. Sister M. J. Brennan I. H. M. — A Study of the Clausulae in the Sermons of the St Augustine (**A. Ernout**)..... 88
C. D. Buck et W. Petersen. — A reverse index of greek nouns and adjectives arranged by terminations with brief historical introduction (**P. Chantraine**)..... 166
Callimacco. — Il libro dei Giambi a cura di C. Gallavotti (**P. Chantraine**)..... 72
A. Cordier. — Les débuts de l'hexamètre latin (**A. Ernout**)..... 81
F. Cupaiuolo. — I. L'epistola di Orazio ai Pisoni; II. A proposito della ' callida iunctura ' oraziana (**P. Chantraine**)..... 70
N. Cupaiuolo. — Poetesse Greche, Corinna (**A. Ernout**)..... 84
Hilda van den Berg. — Anonymus de obsidione toleranda, editio critica (**J. de Foucault**)..... 178
Martin van den Bruwaene. — Études sur Cicéron (**A. Ernout**)..... 81
E. des Places. — Le Pronom chez Pindare (**P. Chantraine**)..... 171
E. J. Edelstein and L. Edelstein. — Asclepius, a collection and interpretation of the testimonies (**P. Chantraine**)..... 66
V. Ehrenberg. — Aspects of the ancient World. Essays and Reviews (**A. Ernout**)..... 76
G. Ghedini. — Guide Bibliografiche I Filologia Classica 5 Lingua Greca Fino al vi Secolo D. C. (**P. Chantraine**)..... 75
R. C. Goldschmidt. — Paulinus' churches at Nola, texts, translations and commentary (**P. Courcelle**)..... 89
P. Guggisberg. — Das Satyrspiel (**P. Chantraine**)..... 69
L. Halkin. — Le problème des « decem menses » de la IVe Églogue de Virgile (**A. Ernout**)..... 184
R. Henry. — Clésias, la Perse, l'Inde, les Sommaires de Photius (**P. Chantraine**)..... 177
Hérodote. — Histoires. L. VI, texte et trad. par Ph.-E. Legrand (**P. Chantraine**)..... 169
Hippocrate. — L'Ancienne Médecine. Introd., Trad. et Commentaire par A. J. Festugière (**P. Chantraine**)..... 169
Hippolyte et Josipe. — Contribution à l'histoire de la littérature chrétienne du iiie siècle par P. Nautin (**Ch. Astruc**)..... 73
P. Hoonout. — Het Latijn van Thomas van Celano biograaf van Sint Franciscus (**A. Ernout**)..... 97
E. Howald. — Der Dichter der Ilias (**P. Chantraine**)..... 67
Humanitas. — Vol. I, Coimbra, 1947 (**A. Ernout**)..... 195
Iperide. — Le orazioni in difesa di Eussenipo et contro Atenogene, introd., ed. crit., comm. et appendice di V. de Falco (**P. Chantraine**)..... 171
L. W. Jones. — I. Pricking manuscripts : the instruments and their significance ; II. Pricking systems in New York manuscripts (**A. Ernout**)..... 93
G. A. Keller. — Eratosthenes und die Alexandrinische Sterndichtung (**P. Chantraine**)..... 71
Ant. Kolář. — De re metrica poetarum Graecorum et Romanorum ; accedit de solutae orationis apud Graecos et Romanos eurhythmia appendix (**A. Ernout**)..... 79
Konungs Skuggsiá. — Speculum regale (**A. Ernout**)..... 194
A. Labhardt. — Glossarium biblicum codicis Augiensis CCXLVIII (**A. Ernout**)..... 191
Latin Papyri in the University of Michigan, ed by H. A. Sanders

with contributions by J. E. Dunlap. Michigan Papyri, vol. VII (**A. Ernout**)..... 97
R. Lattimore. — Themes in greek and latin Epitaphs (**A. Ernout**)... 77
H. Lévy-Bruhl. — Nouvelles Études sur le très Ancien Droit romain. 96
Lingua. — Revue internationale de linguistique générale, dirigée par A. W. de Groot et A. J. B. N. Reichling. Vol. I, Haarlem, 1947-1948 (**A. Ernout**)..... 194
H. I. Marrou. — Histoire de l'éducation dans l'antiquité (**A. Ernout**). 164
F. Martinazzoli. — Ethos ed Eros nella poesia greca (**P. Chantraine**). 173
E. Mireaux. — Les poèmes homériques et l'histoire grecque, l'Homère de Chios et les routes de l'étain (**P. Chantraine**)..... 167
F. Munari. — Studi sulla « Ciris » (**A. Ernout**)..... 83
L. Nougaret. — Traité de Métrique latine classique (**A. Ernout**)..... 164
W. A. A. Van Otterlo. — Untersuchungen über Begriff Anwendung und Entstehung der griechischen Ringkomposition ; De Ringcompositie als Opbouwprincipe in de epische Gedichten van Homeru (**P. Chantraine**)..... 68
E. Paratore. — Una nuova riconstruzione del ' De poetis ' di Suetonio (**A. Ernout**)..... 86
A. Pariente. — Notas al vocabulario juridico latino (**A. Ernout**)..... 95
Philodemi. — Adversus [Sophistas] ed. F. Sbordone (**A.-J. Festugière**)..... 180
Plaute. — Comédies, tome VII (Trinummus, Truculentus, Vidularia, fragments des pièces perdues), texte et trad. par Alfred Ernout (**J. Bayet**)..... 182
G. de Plinval. — Essai sur le style et la langue de Pélage suivi du traité inédit de induratione cordis Pharaonis (**F. Thomas**)... 190
Plutarque. — Sur la disparition des oracles, éd. par R. Flacelière (**P. Chantraine**)..... 178
Publication de la Faculté des Lettres de Strasbourg, fasc. 108. Mélanges 1945 ; V. Études Linguistiques (**A. Ernout**)..... 98
Quintiliani. — Institutionis oratoriae liber XII, ed. by R. G. Austin, M. A. (**A. Ernout**)..... 87
Kurt Reidemeister. — Das System des Aristoteles (**P. Chantraine**)... 76
Les religions étrusque et romaine par Albert Grenier ; Les religions des Celtes, des Germains et des anciens Slaves par J. Vendryes, E. Tonnelat, B. O. Unbegaun (**A. Ernout**)..... 165
J. de Romilly. — Thucydide et de l'impéralisme athénien. La pensée de l'historien et la genèse de l'œuvre (**P. Chantraine**)..... 69
E. de Saint-Denis. — Le vocabulaire des animaux marins en latin classique (**A. Ernout**)..... 78
Sallustio Minore. — Invectiva in Ciceronem. Epistulae ad Caesarem, introd. e Commento di Romano (**A. Ernout**)..... 183
E. Schwyzer. — Syntaktische Archaismen des Attischen ; Sprachliche Hypercharakterisierung ; Zum persönlichen Agens beim Passiv, besonders im Griechischen (**P. Chantraine**)..... 74
L. Annaei Senecae Diui Claudii Ἀποκολοκυντωσις ed. C. F. Russo (**A. Ernout**)..... 187
Jean Seznec. — La survivance des dieux antiques (**A. Ernout**)..... 92
Vito Sirago. — La scuola neoterica (**A. Ernout**)..... 82
Th. H. Sluiter. — L. Annaei Senecae OEdipus (**A. Ernout**)..... 85
Les Souvenirs d'Italie de Paul Crombet, pub. par le vicomte Charles Terlinden (**A. Ernout**)..... 92

F. Staehelin. — Die Schweiz in römischer Zeit, 3e éd. refondue et augm. (**A. Ernout**)..... 193
Ladislaus Strzelecki. — De Ateio Capitone nuptialium caerimoniarum interprete (**A. Ernout**)..... 82
Sister M. J. Suelzer. — The Clausulae in Cassiodorus (**A. Ernout**).. 88
J. Svennung. — Compositiones Lucenses, Studien zum Inhalt, zur Textkritik und Sprache (**F. Thomas**)..... 90
Quinti Septimi Florentis Tertvlliani. — De Anima, ed. with Introd. and Comm. by J. H. Waszink (**A. Ernout**)..... 187
C. Theander. — Lesbiaca (**P. Chantraine**)..... 71
Transactions and Proceedings of the American Philological Association, ed. by J. L. Heller, vol. LXXVI, 1945 (**A. Ernout**).... 98
Transactions of the American Philological Association, ed by J. L. Heller ; vol. LXXVII, 1946 (**A. Ernout**)..... 98
M. Untersteiner. — Guida Bibliographica al Eschilo (**P. Chantraine**). 76
B. H. J. Veerenbeck. — Le pronom on en français et en provençal (**A. Ernout**)..... 93
J. Vendryes. — Traité de Grammaire Comparée des langues classiques par A. Meillet et J. Vendryes, 2e éd. revue et augm. par J. Vendryes (**A. Ernout**)..... 161
P. Virgilio Marone. — L'Enèide libro I, com. di A. Salvatore..... 86
R. Waltz. — Manuel de thème latin (**A. Ernout**)..... 193
T. B. L. Webster. — Menander : Plays of social criticism (**P. Chantraine**)..... 172
C. W. Westrup. — Notes sur la sponsio et le nexum dans l'ancien droit romain (**A. Ernout**)..... 91
J. de Wit. — Ad Juvenci Evangeliorum librum secundum commentarius exegeticus (**A. Ernout**)..... 90

Le Gérant : P. Laurent.

Imprimerie Protat Frères, Mâcon. — Octobre 1949. — N°s : impr. 6361, édit. 91.
Dépôt légal : 4e trimestre 1949.

Revue de Philologie

DE LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

TROISIÈME SÉRIE

publiée sous la direction de

A. ERNOUT
MEMBRE DE L'INSTITUT,
PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE

ET P. JOUGUET
MEMBRE DE L'INSTITUT,
PROFESSEUR HONORAIRE
A LA FACULTÉ DES LETTRES
DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

ANNÉE ET TOME XXI
(73e de la Collection)
FASCICULE I
1947

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK
11, rue de Lille
PARIS

REVUE DE PHILOLOGIE

DE LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

La plus ancienne revue française consacrée aux langues, aux littératures et à l'histoire de l'antiquité classique.

Fondée en 1845, par Léon Rénier

L'ensemble de la publication comprend 3 séries :

Première Série : 2 vol. 1845-47, avec planche.

Nouvelle Série : 50 vol. annuels (1877-1926) publiés avec la *Revue des Revues* et publications d'Académies relatives à l'Antiquité classique et la *Revue des Comptes rendus d'ouvrages relatifs à l'Antiquité classique* (programme actuellement repris par *l'Année philologique*).

Troisième Série : commencée en 1927, sous la direction de P. Jouguet et A. Ernout.

TOME XXI. — FASCICULE I

SOMMAIRE

	Pages
A.-J. Festugière. Platon et l'Orient	5
P. Chantraine. Xénophon, *Économique*, VIII, 19	46
J. Schwartz. Horace, *Art poétique*, v. 63-69	49
A. Ernout. Notes et Discussions : Bertil Axelson, *Unpoetische Wörter, Ein Beitrag zur Kenntnis der lateinischen Dichtersprache*	55
Bulletin bibliographique	71
Derniers ouvrages reçus	115

Conditions de vente

Années écoulées jusqu'au Tome XX de la 3e Série (72e de la Collection) paru en 1946 : 400 fr.

Abonnement au Tome XXI de la 3e Série. France : 300 fr. — Étranger : 400 fr.

Messieurs les Abonnés peuvent acquitter dès maintenant le montant de leur Abonnement au Tome XXI à la

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK C/CP : PARIS 734-94

RÉCENTES PUBLICATIONS
DE LA
LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

LANGUES CLASSIQUES

COLLECTION DE PHILOLOGIE CLASSIQUE

Vol. II. **SYNTAXE GRECQUE**

par JEAN HUMBERT
Professeur à l'Université de Lille.

Un vol. in-8° raisin de 400 pages, broché ..... 450 fr.

Vol. III. **TRAITÉ DE PHONÉTIQUE GRECQUE**

par MICHEL LEJEUNE
Professeur à la Sorbonne.

Un vol. in-8° raisin de 374 pages, broché ..... 600 fr.

MORPHOLOGIE HISTORIQUE DU GREC

par PIERRE CHANTRAINE
Professeur à la Sorbonne.

Un vol. in-8° couronne de 452 pages, cartonné ..... 280 fr.

RECUEIL DE TEXTES LATINS ARCHAÏQUES

Nouveau tirage revu et augmenté
par ALFRED ERNOUT
Professeur au Collège de France.

Un vol. in-8° écu de 304 pages, broché ..... 240 fr.

LANGUES ROMANES

ÉLÉMENTS DE LINGUISTIQUE ROMANE

par ÉDOUARD BOURCIEZ

Quatrième édition révisée par l'auteur et
par JEAN BOURCIEZ
Doyen de la Faculté des Lettres de Montpellier.

Un vol. in-8° écu de 800 pages, broché ..... 500 fr.

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

Cette nouvelle collection, inaugurée en 1946 à l'occasion du centenaire de la *Revue de Philologie*, est destinée à grouper, dans un esprit de large éclectisme, des éditions de textes avec commentaires, des études critiques, et d'une façon générale tous les travaux érudits qui se rapportent à l'Antiquité classique.

Volumes déjà parus :

I. **PHILOLOGICA**

Recueil d'articles concernant l'Antiquité classique, et particulièrement le vocabulaire latin

par A. ERNOUT

Membre de l'Institut,
Professeur au Collège de France,
Directeur de la Revue de Philologie.

600 fr.

II. **VOCABULAIRE DES ANIMAUX MARINS EN LATIN CLASSIQUE**

par E. DE SAINT-DENIS

Professeur à la Faculté des Lettres de Dijon.

300 fr.

Volumes à paraître prochainement :

III. **LE PRONOM CHEZ PINDARE**

par E. DES PLACES S. J.

IV. **HIPPOCRATE : *L'ANCIENNE MÉDECINE***

Texte, traduction et commentaire

par A.-J. FESTUGIÈRE O. P.

Directeur d'Études à l'École des Hautes Études.

IMPRIMERIE PROTAT FRÈRES, MACON. — MCMXLVII

UNIVERSITY OF LONDON
7 MAR 1949